

**678<sup>ème</sup> Séance**  
Séance Publique  
du lundi 10 décembre 2007

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 29 AOÛT 2008 (N° 7.875)**

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

## SOMMAIRE

---

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2008

Rapport du Gouvernement (p. 3808)

Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 3859)

Débat général (p. 3875)

1) Recettes (p. 3908)

2) Dépenses ordinaires :

Sect. 1 – Dépenses de Souveraineté (p. 3915)

Sect. 2 – Assemblée et Corps Constitués (p. 3917)

Sect. 3 – Moyens des Services (p. 3924)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2007**

—  
**Séance publique  
du lundi 10 décembre 2007**  
—

*Sont présents :* M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

*Absents excusés :* MM. Claude BOISSON et Henry REY, Conseillers Nationaux.

*Assistent à la séance :* S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipelement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

*Assurent le Secrétariat :* Mlle Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mme Séverine CANIS-FROIDEFOND, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; Mlle Alexia LOULERGUE, Administrateur ; Mme Mélissa FRATACCI, Rédacteur ; Mme Marie-Laure BOVINI, Secrétaire Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je voudrais tout d'abord excuser l'absence de deux Collègues, MM. Claude BOISSON et Henry REY et le retard signalé par Mme Christine PASQUIER-CIULLA.

Comme à l'accoutumée, depuis maintenant presque cinq ans, s'agissant de nos séances budgétaires, le début de cette séance publique consacrée à l'examen du Budget Primitif 2008 sera retransmis sur le canal local de la télévision monégasque en direct ; l'ensemble de cette séance, jusqu'à minuit, sera diffusé intégralement sur le site internet du Conseil National : [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc). Je le dis donc pour ceux qui voudront suivre nos débats après l'interruption de la retransmission télévisée, ils pourront passer sur le site internet du Conseil National.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET  
GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR  
L'EXERCICE 2008**

Monsieur le Ministre, le Conseil National a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. Vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

**M. le Ministre d'Etat.-** Avant la lecture du rapport, j'aimerais en effet porter à la connaissance de la Haute Assemblée les modifications à apporter au projet de budget de l'exercice 2008. Ces modifications sont les suivantes :

Article 031.106 : Monaco Telecom	- 1.760.000 €
Article 031.101 : SBM	+ 3.592.000 €
Article 609.112 : Activités audiovisuelles	+ 450.000 €
Article 703.904 : Superstructure digue flottante	+ 1.000.000 €
Article 705.936 : Industria Minerve	+ 1.000.000 €

Article 701.907 : Amélioration sécurité tunnels	- 2.000.000 €
Article 701.908 : Tunnel descendant	- 6.000.000 €
Article 701.913.6 : Urbanisation SNCF îlot Prince Pierre	- 3.500.000 €
Article 711.984.5 : Extension immeuble quai Antoine 1 <sup>er</sup>	-1.100.000 €

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

**Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-**

**1 - EXPOSE SUR LES FINANCES PUBLIQUES  
ET L'ECONOMIE TELLES QU'ELLES  
APPARAISSENT APRES L'EXECUTION DU  
BUDGET DE L'EXERCICE 2006**

**A - RESULTATS GLOBAUX DE L'EXECUTION  
BUDGETAIRE**

**I - INTRODUCTION**

1 - Le budget de l'exercice 2006 se situait dans une conjoncture internationale et dans un courant d'activité au sein de la Principauté laissant espérer une hausse marquée des recettes. Ce constat avait amené le Gouvernement à se fixer, en matière de dépenses, trois lignes directrices pour l'exercice :

- Permettre un développement économique soutenu et choisi, en favorisant des secteurs porteurs, sources de recettes, en étant compétitif et attractif pour les touristes et les entreprises, et en actualisant la politique sociale ;

- Maintenir un cadre de vie harmonieux en pratiquant une politique volontariste de l'habitat, en fournissant des équipements adaptés et en proposant un environnement plus sûr ;

- Proposer un rayonnement ambitieux et prestigieux du point de vue de la culture, de la jeunesse et des sports, et de la coopération internationale et du développement durable.

2 - Traduites en termes financiers, ces orientations conduisaient à présenter le Budget 2006 au vote du Conseil National (Loi n° 1.307 du 23 décembre 2005, publiée au Journal de Monaco du 30 décembre 2005)

avec un montant de recettes de 695.507.600 € pour un montant de dépenses de 829.540.700 €, générant un déficit de 134.033.100 €.

Cet excédent de dépenses est financé par les réserves de l'Etat. En effet, les excédents budgétaires des années antérieures ont permis de constituer un patrimoine retracé dans le Fonds de Réserve Constitutionnel. Les actifs financiers de ce fonds ont eu en 2006 un rendement supérieur au déficit.

Plus précisément, les évolutions suivantes, par rapport au budget primitif 2005, avaient conduit à ce budget :

- une forte hausse des recettes : + 10,8 % ;
- des dépenses de fonctionnement en hausse de 2,7 % ;
- des crédits d'interventions publiques en augmentation de 1,9 % ;
- et des dépenses d'équipement en forte augmentation de 29,6 %.

Dans le courant de l'année 2006, le Gouvernement a présenté une modification de ces montants au vote du Conseil National dans le cadre du budget rectificatif (Loi n° 1.323 du 9 novembre 2006, publiée au Journal de Monaco du 10 novembre 2006). Le budget rectifié a enregistré une nouvelle hausse des prévisions de recettes à 750.445.200 € et a porté le montant maximal de dépenses autorisé à 884.306.500 € avec un accroissement marqué des dépenses d'interventions publiques et d'investissement.

Ces modifications ont conduit à un nouveau déficit prévisionnel de 133.861.300 €, légèrement en baisse.

	<b>Résultat 2006</b>
Recettes	727 936 016,97 €
Dépenses	789 132 220,95 €
Excédent de Dépenses	61 196 203,98 €

La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du Budget 2006, qui va être développée ci-après, démontre une sur-estimation du montant des recettes, qui ont été clôturées à 727.936.017 €, alors que la consommation des crédits s'est limitée à 789.132.221 €. Bien que répartie sur toutes les sections de dépenses, cette sous-consommation est, comme à l'accoutumée, plus importante sur les crédits d'équipement et d'investissements qui n'ont pu être utilisés qu'à 79,2 %.

## II - EXÉCUTION DU BUDGET 2006

### 1 - Les recettes

#### a) Introduction

Les recettes anticipées ont été rectifiées à la hausse en cours d'année. Elles ont toutefois été surévaluées dans la mesure où les recettes enregistrées à la clôture de l'exercice 2006 affichent un taux d'exécution de 97 % par rapport au budget rectifié. Toutefois, il convient de rappeler qu'une inscription a été réalisée en recettes et en dépenses concernant un échange entre le terrain domanial dit de « La Poterie » et des appartements livrés clés en main rue Malbousquet ; or, cet échange n'a pas été enregistré en 2006. Sans cette inscription, le taux d'exécution des recettes aurait été de 102,3 %. Les encaissements 2006 sont en hausse de 5,9 % par rapport à l'exercice précédent.

#### b) Examen des différentes sources de recettes

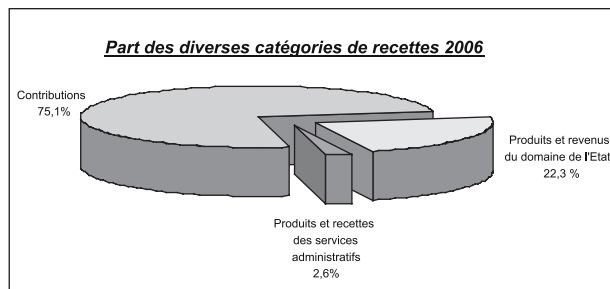
Les encaissements des deux principaux chapitres (les produits et revenus du domaine de l'Etat et les contributions) qui composent les recettes de l'Etat, sont en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent. Seuls les produits et recettes des services administratifs affichent une baisse.

Tout d'abord, les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics, monopoles exploités et concédés par l'Etat, intérêts et revenus du domaine financier) sont en hausse de 2,7 %. Ces encaissements affichent un taux d'exécution de seulement 80,5 % par rapport aux prévisions rectificatives en raison de la non-réalisation de l'échange La Poterie/Malbousquet, comme mentionné ci-dessus.

En outre, les recettes des services administratifs diminuent de 24,7% par rapport aux résultats de l'exercice 2005. Elles sont inférieures aux prévisions budgétaires, rectifiées à la hausse.

Enfin, les contributions, composées essentiellement des encaissements de T.V.A., représentent 75,1 % des recettes totales de l'Etat et sont en hausse de 8,4 % par rapport à l'exercice précédent. Les prévisions ont été judicieusement rectifiées à la hausse, ramenant le taux d'exécution à 103,2 %.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.



#### 1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre sont en augmentation de 2,7 % par rapport à 2005. Elles représentent 22 % de la recette globale, soit près du quart, en recul d'un point par rapport à l'année dernière (23 %).

Après deux années successives de croissance en 2001 et 2002 et une année de baisse de 5,8 % en 2003, les revenus du « domaine immobilier » étaient repartis à la hausse en 2004. En 2005, ces recettes avaient connu une légère baisse (- 1,2 %), mais repartent à la hausse en 2006 (+ 4,5 %).

Les recettes des monopoles sont en hausse de 5,5 % en raison de l'augmentation conjointe des « monopoles exploités » (+ 5,8 %) et des « monopoles concédés » (+ 5,3 %). Réévaluées à la hausse au budget rectificatif, les estimations affichent un taux d'exécution de 99,8 %.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse de l'inscription, au budget général, de la recette correspondant à l'opération comptable de régularisation annuelle du solde créditeur du compte hors budget général (Compte Spécial du Trésor) relatif au monopole concédé de la Société Monégasque des Eaux, ainsi que par l'augmentation des recettes provenant des Postes et Télégraphes.

Quant aux intérêts et revenus du domaine financier, ils enregistrent une baisse de 14,9 % par rapport à l'exercice précédent expliquée essentiellement par l'enregistrement en 2005 de la démonétisation des pièces de monnaies monégasques libellées en Francs, alors qu'aucun montant n'a été enregistré en 2006. Cette baisse est cependant relativisée par la hausse des revenus des valeurs mobilières détenues par l'Etat (+ 4,4 %) due aux actions de la S.B.M..

## 2 - Produits et recettes des services administratifs

Les produits et recettes des services administratifs connaissent une baisse significative comparativement aux encaissements de l'exercice précédent (- 24,7%).

Cette évolution est due essentiellement à :

- la baisse des recettes de la Direction des Affaires Maritimes due au transfert de l'exploitation à la Société d'Exploitation des Ports de Monaco. Cette Direction des Affaires Maritimes n'est plus gestionnaire de la facturation des droits de stationnement des navires dans les Ports ;

- la diminution des trop-perçus sur subventions, qui enregistrent en 2006, d'une part, des écritures de régularisation assurant la contrepartie des dépenses d'investissement de l'Automobile Club de Monaco pour le Grand Prix de Formule 1 ainsi que des déficits des manifestations annexes (Rallye Automobile), et, d'autre part, le remboursement de trop-perçus par la Maîtrise de la Cathédrale et le Petit Cours Saint Maur ;

- la baisse des recettes du Stade Louis II expliquée principalement par la diminution des revenus issus de la publicité.

Toutefois, certains encaissements de ce chapitre suivent une évolution différente. En effet, les recettes diverses affichent une hausse de 87,7 % en raison de la vente par Monaco Telecom des actions Intelsat et New Skies Satellites classées en « biens de retour ». On note également la hausse de 18,3 % des recettes issues du Service des Titres de Circulation, et la création en 2006 d'un article en remplacement du Compte Spécial du Trésor relatif au carburant de l'héliport.

## 3 - Contributions

Le niveau des contributions enregistré en 2006 affiche une nette progression par rapport à celui de l'exercice 2005, soit + 8,4 %. Cette évolution favorable avait été anticipée lors de l'élaboration du budget rectificatif, permettant d'obtenir un taux d'exécution de 103,2 %.

Les contributions sont constituées à 69 % par la perception de la T.V.A. (+ 4,6 %), qui est liée au chiffre d'affaires réalisé par les entreprises.

Or, le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de la Principauté affiche une hausse de 18,3 %.

La tendance observée au cours de l'année, qui faisait état d'un affaiblissement relatif des chiffres d'affaires réalisés avec la France et les marchés export et intracommunautaires, se confirme. Les flux avec le

marché français affichent une baisse de 3,6 %, de même que les marchés export et intracommunautaire (hors France) qui affichent une diminution 3,5 %. La progression de l'activité est ainsi due à l'évolution favorable du chiffre d'affaires développé par les entreprises dont l'activité est liée au négoce international.

<b>Répartition du Chiffre d'Affaires encaissé par secteur d'activité</b>		
	<b>évolution 2006/2005 en %</b>	<b>répartition 2006 en %</b>
Commerce de gros	47,36%	36,83%
Banques & autres Fin.	19,65%	15,56%
Commerce de détail	9,11%	8,00%
Aux. du Comm et de l'Indus	-14,77%	6,71%
Industrie	-2,82%	6,59%
Intermédiaires	13,92%	4,69%
Travaux Publics	2,42%	4,51%
Spectacle et audiovisuel	13,96%	3,75%
Immobilier	-12,57%	2,93%
Hôtellerie	21,86%	3,37%
Postes et Télécom	10,92%	2,96%
Transports	-2,39%	2,33%
Divers	17,58%	1,42%
Electricité et Gaz	5,41%	0,36%
	<b>18,33%</b>	<b>100,01%</b>

La hausse de l'activité ne profite pas à l'ensemble des secteurs : quatre d'entre eux enregistrent même une diminution de leur activité (Auxiliaires de commerce, Immobilier, Industries et Transports). L'évolution positive du chiffre d'affaires s'appuie en réalité sur le seul secteur du Commerce de gros, dont la progression (+ 47 %) contribue, à hauteur des trois quarts, à la progression globale.

D'autres secteurs connaissent également une hausse de leur chiffre d'affaires. Il s'agit notamment des Banques et activités financières (+ 20 %), du Commerce de détail (+ 9 %), de l'Hôtellerie (+ 22 %), des Intermédiaires (+ 14 %), des Spectacles et audiovisuel (+ 14 %), des Postes et Télécoms (+ 11 %), et des Travaux publics (+ 2,4 %).

Il est également intéressant d'observer l'évolution de la répartition des différentes sources de revenus de l'Etat.

La taxation des transactions commerciales (T.V.A.) constitue toujours, et de loin, la principale ressource de l'Etat monégasque. Elle en représente 51,8 % pour cet exercice (contre 52,5 % l'an dernier). Outre l'évolution de l'activité exposée ci-dessus, il convient de tenir compte des recettes de T.V.A. reversées par la France en raison de l'existence d'accords signés en 1963 instaurant un compte de partage.

Aucun changement n'est à noter dans le classement par montant des postes de recettes par rapport à l'année 2005.

En revanche, des évolutions à la marge des parts relatives des différents types de recettes sont constatées. On note une augmentation des contributions sur transactions juridiques et des impôts sur les bénéficiaires commerciaux, entraînant un recul plus ou moins net de tous les autres chapitres.

CATEGORIES DE RECETTES	2006
Contributions sur transactions commerciales	51,8%
Contributions sur transactions juridiques	10,9%
Domaine immobilier	8,7%
Impôts sur les bénéficiaires commerciaux	8,6%
Revenus des monopoles concédés par l'Etat	6,1%
Revenus des monopoles exploités par l'Etat	5,2%
Droits de douane	3,7%
Autres recettes	2,8%
Domaine financier	2,2%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

## 2 - Les dépenses

### a) Introduction

Arrêtées définitivement à l'issue de la période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2007, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2006 se sont élevées à 789.132.220,95 € contre 733.527.701,52 € pour l'exercice 2005, soit une progression de 7,6 %.

Les dépenses affichent une sous-consommation de 4,9 % par rapport aux prévisions primitives, et de 10,8 % par rapport aux estimations rectificatives. Toutefois, si l'on ne tient pas compte de l'inscription

relative à l'échange La Poterie/Malbousquet, les dépenses affichent une sous-consommation de 6,6 % par rapport au budget rectificatif.

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	2006 / 2005
Dépenses de fonctionnement	4,84%
Dépenses d'interventions publiques	8,06%
<b>TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1)</b>	<b>5,87%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES EQUIP. ET INVESTISSEMENT (2)</b>	<b>11,03%</b>
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2)</b>	<b>7,58%</b>

Deux tendances majeures peuvent ainsi être observées :

- un taux de croissance des dépenses ordinaires de 5,9 %, dû à la majoration concomitante des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'interventions publiques ;

- une augmentation des dépenses d'équipement et d'investissements de 11 %.

Ainsi, la part des dépenses ordinaires passe de 66,9 % en 2005 à 65,8 % en 2006. Les opérations d'équipement et d'investissements représentent quant à elles 34,2 % du total des dépenses, contre 33,1% en 2005 ; elles absorbent 37,1 % des recettes de l'exercice.

Au total, l'ensemble des dépenses représente 108,4 % des recettes de 2006.

### b - Examen des dépenses selon leur nature

#### 1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires enregistrent une progression de 5,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 4,8 %), parallèlement à l'augmentation des dépenses d'interventions publiques (+ 8 %).

#### 1.1- Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat.

Les charges de personnel, en hausse de 3,6 %, expliquent à elles seules la quasi-totalité de l'évolution des dépenses de fonctionnement, puisqu'elles en représentent 58,6 %. Elles retracent, outre les majorations de traitements, un accroissement des effectifs de 35 personnes.

Les services de l'Etat comptent, au 31/12/2006, 3.378 agents et fonctionnaires, tandis que l'effectif des services communaux s'élève à 584 et celui des établissements publics à 2.066. La population salariée du secteur privé compte, quant à elle, 41.674 personnes pour environ 32.000 résidents.

Les dépenses relevant du fonctionnement courant, de l'entretien et de la gestion du mobilier et des bâtiments du domaine public et privé de l'Etat, ainsi que des frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés, sont globalement en hausse de 6,4 %. Cette évolution s'explique notamment par une augmentation des dépenses relatives au domaine immobilier, par la hausse des frais d'administration du Musée du Timbre et des Monnaies, par l'augmentation des frais de justice et taxes urgentes. On note également la hausse des dépenses conventionnelles relatives au compte de partage des Postes et Télégraphes, ainsi que la création d'un article relatif à l'achat de kérosène pour le Service de l'Aviation Civile. En revanche, les dépenses d'assainissement, de fourniture de l'éclairage et de l'eau, et des transports en commun, qui sont des services publics concédés par l'Etat à des exploitants privés, affichent une hausse de 20,4 % en raison principalement du paiement reporté sur l'exercice 2006 d'une partie des frais de nettoyage de la ville.

Quant aux frais financiers, ils affichent une hausse du fait des avances de trésorerie plus importantes prélevées sur le Fonds de Réserve Constitutionnel et rémunérées au taux EONIA qui a fortement progressé en 2006.

### 1.2- Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

- dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;

- subventions à des entités, le plus souvent établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque.

A noter parallèlement que, dans la mesure où la Constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique, les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Les dépenses de la Commune, qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres, font l'objet d'une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. En 2006 l'aide versée à la Commune connaît une hausse de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Globalement, les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de 8,1 %.

Les interventions publiques concernent divers domaines :

- le domaine social, qui connaît une hausse de 12,6 %. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grace », y compris la Résidence du Cap Fleuri.

La hausse des aides octroyées par l'Etat dans le domaine social et humanitaire incombe principalement :

- \* à l'Office de Protection Sociale (+ 8,3 %) en raison notamment de l'augmentation des prestations en nature et des aides versées aux handicapés ;

- \* à la Croix-Rouge monégasque (+ 6,9 %) ;

- \* à l'AMAPEI-CAPS (+ 65,1 %), structure visant à aider et protéger l'enfance inadaptée, en raison du fonctionnement en année pleine du CAPS II qui prend en charge les personnes ayant un handicap lourd ou plus âgées ;

- \* aux bourses d'études (+ 5,3 %) en raison de la réévaluation des barèmes et de la progression du nombre de boursiers ;

- \* à l'aide aux travailleurs (+ 58,9 %) ;

- \* à l'aide aux personnes âgées (+ 53 %) ;

- \* et à l'aide nationale au logement des personnes monégasques (+ 6,2 %).

- le domaine éducatif et culturel, qui recense entre autres quatre établissements publics percevant globalement en 2006 une aide en hausse de 51,2 % :

- \* le Musée National, dont l'aide perçue de l'Etat augmente de 7,7 % ;

\* le Nouveau Musée National de Monaco, structure en plein essor dont l'objet est de s'atteler principalement à présenter une nouvelle exposition de préfiguration tout en continuant la préservation des collections de costumes de scène ;

\* le Centre Scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin, reçoit une aide en hausse de 6,7 % par rapport à celle de l'année précédente ;

\* la Fondation Prince Pierre dont la subvention est en hausse de 3,4 %, en raison notamment de la hausse des frais de promotion du prix d'Art Contemporain.

En revanche, les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique affichent une baisse (- 10,5 %) due à la participation en 2005 à la rénovation de la Salle Garnier. On y trouve trois entités majeures, présentes à Monaco depuis de nombreuses années :

\* l'Orchestre Philharmonique de Monaco qui bénéficie d'une contribution en hausse de 13,4 % en raison de l'organisation de manifestations à l'occasion du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'Orchestre ;

\* la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, dont l'aide augmente de 8,8 % ;

\* et l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie d'une subvention qui permet notamment de couvrir le déficit constaté après la clôture de l'exercice 2005 lié aux représentations données pour la Fête Nationale et la réouverture de la salle Garnier, les festivités du Couronnement ayant imposé la programmation d'une 5<sup>ème</sup> représentation pour accueillir les délégations étrangères invitées.

- le soutien à l'industrie, au commerce et au tourisme, qui est globalement en forte hausse de 54 %. Cette forte augmentation s'explique par la hausse des aides versées aux activités audio-visuelles (+ 86,7 %), et aux études économiques (+ 235 %), et par l'augmentation des dépenses «d'intervention économique» (+ 45,2 %).

En outre, une participation de l'Etat est accordée à des commerçants et restaurateurs à l'occasion d'opérations d'animation de la ville ou dans le cadre du développement des entreprises locales (bonifications de prêts par exemple). Le secteur industriel (pharmacie, moulages des plastiques...) bénéficie d'un système de prime qui vient compenser en partie le coût de location élevé des surfaces industrielles de la Principauté.

- les interventions dans le domaine international, en hausse de 213 % en raison essentiellement de la subvention accordée à la Fondation Albert II, et de la hausse de 26,3 % de l'aide versée à la coopération internationale.

- les interventions dans le domaine sportif, qui affichent une dépense totale en hausse de 11,3 % expliquée principalement par l'augmentation de 28,4 % des aides accordées au Comité Olympique (essentiellement en raison des « XX<sup>èmes</sup> Jeux Olympiques d'hiver à Turin » et de la préparation des « 12<sup>èmes</sup> Jeux des Petits Etats d'Europe Monaco 2007 »).

- l'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives (- 15,4 %), qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette évolution s'explique par la baisse des crédits consacrés aux manifestations nationales (- 4,5 M€) car l'année 2005 avait enregistré des dépenses importantes dans le cadre des cérémonies des funérailles de S.A.S. le Prince Rainier III et d'avènement de S.A.S. le Prince Albert II. On note également la baisse de l'aide versée à la SAM d'Exploitation du Grimaldi Forum (- 19,2 %). En revanche, on constate une hausse de la subvention accordée à l'Automobile Club de Monaco pour l'organisation des épreuves sportives automobiles (Grand Prix de Formule 1, Rallye de Monte-Carlo, etc...).

## 2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements, ont représenté, en 2006, 34 % des dépenses totales de l'Etat, contre 33 % en 2005.

Ces dépenses affichent un taux d'exécution de 79,2 % par rapport au budget rectificatif, mais de 89,5 % si l'on ne tient pas compte de l'échange La Poterie/ Malbousquet.

Ces dépenses se répartissent en :

- des acquisitions immobilières. L'Etat continue en effet sa politique d'acquisition de logements dans le secteur ancien.

- des travaux et matériels d'équipement dont le montant représente, comme en 2004 et 2005, un niveau jamais atteint auparavant.

Ils concernent notamment quatre grands chantiers de construction de logements domaniaux (en maîtrise d'ouvrage déléguée) destinés aux personnes monégasques :



- la « Zone A » qui permettra la création de 199 logements domaniaux ainsi que d'une crèche et d'une garderie affectées à la Croix Rouge Monégasque ;

- l'îlot « Aureglia-Grimaldi » concernant 183 logements domaniaux, 262 places de parking, et une surface destinée à des commerces ;

- l'îlot « Castelleretto » qui comprend la construction de 87 logements domaniaux, 210 places de parking et des locaux commerciaux ;

- l'opération « Industria Minerve » qui permettra la construction de 148 logements sociaux et de 267 places de parkings.

S'ajoute également l'opération Boulevard Rainier III, qui permettra la construction de 33 logements, 60 places de parkings et 900 m<sup>2</sup> de surface de commerces et de bureaux, ainsi que l'opération 21-25 rue de La Turbie, qui concerne 20 logements et 914 m<sup>2</sup> de commerces.

Les autres dépenses significatives portent sur :

- l'abondement du compte destiné à financer les investissements liés à la digue d'avant port ;

- les travaux de voiries et réseaux se déroulant sur les délaissés S.N.C.F. du Vallon Sainte Devote à la frontière de Cap d'Ail (+ 48,9 %) ;

- les travaux de l'U.L.M.S., de la Centrale d'Energie du C.H.P.G. (+ 57,4 %) et de mise à niveau des services du C.H.P.G. (- 34,6 %) ;

- l'U.I.R.U.I. (usine d'incinération) ;

- les études pour l'urbanisation en mer.

### **III - RÉSULTATS DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR**

Les Comptes Spéciaux du Trésor retracent, en dépenses et en recettes, les opérations de caractère temporaire.

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor se sont soldées, pour l'exercice 2006, par un excédent de dépenses qui s'est élevé à 1.734.031,88 €. Cet excédent résulte d'un montant total de recettes de 14.630.587,09 € et de dépenses de 16.364.618,97 €.

Ainsi, après avoir augmenté l'année précédente, le solde débiteur global des Comptes Spéciaux du Trésor est une nouvelle fois en hausse.

### **• Les dépenses**

Le niveau élevé des dépenses est dû principalement :

\* aux dépenses relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). Ces dépenses correspondent, d'une part, au reversement au budget de l'Etat d'une partie du solde créditeur du C.S.T., et, d'autre part, à la participation contractuelle de la Principauté aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création effectués par la Compagnie Générale des Eaux sur les structures permettant l'alimentation en eau de la ville ;

\* aux dépenses relatives à la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220). Ce C.S.T. est destiné à l'enregistrement des opérations liées à la mise en œuvre des mesures équivalentes à celles que porte la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. En effet, l'Etat prélève une retenue à la source selon les modalités arrêtées par la directive ; il conserve 25 % des recettes ainsi générées et transfère 75 % de ces recettes à l'Etat membre de la Communauté européenne où le bénéficiaire effectif des intérêts a sa résidence ;

\* aux travaux du Grimaldi Forum (C.S.T. 8431). Ce C.S.T. retrace les travaux pour lesquels l'Etat est engagé dans des procédures contentieuses.

### **• Les recettes**

Certaines recettes sont notables ; il s'agit essentiellement :

\* des recettes relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). Ces recettes correspondent, d'une part, à la ristourne, calculée sur le volume d'eau vendu aux usagers, que le concessionnaire est tenu de verser à l'Etat conformément aux dispositions du traité de concession, et, d'autre part, à une redevance due par un syndicat ;

\* des recettes provenant de la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220 nouvellement créé) alors qu'aucune recette n'avait été comptabilisée en 2005 ;

\* des recettes relatives au remboursement par Escota d'un prêt accordé par la Principauté concernant la participation à l'autoroute A8 (C.S.T. 8595).

### **IV - CONCLUSION**

Avec des recettes de 727.936.016,97 € et des dépenses de 789.132.220,95 €, l'analyse des comptes de l'Etat fait apparaître en 2006 un déficit de 61.196.203,98 €. Conformément à la loi, ce déficit sera, après clôture définitive des comptes, financé par

les réserves de l'Etat. Il s'agit de la cinquième année consécutive clôturée en déficit nécessitant ainsi un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, dont la valorisation annuelle de la part mobilière couvre le montant du déficit constaté. La situation du Fonds de réserve au 31 décembre 2006 fait l'objet d'une description dans la seconde partie ci-après.

## **B - SITUATION DU FONDS DE RESERVE CONSTITUTIONNEL**

Le montant du Fonds de Réserve Constitutionnel s'établit à 3.895.265.214 € au terme de l'exercice 2006.

L'augmentation de ses actifs (+ 2,21 %) est modérée au regard de l'exercice 2005 (+ 7,88 %) et après la croissance exceptionnelle des actifs au cours de l'exercice 2004 (+ 14,18 %).

Le résultat du compte de pertes et profits de cet exercice est dû aux performances des Fonds Communs de Placement qui ont enregistré un gain de + 3,99 %, ainsi qu'à l'augmentation du bénéfice d'exploitation liée à la hausse des revenus du domaine financier mais aussi des revenus du domaine immobilier.

## **I - EVOLUTION DU FONDS**

### **1 - Prélèvement de l'excédent de dépenses budgétaires de l'exercice 2003**

La clôture des comptes du budget de l'Etat pour l'exercice 2003 a été prononcée par Décision Souveraine en date du 27 mars 2006.

L'excédent de dépenses budgétaires a été prélevé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel le 7 juillet 2006.

### **2 - Réévaluation des avoirs mobiliers**

En comparaison avec l'exercice précédent, la structure des actifs du Fonds de Réserve au 31/12/2006 se traduit par une évolution positive de 84.180.723 €, qui se décompose en :

#### **• Immobilisations**

Le montant des immobilisations connaît une augmentation de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent.

#### **• Titres de participation**

La part des valeurs monégasques présente en 2006 une diminution de 5,7 %, comparée à la croissance exceptionnelle de 2005 (+ 39,2 %).

La moins-value enregistrée en 2006 sur ce poste est due :

- à la diminution du cours des actions de la Société des Bains de Mer (- 7,4 %) qui avaient atteint un cours élevé en 2005 et affiché alors une plus-value latente exceptionnelle ;

- à la comptabilisation, au terme de 2006, d'une plus-value boursière pour les titres CFM ;

- aux mouvements relatifs à la cession de 18.000 actions R.M.C. (sur les 25.000 détenues), dont une partie a donné lieu à un échange contre des actions Next Radio.

Il est à noter que cette cession a généré un bénéfice (comptabilisé dans le compte de pertes et profits en bénéfice sur réalisation d'éléments d'actifs) et que les actions Next Radio cotées entre-temps, auraient donné lieu, en cas de comptabilisation à leur valeur boursière, à une plus-value latente à fin décembre 2006.

La rubrique « créances rattachées à des participations » connaît une hausse représentée par une nouvelle avance actionnaire consentie par l'Etat à la société Télé Monte-Carlo pour les besoins de financement d'exploitation de la société, dans le cadre du protocole d'accord signé en novembre 2003 avec la SAS Pathé.

#### **• Dépôt d'or**

Aucun mouvement n'ayant été enregistré en 2006, le stock demeure inchangé.

Le marché de l'or poursuit en 2006 de manière plus modérée la hausse importante qu'il a connue en 2005, avec un cours au plus haut notable de 17.900 € en mai 2006.

#### **• Les titres de placement**

Au 31 décembre 2006, les titres de placements détenus dans le portefeuille ont enregistré une plus value de significative.

### **3 - Résultat d'exploitation de l'année 2006**

Le compte d'exploitation présente un bénéfice de 30.873.875 €, soit + 40 % par rapport au résultat de l'année précédente, composé :

- en recettes des produits du domaine financier, en hausse de 45,4 % par rapport au dernier exercice et des produits du domaine immobilier en augmentation de 24,6 % ;

- en dépenses des frais financiers en diminution et des charges du domaine immobilier en hausse de 4,7 %.

## **II - COMPOSITION DU PATRIMOINE DU FONDS**

L'actif du Fonds est constitué des titres de placement, dont le pourcentage par rapport au total de l'actif (51 %) diminue par comparaison au pourcentage du dernier exercice (52 %), du fait de la part importante tenue par les immobilisations (30 %) et de l'augmentation de la part des titres de participation (9 %). En outre, l'actif du Fonds comprend de manière résiduelle le dépôt d'or (2 %), les avances (2 %) et les disponibilités (6 %).

### **1 - Immobilisations**

Le montant des immobilisations est en augmentation de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les immeubles du Fonds de Réserve Constitutionnel représentent 94 % des immobilisations et leur valeur est en augmentation de 5,5 %. Cette variation, supérieure à celle constatée en 2005 (+ 4,7 %) correspond aux acquisitions et opérations en cours.

### **2 - Titres de participation**

Leur part relative a diminué au cours de l'exercice 2006, en raison de la variation à la baisse du titre SBM, comme mentionné précédemment.

### **3 - Disponibilités**

Le montant des disponibilités bancaires a augmenté de 19,1 % par rapport à 2005.

Cette évolution s'explique de la manière suivante :

En recettes :

- l'excédent net de l'exercice en cours ;
- les cessions de parts des O.P.C.V.M. et l'arrivée à terme de deux EMTN ;
- le remboursement d'avances diverses ;
- la cession d'un fonds de commerce ;
- les revenus des titres de créances négociables.

En dépenses :

- les immeubles ;
- les travaux en cours ;
- la créance TMC/MDO ;
- l'imputation de l'excédent de dépenses de l'exercice budgétaire 2003 ;
- les avances de trésorerie du F.R.C. au budget ;
- la souscription du BMTN Barclays Bluechips ;

- l'achat de parts de l'OPCVM Monaco Eco+.

### **4 - Valeurs mobilières**

D'une année sur l'autre, le montant des titres de placement (O.P.C.V.M. et T.C.N) est en diminution de 0,6 %.

Les résultats boursiers de l'exercice 2006 sont retracés dans le tableau suivant :

	Variation entre le 31/12/2005 et le 31/12/2006
Valeur du portefeuille (prix de revient)	- 4,9%
Valeur boursière	- 0,6%

## **2 - PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'ACTION 2008**

Le Gouvernement, déterminé à mettre en application les orientations définies par S.A.S. le Prince Souverain et dans la continuité des actions engagées en 2007, a retenu, pour l'année 2008, les grandes lignes directrices suivantes.

### **I - MODERNISER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION POUR LA RENDRE PLUS EFFICACE AU SERVICE DU PUBLIC**

La modernisation de l'Administration, lancée en 2006, constituera l'un des enjeux prioritaires du Programme Gouvernemental d'actions.

Il s'agira de mettre en œuvre le plan d'action approuvé par le Gouvernement et présenté aux fonctionnaires et agents de l'Etat lors du Séminaire du 11 avril 2007.

Des groupes de travail thématiques et un Comité de suivi ont été mis en place, chargés de soumettre des propositions au Gouvernement dont la concrétisation devrait intervenir en 2008.

Les thèmes ci-après décrits constitueront les priorités de ce dernier en la matière.

#### **a) Amélioration des conditions d'accueil et de travail**

L'amélioration des conditions d'accueil des usagers est un axe prioritaire de la politique de modernisation de l'Administration. Il s'agira de porter une attention toute particulière aux services administratifs les plus

concernés par l'accueil du public afin de les rendre plus attractifs pour les usagers mais également plus conviviaux pour les fonctionnaires et agents qui y travaillent. Une réflexion sur le regroupement géographique de certains services sera lancée afin de permettre d'orienter les futures actions à mener dans ce domaine.

Par ailleurs, l'effort de modernisation se traduira par une amélioration des relations humaines au sein de l'Administration. C'est pourquoi, sera renouvelée en 2008 la rencontre avec les fonctionnaires et agents car il s'agit là d'un moment privilégié qui favorise les contacts, humanise les relations de travail et permet de sensibiliser nos forces humaines sur les actions et objectifs de notre Administration.

#### **b) Renforcement de la politique de formation**

En la matière, les axes de priorité porteront sur la mise en œuvre d'une véritable politique de formation dispensée tout au long de la vie administrative des fonctionnaires et agents. Il s'agira donc de mettre en place une formation initiale adaptée à chaque catégorie de fonctionnaires, spécifique à certains métiers, et une formation continue et qualifiante pour favoriser les déroulements de carrière en tenant compte de la validation des acquis. D'ores et déjà et dès 2007, de nouvelles formations spécifiques seront initiées qui s'adresseront prioritairement aux personnels d'encadrement chargés de l'évaluation des fonctionnaires et agents. Cet effort se traduit par une majoration de 20 % des crédits de formation au budget 2008, dans une perspective de doublement des crédits sur trois ans.

La politique de gestion des ressources humaines sera également un enjeu majeur du processus de modernisation de notre Administration. Dès le lendemain du Séminaire, des améliorations concrètes ont été apportées dans le domaine de l'accessibilité aux informations des fonctionnaires et agents via le réseau Intranet. C'est ainsi que sont désormais accessibles les dossiers personnels et les échelles indiciaires de chacun, répondant ainsi à une attente forte et seront accessibles en 2008, comme le Gouvernement s'y est engagé, les nouvelles fiches de poste et fiches signalétiques des agents.

Par ailleurs, l'année 2008 devrait voir aboutir la réflexion engagée sur le statut des fonctionnaires et agents de l'Etat.

#### **c) Développement de l'e-administration et rationalisation des procédures**

L'objectif à atteindre est la généralisation du téléchargement de l'ensemble des formulaires produits par les services de l'Administration. Il s'agit là d'une première étape indispensable à la poursuite d'une politique de développement des services en ligne de l'Etat. Un projet de texte sera soumis au Conseil National dans les prochains mois qui aura pour objet d'introduire la voie électronique dans les procédures traditionnelles. L'année 2008 sera à cet égard une année charnière dans le développement de l'e-administration.

Cette démarche de déploiement s'accompagne de la volonté de rationaliser nos procédures administratives dans l'optique d'une plus grande efficacité et rapidité de traitement de l'information, dans un souci de mieux satisfaire les usagers. Il s'agira de raccourcir, voire de supprimer des circuits administratifs qui peuvent peser sur la qualité du service rendu et d'établir un véritable schéma directeur du système d'information des procédures diligentées par les services de l'Administration.

#### **d) Création d'un site Internet sur le Droit monégasque**

L'année 2008 devrait voir l'ouverture d'un site Internet gouvernemental permettant l'accès gratuit aux textes de lois et aux décisions jurisprudentielles de la Principauté.

Ce site, destiné à faciliter l'accessibilité du public au droit monégasque, devrait prendre l'appellation de « legimonaco ».

#### **e) Réflexion sur l'amélioration de la lisibilité de l'action publique dans le cadre de la refonte de l'organisation budgétaire**

Suite à l'étude effectuée sur l'élaboration, la mise en place et les conséquences de la loi organique relative à la loi de finances (L.O.L.F.) en France et dans le but d'améliorer la visibilité de l'action de l'Etat au vu des états budgétaires, une réflexion est en cours dont l'objectif est de mettre en place une organisation de la structure des dépenses de l'Etat repensée en identifiant au préalable les politiques publiques auxquelles elles se rattachent.

Cette analyse complètera la structure comptable existante afin de permettre :

- une meilleure appréhension de la répartition et de l'évolution des dépenses de l'Etat ;

- une base de travail permettant de mettre en place à moyen terme une meilleure et plus systématique évaluation des politiques publiques.

Un groupe de travail a été constitué et les premiers résultats concrets seront constatés dès 2008.

## **II - DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA PLACE AFIN DE PÉRENNISER LA PROSPÉRITÉ DE LA PRINCIPAUTÉ**

Le Gouvernement s'attachera à renforcer les principaux piliers du développement économique de la Principauté.

Ainsi, le soutien apporté au secteur financier, aux entreprises à forte valeur ajoutée, au tourisme, au commerce, ainsi qu'à la recherche scientifique, s'inscrira notamment au cœur du Programme Gouvernemental d'actions en 2008.

### **a) La place financière**

Les priorités de l'exercice 2008 s'inscrivent dans la continuité des actions menées en 2007 avec la mise en application des orientations dégagées à la suite de l'étude du Cabinet Bain.

Dans cette perspective, la refonte des textes financiers élaborés en 2007 a eu pour objet, en premier lieu, de soumettre les sociétés de gestion aux nouveaux standards internationaux et d'affirmer l'indépendance de la Commission de Contrôle des activités financières. De plus, elle a permis, d'une part, le développement de produits innovants tout en préservant les spécificités monégasques et, d'autre part, la création de produits susceptibles d'obtenir un passeport européen.

Le développement des activités financières s'accompagnera des dispositifs prévus dans le cadre de l'étude concernant principalement :

- la création d'un guichet unique à l'attention des entreprises et des créateurs d'entreprises ;
- la valorisation de la place par la participation à des colloques internationaux ;
- la construction d'outils de promotion prévus à cet effet.

Par ailleurs, les résultats de la mission d'évaluation du comité Moneyval qui devraient être communiqués à la fin 2007 seront suivis d'ajustements dans nos pratiques et nos procédures à l'effet de se rapprocher des meilleurs standards internationaux en la matière. De même, les contacts réguliers avec les différents

organismes internationaux (F.M.I., G.A.F.I., O.C.D.E. ...) seront maintenus afin de s'assurer d'une image internationale conforme à nos exigences.

### **b) Le développement des entreprises à forte valeur ajoutée**

Seront, comme les années précédentes, recherchés des partenariats pour la valorisation de la recherche-développement et des projets innovants favorisant notamment le développement durable (EUREKA, ANVAR).

Par ailleurs, la S.A.C.D.E., structure d'accompagnement et de financement des entreprises innovantes, a effectué en 2007 un travail important d'analyse et de suivi sur des projets à fort potentiel de croissance dans des secteurs divers : télécoms, audiovisuel, santé.

En 2008, la S.A.C.D.E. poursuivra son action à la fois au travers d'interventions en capital mais aussi en apportant assistance aux porteurs de projets innovants dans leur implantation en Principauté : mise en relation avec le réseau local d'investisseurs et d'entrepreneurs, aide à la recherche de locaux, etc...

La prospection à l'étranger sera également accentuée avec comme objectif l'utilisation optimale des services et réseaux existants en regroupant les synergies pour attirer ces derniers et assurer la réalisation d'un accueil et d'un suivi tout particulier de leurs installations sur le territoire monégasque.

Cet accueil nécessite que soit favorisée la programmation de nouvelles surfaces de bureaux par le Gouvernement. C'est ce qu'il s'emploiera à faire en 2008.

### **c) Conforter les positions gagnées dans le tourisme d'affaires et individuel**

D'une manière générale, les résultats obtenus dans le tourisme individuel en 2006 et dans le tourisme d'affaires en 2007 sont significatifs de la marge de progression qui demeure encore à exploiter dans ce domaine.

La finalisation de la réorganisation des bureaux de représentation à l'étranger et la mise en œuvre de politiques différenciées en collaboration avec la Chambre de Développement Economique et le Département des Relations Extérieures sont prévues dans la continuité des actions menées jusqu'alors.

Ainsi, la politique « haut de gamme » suivie dans l'ensemble des segments du marché, à savoir les loisirs, les affaires, le passage et les croisières, devrait en 2008 afficher des résultats probants.

A ce compte, un indicateur significatif des résultats obtenus sera constitué par l'évolution en 2008 du taux d'occupation global des chambres d'hôtel à la suite de l'ouverture du Novotel prévue à la fin 2007.

#### **d) Redynamiser le commerce local**

L'attention portée à un développement régulier du commerce local se traduit par l'activation des groupes de travail rassemblant les différents groupements de commerçants à l'effet de mener des actions de nature à attirer une nouvelle clientèle en ville.

Le développement de nouveaux sites commerciaux comme la Darse Sud du Port de la Condamine va diversifier l'offre commerciale et renforcer l'attractivité de notre tissu commercial.

L'Observatoire du commerce de détail, dont les conclusions sont publiées annuellement, sera réactualisé afin de suivre l'évolution des commerces par quartier et l'impact sur ces derniers des manifestations, des croisières et des congrès.

#### **e) Moderniser la recherche scientifique**

L'implication en 2007 de la Principauté dans l'organisation internationale I.T.E.R. consacrée à la fusion nucléaire constitue un des axes de développement de la recherche scientifique avec les conséquences que ce rapprochement est susceptible de générer : formations post doctorantes consacrées à des thèmes exploitables en Principauté, participation des entreprises monégasques à des appels d'offres lancés par I.T.E.R., association à la recherche menée sur le site de Cadarache.

Par ailleurs, le développement du Centre Scientifique de Monaco est prévu, notamment au travers de la création d'un pôle de recherche l'associant au Musée d'Anthropologie et à l'Institut de Paléontologie Humaine à Paris.

### **III - POURSUIVRE L'ACTION POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS ET CONTINUER À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE POUR LA POPULATION**

Le Gouvernement place l'épanouissement personnel de chaque membre de la collectivité au cœur de son action en conduisant des politiques publiques qui intègrent non seulement la satisfaction des besoins de base en matière de santé, de logement, d'environnement, mais qui assurent également un haut niveau de sécurité et un rayonnement culturel et sportif.

#### **a) La sécurité des personnes et des biens**

L'image d'un territoire sûr, qui participe à l'attractivité de la Principauté, ne pourrait perdurer sans la poursuite d'actions destinées à garantir la sécurité des personnes et des biens.

Dans le souci de conforter sa mission de police de proximité, l'accueil du public au sein de la Direction de la Sûreté Publique reste l'une des priorités de l'action policière, en cherchant à concilier, d'une part la prestation de qualité due aux usagers et, d'autre part, l'écoute, l'assistance et l'accompagnement des victimes, sans toutefois oublier les contraintes de sécurité dans la prise en charge des mis-en-cause, et ce, dans le respect des recommandations du Comité de prévention contre la torture. C'est ainsi qu'outre la création d'une unité dédiée exclusivement au recueil des plaintes, un projet ambitieux de réaménagement du module d'accueil de cette Direction est envisagé.

L'autre priorité de l'action policière reste étroitement liée à la dissuasion tant par le maintien d'une présence policière constante sur le terrain, que par une formation adaptée des personnels et par la modernisation régulière de ses moyens techniques. S'agissant de cette dernière, la Direction de la Sûreté publique sera prochainement dotée d'un outil de communication moderne, en adoptant un système de radiocommunications numérique, à ressources partagées (« Trunk »).

Cette architecture offre une interopérabilité des moyens radio entre les différents acteurs de la sécurité en Principauté (Sûreté Publique, Sapeurs-Pompiers et Carabiniers du Prince).

Cette adaptation du réseau radio ainsi que l'extension de la télésurveillance urbaine s'accompagneront d'un réagencement du Poste de commandement technique et opérationnel, en une salle d'information et de commandement, avec en particulier la mise en place d'un « mur d'images » échelonnée sur trois ans.

#### **b) La santé et l'action sociale**

Le domaine de la santé et de l'action sociale est caractérisé tout à la fois par un effort de modernisation sans précédent et par une phase d'évaluation des nombreux dispositifs récemment mis en place en direction des populations les plus fragiles, afin d'apporter les réponses adaptées aux besoins de solidarité que l'âge, le handicap, ou les difficultés d'insertion peuvent faire naître.

Le lancement des projets de construction du Centre de Gérontologie Clinique, d'une maison de retraite semi-médicalisée et surtout du nouvel hôpital constitue

le signe le plus fort et le plus tangible de la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre, au service de la population, une politique sanitaire ambitieuse.

En ce domaine, qui est au cœur des solidarités actives que l'Etat a la charge d'organiser, la recherche de qualité et de cohérence constitue un impératif.

La conception d'un schéma sanitaire global 2008-2012 s'inscrit pleinement dans cette logique.

Celui-ci, non seulement intègre les axes de développement du projet d'établissement du Centre Hospitalier Princesse Grace en matière de soins de proximité (périnatalogie, prise en charge de l'enfant et de l'adolescent...) ou de pôles d'excellence (cancérologie, cardiologie, activités interventionnelles sous imagerie médicale...), mais définit également les orientations majeures des politiques futures en matière de prévention, d'éducation pour la santé, de développement des réseaux ville hôpital et de la collaboration inter-hospitalière, de veille et d'alerte sanitaire et, enfin, de prise en charge des personnes âgées.

S'agissant plus spécifiquement de ce dernier point, les nombreux dispositifs mis en place au cours des deux dernières années (Centre de Gérontologie Clinique, Prestation d'autonomie, Centre Speranza-Albert II dédié à l'accueil de jour des personnes âgées souffrant de troubles cognitifs) feront l'objet d'évaluations afin de déterminer les adaptations qui pourraient être nécessaires pour que les réponses apportées par ces structures et mécanismes couvrent de la façon la plus complète possible les besoins des personnes âgées en perte d'autonomie.

De la même façon, le bilan de l'action engagée en faveur des personnes handicapées, ainsi que des mesures mises en œuvre au profit des jeunes en difficulté d'insertion scolaire (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) ou professionnelle, permettront de déterminer les conditions dans lesquelles l'Etat peut être, au quotidien, présent de façon encore plus efficace auprès de ces populations fragiles.

### **c) Le logement et l'accèsion à la propriété**

Après la livraison de 332 logements en 2007 (Zone A, rue de la Turbie, îlot Auréglija), le programme d'attribution se poursuivra avec la livraison courant 2008 de 223 logements (Honoré Labandé B, Zone A tranche 2, Castelleretto et Industria Minerve tranche 1).

Le Gouvernement Princier considère qu'un certain équilibre devrait alors être trouvé entre l'offre et la demande.

Ces livraisons importantes contribueront à libérer certains appartements du secteur protégé, alors occupés par des Monégasques, ce qui profitera aux résidents.

S'agissant de l'accèsion à la propriété, un groupe de travail mixte a été constitué et a abouti à la rédaction d'un projet de loi qui a été déposé le 5 décembre 2006 au Conseil National.

Ce texte a ensuite fait l'objet de discussions sur différentes modalités d'application en Commission Plénière d'Etude, dès lors qu'un accord existait sur les principes essentiels du texte.

Ces discussions ont permis de proposer un niveau de prix d'achat et des modalités d'acquisition avec comme objectif la possibilité pour une majorité de Monégasques d'accéder à la propriété aménagée de leur logement domanial.

Ce dispositif pourrait entrer en application dès le vote de la loi.

### **d) La préservation de l'environnement local**

Concernant la mise en œuvre d'une politique durable de gestion des déchets, le tri sélectif sera valorisé et complété notamment par le recyclage des emballages.

A cette occasion une large campagne de sensibilisation de la population au recyclage sera mise en œuvre faisant ressortir les actions déjà menées en Principauté et celles qui viendront compléter le dispositif.

Par ailleurs les réflexions sur l'amélioration des performances de la station d'épuration des eaux résiduelles sera poursuivie de même que la finalisation d'un programme pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration au sein des structures de l'extension de l'urbanisme en mer.

La politique des transports publics revêt en outre un caractère prioritaire dans la démarche de développement durable mise en œuvre par le Gouvernement Princier.

Ainsi, le plan des déplacements urbains sera mis à jour, des améliorations des dessertes seront proposées et la politique incitative au travers des tarifs pratiqués par la Société concessionnaire des transports publics sera maintenue.

Dans le même ordre d'idée, les études sur la promotion du covoiturage seront poursuivies.

Les contacts se poursuivront également avec les différentes Autorités françaises concernées pour l'approfondissement des réflexions sur le projet de funiculaire ou de liaison express, et de parking de dissuasion qui en est le corollaire.

Enfin, si la Principauté s'engage dans d'importantes opérations d'urbanisme, force est de constater que celles-ci se traduisent par des craintes exprimées par la population sur l'impact immédiat qu'elles peuvent avoir sur leur qualité de vie.

Il a ainsi été décidé d'intensifier la communication et la concertation sur les opérations d'urbanisme tant auprès des institutionnels, du grand public que des riverains.

#### **e) Le rayonnement culturel**

Le soutien à une politique d'événements culturels contribue à conforter la qualité internationale des manifestations proposées tout au long de l'année au public de la Principauté.

C'est ainsi que l'Opéra de Monte-Carlo développera sa saison lyrique particulièrement appréciée à la Salle Garnier avec l'organisation de représentations supplémentaires des quatre productions annuelles auxquelles s'ajoute l'ouvrage présenté à l'occasion de la Fête Nationale, à nouveau présenté au Grimaldi Forum.

L'Orchestre Philharmonique envisage, outre la reconduction d'une programmation diversifiée et de qualité pour ses saisons de concerts à Monaco, un renforcement de sa diffusion avec notamment des déplacements sélectifs à l'étranger et des enregistrements.

Les Ballets de Monte-Carlo offriront une programmation attractive en Principauté, tandis que huit tournées internationales sont envisagées et doivent encore être confirmées, en Europe (Espagne, Allemagne, Slovaquie), ainsi qu'aux Etats-Unis et au Canada.

L'action culturelle se poursuit par ailleurs au sein de la vie locale avec l'aide dont bénéficient non seulement les associations monégasques (Théâtre Princesse Grace, Studio de Monaco, Compagnie Florestan, Athéna; Comité National des Arts Plastiques, Club Image,...) pour lesquelles est prévue notamment l'organisation d'un Forum des Associations, mais également les artistes de Monaco en vue de faciliter leur implication dans la vie culturelle monégasque.

Il en est de même de l'action culturelle au sein des Organismes internationaux avec notamment l'implication toujours aussi forte de la Principauté dans les programmes de l'U.N.E.S.C.O., du Conseil de l'Europe (Journées Européennes du Patrimoine) et de la Francophonie.

Le développement de l'établissement public « Nouveau Musée National », relancé en 2007, se poursuivra en outre en 2008 avec la mise en œuvre d'une programmation d'expositions temporaires annuelles comprenant notamment une importante exposition de préfiguration, ainsi qu'avec l'aménagement muséographique de la Villa Paloma et de ses jardins, future antenne du Nouveau Musée.

Le rayonnement culturel de la Principauté se traduira également par une politique de communication plus complète et bien ciblée, au travers notamment de la création d'une « web TV » dédiée à Monaco Info, ainsi que d'une radio monégasque privée, à vocation généraliste, qui bénéficiera d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une participation minoritaire à son capital. La « web TV » permettra de créer un lien nouveau avec les spectateurs sur une zone de diffusion allant au-delà des frontières traditionnelles du réseau câblé monégasque, alors que la radio s'adressera à des auditeurs situés sur une large frange côtière entre le Département du Var et l'Italie. Toutes deux œuvreront pour mieux faire connaître la Principauté, ses actions et les événements qui s'y déroulent tout au long de l'année.

#### **f) L'éducation et le sport**

La Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports poursuit plusieurs actions éducatives s'adressant tant aux élèves qu'aux enseignants.

Ainsi, l'éducation aux Droits de l'Homme sera renforcée dans la formation des professeurs, notamment à travers les textes internationaux que la Principauté a ratifiés en la matière. Différentes interventions de juristes ou de spécialistes sont prévues également pour les élèves, permettant de présenter les grandes organisations internationales auprès desquelles Monaco siège.

L'éducation à l'environnement et au développement durable sera également mise en œuvre avec le développement de projets pédagogiques dans les établissements scolaires visant la promotion d'une démarche citoyenne ainsi que la participation accrue des écoles primaires au programme « éco-école ».



En outre, les échanges comme les voyages scolaires se développeront plus spécifiquement non seulement en direction de la Chine, avec des élèves pratiquant depuis deux ans le chinois, mais également vers la Tunisie à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire du jumelage entre le Lycée Okba de Kairouan et le Lycée Albert I<sup>er</sup>.

Seront également privilégiés les voyages à visée mémorielle, puisque parallèlement à la mise en œuvre de la Journée de la Mémoire de la Shoah, des activités seront proposées sur ce thème. Un voyage sur les « lieux de mémoire » permettra de sensibiliser encore davantage une ou deux classes d'élèves du secondaire.

La participation d'élèves ou étudiants à des événements internationaux devrait se poursuivre, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports étant régulièrement sollicitée afin de développer la participation des jeunes à Strasbourg (Direction Jeunesse) ou Budapest (Centre de Jeunes) dans le cadre du Conseil de l'Europe.

L'Etat prendra par ailleurs en charge une partie des frais de déplacement et de séjour de jeunes participant aux Journées Mondiales de la Jeunesse, organisées à Sydney (Australie) du 15 au 20 juillet 2008.

Sur le plan sportif, la participation d'une délégation monégasque aux prochains Jeux Olympiques qui se dérouleront à Beijing, du 8 au 24 août 2008, est à rappeler.

#### **IV - PROMOUVOIR LE PROGRÈS SOCIAL ET MENER UNE POLITIQUE DE GRANDS ÉQUIPEMENTS S'INSCRIVANT DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

De même que le progrès n'inspire la crainte que lorsque sa maîtrise est incertaine, il n'appelle l'adhésion que lorsque ses bienfaits sont perçus de tous.

La prise en compte des paramètres de durabilité dans la réalisation des grands travaux et le progrès social constituent les deux piliers sur lesquels toute action publique qui cherche à mettre la croissance économique au service de la solidarité et du bien-être actuel, mais aussi futur de la collectivité, doit s'appuyer.

Cette réflexion constitue un moteur essentiel du présent Programme Gouvernemental d'actions, comme en témoigne le lancement ou la conduite des projets suivants.

#### **a) Le progrès social avec la modernisation du dialogue social**

Sur le plan social, cette recherche de solidarité entre générations devra se traduire par la poursuite de la réflexion sur le devenir des régimes de retraite monégasque et notamment celui des salariés.

Toutes les études conduites jusqu'en 2006 ont conclu à un déséquilibre technique de la Caisse Autonome des Retraites avant l'horizon 2050, y compris en retenant un taux de croissance des effectifs de 3 %, conforme au rythme d'évolution actuel, mais qui constitue, sur une projection à long terme, une hypothèse audacieuse.

Les conclusions de la nouvelle étude, confiée à un cabinet d'actuares en 2007, devraient être connues au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

Il sera alors nécessaire d'aboutir à un diagnostic partagé des perspectives d'évolution du régime pour s'attacher à définir les voies et moyens d'assurer sa pérennité, c'est-à-dire, tout simplement, de garantir un traitement équitable aux futures générations de retraités.

Mais le progrès social doit aussi s'exprimer de façon plus immédiate en perfectionnant les dispositifs législatifs et réglementaires qui encadrent les relations de travail en assurant aux salariés le plus haut niveau de protection compatible avec la préservation de la compétitivité des entreprises.

En 2007, le dépôt des projets de loi sur le contrat de travail (motivation du licenciement de salariés en C.D.I. sauf accord des parties, réglementation du C.D.D.), sur le reclassement des salariés inaptes, sur l'apprentissage, a constitué une avancée importante.

Enfin, le Gouvernement accompagnera les partenaires sociaux pour que des solutions, de préférence consensuelles, soient dégagées en ce qui concerne l'évolution des dispositions législatives et réglementaires fixant les salaires minima, et qu'une réflexion soit engagée sur la possibilité d'introduire, dans le cadre d'accords négociés, plus de souplesse en matière d'organisation du temps de travail.

Il s'agit d'appréhender ces thèmes économiques et sociaux étroitement liés en privilégiant une logique d'équilibre pour tout à la fois : répondre aux attentes légitimement exprimées par les salariés, et notamment les plus modestes d'entre eux, en ce qui concerne leur pouvoir d'achat, et ouvrir aux entreprises la possibilité de bénéficier de gains de productivité leur permettant d'assumer économiquement une politique salariale motivante et attractive.

### **b) Les grands équipements et le développement durable**

S'inscrivant dans la politique de développement durable, la démarche de Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) sera prise en compte pour la réalisation de tous les bâtiments publics. De la même manière, il sera procédé à une réflexion sur l'évolution du cadre réglementaire d'urbanisme en la matière.

Il s'agit notamment de mettre en œuvre des mesures incitatives tendant, par exemple, à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.

De même l'application de la démarche H.Q.E. permettra d'imposer les dispositions nécessaires pour limiter les nuisances occasionnées pendant les travaux.

En ce qui concerne la politique énergétique de la Principauté, l'année 2008 devra voir aboutir l'établissement d'un plan de stratégie énergétique et environnementale. Celui-ci abordera à la fois les questions fondamentales de l'approvisionnement énergétique de la Principauté ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour limiter les consommations et réduire notre dépendance énergétique.

Concernant les opérations de travaux publics menées par l'Etat, il sera demandé à ce que ces réalisations intègrent de façon plus performante les éléments de maintenance des bâtiments.

Cette anticipation vise à réduire les coûts de maintenance, à assurer une meilleure intégration environnementale et à garantir une meilleure pérennité des réalisations.

Dans le même ordre d'idée, un plan d'urbanisme rassemblant les différentes ordonnances souveraines sera mis en œuvre afin, d'une part, de donner une vision globale de la politique urbanistique monégasque et, d'autre part, de conférer plus de cohérence à la qualité architecturale de la Principauté.

Bien entendu, les opérations d'investissement majeur seront poursuivies pour conférer à la Principauté les éléments de développement qui lui sont indispensables : il s'agit de l'aménagement du port Hercule, de la mise en œuvre de la solution 5 du Centre Hospitalier Princesse Grace, de la poursuite de l'urbanisation des délaisés S.N.C.F. et de la réalisation des surfaces de bureaux supplémentaires.

S'agissant de l'extension de l'urbanisme en mer, cette opération, qui revêt également un caractère majeur et prioritaire, entrera durant l'année 2008 dans

une phase opérationnelle au travers de la désignation du lauréat du concours et de la constitution des équipes opérationnelles.

Au-delà de la poursuite des opérations déjà lancées, le Gouvernement Princier s'attachera à arrêter la définition et la programmation de nouveaux grands projets d'urbanisme sur les sites de Testimonio, de l'Annonciade, du Sporting d'Hiver et du quartier du Casino.

Enfin la Principauté de Monaco poursuivra et intensifiera sa politique de coopération avec les pouvoirs publics locaux dans une perspective de gestion intégrée du développement durable.

La Principauté participera activement à la valorisation du milieu naturel qui constitue son environnement immédiat et cherchera à développer les actions qui permettent avec nos voisins de rendre plus performante encore cette politique de développement durable.

Ces actions concerneront tant les transports publics que la gestion des déchets, les alimentations énergétiques et la protection du milieu naturel.

### **V - POURSUIVRE LES ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION EXTÉRIEURE AUX NIVEAUX BILATÉRAL ET MULTILATÉRAL**

La politique étrangère de la Principauté poursuivra son action d'ouverture, tant au niveau bilatéral que multilatéral, dans le respect des relations traditionnellement entretenues avec la France et les pays qui lui sont géographiquement proches.

Le volet international du Programme Gouvernemental d'Actions sera marqué en 2008 par l'élargissement des relations diplomatiques et consulaires, par une augmentation du niveau de l'Aide Publique au Développement, ainsi que par le renforcement de la participation de la Principauté au sein des instances internationales.

#### **a) Le maintien de l'élargissement des relations diplomatiques et consulaires**

Suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, du Traité destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la France et Monaco, une vingtaine de nouveaux Pays devraient être, en 2008, représentés à Monaco par un Ambassadeur non résident, portant ainsi à un peu plus d'une cinquantaine le nombre des Etats entretenant des relations diplomatiques formelles avec la Principauté.

Bien entendu, une priorité est accordée aux grands pays ou à ceux qui sont proches de l'ensemble euro-méditerranéen.

Parallèlement, le Gouvernement Princier envisagera l'accréditation d'Ambassadeurs non résidents auprès de ces mêmes Etats afin d'étendre encore son réseau diplomatique à l'étranger. Il poursuivra également sa politique d'élargissement de portefeuille d'accréditations de ses représentants diplomatiques actuels pour limiter les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Le développement du réseau consulaire monégasque sera également une priorité en 2008 afin de développer certaines actions à caractère économique, humanitaire ou culturel à l'étranger et d'apporter une assistance aux organismes publics et privés chargés de la promotion et de la prospection de Monaco à l'extérieur des frontières, ainsi qu'aux entreprises monégasques désirant s'implanter dans un autre pays et aux personnes physiques installées ou se trouvant occasionnellement à l'étranger.

#### **b) Accroissement sensible des moyens consacrés à l'Aide Publique au Développement (A.P.D.)**

En 2008, le Gouvernement Princier poursuivra une politique d'aide publique au développement très active afin de tendre vers l'objectif de consacrer 0,7 % du R.N.B. monégasque à l'enveloppe de l'A.P.D., pourcentage arrêté au niveau international.

Une augmentation annuelle de 25 % de l'A.P.D. permettrait d'atteindre cet objectif à l'horizon 2015.

Les crédits dédiés à ce domaine seront majorés en conséquence en 2008 et bénéficieront en priorité aux zones d'interventions habituelles francophones, à la lutte contre la pauvreté, à la protection de la biodiversité, la préservation des écosystèmes, la lutte contre la désertification et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique euro-méditerranéenne, pour sa partie coopération au développement, six nouveaux programmes et une somme supplémentaire seront proposés pour l'intervention de la Principauté dans le bassin méditerranéen. Cela s'ajoute aux activités déjà amorcées dans cette zone. Les pays concernés sont le Maroc, la Tunisie, le Liban, la Croatie, la Slovénie et le Portugal.

Plus de 75 % des crédits consacrés à l'A.P.D. concerneront des actions liées à la santé, au domaine social, à l'éducation et à la lutte contre la pauvreté.

Une prospection sera en outre poursuivie en Asie et en Amérique latine (zone où la Principauté est très peu présente) afin d'identifier un ou plusieurs pays partenaires pour initier des actions d'aide au développement.

Le partenariat initié avec les O.N.G. monégasques sera intensifié et un soutien sera accordé au domaine de la micro-finance par un apport en don pour la création ou le renforcement de petites Institutions de Micro-Financements au service des plus pauvres.

Par ailleurs, une réflexion sera engagée sur des voies innovantes de coopération en collaboration avec des entreprises privées, afin d'organiser des opérations dans des pays à fort taux de pauvreté.

Enfin, la mise en place d'un meilleur encadrement pour les jeunes Monégasques s'engageant dans le domaine humanitaire est prévue au travers de la création d'un statut de Volontaire International Monégasque.

#### **c) Le renforcement du rayonnement de la Principauté au sein des Organisations Internationales**

En 2008, le Gouvernement Princier s'attachera à poursuivre sa participation et ses actions au sein des instances internationales dont il fait partie. Il continuera ainsi à défendre les sujets intéressant tout particulièrement Monaco (Droits de l'Homme, protection des enfants, personnes handicapées, lutte contre le sida, protection de l'environnement...).

Une implication particulière sera assurée dans les Comités et Commissions où la Principauté siège (Comité de Coordination du Programme de l'ONUSIDA et Commission sur le Développement Durable). Une participation active est par ailleurs prévue dans le cadre d'événements tels que : « 2008 Année internationale de la Planète Terre », « 2008 Année internationale de l'assainissement » et le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

De plus, l'année 2008 sera principalement marquée par deux événements majeurs :

- l'organisation et la participation à la session l'Environnement, dont le thème est « Globalisation et environnement : mobiliser le secteur financier pour répondre au changement climatique », qui se tiendra à Monaco en février 2008, attestant de l'engagement de la Principauté pour agir concrètement en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable de la planète. Cet événement international d'envergure, qui se traduira notamment par l'accueil

d'un millier de personnes dont une centaine de Ministres de l'Environnement, aura pour ambition de marquer une étape significative dans un domaine capital pour l'avenir de l'humanité ;

- la participation à l'Exposition Internationale de Saragosse qui, du 14 juin au 14 septembre 2008, accueillera plusieurs millions de visiteurs autour du thème « Eau et Développement Durable ». La Principauté y aménagera un pavillon qui présentera ses actions menées en rapport avec le thème de l'exposition.

Enfin, la Principauté entend favoriser la paix, la tolérance et le rapprochement des peuples de la Méditerranée. De par sa situation géographique, et en raison des valeurs qui sont les siennes, elle entend jouer pleinement son rôle dans ce domaine.

\*  
\* \* \*

Telles sont les grandes lignes du Budget 2008, qui s'inscrit dans la continuité des orientations définies par S.A.S. le Prince Souverain et des opérations engagées en 2007.

### 3 - BUDGET 2008

#### I - EQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES

Les principales caractéristiques du budget 2008 sont les suivantes :

Le montant des recettes proposé, qui s'élève à 782.870.400 €, est en hausse marquée (+ 7,8 %). Celle-ci s'explique essentiellement par les contributions, qui affichent une progression de 9 %.

Cette évolution positive ne couvre pas le total des dépenses qui atteint 893.348.900 €. Toutefois, leur hausse plus modérée, soit 4,9 %, permet de présenter un déficit qui s'élève à 110.478.500 €, en baisse par comparaison à celui du budget primitif 2007.

Synthétiquement le Budget de l'exercice 2008 se présente comme suit :

	<b>BUDGET PRIMITIF 2008</b>	<b>PR08/ PR07/ %</b>
<b>* RECETTES</b>	782 870 400 €	7,8%
<b>* DEPENSES</b>		
Section 1 - Dépenses de souveraineté	40 241 200 €	6,2%
Section 2 - Assemblées et corps constit.	4 355 000 €	9,9%
Section 3 - Moyens des services	208 725 400 €	3,8%
Section 4 - Dépenses communes	125 695 700 €	7,8%
Section 5 - Services publics	25 313 000 €	11,0%
Section 6 - Interventions publiques	185 784 400 €	1,8%
Section 7 - Equipement et investissement	303 234 200 €	5,7%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	893 348 900 €	4,9%
<b>EXCEDENT DE DEPENSES</b>	110 478 500 €	-12,1%

Les comptes spéciaux du Trésor font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 1.556.500 €, soit 31.594.500 € de recettes et 33.151.000 € de dépenses.

Ainsi l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- excédent de dépenses du budget 2008 .....	110.478.500 €
- excédent de dépenses des C.S.T .....	1.556.500 €
- total .....	112.035.000 €

#### II - PROJET DE BUDGET PROPRESMENT DIT

##### **A - RECETTES**

Le budget de l'exercice 2008 affiche des prévisions de recettes qui, s'élevant globalement à 782.870.400 €, sont en hausse par rapport à celles de l'exercice précédent (+ 7,8 %).

Les trois chapitres composant les recettes du budget de l'Etat évoluent de la façon suivante :

- les contributions, qui représentent à elles seules 76,64 % de l'ensemble des recettes, augmentent de 9 % ;

- les produits et revenus du domaine de l'Etat, qui constituent 21,06 % des recettes, affichent une hausse de 3,9 % ;

- enfin, les produits et recettes des services administratifs, chapitre le moins significatif avec une part de 2,3 %, enregistrent une augmentation de 8 %.

**1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat :**  
+ 3,9 %

**A - Domaine immobilier :** + 8 %

L'augmentation constatée provient essentiellement du domaine immobilier au sens strict, et, dans une moindre mesure, des Parkings Publics.

• Domaine immobilier : article 011.100 : + 9,8 %

L'augmentation de l'estimation des recettes du domaine immobilier par rapport à l'exercice précédent s'élève à 9,8 % et provient essentiellement des revenus des immeubles bâtis.

	PR 2008/PR 2007
Immeubles bâtis	+ 12,6%
Immeubles non bâtis	+ 0,4%
Occupations temporaires	- 100,0%
Récupération de charges	+ 0,0%
Recettes diverses	+ 0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>+ 9,8%</b>

• Immeubles bâtis  
(article 011.101 : + 12,6 %)

Les différents types de recettes qui composent cet article évoluent ainsi :

- le secteur habitation.

Outre un coefficient d'augmentation des loyers de 1,07 %, trois nouvelles opérations immobilières ont été prises en compte :

\* Opération « Zone A », la 1<sup>ère</sup> tranche étant livrée en 2007, la prévision budgétaire tiendra compte d'une année pleine. S'agissant de la 2<sup>ème</sup> tranche, elle devrait être livrée au cours du premier trimestre 2008, impliquant une prévision de trois trimestres.

\* Opération « Aureglia-Grimaldi », dont les deux tranches sont livrées en 2007, permettant une prévision budgétaire pour l'année complète 2008 pour les blocs « B1, B2, B3 » et pour les blocs « B4 et B5 ».

\* Opération « Castelleretto », la livraison étant prévue dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008, la prévision budgétaire tiendra compte de deux trimestres.

Par ailleurs, la poursuite des locations de l'immeuble « Les Hibiscus » permet de provisionner une somme.

Il est à noter que l'acquisition de deux appartements dans l'immeuble « Franzido Palace » entraîne une estimation de recettes pour l'année 2008.

- le secteur industriel et commercial.

S'agissant du Centre Commercial de Fontvieille, la prévision concernant la régularisation des redevances sur le chiffre d'affaires 2006 étant pratiquement identique à l'exercice précédent, l'estimation de recettes pour 2008 fait ressortir une faible hausse due à l'augmentation des redevances minimum garanties.

Concernant la Galerie du Métropole, il est à noter que les redevances liées à deux enseignes sont calculées en fonction des chiffres d'affaires prévisionnels.

Ensuite, pour l'hôtel « Columbus », la prévision budgétaire est identique à la recette liée au chiffre d'affaires de l'année 2006 qui devrait être perçue sur l'exercice 2007.

De surcroît, la facturation du loyer à une association installée dans de nouveaux locaux de la zone A permet d'encaisser un reliquat 2007 et le loyer annuel 2008.

Enfin, les locaux de la Darse Sud étant livrés au cours de l'année 2007, la prévision budgétaire tient compte de l'année entière 2008.

- le secteur France et Etranger.

Les recettes de ce secteur, qui concernent les revenus locatifs d'immeubles situés en France et à l'étranger, sont peu significatives. Pour la prévision budgétaire, le taux d'augmentation correspond aux indices parus pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2007, à savoir :

- pour le secteur d'habitation : l'indice de référence des loyers, soit 2,78 % ;

- pour le secteur commercial : l'indice du coût de la construction, soit 7,05 %.

\* Récupérations de charges  
(article 011.105)

Il est proposé d'inscrire une provision identique aux estimations de 2005, 2006 et 2007, puisque l'on constate une stagnation des dépenses récupérables.

- Parkings publics : article 011.200 : + 4,8 %

Cette augmentation s'explique par la hausse anticipée de l'ensemble des recettes du Service, et notamment celle des droits de stationnement (+ 5 %).

En effet, on constate une augmentation des « recettes horaires » (+ 3 %) induite par une fréquentation accrue de l'ensemble des parkings (dont notamment les ouvrages Gare, Quai Antoine 1<sup>er</sup>, Chemin des Pêcheurs, Papalins, et C.H.P.G.), et la prévision de recettes du parking Roqueville, en exploitation début 2008.

Les « recettes abonnements » augmentent également en raison d'une hausse tarifaire prévue de 2 %, du nombre d'abonnés du parking du Port, et de la mise en exploitation début 2008 du parking Roqueville.

On note également une hausse des « recettes autocars » de 11,6 %, correspondant à l'augmentation de la recette 2006, confirmée par les résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2007.

- Produits de cessions : article 011.400 : - 26,9 %

Les recettes de cet article ont diminué de 26,9 % par rapport à l'exercice précédent car plusieurs remboursements de prêts vont être soldés. On note en effet que les acquisitions anciennes de logements domaniaux (financées par des remboursements en capital réguliers des acquéreurs sur cet article) sont quasiment toutes soldées.

## **B - Monopoles : - 2,5 %**

Ces produits constituent, après les recettes de TVA, la deuxième source de revenus de l'Etat. Ils représentent, cette année, 10,3 % du total des prévisions de recettes.

- Monopoles exploités par l'Etat : + 5 %

L'évolution comparative, par rapport à l'exercice 2007, des recettes et des dépenses des différents services commerciaux qui exploitent directement des monopoles d'Etat est retracée ci-après.

	Recettes	Dépenses
- Régie des Tabacs	+4,2%	-9,7%
- Postes et Télégraphes	+9,0%	+5,3%
- Office des Emissions de Timbres-Poste	+0,6%	-4,2%
- Publications officielles	+8,0%	+44,3%

- \* Régie Monégasque des Tabacs (article 021.100 : + 4,2 %)

Les recettes de la Régie Monégasque des Tabacs connaissent une hausse de 4,2 % et se situent au niveau du résultat constaté en 2006.

Cela s'explique par l'augmentation observée des ventes de tabac en raison notamment du prix en hausse du tabac en Italie. Cette évolution est toutefois relativisée par l'application prochaine à Monaco d'une loi visant à interdire la consommation de tabac dans tous les lieux publics.

Du fait de cette variation et d'une diminution des dépenses, le bénéfice prévisionnel de la Régie des Tabacs augmente de 10,9 %.

- \* Postes et Télégraphes (article 021.300 : + 9 %)

La prévision de recettes du compte de partage est estimée en hausse de 9,5 % par rapport à 2007.

La prévision anticipée pour l'exercice 2008 tient compte d'un léger relèvement de la vente de figurines, d'une réduction de 2,3 % des recettes « Grand Public », d'un accroissement substantiel des segments d'activités « courrier-colis » (en particulier le « coliposte » suivi, le courrier à l'international ainsi que les prestations d'affranchissement), et d'un accroissement de 2,4 % des prestations fournies à « Chronopost S.A. ».

Il est à noter que les autres recettes (Produits des Télécommunications, Diverses) connaissent un regain d'activité avec l'insertion d'une nouvelle prestation « dynapost », soit + 6,35 % pour l'ensemble desdites recettes.

Malgré des dépenses en hausse de 4,4 %, il est prévu un résultat bénéficiaire en augmentation de 18,2 %.

- \* Office des Emissions de Timbres-Poste (article 021.400 : + 0,6 %)

La philatélie « grand public » évolue depuis plusieurs années dans un contexte peu favorable et la Principauté n'est pas épargnée par ce phénomène. Cela se traduit pour l'Office par une perte récurrente de ses abonnés (- 1.400 en 2006). A cela s'est ajoutée depuis l'année 2006 la baisse subite des commandes du principal agent de l'Office, la Société Philagroup, conséquence directe des problèmes rencontrés par cette dernière. L'estimation du produit des émissions philatéliques tient donc compte de ces paramètres, dont les effets négatifs ne peuvent être compensés en totalité par l'évolution intéressante des recettes perçues à partir de la boutique de vente en ligne du site Web, par la présence accrue de l'Office à des manifestations

philatéliques internationales et par les accords conclus depuis deux ans avec des agents aux Etats-Unis et en Chine.

L'entrée en vigueur en 2008 du nouveau statut de La Poste de Monaco entraînerait la fin des ventes de timbres pour l'affranchissement aux entreprises et services administratifs, ainsi que la fermeture du guichet philatélique du Palais de la Scala, ce qui se traduirait par une baisse de recettes correspondantes.

Par ailleurs, les recettes diverses, constituées principalement par la vente des enveloppes « 1<sup>er</sup> Jour d'Emission », des encarts de présentation, des flammes d'affranchissement et, depuis deux années, de produits para-philatéliques sont estimées en hausse de 8,8 % par rapport à 2007.

En outre, de nouveaux accords portant sur la vente par les guichets philatéliques français de l'ensemble des timbres émis (et non plus seulement des usages courants), plus avantageux pour la Principauté, ont été conclus avec La Poste. Une hausse des recettes est anticipée par rapport à l'exercice précédent.

Au global, la hausse des recettes de 0,6 % et la baisse anticipée des dépenses de 5,2 % conduisent à augmenter le bénéfice global de 20,3 %.

\* Publications Officielles  
(article 021.500 : + 8 %)

Les prévisions de recettes des publications officielles pour l'exercice 2008 sont en augmentation par rapport au budget primitif 2007.

Cette hausse s'explique par une croissance de 11,9 % des revenus provenant des insertions et annonces légales.

L'augmentation des recettes, associée à la légère augmentation des dépenses (+ 2,6 %), génère un bénéfice prévisionnel faible mais en hausse de 157,1 % par rapport à 2007.

• Eaux - Extension du réseau  
(article 021.900)

Ces recettes correspondent au reversement, au budget général de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor 8125 « Développement des approvisionnements en eau », l'autre partie étant utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau. Cet article reste stable par rapport à l'année précédente.

• Monopoles concédés : - 8 %

\* Société des Bains de Mer  
(article 031.101 : - 14,7 %)

Le montant de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires prévisionnel du secteur Jeux de la Société des Bains de Mer pour l'exercice 2007/2008, auquel s'applique un taux de redevance de 10 %, contre 14 % en 2007.

Ce montant prévisionnel a été établi par la SBM en estimant la progression des recettes des jeux à 11 % par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une augmentation de celles des jeux de tables et de la consolidation des recettes des jeux automatiques.

\* Prêts sur gages  
(article 031.102 : - 14,3 %)

Au vu des derniers résultats de cette activité, il est proposé un montant en baisse de 14,3 % par rapport à 2007.

\* Radio Monte-Carlo  
(article 031.103 : + 24,4 %)

A la suite de la signature du nouveau contrat de concession le 10 janvier 2005, Radio Monte-Carlo verse une redevance basée sur un pourcentage de son chiffre d'affaires d'antenne net payant. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, il s'élève à 2 % du chiffre d'affaires. Une hausse de 24,4 % est anticipée par rapport à l'exercice précédent en raison du faible niveau de 2007.

\* Télé Monte-Carlo  
(article 031.105)

Les encaissements faisant l'objet de la redevance pour l'année 2008 ont été estimés, comme en 2007, au minimum garanti par la convention de concession, telle que modifiée en novembre 2003.

\* Monaco Telecom  
(article 031.106 : - 33,3 %)

La redevance due par la société Monaco Telecom à l'Etat est calculée en fonction de la redevance de référence à laquelle est appliqué le taux de progression de la marge brute du service de base, tel que défini dans le cahier des charges.

La redevance prévue sur cet exercice est en diminution de 33,3 % par rapport à 2007. Elle résulte de discussions globales entreprises avec Cable & Wireless.

\* Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz  
(article 031.108 : + 16,7 %)

Les recettes provenant de la SMEG se déduisent de l'article 2 de la convention de concession pour la distribution de l'énergie électrique et de gaz. Elles sont composées d'une redevance proportionnelle et d'une redevance forfaitaire.

La redevance proportionnelle se détermine suivant la marge commerciale au titre des ventes d'électricité et de gaz. Pour l'année 2008, on peut penser que la progression ainsi que l'augmentation des tarifs de gaz et d'électricité conduira à une recette en hausse.

La redevance forfaitaire, qui représente la plus grande partie de la redevance, se calcule en fonction de l'indice électrique moyen annuel des indices des prix à la consommation. Elle est prévue en hausse de 2 % par rapport à 2007.

\* Pari Mutuel Urbain - Loto  
(article 031.110 : + 23 %)

Le montant prévu au titre des redevances PMU - LOTO est déterminé au regard des encaissements réalisés en 2006 auxquels a été appliquée une augmentation de 2 %.

\* Usine d'incinération Energie électrique  
(article 031.111 : - 50 %)

Ces recettes correspondent aux redevances dues par la Société Monégasque d'Assainissement pour la vente d'énergie électrique.

Une baisse des recettes est anticipée en raison d'une consommation supplémentaire de l'usine d'incinération elle-même, due aux nouveaux équipements d'épuration des fumées.

\* Usine d'incinération Energie Vapeur  
(article 031.112 : + 20 %)

Ces recettes correspondent aux redevances dues par la Société Monégasque d'Assainissement pour la vente de vapeur à la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz pour l'exercice 2008.

On peut estimer ces recettes à 600.000 €, soit une hausse de 20 %, l'exploitation de l'U.I.R.U.I. retrouvant cette année son régime normal de fonctionnement.

\* Télédistribution  
(article 031.113)

La redevance due par le groupe Monaco Telecom pour la télédistribution, qui exploite le réseau câblé de télédistribution, est calculée chaque année conformément à la convention de concession qui lie cette société à l'Etat.

Les montants sont relativement stables d'une année sur l'autre, d'où une estimation inchangée.

\* SAM des Ports  
(article 031.115 : + 85,3 %)

Cet article correspond à la mise en concession de l'exploitation des ports par la SAM des Ports le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le montant représente la redevance versée à l'Etat par la nouvelle société qui bénéficie principalement des recettes de droits de stationnement.

Une hausse de 85,3 % des revenus est envisagée. Ce montant est proposé sur la base des prévisions de l'application du projet d'avenant qui concerne plus particulièrement la clause de redevances et au regard des prévisions favorables d'évolution des recettes et des dépenses envisagées aux budgets 2007 et 2008.

**C - Domaine financier :** + 29,3 %

• Intérêts bancaires : + 8,2 %

Ils sont calculés en fonction de deux facteurs : la moyenne des disponibilités bancaires et le taux EONIA, le taux rémunérateur mensuel.

Les analystes financiers prévoient en fin d'année 2007 un taux de 4 % qui devrait se maintenir en 2008.

La moyenne des disponibilités bancaires continue de baisser mais ne compense pas la hausse des taux. Ainsi, une inscription de recettes en hausse de 8,2 % a été réalisée.

• Intérêts sur créances : + 48 %

Aucun nouveau remboursement d'emprunt n'est prévu pour l'année 2008. Le remboursement d'emprunt le plus important reste toujours celui effectué par la société ESCOTA.

Ainsi, les intérêts sur créances en 2008 sont évalués sur la base du résultat 2006 sauf pour le prêt ESCOTA dont les intérêts sont majorés de 3 % (indice TP 01).

• Revenus des valeurs mobilières : + 30,7 %.

Cette recette correspond d'une part aux intérêts statutaires des 600.000 actions inaliénables de la SBM, et, d'autre part, à une provision relative aux dividendes de Monaco Telecom.

**2 - Produits et recettes des Services Administratifs :**  
+ 8 %

Les principaux crédits de ce chapitre évoluent comme suit.



• Sûreté Publique - Prestations : article 012.102 : + 1,8 %

Ce crédit retrace, d'une part, les remboursements par la S.B.M. des frais relatifs aux interventions de la Sûreté Publique sur son domaine immobilier (+ 1,8 %) et, d'autre part, les taxes pour fermeture tardive des établissements ouverts au public ainsi que les redevances pour la délivrance des cartes de séjour (+ 1,8 %).

• Commerce & Industrie - Brevets : article 012.104 : + 11,1 %

Les recettes du présent article sont divisées en trois catégories. Il s'agit d'une part des recettes internes, qui se décomposent en brevets nationaux (- 3,2 %), marques (+ 13 %) et produits des nantissements reçus au répertoire du commerce (+ 30 %).

D'autre part, on trouve les recettes provenant des dépôts de brevets européens qui sont en augmentation depuis 2002 et encore cette année de 11,8 %, et dont la moitié est reversée à l'Office Européen des Brevets (article 355.322).

Enfin, les prévisions de recettes versées par l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) sont en hausse de 6,2 %. Le nombre de dépôts, par l'Arrangement et par le Protocole de Madrid, a été directement affecté par la création de la marque communautaire, dont Monaco ne fait pas partie.

• Service de la circulation : article 012.113

Les prévisions de recettes de ce service ont augmenté de 14,3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évaluation a été réalisée au vu du résultat constaté en 2006 qui devrait se reproduire en 2007 et 2008 avec une augmentation de l'ordre de 2 % annuel.

• Aviation civile - Hélicoptère de Monaco : article 012.116 : + 2 %

La hausse de 2 % des prévisions de recettes de ce service s'explique essentiellement par l'augmentation envisagée des recettes issues de l'occupation du hangar de l'Aviation Civile.

• Sûreté Publique - Procès-verbaux et Alarmes : article 012.119 : + 8,6 %

Compte tenu des résultats constatés en 2006, expliqués par une amélioration du recouvrement des procès-verbaux qui devrait de maintenir, il est proposé une hausse de 8,6 % de cet article.

• Remboursement par établissements privés et autres entités : article 012.123 : + 9,6 %

Cette recette correspond au remboursement par les établissements privés d'enseignement et certaines associations des émoluments du personnel mis à leur disposition par l'Administration.

La majoration des prévisions pour l'exercice 2008 sur cet article s'explique principalement par la présence d'un nouveau fonctionnaire auprès du Comité Olympique Monégasque et par l'augmentation de l'effectif détaché au Cours de l'Enfant Jésus et au Collège François d'Assise Nicolas Barré.

• Hélicoptère carburant : article 012.138 : + 2,1 %

Cet article a été créé en 2006 à la suite de la désactivation comptable du Compte Spécial du Trésor 8180 « Hélicoptère - Avitaillement en carburant ». Les recettes sont dorénavant retracées sur cet article et représentent les résultats de la vente de carburant. Ces recettes sont en hausse de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent. Les achats sont, quant à eux, répertoriés à l'article 387.352 « Achat kérosène ».

• Stade Louis II : article 012.500 : + 3,6 %

L'augmentation globale de 3,6 % des recettes provenant du Stade Louis II s'explique par :

- la hausse anticipée de 5 % des recettes provenant de l'exploitation du parking expliquée par l'augmentation de 4,2 % des recettes encaissées en 2006, progression largement confirmée par les réalisations constatées au premier trimestre de l'année 2007 par rapport à celles du 1<sup>er</sup> trimestre 2006 ;

- l'augmentation des revenus issus des locations de bureaux (+ 14 %) ;

- la hausse des recettes issues de la salle de musculation (+ 14,7 %).

• Port : article 012.602 « Droits divers » : + 15,8 % ; article 012.606 « Garages à bateaux » : + 0,5 %

L'article 012.602 regroupe les recettes liées à l'activité régaliennne de l'Etat qui continuent à être perçues par la Direction des Affaires Maritimes et qui constituent désormais son unique source de revenus. Les autres recettes de ce même article, relatives à l'exploitation des ports, sont gérées par la Société d'Exploitation des Ports de Monaco depuis sa prise de fonction.

Les recettes que percevra la Direction des Affaires Maritimes au cours de l'exercice 2008, doivent être comparées aux recettes de même nature des exercices antérieurs. Le cumul des recettes de l'exercice 2006

ne peut pas constituer une base de référence en raison des encaissements, au cours de cet exercice, des nombreux impayés de l'année antérieure. En 2008, ces recettes sont ainsi estimées à la hausse en comparaison des crédits votés en 2007 et sensiblement équivalentes aux résultats effectifs de 2006. En effet, les droits de naturalisation, qui constituent la part la plus importante des recettes, ne devraient connaître qu'une légère hausse en 2008 et ainsi ne pas avoir de conséquence majeure sur le résultat global.

Quant aux recettes provenant des garages à bateaux, elles affichent une hausse prévisionnelle de 0,5 %.

### **3 - Contributions : + 9 %**

Les contributions procurent l'essentiel des ressources de l'Etat, soit 76,6 % contre 75,3 % pour l'exercice 2007.

Globalement, l'évolution de la conjoncture économique se fait sentir au niveau des encaissements qui enregistrent une augmentation.

On note, selon les différents secteurs :

- la forte hausse des droits sur les transactions juridiques (+ 16,5 %),
- la croissance des bénéficiaires commerciaux (+ 13,8 %),
- l'augmentation des transactions commerciales (+ 7,8 %),
- la diminution des droits de douane (- 2,6 %),
- la forte réduction des droits de consommation (- 43,5 %) qui suit celle de - 28,4 % en 2007, et - 31,4 % en 2006, mais qui n'a pas d'impact significatif sur les encaissements globaux en raison du faible montant concerné.

Les évolutions des différentes composantes de ces contributions sont analysées ci-après.

- Droits de douane : article 013.101 : - 2,6 %

Les recettes qui seront versées au titre du forfait douanier par la France à la Principauté en 2008 sont fonction du résultat français douanier 2007 et du solde du compte 2007, reflétant les chiffres français 2006 et comprendront les deux éléments suivants :

- le solde du forfait douanier 2007. Son montant sera arrêté après déduction des acomptes reçus en 2007, qui auront été calculés sur la base du forfait douanier 2006 dont les montants des recettes douanières, qui seront pris en compte pour sa liquidation définitive, doivent être communiqués par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects ;

- les acomptes 2008, qui seront calculés au printemps 2008 sur la base du forfait douanier 2007.

Il est à noter que s'agissant du forfait douanier 2007, le calcul prévisionnel est fondé sur l'hypothèse d'une stabilité des recettes douanières (les prévisions annexées au projet de loi de finances français pour 2007 ne prévoient pas d'évolution des recettes de la TIPP).

- Contributions sur transactions juridiques : + 16,5 %

Cette hausse provient essentiellement des trois articles suivants :

- \* Droits de mutations  
(article 023.101 : + 12 %)

Ces recettes affichent une hausse de 12 % par rapport au budget primitif 2007 en raison principalement de l'augmentation anticipée des mutations à titre onéreux d'immeubles. Leur reprise constatée depuis 2002 s'est confirmée en 2006, les droits perçus à l'occasion de mutations d'immeubles anciens progressant pour la cinquième année consécutive. En outre, le supplément de recettes encaissé en 2006 a été beaucoup plus élevé qu'au cours des exercices précédents.

Les recettes du 1<sup>er</sup> trimestre 2007 sont supérieures aux encaissements du 1<sup>er</sup> trimestre 2006. Les évaluations proposées pour 2008 sont proches du niveau exceptionnel atteint en 2006.

- \* Droits sur autres actes civils et administratifs  
(article 023.102 : + 21,3 %)

La hausse de 21,3 % constatée par rapport à 2007 s'explique essentiellement par l'augmentation des recettes issues des droits de transcription. Ces recettes ont atteint un niveau comparable à celui de l'année 2004. Alors que le niveau de recettes de l'exercice 2004 reposait sur le marché de l'immobilier neuf, le marché de l'immobilier ancien explique les résultats de l'année 2006.

Les encaissements du 1<sup>er</sup> trimestre 2007 sont proches des recettes du 1<sup>er</sup> trimestre 2006. Le dynamisme du marché de l'immobilier ancien s'est en effet confirmé au 1<sup>er</sup> trimestre 2007.

- \* Fiscalité de l'épargne  
(article 023.110 : + 208 %)

Les versements relatifs à la fiscalité de l'épargne ont été comptabilisés en 2007 sur le Compte Spécial du Trésor dédié à cet effet. Les ¾ de cette somme seront reversés aux pays d'origine.

La part de 25 % conservée par la Principauté est donc à inscrire au Budget Primitif 2008.

• Contributions sur transactions commerciales : + 7,8 %

Les recettes de T.V.A. correspondent à la part principale des ressources de l'Etat, puisque pour cet exercice, elles représentent à elles seules 53,8 % de ces dernières.

Elles sont formées, pour un pourcentage en constante augmentation depuis plusieurs années et qui s'établit à 67 % pour cet exercice, des encaissements purement monégasques, ainsi que, pour le complément, des versements effectués par l'Administration française au titre du compte de partage.

\* Encaissements monégasques

L'évaluation des recettes de T.V.A. brute monégasque tient compte de deux paramètres :

- la T.V.A. immobilière dont les encaissements ont été en forte progression ces dernières années, et affichent un certain recul en 2006. Au vu des programmes immobiliers en cours et des informations disponibles sur les encaissements correspondants, il est proposé de retenir la même estimation que pour l'année 2007 ;

- la T.V.A. interne, qui représente la part prépondérante des encaissements de T.V.A. brute. L'évaluation proposée correspond à une hypothèse de croissance des recettes de 5 % en 2008.

Parallèlement, il convient de tenir compte des restitutions de droits.

\* La quote-part monégasque de T.V.A. issue du compte de partage avec la France.

L'évaluation des sommes à recevoir en 2008 suppose la liquidation préalable des comptes de partage prévisionnels des années 2006 et 2007.

Les sommes versées en 2008 comprendront en effet les deux éléments suivants :

- le solde du compte de partage 2007, qui sera arrêté en juillet 2008 après déduction des acomptes reçus en 2007 et liquidés en juillet 2007 sur la base du compte de partage 2006 ;

- les acomptes 2008, qui seront calculés en juillet 2008 sur la base du compte de partage 2007.

• Bénéfices commerciaux : + 13,8 %

Les deux tiers des recettes annuelles de l'impôt sur les bénéfiques correspondent aux versements d'acomptes. Les acomptes versés en février 2008 seront calculés sur la base des résultats de l'année 2006, déclarés au printemps 2007. Les acomptes des mois de mai, août et novembre 2008 seront liquidés sur la base des résultats de l'année 2007.

Le niveau élevé des bénéfiques déclarés au printemps 2007 et des acomptes encaissés en mai 2007 permettent de prévoir, pour 2008, un niveau de recettes supérieur à celui de l'année 2006 et légèrement supérieur à 2007.

• Droits de consommation : - 43,5 %

Les droits encaissés sur les articles de ce chapitre proviennent essentiellement des droits de consommation sur les alcools et boissons alcooliques.

Les encaissements effectués à ce titre sont en baisse pour la quatrième année consécutive. La consommation recule en effet depuis 2002, probablement à la suite d'une modification des habitudes de consommation de la clientèle.

Les droits sur l'or sont également fortement orientés à la baisse. La forte augmentation constatée en 2006 résulte d'une vente d'or exceptionnelle. Il est proposé de retenir une évaluation du même montant pour 2008 que les encaissements des exercices 2005 et 2006, hors opération exceptionnelle.

## **B - DÉPENSES**

Le montant des dépenses courantes du budget passe de 836.168.800 € au budget primitif 2007 à 877.307.800 € pour 2008, soit une augmentation entre dépenses comparables de 4,9 %.

Parallèlement, le Gouvernement a accepté un montant global de programmes en augmentation de 4 %.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la décomposition des programmes par nature et par département.

	2008
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Assemblées & corps constitués	0 €
Ministère d'Etat	415 000 €
Département des Relations Extérieures	50 700 €
Département de l'Intérieur	689 800 €
Départ. des Finances & de l'Economie	35 000 €
Départ. des Affaires Sociales	9 400 €
Départ. De l'Environn., l'Equip. & l'Urban.	1 369 400 €
Services Judiciaires	100 000 €
Dépenses Communes	0 €
Services Publics	520 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 189 300 €</b>
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	<b>4 860 600 €</b>
<b>EQUIPEMENT &amp; INVESTISSEMENTS</b>	<b>7 991 200 €</b>
<b>TOTAL DES PROGRAMMES</b>	<b>16 041 100 €</b>

Après intégration au budget général des programmes des services, le total des dépenses s'élève à 893.348.900 €, en augmentation de 4,9 % sur les dépenses de l'exercice précédent.

Le budget global se répartit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 404.330.300 €, soit + 5,8 %,
- Dépenses d'interventions publiques : 185.784.400 €, soit + 1,8 %,
- Dépenses d'équipement : 303.234.200 €, soit + 5,7 %.

### 1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires, correspondant à l'addition des dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques, affichent un taux de progression de + 4,5 %.

Ce taux de progression s'explique essentiellement par la progression des dépenses de fonctionnement.

### A - Dépenses de fonctionnement

L'augmentation totale des dépenses de fonctionnement est de 5,8 %. L'évolution en valeur des différents postes concernés se trouve retracée dans le tableau ci-après :

	PR08/ PR07 %
- Dépenses de Souveraineté	- 4,4%
- Dépenses de personnel	3,9%
- Fournitures, matériel, travaux	8,4%
- Frais propres serv. comm. & pub.	10,4%
- Frais financiers	20,9%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5,8%</b>

Les composantes des frais de fonctionnement sont donc tous en augmentation, mais leur évolution est variable.

- a) Dépenses de personnel  
(+ 3,9 %)

Elles enregistrent une augmentation contenue.

A noter que, rompant avec la tendance constatée depuis 2 ans, leur part relative par rapport aux dépenses totales augmente, pour représenter en 2008 25,5 % contre 24,4 % en 2007, 25,2 % en 2006, 27,3 % en 2005 et 29 % en 2004.

La croissance globale de 3,9 % des dépenses de personnel s'explique par la progression marquée de leurs trois composantes :

- les charges de rémunération du personnel (+ 3,1 %) ;
- les charges sociales (+ 5,5 %) ;
- les rémunérations de tiers et indemnités représentatives de frais ( + 1,2 %).

Les dépenses de personnel se ventilent comme suit.

- Les charges de rémunération des personnels

Elles affichent une hausse de 3,1 % sous l'effet de la prise en compte de la majoration générale annuelle ainsi que de certains ajustements d'organigrammes.

A noter que, comme pour l'exercice 2007, les postes figurant à l'organigramme mais qui ne sont pas pourvus ne sont pas dotés de crédits.

Le nombre de postes s'établira à 3.495 pour l'année 2008 contre 3.458,5 en 2007, soit 36,5 postes supplémentaires.

Ces évolutions sont les suivantes :

Cabinet Princier	+ 6
Assemblées et Corps Constitués	+ 6
Ministère d'Etat	+ 3
Relations Extérieures	+ 6
Intérieur	+ 14,5
Finances	- 2
Affaires Sociales et Santé	+ 2
Equipement et Environnement	+ 2
Judiciaires	0
Prestations et Fournitures	- 1

Si l'on analyse plus en détail, les majorations au sein des services concernent :

La majoration des effectifs des Assemblées et Corps Constitués est due à l'individualisation d'une Commission de contrôle des activités financières (Chapitre 205), qui est la fusion des deux anciennes commissions financières, la Commission de contrôle de la gestion de portefeuilles et la Commission de surveillance des OPCVM. Cette commission acquiert dans le nouveau dispositif légal une autonomie de fonctionnement et sur le modèle des régulateurs étrangers, il est proposé de doter cette commission de moyens humains par la création d'un Secrétariat Général composé de six postes. Ces six postes sont obtenus par transfert de 3 postes du Département des Finances et de l'Economie et de deux postes de la Direction du Budget et du Trésor, ainsi que par la création nette d'un poste à ladite Commission.

La majoration des effectifs du Ministère d'Etat, soit + 3 postes qui s'explique par 2 postes en surnombre (un Chargé de Mission et une Secrétaire Sténo-dactylo) et par l'affectation d'un Ambassadeur en mission particulière auprès du Ministre d'Etat.

La majoration des effectifs aux Relations extérieures, soit globalement + 6 postes, qui est due à l'actualisation du nouvel organigramme approuvé par le Conseil de Gouvernement (+ 5 postes), à la suppression du poste

de 3ème secrétaire à l'Unesco à la création d'un poste à l'Ambassade de Monaco à Paris et à un poste supplémentaire à l'Unesco O.I.F Union Latine.

La majoration des effectifs au Département de l'Intérieur, soit globalement + 14,5 postes dont 11,5 au sein de la DENJS dus au mouvement de personnel d'une année scolaire sur l'autre, 3 à la Sûreté Publique. Ces mouvements à la D.E.N.J.S expliquent aussi la diminution d'un poste d'Agent de Service imputé sur le chapitre « Prestations et Fournitures ».

Par ailleurs, outre les modifications mentionnées ci-avant, le Département des Finances compte une majoration de 3 postes, qui s'explique par des surnombres respectivement à la Direction de l'Expansion Economique, à la Direction du Tourisme et des Congrès, à la Direction de l'Habitat.

La majoration des effectifs du Département des Affaires Sociales, (+ 2 postes) s'explique par le transfert du poste d'Assistant Social de la Direction de la Fonction Publique au S.P.M.E et par la création d'un poste de Commis-Décompteur dans ce service.

La majoration des effectifs au Département de l'Equipement et l'Environnement (+ 2 postes) qui est due à la réintégration en surnombre après disponibilité d'un Dessinateur-Projeteur aux Bâtiments Domaniaux, au surnombre d'un surveillant de travaux au S.D.A.U Assainissement et à la suppression d'un poste de canotier au Service de la Marine suite à un départ en invalidité d'un agent.

Parallèlement, il est procédé à la création de deux nouvelles directions, la Direction de l'Environnement (chapitre 389 : + 16 postes) et la Direction de l'Urbanisme, de la Prospective, et de la Mobilité (chapitre 393 : + 32 postes). Cette création est effectuée par redistribution des moyens humains existant auparavant à la DEUC - Urbanisme (chapitre 377 : - 26 postes), la DEUC - Environnement (chapitre 389 : - 11 postes) et la Direction de la Prospective et des Etudes d'Urbanisme (chapitre 393 : - 10 postes), et par la création d'un poste temporaire au sein de la DUPM de chef de projet chargé du suivi du dossier de l'extension en mer.

Par ailleurs, la mesure de hausse de traitements intervenue au mois de juillet 2007 aura aussi un impact sur l'exercice 2008.

De plus, comme pour les années précédentes, les mesures individuelles de promotion, d'avancement et de reclassement ont été prises en compte.

On peut noter qu'au 31 décembre 2006, la Direction du Budget et du Trésor avait rémunéré 3.378 agents dont 1.040 de nationalité monégasque. Ce personnel est réparti en 1.960 titulaires et 1.418 agents contractuels.

• Les charges sociales

Les crédits qui apparaissent au budget général (articles 401.130 et 401.230) correspondent aux sommes permettant d'alimenter le compte développé des charges sociales, afin de l'équilibrer.

Il convient d'ajouter à ces crédits les cotisations des services commerciaux, prises en compte dans leur propre budget, pour un montant total de charges sociales se répartissant comme suit :

Prestations familiales :	+ 5,2 %
Prestations médicales :	+ 4,0 %
Pensions et allocations :	+ 4,9 %

Les différents postes ci-dessus mentionnés évoluent comme suit.

- Prestations familiales et Prestations médicales

Ces articles étant souvent sous-évalués au budget primitif puis augmentés ensuite au budget rectificatif, il a été décidé d'évaluer au plus proche ce type de dépenses.

Ces prévisions ont été établies en fonction des dépenses réelles constatées à l'issue de l'exécution budgétaire de l'exercice 2006, ainsi qu'au vu des paiements effectués sur les six premiers mois de l'exercice 2007.

- Pensions et allocations

Ces crédits sont calculés en tenant compte d'une part, du montant des pensions et allocations versées réellement en 2006 majoré du montant des pensions nouvelles versées jusqu'en avril 2007.

De plus il a été pris en compte tous les départs à la retraite prévus ou prévisibles pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2007 au 31 décembre 2008. A cette somme a été rajoutée un montant forfaitaire destiné à compenser des départs à la retraite anticipée, qui constituent la norme compte tenu des mesures d'incitation adoptées de longue date par l'Etat.

Ainsi, les pensions de retraites qui seront versées au titre de l'exercice 2008 sont en augmentation globale de 4,9 % sur celles de l'exercice 2007.

• Les autres dépenses de personnel

Elles sont constituées de deux types de dépenses :

\* Les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration affichent une hausse de 1,6 %, qui rompt avec les augmentations significatives constatées les deux derniers exercices, soit + 21 % au budget 2007 et + 22 % en 2006. Les inscriptions les plus significatives concernent :

- les frais de justice des cours et tribunaux (article 396.257) affichent une augmentation de 33 %, liée à la charge croissante des tribunaux et l'augmentation du nombre des affaires d'autre part.

- les missions et études des Départements de l'Équipement (article 375.251 : + 33 %) et des Relations Extérieures (article 315.251 : + 26,7 %) pour permettre à ces Départements l'intensification de recours à un ou des consultants pour des questions spécifiques.

- Enfin, à noter le report sur 2008 du programme initialement prévu en 2007 (article 389.251/1) destiné à vérifier l'amélioration du fonctionnement de l'UTER, par des prélèvements et analyses aléatoires, dont le montant est cependant minoré.

\* les indemnités représentatives de frais sont en relative stabilité (- 0,4 % par rapport à 2007), du fait de la réorganisation au sein des Ambassades (article 316.261 : - 7,1 %).

b) Dépenses de fournitures services extérieurs et travaux :  
(+ 8,2 %)

Le budget primitif 2008 voit cette catégorie de dépenses augmenter globalement de 8,2 % par rapport au budget primitif 2007.

Globalement, le poste qui enregistre la plus lourde augmentation est celui des petits travaux dans les bâtiments publics (immeubles locatifs ou bâtiments publics).

Analysées plus en détail, les variations enregistrées sur les composantes de ce chapitre sont les suivantes :

**1 - Frais de fonctionnement**  
(+ 7,2 %)

Les frais de fonctionnement augmentent entre le budget primitif 2007 et le budget primitif 2008. Cette hausse s'explique par les variations dont les plus significatives, pour les composantes majeures de ce type de dépenses, sont les suivantes :

- Les frais de déplacements :  
(+ 26,8 %)

La majoration globale entre 2007 et 2008 s'explique essentiellement par les déplacements officiels, la montée en puissance des déplacements du Département des Relations Extérieures, notamment dans le cadre de la coopération internationale ainsi que, dans une moindre mesure, l'augmentation des déplacements du Département de l'Équipement (+ 26 %) et de la Commission de Contrôle des Activités Financières.

- Les frais d'administration :  
(+ 5,2 %)

Ils affichent une hausse entre 2007 et 2008. Les variations les plus significatives concernent :

- l'inscription d'un nouveau crédit au service de l'environnement destiné à doter ce service de moyens propres au vu des missions qui lui sont confiées ;

- la majoration des crédits destinés aux Relations Extérieures, reflétant la création des 3 services mais également l'augmentation de ses missions ;

- la hausse des crédits destinés au service des titres de circulation (article 385.323 : + 43 %), qui reflète notamment un programme d'achat de documents spécifiques comportant l'estampille et l'autocollant de validité destiné aux administrés, dans le cadre du processus de modernisation du support d'expédition ;

- à noter parallèlement la baisse sur les crédits du Secrétariat Général du Ministère d'Etat (article 301.323 : - 66 %) du fait de l'inscription d'un programme de 180 K€ en 2007 pour les passeports électroniques ;

- enfin, la fin du programme d'informatisation du greffe général sur l'exercice 2007 induit une minoration des crédits destinés à la Direction des Services Judiciaires (article 395.323 : - 40,5 %).

- Les frais de promotion :

Ils comprennent notamment :

- \* Les crédits de publicité :  
(+ 19,2 %)

La majoration concerne plus particulièrement deux inscriptions :

- Le Département de l'Équipement, qui voit son crédit augmenter significativement (article 375.325). Cette hausse retrace notamment un programme destiné à un plan de communication sur la politique du Gouvernement en matière de traitement des déchets.

- Les dépenses de la Direction du Tourisme (article 357.325 : + 4,7 %). Les principales actions supplémentaires envisagées par cette Direction concernent le marché français (Actions commerciales, prises de rendez-vous, suivis des actions, communication et relations publiques, Marketing Direct...), les autres actions étant reconduites.

- \* Les bureaux de Monaco à l'étranger :  
(- 15,4 %)

L'importante baisse entre les budgets 2007 et 2008 reflète la politique d'analyse de rentabilité, initiée en 2007, qui a abouti à des restructurations sur l'exercice 2008.

Ainsi, il a été décidé la fermeture du bureau de Paris (engendrant une économie), en privilégiant des actions directes. Parallèlement, la promotion par le nouveau Bureau à Shanghai va s'intensifier. A noter que les crédits les plus importants sont destinés au bureau de New-York, qui représente 22 % du total de l'article.

- Les frais de réception :  
(+ 10 %)

Leur majoration s'explique essentiellement par deux inscriptions.

\* La création d'une ligne budgétaire pour couvrir les frais de réception de la nouvelle Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires (316.264) dont le crédit retrace, outre un transfert de crédit auparavant géré par le Département, une inscription destinée à l'accueil d'Ambassadeurs et de délégations étrangères en Principauté.

\* L'inscription d'un crédit à l'article 301.264 destiné à permettre au Ministre d'Etat d'accueillir à Monaco les ambassadeurs nouvellement accrédités (+ 31,2 %).

- La formation professionnelle :  
(+ 18,4 %)

Cette catégorie de dépense enregistre essentiellement la majoration du crédit destiné à la formation des fonctionnaires (article 307.267 : + 20 %) dans le cadre de la modernisation de la Fonction Publique, conformément au souhait exprimé par S.E. M. le Ministre d'Etat lors du Forum du 11 avril 2007.

- Les frais administratifs :  
(+ 19,8 %)

Leur majoration, traduite sur l'article 406.318/1, reflète, outre l'augmentation traditionnelle, l'intégration des polices d'assurances des nouveaux immeubles.

**2 - Entretien, prestations et fournitures :**  
(+ 3,4 %)

Ces dépenses enregistrent une hausse entre les budgets 2007 et 2008. Cette majoration reflète essentiellement l'augmentation du parc domanial d'une part, et la croissance du nombre de parkings liée ou pas à ce parc, d'autre part.

Pour les conséquences de l'augmentation du parc domanial, de nombreux articles affichent une augmentation significative. Il s'agit notamment des assurances des immeubles (article 402.339/1 : + 7,9 %), des dépenses d'eau gaz électricité des bâtiments administratifs et établissements scolaires (article 402.334 : + 4,8 %), dépenses de fluides des logements domaniaux, charges récupérables (article 406.343 : + 4,9 %), de nettoyage (articles 406.331 et 406.331/1 : respectivement + 10,1 % et + 9,4 %), des charges de copropriété (articles 406.349 et 406.349/1 : + 5,3 % et + 3,4 %).

Pour les parkings publics, l'article frais généraux affiche une hausse significative par rapport à 2007, soit + 16,8 %. Elle est due, outre l'augmentation normale des frais de téléphone, électricité, eaux et charges locatives, ajoutée aux ouvertures courant 2006 des parkings d'Ostende et Testimonio et du parking Roqueville fin 2007, au nouveau contrat de nettoyage concernant les huit parkings du secteur de Fontvieille (Charles III / Papalins / Triton / Port / Ecoles / St Nicolas / Héliport / Centre Commercial) et le nouveau parking du Roqueville.

Enfin, à noter la majoration de 8,5 % destinée au fonctionnement des Ambassades (article 316.335), qui est la conséquence de l'ouverture du nouveau Consulat Général à Londres.

**3 - Mobilier et matériel :**  
(- 0,9 %)

Les variations les plus significatives sont ci-après détaillées :

- entretien du matériel  
(+ 6,7 %)

La majoration constatée entre les budgets 2007 et 2008 s'explique essentiellement par :

Les crédits affectés à la lutte contre la pollution (article 389.350/1) destinés au suivi de l'environnement sonore de la Principauté, et plus particulièrement à diverses études ayant trait aux nuisances sonores existant en Principauté.

Les crédits d'entretien du service des titres de circulation (article 385.350 : + 43,7 %) qui augmentent du fait de l'installation en 2007 de nouveaux matériels, qui se poursuit en 2008.

- achat de matériel ;  
(- 0,3 %)

Il convient de relever que dans le cadre de sa politique de développement de véhicules dits propres, le Gouvernement a souhaité multiplier l'effort réalisé les années antérieures. Ainsi, c'est un programme significatif qui a été validé représentant le surcoût des véhicules propres. Il permettra l'acquisition de 2 véhicules de type Cleanova (destinés à la Poste) et 4 véhicules légers (pour le Service des Parkings Publics), un véhicule pour la Direction de la Sûreté Publique ainsi que 3 deux roues.

Hormis cette dépense particulière, les inscriptions les plus significatives concernent :

La majoration des acquisitions destinées à la Compagnie des Sapeurs Pompiers (article 348.351 : + 118 %), conformément au plan de renouvellement de son parc automobile, dont les inscriptions 2008 retracent notamment les achats d'un engin-pompe de premiers secours, d'un engin-pompe d'appui, d'une embarcation incendie sauvetage.

Un programme d'acquisition de moyens de surveillance des fréquences radio-électriques pour la Direction du Contrôle des Concessions et des Télécommunications (article 392.351).

- Mobilier des ambassades :  
(- 50,7 %)

La baisse très importante de ces crédits s'explique, par l'acquisition sur 2007 de la majorité du mobilier pour l'ouverture de l'Ambassade de Monaco à Washington.

**4 - Travaux :**  
(+ 19,2 %)

L'augmentation globale des travaux entre les budgets 2007 et 2008 concerne principalement les opérations suivantes :

- la poursuite de travaux de rénovation du Palais Princier (article 107.380 : + 48,8 %).

- les grosses réparations dans les bâtiments domaniaux (article 404.382 : + 31,4 %). L'augmentation de cette inscription traduit la volonté exprimée par S.E.M. le Ministre d'Etat d'améliorer les conditions



d'accueil des usagers dans le cadre de la politique de modernisation de l'Administration. Les principales inscriptions pour l'exercice 2008 concernent :

- le remplacement de la production de climatisation au Musée National ;
- la réfection du parvis et l'étanchéité des jardinières pour la Caserne des Carabiniers sise Place du Palais, ainsi que la peinture et l'étanchéité de sa terrasse hélicoptères ;
- la mise en conformité courant fort dans les locaux de l'Annexe du Ministère d'Etat ;
- la réfection de cinq cellules à la Maison d'Arrêt ;
- la peinture des murs de l'église de Fontvieille ;
- le remplacement du PAC piscine du Lycée Technique de Monte-Carlo, ainsi que de sa baie vitrée ;
- la réfection de la toiture du bureau principal de la Poste à la Scala ;
- le remplacement du groupe climatisation à la Direction de l'Expansion Economique ;
- la réfection de la toiture et le traitement de la charpente de l'Atelier des Ballets à Beausoleil ;
- le remplacement du TGBT au parking public du Jardin Exotique et la réfection du sous-sol suite à des dégradations dans celui de la Zone F ;
- des travaux au Lycée Albert 1<sup>er</sup> dont le ravalement de la façade de la cour d'honneur, des réfections de peintures ;
- le remplacement de régulateurs à l'école de la Condamine ;
- la baisse importante de l'entretien des ouvrages maritimes (article 376.389 et article 391.389) du fait d'importantes dépenses sur l'exercice 2007 (remplacement des anodes sacrificielles et inspection des ouvrages).
- le coût des petits travaux et contrats d'entretien enregistre une hausse de 19,6 % qui s'explique principalement par :
  - l'accroissement des crédits de petits travaux et contrats d'entretien des immeubles domaniaux (article 406.3811 : + 73,5 %). Il résulte notamment de deux grosses opérations, à savoir :
    - \* la continuité des travaux de réfection du mail intérieur (plafond, mur, signalétique, électricité) à la Zone J ;
    - \* les travaux de mise en sécurité du bâtiment de la Zone F demandés par la Compagnie des Sapeurs Pompiers et suite à un audit effectué par deux experts

agréés auprès des Tribunaux (dont déplacement du poste de contrôle, remplacement de la centrale de détection incendie).

- la majoration du coût de l'entretien du Stade Louis II (article 346.381 : + 7,3 %) du fait de la réfection du parquet de la Salle Omnisports, en plus de l'augmentation traditionnelle de 1,50 % ;
- l'augmentation des crédits de petits contrats d'entretien des parkings publics (article 386.381 : + 11,9 %). Elle est la conséquence d'une part de l'augmentation de 6 % de l'ensemble des contrats indexés de maintenance et des réparations courantes, incluant les nouveaux parkings d'Ostende et Testimonio mis en service en 2006 et l'ouverture fin 2007 du parking Roqueville. D'autre part, elle prend en compte les améliorations nécessaires des logiciels informatiques (comptabilité, Gestion Electronique de Documents).

#### **5 - Dépenses des services commerciaux et publics concédés :**

(+ 10,4 %)

L'augmentation de ces dépenses s'explique par la hausse combinée des dépenses des services publics concédés (+ 11 %) et des services commerciaux (+ 9,4 %).

\* Services commerciaux :  
(+ 9,4 %)

Cette augmentation significative s'explique essentiellement par quatre raisons :

- La hausse des crédits relatifs au paiement des dépenses du compte de partage (article 384.422 : + 19,7 %) du fait des résultats réels 2006.

- La majoration du crédit de publication de textes officiels (article 310.426 : + 222 %). Elle est destinée à la mise en place du futur site Internet qui s'intitulera « légimonaco », à l'identique du site du Gouvernement français « légifrance », proposant une mise à jour en temps réel.

En effet, l'accessibilité réelle au droit est une exigence majeure du Conseil de l'Europe, laquelle découle des dispositions de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Afin que ce site réponde pleinement aux normes européennes, celui-ci devra être gratuit et actualisé de façon permanente ;

- la baisse du coût des achats de marchandises de la Régie des Tabacs, et des taxes y afférentes (articles 360.410 : - 12,3 % et article 360.412 : - 6 %) du fait

de la prévision de l'application de la loi contre le tabagisme, parallèle à des hausses de prix d'achat estimées à + 10 % ;

- la diminution des frais de commercialisation de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (article 361.417 : - 61,3 %), pour tenir compte de la baisse des commissions versées aux agents de l'Office, eu égard à la réduction de leurs commandes.

\* Services publics concédés :  
(+ 11 %)

La croissance entre les budgets primitif 2007 et 2008 s'explique essentiellement par plusieurs majorations significatives par rapport à l'exercice 2007.

- dans le cadre de la poursuite des efforts d'amélioration du service public, les crédits visant à couvrir le déficit de la Compagnie des Autobus sont en hausse (article 504.438 : + 27,1 %). Celle-ci reflète, comme en 2007, la prise en compte désormais récurrente du surcoût lié à la nouvelle politique tarifaire, pour favoriser ce moyen de transport et ainsi augmenter le nombre d'utilisateurs. En outre, il est prévu de poursuivre des recherches d'amélioration du réseau (essais de lignes nouvelles, mais aussi de nouvelles plages horaires (noctambus)). Enfin, l'essai de nouveaux matériels est également envisagé. Certains de ces éléments se retrouvent sur l'article 504.439 « essai de lignes nouvelles », qui affiche une progression de 233 % ;

- les crédits destinés à la collecte et à l'incinération (article 501.432/2) affichent une augmentation significative, soit + 8,8 %. Cette majoration tient notamment compte d'un nouveau programme pour les collectes sélectives en porte à porte ;

- le surcoût de l'entretien des installations d'éclairage public (article 502.435 : + 10,9 %) pour tenir compte d'une part de l'entretien des tunnels et passages souterrains de la Principauté sur la base du nouveau marché après appel d'offres et d'autre part de l'augmentation du prix du cuivre qui a triplé en trois ans ;

- enfin, le montant destiné à payer le nettoyage de la ville (article 501.432/1) affiche une hausse de 3,2 % pour tenir compte notamment de l'évolution de la rémunération du personnel.

c) Frais financiers  
(+ 20,9 %)

L'essentiel de ces dépenses est constitué par les intérêts versés en rémunération des avances effectuées par le Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat (article 407.513 : + 21,3 %).

Le montant de la rémunération des avances consenties par le Fonds de Réserve Constitutionnel est en hausse de 56 % en 2006 par rapport à 2005.

Cette forte augmentation s'explique tant par le niveau des avances consenties par le Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat que par celle du taux rémunérateur.

\* Au vu du niveau des déficits non soldés ainsi que des déficits prévisionnels des exercices 2007 et 2008, l'avance consentie par le Fonds de Réserve Constitutionnel affiche, en moyenne, un montant élevé.

\* Parallèlement, le taux rémunérateur a, lui aussi, connu une variation passant de 2,1 % pour l'année 2005 à 2,7 % pour l'année 2006, soit une forte augmentation de 32 %. Cette tendance à la hausse continue à s'accroître, le taux s'établissant à 3,6 % pour le premier trimestre 2007. Les analystes financiers prévoient, pour les prochains mois, une hausse du taux Eonia qui devrait avoisiner, courant 4ème trimestre 2007, un taux de 4 %. Ce taux devrait se maintenir tout au long de l'année 2008.

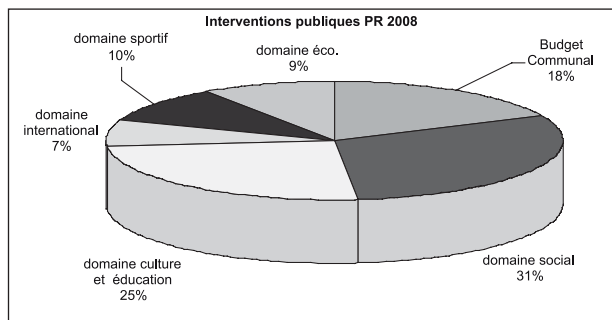
Ainsi, une augmentation de l'ordre de 21 % a été retenue.

## **B - Dépenses d'interventions publiques**

Les interventions publiques sont orientées à la hausse en 2008 mais de manière modérée (+ 1,8 %). Le domaine sportif, qui avait supporté l'organisation des Jeux de Petits Etats d'Europe est en diminution, le poids de la politique sanitaire et sociale, qui avait augmenté de manière importante en 2007, se stabilise alors que le chapitre international et humanitaire est majoré sous l'effet de l'accroissement de 25 % de l'Aide Publique au Développement mais aussi de la tenue d'une conférence du PNUE et de la participation de Monaco au projet ITER.

Par souci de lisibilité de l'action de l'Etat les chapitres comptables ci-dessus ont été regroupés dans l'analyse ci-après en intégrant les sections I (ch 2 et 3) et III (ch 8), selon la nature de la dépense (sociale, culturelle, internationale, sportive et à caractère économique). Ci-dessous figure un tableau exposant la ventilation utilisée dans cet exposé.

<b>NOUVELLE REPARTITION DES DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>PR 08/PR 07 %</b>
1 - Budget Communal :	0,6%
2 - Etablissements publ. à caractère social :	-4,3%
6 - Domaine social	6,6%
2 - total social	-0,1%
3 - établissements publics culturels :	14,3%
5 - Domaine éducatif et culturel :	1,9%
8 - manifestations culturelles dont :	
608103 mediax	0,0%
608112 festival mondial théâtre	900,0%
608120 congrès médical	0,0%
608129 grands prix magiques	1,5%
608130 expos florales	364,3%
608137 evenements grimaldi forum	-3,3%
608201 manifestations nationales	-6,7%
6082012 campagne électorale	
608206 congrès contributions	0,0%
608207 manifestations culturelles	-10,4%
3 - total culture et éducation	2,3%
4 - Domaine International et humanitaire :	61,6%
8 - manifestations internationales dont :	
608134 subvention MIE	
4 - total domaine international	59,0%
7 - Domaine sportif :	-39,5%
8 - manifestations sportives dont :	11,0%
608104 épreuves sportives automobiles	9,2%
608132 manifestations sportives diverses	46,5%
608141 convention services ASM foot	0,0%
5 - total domaine sportif	-11,2%
9 - Aide à l'Industrie et au Commerce :	1,7%
8 - manifestations à caractère écon dont :	-8,2%
608114 manifestations nouvelles	0,0%
608116 exploitation du grimaldi forum	-10,9%
608205 congrès réceptions	0,0%
608213 animation	33,3%
6 - total domaine économique	-3,1%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1,8%</b>



### 1 - Budget communal (articles 601.101, 601.101/2)

Le vote de la Loi n° 1.316 du 29 juin 2006 modifiant la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale et la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget a consacré l'autonomie accrue de la Commune. Celle-ci a un impact sur la manière d'appréhender le budget. Ainsi l'article 7 de la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget est modifié comme suit :

« Le projet de budget énonce le montant des crédits à mettre à disposition de la commune conformément à l'article 87 de la Constitution. Ce montant est arrêté au titre de la dotation budgétaire communale à inscrire dans la loi de budget primitif de l'année. La dotation budgétaire se compose, d'une part, d'une dotation forfaitaire de fonctionnement et, d'autre part, d'une dotation d'équipement et d'interventions pour le compte de l'Etat ».

La mise en œuvre de ces dispositions induit une modification de l'article 601.101 qui se décline désormais avec un sous-article.

Le montant à inscrire au budget 2008 de l'Etat a été arrêté à :

\* une dotation forfaitaire de fonctionnement, qui est désormais calculée sur la base du taux de variation des dépenses des sections de fonctionnement 3 et 4 du budget de l'Etat, soit pour l'année 2008/2007 : 4,96 %. Cette hausse n'apparaît pas car le montant de l'an dernier comprenait, aussi la première dotation au fonds financier.

\* une somme relative aux dépenses pour le compte de l'Etat et les équipements.

Les dépenses engagées pour le compte de l'Etat, inscrites à la section II du budget communal regroupent :

- 1 - les subventions du domaine sportif ;
- 2 - les dépenses d'organisation des élections 2008 ;

3 - les dépenses engagées au titre de la Fête Nationale ;

4 - le recensement ;

5 - les équipements concernent les travaux réalisés principalement à la bibliothèque Louis Notari et à la Salle du Canton et surtout à l'infrastructure permettant de créer des cartes d'identité monégasques à puce électronique intégrée ;

6 - la restauration d'ouvrages de la médiathèque.

### 2 - Domaine social

Sous cette dénomination sont traitées d'une part les subventions versées aux deux établissements publics à vocation sanitaire et sociale, le C.H.P.G. et la résidence de retraite du Cap Fleuri ainsi que l'Office de Protection Sociale (cf. Chapitre 2) et d'autre part, les subventions et politiques publiques du Chapitre 6.

2.1) Les établissements publics à vocation sanitaire et sociale (chapitre 2 )

- Centre Hospitalier Princesse Grace - subvention d'équilibre (articles 602.101.1 )

Le projet de budget primitif 2008 du C.H.P.G. fait apparaître un déficit couvert par une subvention d'équilibre d'égal montant, figurant à l'article 602.101.1.

Le projet de budget de l'établissement fait apparaître des recettes. Les produits hospitaliers sont, comme l'an passé, évalués au prix de journée, bien que le principe d'un passage à la T2A soit acquis, et la date cible du 1<sup>er</sup> janvier 2008 retenue pour cette réforme. Celle-ci demeure en effet conditionnée par la détermination au sein de la Commission mixte Franco-Monégasque de sécurité sociale des enveloppes complémentaires allouées à l'établissement, sans qu'il soit possible, à ce jour de préjuger du résultat de ces discussions. Les produits hospitaliers sont en hausse de manière sensible à la fois par une intensification de l'activité (+ 3.000 journées environ, y compris avec une baisse de la Durée Moyenne de Séjour, point positif dans le cadre du passage à la T2A) et par un taux d'évolution du prix de journée de 3,84 %.

A ce montant viennent s'ajouter des recettes accessoires et les subventions directes de l'Etat pour des missions ciblées réalisées pour son compte (I.F.S.I., SMUR et centre de transfusion sanguine). Ces trois subventions évoluent modérément (+ 2 %). A noter que le financement particulier des thérapies novatrices a désormais été intégré dans le budget de fonctionnement. Vient également majorer les recettes globales la subvention directe qui concerne

l'équipement et l'investissement et dont l'organisation a connu des modifications. Les évolutions en matière d'équipement et d'investissement sont énoncées ci-après.

- Centre Hospitalier Princesse Grace - subvention d'équipement (articles 602.101.6 )

Par souci de simplification et en vue d'une meilleure gestion des crédits par l'établissement public, l'article 602.101/6 regroupe désormais :

a) l'aide directe de l'Etat pour l'équipement médical lourd lié principalement à la restructuration (déjà article 602.101.6), ainsi que les équipements du CTS (ex article 602.103/1) ; en 2008 ces équipements nouveaux seront essentiellement : le renouvellement du Pet/Ct, (pet scan) qui sera financé en leasing comme le précédent, l'acquisition de l'illuminateur pour inactivation pathogène pour les CTS ainsi que la dernière tranche du réseau d'image PACS.

b) le montant de la plupart des travaux de mise à niveau de l'actuel hôpital (ex article 705.930). En effet, le service des Travaux Publics ne conserve la maîtrise d'œuvre que sur la réalisation de travaux neufs et de l'opération en cours, de mise à niveau du restaurant-caféteria du CHPG. Les travaux de mise à niveau sont désormais pilotés directement par la Direction de l'établissement public, et devraient notamment concerner en 2008 :

- la rénovation complète de la blanchisserie ;
- la réfection du service de pneumologie ;
- la création de l'unité d'accueil et de soins de pédiatrie (qui devrait toutefois être financée en partie sur un legs important) ;
- la rénovation du site des urgences ;
- les études, notamment pour l'extension du bloc orthopédique.

c) les montants relatifs à la mise en œuvre progressive de la refonte globale du système d'information dans le cadre du schéma directeur informatique 2007-2011, qui concernera principalement en 2008 la refonte du système d'administration du personnel.

Il est à noter que le CHPG a été bénéficiaire d'un legs important affecté au Service de pédiatrie et au Centre de Gérontologie Clinique.

En 2008, l'équipement prévu pour le Service de néonatalogie et d'urgences pédiatriques sera acquis sur ce legs, qui devra être utilisé dans le cadre de ces deux opérations.

- Résidence du Cap Fleuri (article 602.101/3)

Le déficit de la Résidence du Cap Fleuri pour l'exercice 2008 est en baisse de 37,1 %, par rapport au Budget 2007.

Les recettes estimées présentent une augmentation sensible. Cette évolution favorable est liée à l'intégration d'un projet de refonte de la tarification qui permettra de mieux prendre en compte l'état de santé des pensionnaires selon la méthode de classement en Groupe Iso Ressources (G.I.R). Les dépenses affichent une hausse plus contenue, liée à l'alourdissement des charges de personnel dont l'effectif passe de 127 à 130 agents et des sommes consacrées aux travaux et à l'équipement.

- Office de protection sociale (article 602.104 )

La subvention d'équilibre octroyée à l'Office de Protection Sociale croît à nouveau de plus d'un million d'euros (soit + 10,6 %) et se situe dans le prolongement de celle figurant dans le budget rectificatif 2007 qui a pris la mesure de la meilleure prise en charge de l'aide à l'autonomie des personnes âgées. En effet la politique publique en faveur des personnes âgées a conduit à proposer la mise en œuvre en leur faveur d'un dispositif financier d'aide leur permettant de faire face au coût des prestations d'assistance rendues nécessaires par la perte d'autonomie liée au vieillissement soit dans le cadre d'un maintien à domicile, soit en établissement. L'analyse de l'existant a conclu à la nécessité d'homogénéiser les modalités d'attribution des aides actuellement accordées par la Commune et l'Office de Protection Sociale.

Le principe d'une allocation servie sur un fonds unique géré par l'Office a été retenu et c'est dans ce contexte qu'une inscription budgétaire a été proposée en 2007 sur l'article 624.659 « allocation autonomie » au budget de l'Office de Protection Sociale. Cet article avait été abondé et, compte tenu des demandes reçues et anticipées, il est en hausse en 2008. Mécaniquement l'aide à l'hébergement en maisons de retraites (Résidence du Cap Fleuri en particulier) diminue.

2.2) Les politiques publiques et les subventions en matière sociale (chapitre 6).

Le chapitre 6 compte 33 inscriptions. On peut les regrouper selon les thèmes suivants :

- I - Missions connexes à celles du CHPG et de l'OPS,
- II - Aide à la formation et à l'insertion professionnelle,
- III - Aide au logement, et enfin,

IV - Organisations Non Gouvernementales monégasques à but humanitaire.

I - Certaines inscriptions s'inscrivent dans le prolongement des activités du Centre Hospitalier Princesse Grace. Il s'agit de l'unité de prévention médico-sociale (article 606.206) et du centre médico-psychologique, qui inclut depuis 2007, les crédits destinés au CATTP (article 606.208). Si la subvention du second est en légère baisse, les coûts ayant été affinés, celle du CMP croît de 30,7 % et enregistre la création d'un poste de secrétariat pour l'équipe mobile de psychiatrie, qui a connu un développement de son activité et répond à un besoin important de suivi de certains patients hors structure hospitalière. Un projet de création d'un lieu de réhabilitation psychosociale par redéploiement de l'activité du personnel de l'équipe mobile de psychiatrie et le recrutement d'une infirmière à mi-temps pourrait aussi voir le jour en 2008.

La politique de prévention du cancer (article 606.135) est également encouragée par le financement de l'association impliquée dans le dépistage, de même que le don du sang (article 606.102).

Au titre des subventions diverses (article 606.220) un effort particulier est opéré pour l'association Fight Aids Monaco, dont la subvention est en hausse. Elle bénéficiera, en outre, d'un programme pour l'organisation d'une réunion à Monaco, en prélude à la 12<sup>ème</sup> conférence internationale des personnes vivant avec le SIDA, qui se déroulera en août 2008 à Mexico.

Dans le prolongement des actions de l'Office de Protection Sociale on note la prise en charge du grand âge, des personnes handicapées et l'aide à la famille et à la jeunesse.

a) En matière de prise en charge du grand âge, l'offre se structure et a induit en 2007 la création de deux articles (articles 606.217 et 606.218) au côté du traditionnel article retraçant les prises en charge des cartes de bus et des réductions sur les spectacles (article 606.216). Le Centre de Coordination Gérontologique voit ses besoins de fonctionnement augmenter de plus de 50 % en raison de recrutement de personnel supplémentaire, médical et administratif. Quant au Centre Speranza - Albert II, il voit ses besoins augmenter de 54 % en raison essentiellement de son fonctionnement en année pleine.

Depuis sa création en septembre 2006, c'est-à-dire en un peu moins d'un an, le Centre de Coordination Gérontologique a établi 271 évaluations et 195 plans

d'aide. Cette activité a débouché sur la constitution de 263 dossiers de prestations d'autonomie dont 149 à domicile et 114 en établissement.

Le Centre Speranza Albert II accueille déjà une vingtaine de personnes et une progression de sa fréquentation est attendue dès l'automne avec la mise en place d'un service de transport dédié grâce au don d'un minibus par l'Ordre de Malte.

b) L'article retraçant les aides matérielles destinées à faciliter l'insertion dans la ville des handicapés moteurs est doté en 2008 du même montant qu'en 2007 (article 606.223). Ces crédits sont destinés à des opérations qui touchent la voirie, les lieux d'habitation, les transports, etc.. Elles sont pilotées par le Département des Affaires sociales qui a désigné un responsable dédié à cette mission.

La prise en compte du handicap se manifeste aussi dans la dotation de l'AMAPEI qui gère deux CAPS (article 606.137) et le Foyer de Vie pour personnes handicapées (article 606.238). Leurs dotations, qui avaient beaucoup augmenté ces dernières années, se stabilisent sur l'exercice.

c) L'aide à la famille et aux jeunes

Ce sont cinq inscriptions qui concourent à intervenir dans ce domaine article 606.204 « gratifications et aides sociales », article 606.207 « aide à la famille », 606.129 « Jeune j'écoute », article 606.246 « colonies de vacances » et 606.220 « prestations sociales en nature ». On peut noter en particulier la majoration cette année de 13 % de prestations sociales en nature. En effet, l'article 606.220 enregistre la distribution des tickets alimentaires. L'augmentation du crédit tient à la hausse du nombre d'allocataires (320 environ) et à la majoration prévisionnelle de la valeur du portefeuille des bons distribués (+ 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008).

II - L'intervention de l'Etat dans le domaine social vise aussi à permettre une bonne insertion dans le milieu du travail par de la formation et des aides financières.

Les articles concernés sont les suivants :

Articles 606.203 et 606.205 « bourses d'études » et « prestations sociales des étudiants » : ces deux articles sont en hausse significative en raison du nombre toujours croissant d'étudiants aidés et de l'allongement de la durée des études.

Articles 606.209 et 606.219 : « aide aux travailleurs » et « formation professionnelle » : ce premier article a connu depuis 2005, compte tenu des mesures très incitatives à l'embauche mises en place par l'Etat, un accroissement sensible qui s'est stabilisé en 2007. Le

second article connaît une croissance de 74,4 % en raison des nouvelles mesures qui devraient toucher l'apprentissage après la promulgation de la loi qui en régit la matière. Serait financée la prise en charge des frais de scolarité pour les entreprises embauchant des candidats prioritaires en apprentissage.

Article 606.228 : « aide à l'installation professionnelle ». Cet article est destiné à financer les mesures en vue de favoriser le démarrage professionnel des personnes qui souhaitent lancer leur propre entreprise. Après une forte croissance en 2007, le montant est stabilisé en 2008.

III - Le domaine social prend aussi en compte le problème délicat du logement à Monaco par des aides financières au loyer, des bonifications d'intérêt à l'occasion de l'acquisition d'un logement avec souscription d'un prêt ou de travaux de rénovation dans le secteur ancien. Il s'agit en particulier de travaux de mise aux normes du secteur réglementé d'habitation selon les dispositions de l'arrêté ministériel n° 2005-275 du 7 juin 2005.

Cinq articles sont concernés (articles 606.211, 606.215, 606.222, 606.224 et 606.242). Les articles principaux sont ceux afférents à l'A.N.L. (606.222) et l'A.D.L. (606.242).

La dotation pour l'A.N.L. devrait se stabiliser (+ 1,7 %) après une croissance très soutenue jusqu'en 2006/2007, en raison de la livraison d'un nombre importants de logements domaniaux et même si un certain nombre de locataires domaniaux continuent de percevoir l'A.N.L. Le financement dédié à l'Allocation Différentielle de Loyer continue sa montée en charge (+ 5,5 %) et compterait environ 325 bénéficiaires en 2008.

Les trois autres articles ne connaissent pas d'évolution significative ; seul l'article 606.211 amélioration de l'habitat étant diminué en raison d'un ajustement des crédits aux besoins anticipés en matière de travaux de mise en conformité du secteur réglementé d'habitation.

IV - Enfin le domaine social compte 4 associations basées à Monaco : la Croix-Rouge monégasque, l'AMADE, MAP et Mission Enfance. Si la Croix-Rouge intervient de manière globale, les trois autres associations sont orientées vers des missions humanitaires à l'étranger qui complètent l'action multilatérale ou bilatérale de l'Etat via la direction de la coopération du Département des Relations Extérieures. Elles sont désormais précédées du Sigle A.P.D. (Aide Publique au Développement) car la

contribution de l'Etat à leur fonctionnement est recensée dans cette mission d'aide publique au développement. (cf. le domaine international) .

La subvention de la Croix-Rouge augmente en raison de la livraison de nouveaux locaux de la crèche et de la garderie qui génèrent de par leur surface accrue un besoin en personnel d'entretien mais aussi par le recrutement d'une puéricultrice à mi-temps supplémentaire afin de développer des ateliers pédagogiques.

### 3 - Domaine culturel

Dans ce domaine l'Etat intervient via 3 établissements publics (chapitre 3) et par des interventions figurant au chapitre 5, chapitre qui, contrairement au domaine social, est très nettement dominé par des subventions à des associations culturelles et éducatives, la politique publique étant menée principalement au sein de la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. En outre, les manifestations aidées par l'Etat (Ch. 8) comportent un certain nombre d'inscriptions à caractère culturel retracées ci-après également.

#### 3.1 Les établissements publics à vocation culturelle et scientifique (chapitre 3)

Leur dotation est en très forte hausse en raison de deux d'entre eux, le Musée National et la Fondation Prince Pierre, alors que la subvention du Centre Scientifique diminue.

Le Musée National prend l'appellation unique de Nouveau Musée National de Monaco « NMNM » et la subvention se trouve regroupée sur l'article 603.101. Globalement, la subvention totale est majorée de 42,3 %.

Cette majoration est relative d'une part à l'organisation en 2008 d'une exposition Van Dongen ; à noter que le coût total de cette exposition est partiellement financé par du mécénat privé. D'autre part, la subvention 2008 enregistre la hausse des frais de personnel du fait de l'étoffement progressif de l'organigramme. Enfin, dès l'exercice 2008, les frais de fonctionnement auparavant gérés par l'Administration des Domaines (téléphone, informatique...) feront désormais partie des charges directes du Musée.

La Fondation Prince Pierre voit le coût d'organisation et de promotion des Prix croître, alors que les produits, déjà faibles régressent.

Le Centre Scientifique, avait bénéficié en 2007 d'un programme particulier visant à améliorer la qualité et la sécurité du travail des chercheurs avec divers équipements renouvelés et en particulier le changement d'un microscope. La subvention 2008 est donc en baisse, mais par comparaison à 2006 se situe 16 % au-dessus.

### 3.2 Les politiques publiques et les subventions en matière culturelle (chapitre 5)

Les trois inscriptions de politique publique (articles 605.220, 605.230 et 605.234) ne connaissent d'évolution notable ni dans leur montant ni dans leur contenu. En revanche, quelques fluctuations sont constatées au niveau des associations, même si au total le sous-chapitre 5.1 évolue de 2,1 % seulement. Celles-ci sont exposées selon deux thèmes : culture et éducation.

#### a) Culture

Ce thème est dominé par les grandes entités culturelles monégasques que sont l'Orchestre Philharmonique, l'Opéra, les Ballets de Monte-Carlo et le Festival International des Arts.

Le Festival International des Arts voit sa subvention reconduite (à l'exception d'une somme destinée à la location de la Salle Garnier) un effort ayant été consenti en 2006 et en 2007 pour donner des moyens conséquents à cette manifestation. Une majoration est consentie en faveur de l'Opéra (+ 21,3 %) en raison également de la facturation par la S.B.M. de la Salle Garnier à cette entité. Outre le spectacle de la Fête Nationale seront joués La Forza del Destino, Don Giovanni, Jenufa, Cyrano de Bergerac et des Madrigaux.

La compagnie des Ballets de Monte-Carlo (article 605.124) voit sa subvention 2007 reconduite après une majoration en 2007. Il s'agit principalement de maintenir une aide aux tournées internationales porteuses de l'image d'excellence de Monaco, de permettre les représentations d'été et de renouveler une partie de l'équipement technique. En revanche l'effectif des danseurs se stabilise.

S'agissant des autres associations culturelles, celle des Archives audiovisuelles voit sa subvention à nouveau majorée en raison de missions accrues. En particulier cette association s'est vu confier en 2007 la gestion du fonds d'archives vidéo sur Monaco de la chaîne de télévision Télé Monte-Carlo. Elle procédera à partir de 2008 à la préservation, en format numérique des films de la collection de S.A.S. le Prince Souverain.

Les subventions du Théâtre Princesse Grace et du Monaco Dance Forum évoluent peu ; pour ce dernier il s'agit à nouveau d'une année sans manifestation. En effet, cette association procède à une réflexion sur le format et la ligne artistique à adopter pour les prochaines éditions.

Parmi les subventions diverses figurant à l'article 605.117, les subventions de fonctionnement vont principalement à l'A.M.C.A., à la Compagnie Florestan, à Crescendo et au Pen Club. Des programmes complètent la dotation pour les Monte-Carlo Masters, l'association Athena et les conférences de l'A.M.C.A.. Enfin, une somme provisionnelle permet à la Direction des Affaires Culturelles de soutenir des artistes locaux souhaitant participer à des expositions à l'étranger.

#### b) Education

De nombreuses associations proposant aux jeunes des projets sont recensées à ce chapitre. Leurs subventions varient légèrement à la hausse à l'exception de celles de la Jeunesse Catholique qui devrait envoyer plus de 100 jeunes aux Journées Mondiales de la Jeunesse à Sydney en juillet 2008 et le Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie, qui va désormais acquitter son loyer dans la Zone A et dont la subvention augmente à due concurrence (reliquat du loyer 2007 et loyer 2008).

### 3.3 Les manifestations à caractère culturel ou éducatif (chapitre 8)

Au sein du chapitre 8 figurent les articles suivants qui peuvent être rattachés au secteur culturel :

- Article 608.103 Monaco Medias : la subvention est reconduite au niveau 2007, tout en maintenant la qualité des diverses manifestations organisées. La contribution de l'Etat pour la location par Médias des salles d'expositions au Grimaldi Forum est prélevée sur l'article budgétaire 608.206 « congrès contributions ». Les autres entités qui bénéficient d'une contribution au titre de cet article 608.206 sont par exemple le Rendez-vous de Septembre, la Biennale des Antiquaires, l'Exposition Canine, la Biennale Sports et Sciences, etc.

- Article 608.137 : « Evénements culturels du Grimaldi Forum » ; cet article apparaît en baisse car l'an dernier l'exposition dédiée à l'Empire des Thraces était prévue. Elle n'a pas eu lieu (le budget rectifié 2007 est revu à la baisse). Ainsi, hors cette opération exceptionnelle, la majoration est de 4,2 % ; elle est due au coût élevé de la manifestation d'été qui sera consacrée aux « Reines d'Egypte », la représentation de Gisèle à l'automne ainsi que plusieurs concerts et workshops.



Les articles 608.112 « Mondial du Théâtre », 608.120 « congrès médical », 608.129 « Grands prix magiques », 608.130 « expositions florales » sont aussi rattachés à ce domaine culturel ; ils représentent des sommes dont les variations sont liées aux manifestations organisées. En particulier pour le Mondial du Théâtre il s'agit d'intensifier les préparatifs de la manifestation quadriennale, qui se déroulera en 2009.

On peut également recenser dans le domaine culturel l'article 608.201 qui concerne les manifestations données lors de la Fête Nationale. En 2008, les frais de campagne des candidats aux élections du Conseil National (article 608.201.2) figurent également au budget. Un dernier article, le 608.207, « manifestations culturelles diverses » entre dans ce domaine. Son crédit avait été multiplié par 4 en 2007 et se trouve en 2008 en baisse de 10,4 %. Il est destiné en particulier à l'organisation d'expositions par la Direction des Affaires Culturelles à la salle du Quai Antoine 1<sup>er</sup>, aux concerts d'orgues de la Cathédrale, à la Journée Européenne du Patrimoine, au programme culturel éducatif des établissements d'enseignement et au forum des associations, auparavant imputé sur des crédits de la Direction du Tourisme et des Congrès mais qui concerne plus directement la culture.

#### **4 - Domaine International et humanitaire**

Ce domaine est contenu dans le chapitre 4 auquel on peut ajouter la subvention de fonctionnement de la société MIE chargée d'organiser la manifestation Saragosse 2008 (article 608.134) et l'exposition universelle de Shangai en 2010.

##### **4.1 Subventions et politiques publiques (chapitre 4)**

Les subventions sont attribuées en 2008 à quatre entités internationales présentes à Monaco (le Bureau Hydrographique International, l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique, l'Institut du Droit Economique de la Mer, l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes).

Une variation notable intervient sur un seul article. L'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes voit sa subvention de fonctionnement diminuer de moitié, les organisateurs étant invités à rechercher des sponsors privés pour financer la conférence qui se tient à Monaco annuellement.

La section qui retrace les politiques publiques est en croissance globale très significative 78,4 % et témoigne de la volonté de Monaco de développer sa coopération internationale, notamment en matière d'aide publique au développement. Afin d'identifier

clairement cette politique qui fait l'objet d'une définition précise aux termes des accords internationaux signés par Monaco, chaque article de la section 6 qui concerne l'APD se trouve désormais précédé des trois lettres « APD ».

En effet, le souhait étant de faire de la Principauté un modèle de solidarité, un signal fort pour l'accroissement de l'Aide Publique au Développement monégasque est accompli avec une nouvelle augmentation de l'ordre de 25 % de l'aide humanitaire au titre des interventions publiques, c'est à dire sans compter le renforcement des dépenses de fonctionnement en la matière, dans le sillage de la création de la Direction de la Coopération Internationale qui relève du Département des Relations Extérieures.

L'augmentation constante de l'aide monégasque depuis la mise en œuvre en 1993 des activités de coopération correspond à une logique d'immersion progressive dans la Communauté Internationale des bailleurs de fonds.

Les programmes sont présentés en privilégiant le renforcement de la présence de Monaco dans ses pays partenaires et en axant la coopération monégasque sur les thématiques qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement du millénaire (la protection de l'environnement et de la biodiversité, la lutte contre la pauvreté, l'éducation de base et la protection de l'enfance, la santé primaire et la lutte contre les pandémies).

Dans un souci de plus grande lisibilité de l'action de la nouvelle Direction de la Coopération Internationale, l'APD fait l'objet de diverses rubriques budgétaires :

Sont ainsi distinguées :

- la coopération bilatérale, qui constitue encore la part prépondérante de la mission ;
- la coopération multilatérale, deuxième poste par son importance ;
- les contributions aux actions de certaines ONG monégasques autres que celles directement subventionnées ;
- les crédits destinés à l'aide humanitaire d'urgence ;
- les cotisations aux organisations internationales directement impliquées dans l'APD ;
- et enfin un financement des organismes accordant des micro-crédits.

L'article 604.218 « protocole de Kyoto » correspond à la mise en œuvre au plan international de mécanismes de flexibilité qui permettront à Monaco d'être conforme

avec son engagement de réduction de 8 % des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2006 à 2012. Cet article qui a été majoré de 50 % en 2007 croît à nouveau de 16 % et comprend les actions suivantes :

La tenue du Registre National de gaz à effet de serre, le projet MDP (Mécanismes de Développement Propre) en Tunisie, le projet de reboisement et de promotion du bois-énergie au Chili.

Enfin la section enregistre l'article 604.213 « Exposition Universelle de Shanghai 2010 », qui, en sus de l'inscription au Budget Rectificatif 2007 afin d'échelonner les dépenses, permettront à la société MIE de commencer à organiser cette participation. L'« Exposition internationale de Saragosse », fait l'objet d'une dotation en vue de la manifestation qui se tiendra du 14 juin au 14 septembre 2008. La subvention relative au pavillon de Monaco a été répartie sur les exercices budgétaires 2007 et 2008.

Deux inscriptions nouvelles viennent contribuer substantiellement à la croissance de ce sous-chapitre, la tenue à Monaco de la 10<sup>ème</sup> session Spéciale du Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement (du 20 au 22 février 2008), qui fait l'objet d'une dotation de 1,5 M€, comme au budget rectificatif 2007, et la participation de MONACO au projet international ITER consacré à la fusion thermonucléaire. Ce rapprochement vise à favoriser le développement de la recherche scientifique en générant des formations post-doctorantes consacrées à des thèmes exploitables à Monaco, une participation des entreprises monégasques à des appels d'offres lancés par ITER et une association à la recherche menée sur le site de Cadarache en France. Cette recherche d'une énergie propre et quasi illimitée représente une solution idéale pour répondre aux enjeux écologiques du XXI<sup>ème</sup> siècle.

#### 4.2 Les manifestations

La société Monaco Interexpo chargée de l'organisation de Saragosse 2008 et de Shanghai 2010 a des dépenses de fonctionnement pour l'année 2008 en hausse de 9,1 % (article 608.134).

### **5 - Domaine sportif**

#### 5.1 Subventions et politiques publiques (chapitre 7)

Au titre des subventions il n'y a pas de mouvement particulier en 2008. Il a été procédé à l'individualisation de la subvention destinée au tennis club depuis son relogement, compte tenu de son importance. L'article 607.107 « Subventions diverses » diminue à due concurrence.

En revanche la section des politiques publiques qui était dominée en 2007 par la tenue à Monaco des Jeux des petits Etats est en baisse de près de 60 %.

En ce qui concerne le Comité Olympique, (article 607.203) le programme le plus significatif concerne la participation au Jeux Olympique de Pékin en 2008. Huit sports seront représentés athlétisme, aviron, équitation, haltérophilie, judo, tennis de table, tir et voile, et la délégation comportera 24 personnes dont 9 athlètes. On note aussi la subvention du C.O.M. destinée à une skieuse monégasque participant au championnat du monde, et la subvention importante de la Fédération Monégasque de Bobsleigh.

#### 5.2 Manifestations sportives (chapitre 8)

Trois articles de la section Manifestations entrent dans la catégorie des sports. Il s'agit en premier lieu des Epreuves Sportives automobiles (article 608.104) organisées par l'Automobile Club de Monaco. Pour 2008, le montant arrêté à ce jour correspond à la reconduction des sommes allouées en 2007, majorée de 2 %, à l'exception de celles destinées au Grand Prix Historique biennal, pour lequel la subvention 2006 est majorée de 3 %.

Il s'agit en outre des sommes destinées à honorer la convention de prestations de service passée avec l'ASM FC S.A.M., qui est reconduite et enfin des subventions à diverses manifestations sportives (article 608.132) qui connaît une croissance de 46,5 %. Cette croissance est due au transfert sur cet article (depuis l'article 608.201) de la subvention d'organisation du raid inter-armées. Le tournoi de Beach Volley qui a bénéficié d'une aide l'an dernier pour son lancement voit sa subvention diminuer. Enfin, une somme importante devrait permettre à la S.M.E.T.T. d'engager d'éventuels frais de justice, dans le cadre du litige qui l'oppose à l'ATP tour sur le tournoi de tennis de Monaco.

### **6 - Industrie commerce et tourisme**

Cette section concerne le développement économique de la Principauté par des actions dans différents secteurs. Les inscriptions nouvelles témoignent de l'engagement de la Principauté vers un développement maîtrisé et durable.

#### 6.1 Subventions et politiques publiques (chapitre 9)

Concernant les subventions, une baisse est constatée, du fait de la disparition en 2008 de l'aide allouée depuis plusieurs années dans le cadre du plan de restructuration de T.M.C.

Les subventions aux autres entités sont relativement stables. On note toutefois la dotation de la C.D.E. qui est majorée en raison du renforcement de l'équipe permanente en vue d'offrir une gamme plus complète de services aux entreprises.

En matière de politiques publiques, plusieurs inscriptions significatives affichent des variations non moins significatives.

Dans le cadre du développement de la politique environnementale, l'article destiné à encourager le co-voiturage et l'aide aux véhicules électriques (609.210) a été renommé en « aide au développement durable », afin d'étendre les actions menées. Ainsi, les crédits inscrits à cet article retracent des interventions de l'Etat liées au développement durable, des aides à l'achat des véhicules électriques et hybrides des particuliers et des entreprises, et un programme de financement sur 5 ans de la Principauté dans le cadre d'une coopération avec les parcs français et italiens voisins du Mercantour et Alpi Maritime.

L'article 609.214 « interventions économiques » comporte une inscription destinée à procurer des ressources complémentaires à la S.A.C.D.E., société de capital développement, qui a pour vocation de favoriser l'émergence développement de projets innovants liés à Monaco.

L'article 609.208 « études économiques » affiche une baisse importante (- 25 %) qui se justifie par la finalisation sur l'exercice 2007 d'études spécifiques sur la place financière et le PIB. Les crédits restants devront permettre de financer la réalisation d'études à caractère principalement économique dans des domaines divers tels la fiscalité, les communications par satellite ou la finance.

## 6.2 Manifestations (chapitre 8)

Quatre inscriptions du chapitre 8 trouvent leur place dans ce domaine économique :

La plus importante est celle destinée à la S.A.M. d'exploitation du Grimaldi Forum (article 608.116), qui est en baisse marquée, soit - 10,9 %.

En effet, la prévision d'augmentation de chiffre d'affaires commercial est de 3,4 %, alors que les dépenses directement liées au chiffre d'affaires sont prévues en baisse de 6 %. Il en résulte une augmentation de la marge sur l'activité commerciale de 10 %.

Parallèlement, le coût des salaires est en augmentation de 2,6 %.

Les charges de fonctionnement baissent de 1,3 %, grâce à des économies sur les dépenses de la Direction du bâtiment et de la Direction Générale.

Les autres inscriptions sont de moindre montant et concernent également l'activité touristique et plus particulièrement la recherche de croissance du tourisme d'affaires. En la matière, l'article 608.205 « congrès réception » joue un rôle prépondérant car l'offre d'une réception par le pays d'accueil devient un élément important de la politique commerciale. Pour les congrès de 2.000 personnes ou plus, la prise en charge peut atteindre des montants importants.

Enfin l'article 608.213 connaît une majoration qui est due principalement à la croissance du crédit dédié à l'organisation de la manifestation « Le Japon à Monaco. »

## **2 - Dépenses d'équipement et d'investissements**

Les dépenses d'équipement et d'investissements sont en progression de 5,7 % par rapport au budget primitif 2007.

Elles représentent 34 % des dépenses du budget général, soit le même poids que l'an passé, et absorbent 38,8 % des recettes, soit à - 0,7 point près le même poids que l'an dernier. Elles se décomposent comme suit :

- Acquisition d'immeubles : + 2,0 %
- Matériel d'équipement : - 11,8 %
- Travaux d'équipement : + 7,6 %

Les crédits inscrits en matière de travaux et équipements sont la traduction des grandes lignes directrices retenues par le Programme Gouvernemental d'Actions pour l'année 2008, ainsi rappelées :

- En matière d'études :

- le Gouvernement Princier s'engage dans un processus d'analyse technique et financière des concessions et délégation de service public (travail sur la concession des télécommunications, renouvellement de la concession d'énergie...) et d'intégration des éléments en rapport avec la politique de développement durable.

- En ce qui concerne la politique énergétique de la Principauté, l'année 2008 verra aboutir l'établissement d'un plan de stratégie énergétique et environnementale.

• Le plan des déplacements urbains sera mis à jour et les contacts se poursuivront avec les différentes autorités françaises concernées pour l'approfondissement des réflexions sur le projet de funiculaire ou de liaison express et de parking de dissuasion.

• Dans l'optique d'une meilleure intégration environnementale, un plan d'urbanisme rassemblant les différentes Ordonnances Souveraines sera mis en œuvre afin, d'une part, de donner une vision globale de la politique urbanistique monégasque et, d'autre part, de conférer plus de cohérence à la qualité architecturale de la Principauté.

- L'amélioration des conditions d'accueil des usagers sera recherchée afin de rendre les locaux plus attractifs pour les usagers mais également plus conviviaux pour les fonctionnaires et agents qui y travaillent. Une réflexion sur le regroupement géographique de certains services sera lancée afin de permettre d'orienter les futures actions à mener dans ce domaine.

- Dans le souci de conforter sa mission de police de proximité, l'accueil du public au sein de la Direction de la Sûreté Publique se traduira par la création d'une unité dédiée exclusivement au recueil des plaintes et un projet ambitieux de réaménagement du module d'accueil de cette Direction est envisagé.

- Dans le cadre d'une action policière de dissuasion passant par la modernisation régulière de ses moyens techniques, la Direction de la Sûreté Publique sera prochainement dotée d'un outil de communication moderne, en adoptant un système de radiocommunications numérique, à ressources partagées (« Trunk »). Cette architecture offre une interopérabilité des moyens radio entre les différents acteurs de la sécurité en Principauté (Sûreté Publique, Sapeurs-Pompiers et Carabiniers du Prince).

Cette adaptation du réseau radio ainsi que l'extension de la télésurveillance urbaine s'accompagneront d'un réagencement du Poste de commandement technique et opérationnel, en une salle d'information et de commandement, avec en particulier la mise en place d'un « mur d'images » échelonnée sur trois ans.

- En matière de logement, après la livraison de 332 logements en 2007 (Zone A, rue de la Turbie, îlot Aurégli), le programme d'attribution se poursuivra avec la livraison courant 2008 de 223 logements (Honoré Labande B, Zone A tranche 2, Castelleretto et Industria Minerve tranche 1). Un certain équilibre devrait alors être trouvé entre l'offre et la demande.

- Par ailleurs les travaux sur l'amélioration des performances de la station d'épuration des eaux résiduelles seront entrepris de même que la finalisation

d'un programme pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration au sein des structures de l'extension de l'urbanisme en mer.

- Le développement de l'établissement public « Nouveau Musée National », relancé en 2007, se poursuivra en 2008 avec l'aménagement muséographique de la Villa Paloma et de ses jardins, future antenne du Nouveau Musée.

- S'inscrivant dans la politique de développement durable, la démarche de Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) sera prise en compte pour la réalisation de tous les bâtiments publics.

- Les opérations d'investissement majeur seront poursuivies : il s'agit de l'aménagement du port Hercule, de la mise en œuvre de la solution 5 de reconstruction du Centre Hospitalier Princesse Grace, de la poursuite de l'urbanisation des délaissés de la S.N.C.F. et de la réalisation des surfaces de bureaux supplémentaires.

S'agissant de l'extension de l'urbanisme en mer, cette opération entrera durant l'année 2008 dans une phase opérationnelle au travers de la désignation du lauréat du concours et de la constitution des équipes opérationnelles.

Les commentaires ci-après présentent, par grands chapitres, les postes les plus importants de dépenses au titre du budget 2008 :

## **A - Travaux d'équipement**

### \* Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre est revu globalement à la baisse, du fait de l'achèvement de l'îlot Aureglia-Grimaldi ainsi que de l'îlot Castelleretto, de réglements moins importants en 2008 au titre de la participation de Monaco à l'achat de rames de TER et malgré le démarrage des travaux de l'îlot Prince Pierre.

### \* L'équipement routier

Le regroupement de l'intégralité de l'opération Testimonio sur l'article 705.946 du chapitre 5 est à l'origine de la principale variation sur ce chapitre.

### \* L'équipement portuaire

La clôture du compte de dépôt de la Digue et donc de l'article 709.995, qui servait à l'alimenter, génère la création de deux nouveaux articles sur ce chapitre pour permettre la poursuite des travaux d'aménagement de l'avant-port et du bassin Hercule. On note également la hausse des crédits d'études d'urbanisation en mer.

## \* L'équipement urbain

L'augmentation des dépenses liées à la station d'épuration est compensée par l'achèvement en 2007 des travaux des installations d'épuration des fumées de l'UIRUI.

## \* L'équipement sanitaire et social

Cette évolution est due aux chantiers importants de la centrale d'énergie et du Centre de Gérontologie Clinique, des études et démarrage de travaux de démolition dans le cadre de l'opération relative au nouvel hôpital ainsi que de ceux de la résidence pour personnes âgées « A Qietüdine ». En revanche, des diminutions notables sont relevées en raison de l'achèvement de la construction de la Zone A, de l'opération 21-25 rue de la Turbie et de la reprise par le CHPG de la gestion directe des crédits de travaux de mise à niveau de l'actuel hôpital dans son budget (entraînant une baisse sur les articles de mise à niveau du CHPG, gérés par le Service des Travaux Publics).

## \* L'équipement culturel et divers

Il s'agit principalement de l'augmentation des dépenses relatives à la création du nouveau Yacht Club et Musée de la Marine.

## \* L'équipement administratif

Il s'agit en particulier de l'augmentation des dépenses relatives à l'aménagement des bureaux administratifs dans l'immeuble Les Abeilles.

## \* Les investissements

Cette évolution est due à la clôture de l'article relatif à la Digue telle qu'évoquée au chapitre équipement portuaire.

## \* L'équipement pour l'industrie et le commerce

L'augmentation concerne principalement l'aménagement de différentes structures au Quai Antoine 1<sup>er</sup>.

Les crédits d'équipement et d'investissement se décomposent par nature de dépenses comme suit :

1 Acquisition d'immeubles (+ 2 %)

Les crédits s'y rapportant se répartissent de la manière suivante sur deux articles budgétaires :

## \* 705.982 - Acquisition de terrains et immeubles

Cette dotation correspond à un crédit provisionnel afin de permettre la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat sur les appartements à la vente. Cette possibilité est régulièrement utilisée, après consultation de la Commission de Placement des Fonds.

## \* 709.991 - Acquisitions - Investissements (+ 0,3 M€)

Est également inscrit un crédit provisionnel pour permettre à l'Etat de se porter acquéreur dans le cadre d'opérations d'investissement.

2 Matériel d'équipement (-11,8 %)

Ces crédits concernent notamment :

## \* 701.998 - Rames T.E.R.

Ces crédits sont destinés à permettre d'intensifier la desserte de la gare de Monaco-Monte Carlo par la mise en circulation de nouveaux trains et se traduit par la participation financière de la Principauté aux acquisitions d'équipements ferroviaires régionaux français dans le cadre de négociations avec la SNCF. L'objectif est de diminuer corollairement le trafic de véhicules en Principauté.

## \* 702.974 - Gestion du trafic et amélioration de la circulation

Sont prévus notamment la mise en œuvre des recommandations de l'étude de jalonnement dynamique des parkings, première tranche, la poursuite du remplacement des 20 contrôleurs de carrefour à feux en raison de l'obsolescence du matériel, compte tenu des nouveaux systèmes d'exploitation du Centre Intégré de Gestion de la Mobilité (C.I.G.M) ainsi que la mise en place de panneaux d'informations routières implantés sur le territoire français et en Principauté.

## \* 705.990 - Gestion de l'amiante

Ces crédits provisionnels sont destinés à permettre la poursuite d'une politique volontariste de désamiantage dans le cadre du respect de la réglementation.

## \* 706.937 - Acquisition d'œuvres d'art

Ces crédits provisionnels sont destinés à faire face aux différentes propositions d'acquisition d'œuvres d'art, soumises au Gouvernement Princier tout au long de l'année, notamment dans le cadre de la seconde année de mise en œuvre du fonds d'acquisition du Nouveau Musée National de Monaco.

## \* 708.904 - Acquisition de matériel informatique (- 23,9 %)

Cet article retrace d'une part les coûts engendrés par l'achèvement des travaux de mutation du réseau de l'Administration Token Ring en Ethernet, en conformité avec les technologies nouvelles, et d'autre part les habituels achats d'outils et matériel de réseau.

### 3 Travaux d'équipement (+ 7,8 %)

Les crédits de travaux d'équipement prévus pour 2008 sont en augmentation conséquente par rapport à l'exercice précédent (+ 6,8 %).

Globalement (travaux et acquisitions), les crédits inscrits au titre du budget 2008 pour le logement sont en baisse.

Les principales dépenses afférentes à cette rubrique sont expliquées ci après :

#### **Grands travaux - Urbanisme**

\* 701.902 - Frais d'études, urbanisme et grands travaux : (+ 44,2 %)

Ce crédit concerne différentes opérations, et notamment :

- la poursuite de la mise en place d'un S.I.G. intégré permettant l'établissement de maquettes, notamment en 3D ;

- la mission d'assistanat à la maîtrise d'ouvrage pour l'étude du plan stratégique énergie ;

- le déplacement de la maquette de la Principauté actuellement exposée à l'Annexe du Ministère d'Etat ;

- la poursuite des études relatives à la ligne ferroviaire à grande vitesse ;

- diverses études de quartiers ;

- l'étude relative au parking et à la desserte du Rocher ;

- l'étude de préfaisabilité de la liaison expresse vers Monaco ;

- la mission d'assistanat à la maîtrise d'ouvrage sur le service public des télécommunications ;

- les études de positionnement économique et d'urbanisme sur les anciens terrains ferroviaires ;

- la poursuite des études relatives aux actions proposées par le Plan de Déplacements Urbains.

\* 701.907 - Amélioration de la sécurité des tunnels routiers (+ 10 %)

Afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation, les aménagements de l'ensemble des tunnels routiers de la Principauté ont donné lieu à un audit par un organisme spécialisé visant à déterminer les améliorations indispensables à apporter en matière de sécurité.

Dans le cadre des prescriptions de cet audit, les crédits de l'exercice 2008 serviront à la poursuite des travaux de création d'un système d'extraction de fumée et de mise à niveau partielle des installations électriques des tunnels sous le Rocher, au complément de

surveillance vidéo des points singuliers des tunnels et à la remise en état de l'éclairage fonctionnel du tunnel Louis II.

\* 701.908 - Tunnel ouest (+6,7 %)

Cette opération consiste en la réalisation d'un tunnel routier entrant d'environ 1.700 m de longueur ayant pour origine le boulevard du Jardin Exotique au droit de l'immeuble « Le Bel-Air » et pour extrémité le boulevard Charles III entre l'immeuble « Le Millenium » et la frontière de Cap d'Ail.

Le dossier d'enquête d'utilité publique a été remis au Préfet des Alpes-Maritimes. La dotation demandée est déterminée en fonction d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique qui serait obtenu en 2007-2008. Dès lors, les crédits inscrits en 2008 prévoient le démarrage des travaux préparatoires et la passation du marché de percement du tunnel fin 2008.

\* 701.911 - Urbanisation S.N.C.F. - Voirie & Réseaux (- 20 %)

Cette opération couvre les travaux de voirie et de réseaux divers à réaliser préalablement à l'urbanisation proprement dite des terrains récupérés du vallon Sainte Devote à la frontière de Cap d'Ail.

L'ensemble des travaux permettra la réalisation des infrastructures, à savoir un nouveau réseau de voirie destiné à améliorer la circulation en ville qui sera constitué d'une voie de distribution interne (voirie primaire) en grande partie couverte et de tous les ouvrages (ponts, tunnels, ...) de raccordement nécessaires aux liaisons inter-quartiers.

Pour 2008, la dotation demandée permettra le règlement des contrats d'études et de travaux pour l'achèvement des ouvrages des Ensembles I (construction de la voie et du rond point Canton souterrain sur l'îlot Rainier III) et K (percement du tunnel qui reliera la place du Canton au Bd Rainier III sur l'îlot Pasteur) ainsi que le règlement des travaux de la production de froid.

\* 701.913/1 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Aureglia/Grimaldi (- 85,8 %)

Le programme de cette opération comporte la réalisation de 41.500 m<sup>2</sup> de surface de plancher qui permettront la création de 183 logements domaniaux répartis sur cinq immeubles ainsi que la construction d'un parking de 262 places situé dans un socle commun et de 430 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales.

La livraison globale de l'opération est prévue en deux tranches : la première au deuxième trimestre 2007 pour les bâtiments B1, B2 et B3 (106 logements), la deuxième au troisième trimestre 2007 pour les bâtiments B4 et B5 (77 logements).

Les crédits 2008 doivent financer les appels de fonds correspondants aux travaux supplémentaires du contrat de promotion et aux règlements des soldes et retenues de garanties des travaux d'aménagement des abords.

\* Urbanisation SNCF - Ilot Charles III : (article 701.913/2)

L'îlot Charles III est destiné à recevoir un ensemble immobilier à caractère industriel de 20.000 m<sup>2</sup> ainsi qu'un parking de grande capacité (1.000 places) et une plate-forme de fret de 3.000 m<sup>2</sup> et son stockage 3.000 m<sup>2</sup>.

Les crédits 2008 doivent permettre de financer les premières études de l'opération et l'étude particulière de la zone de l'usine de production de froid dont la construction est à anticiper en 2010.

\* Urbanisation SNCF - Ilot Canton (article 701.913/3)

Le programme de cette opération comporte la réalisation de 45 logements d'habitation et d'une médiathèque.

Les crédits 2008 doivent permettre de financer les honoraires d'architecte et de bureau d'études.

\* 701.913/4 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Rainier III

Cette opération verra l'édification d'environ 225 logements domaniaux, ainsi que d'un parking.

Les crédits 2008 doivent permettre :

- de financer les honoraires d'architecte et du bureau d'études ;

- de prendre en charge une partie des travaux de relogement des commerces ;

- de régler l'avance au démarrage du lot terrassement, soutènement, démolition.

\* 701.913/5 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Castelleretto

Cette opération verra l'édification de 87 logements domaniaux, de 210 places de parking et de locaux commerciaux qui seront réalisés par le biais d'un contrat de promotion.

Les travaux sont en voie d'achèvement. La livraison de l'ensemble des blocs devrait intervenir au premier trimestre 2008.

Les crédits 2008 correspondent aux échéances des réceptions provisoire et définitive du contrat de promotion et au solde des travaux d'aménagement des abords.

\* 701.913/6 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Prince Pierre

Cette opération verra l'édification du nouveau lycée d'enseignement technique hôtelier pouvant accueillir 600 élèves, d'un gymnase, d'un auditorium, d'un restaurant d'application et d'un parking.

La phase d'études avant-projet et de dépôt du permis de construire est terminée.

Les crédits 2008 doivent permettre de prendre en charge les travaux du lot terrassement, soutènement et gros œuvre ainsi que les honoraires d'architecte et de bureau d'études correspondants.

701.913/7 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Pasteur

Cette opération verra la réalisation d'immeubles de bureaux sur l'îlot Pasteur.

Les crédits 2008 doivent permettre de financer le lancement des études d'architecte et de bureau d'études.

\* 701.914 - Transport collectif et funiculaire

Il s'agit des études de faisabilité d'un type de transport en commun en site propre sur le territoire de la Principauté.

\* 701.920 - Confortement de falaise - Tête de Chien

Sur la base d'une convention entre la Principauté et le SIVOM de Villefranche, la Principauté s'est engagée à financer la part de travaux relatifs à la mise en sécurité du versant Est de la Tête de Chien. Selon le dernier échéancier fourni par le SIVOM, le solde de la participation aux travaux a été déterminé.

#### Equipement routier

\* 702.903 - Mobilité durable

Ce crédit enregistre l'ensemble des aménagements destinés à améliorer la circulation (hors chaussée et trottoirs) en Principauté ; en 2008, il permettra la réalisation de deux programmes :

- réalisation d'une campagne pour le renforcement de l'éclairage de passage protégés considérés comme sous éclairés et accidentogènes ;

- aménagement de voirie pour la sécurisation desdits passages.

\* 702.914 - Parking d'Ostende

Il s'agit de réaliser un parking public de 186 places réparties sur 5 niveaux en infrastructure du projet privé de réalisation de l'Institut Monégasque de Médecine du Sport.

La livraison du parking est effectuée. En 2008, le montant inscrit servira au règlement du contrat de construction du parking public et de la galerie piétonne ainsi qu'au lancement des études, sondages et de la démolition partielle d'un immeuble, préalable à la réalisation du tunnel d'accès complémentaire depuis l'avenue JF Kennedy en sus de l'Avenue d'Ostende.

\* 702.921 - Amélioration parkings-garages publics

Les aménagements concernés par ces crédits sont notamment :

- la réalisation de la troisième tranche du marché concernant la restauration du parking des Boulingrins ;
- la réalisation de la troisième tranche du marché concernant le remplacement des ascenseurs des parkings du Jardin Exotique, des Pêcheurs ;
- la mise aux normes de lecteurs de sortie (lecture de la puce Carte Bleue) pour répondre à la nouvelle norme (1<sup>ère</sup> tranche).

\* 702.943 - Remise en état et surveillance des ouvrages d'art

Il s'agit des crédits d'entretien périodique des ouvrages d'art de la Principauté, dont principalement en 2008, les travaux de confortement du tunnel de l'hôpital et la mise en sécurité de l'entrée du tunnel Rainier III et le renforcement de la galerie de secours.

\* 702.974/1 - Réfection de trottoirs

Sont prévues notamment les réfections de trottoirs du Boulevard d'Italie et du Boulevard de Suisse ainsi que du remplacement du revêtement du niveau +1 des « Terrasses de Fontvieille ».

**Equipement portuaire**

\* 703.901 - Bassin Hercule - réparation des ouvrages existants

Cette opération a pour objectif de remédier aux désordres constatés par un audit réalisé sur les ouvrages existants du pourtour du Port Hercule affectant plus particulièrement l'épi pétrolier, les panes de l'épi central, les bollards de la darse Nord, ainsi que l'appontement de la chicane.

Les crédits 2008 devraient permettre l'achèvement des travaux de confortement de la chicane du quai des États-Unis (2<sup>ème</sup> phase) et le lancement des appels d'offre et travaux pour l'épi central et le ponton chicane.

\* 703.903 - Superstructure digues Nord et Sud

Cette opération concerne la construction des locaux projetés sur les digues Nord et Sud qui devraient être entrepris dès l'achèvement des travaux maritimes.

Les crédits 2008 devraient permettre de lancer les travaux pour la digue Nord.

\* 703.904 - Superstructure digue flottante

Dans le cadre de l'extension du port Hercule, il a été réalisé un certain nombre d'ouvrages de superstructure sous la forme d'un simple « clos et couvert ».

A ce jour, il apparaît que le programme initial (deux gares maritimes dont une sur trois niveaux, locaux commerciaux, restaurant en extrémité de digue...) ne correspond pas aux besoins et aux contraintes relatifs notamment à la sûreté des navires (code ISPS).

Les aménagements suivants sont aujourd'hui envisagés :

- habillages des façades,
- revêtements de sol sur promenades et solarium,
- construction sur le musoir de la digue et passerelle d'extrémité,
- pergola support d'une centrale photovoltaïque,
- aménagements intérieurs de certains locaux,

L'avant-projet de l'urbaniste a été validé. Les options relatives à l'occupation du musoir, à la pergola support de la centrale photovoltaïque et aux aménagements relatifs à la sûreté des navires sont en cours d'étude. Les études d'architectes se dérouleront durant la fin de l'année 2007 et l'année 2008.

\* 703.905 - Elargissement Darse Nord

Il s'agit de la première phase de travaux d'élargissement de la darse Nord, moyennant la construction d'un mur de quai entre l'origine du quai des États-Unis et l'appontement central, la démolition des caissons Jarlan et le remblaiement de cette nouvelle plate-forme. Les études se poursuivent en 2008.

\* 703.906 - Aménagement de l'avant-port

Cet article concerne les aménagements d'infrastructure de l'avant-port. La majeure partie de ces aménagements a été réalisée lors des exercices précédents via le compte de dépôt de la Digue qui sera clos au 31 décembre 2007 et ce nouvel article est créé pour prendre en charge les travaux réalisés postérieurement à la clôture de ce compte.



En 2008 seront réalisés des revêtements de sols et réseaux provisoires pour permettre l'exploitation de l'avant-port en conditions dégradées durant les travaux de construction du Yacht Club ainsi que de travaux pour l'alimentation électrique des navires venant accoster à la digue.

\* 703.907 - Aménagement Bassin Hercule

Cet article concerne les réaménagements de quais et pontons à réaliser en vue du nouveau plan de mouillage du Port.

Les crédits 2008 correspondent à une provision pour études de maîtrise d'œuvre en fonction de l'avancement de la mise au point du programme.

\* 703.935 - Construction sur terre plein Digue

Cette opération concerne la réalisation d'un bâtiment à l'étage à usage d'activités surmonté d'un complexe de loisirs.

Les études d'avant-projet et de projet sont prévues sur l'année 2008 pour un démarrage des travaux courant 2009.

\* 703.940/5 - Urbanisation en mer - Etudes

Ces sommes sont destinées à la poursuite de la mission d'études engagée en 2004 sur les ouvrages de protection et les dispositifs offshore d'urbanisation en mer. Elles concernent des missions d'assistance à la consultation internationale lancée pour l'urbanisation en mer et notamment :

- mission de certification des projets et des ouvrages : Phase 2 – assistance au dépouillement des offres et à l'analyse des projets ;

- missions de conseils financiers et juridiques dans la phase de consultation des groupes et d'analyse des offres de ce projet.

**Equipement urbain**

\* 704.902 - Energie électrique 3<sup>ème</sup> poste source

La création d'un troisième poste source dans le Vallon Sainte Devote avec la désignation d'un maître d'œuvre est lancée. Il s'agit de la rémunération de la première phase d'études.

\* 704.919 - Eclairage public - extension modification

Outre le programme habituel des opérations de remise en état des réseaux d'éclairage public, le budget 2008 comprend la première tranche d'un programme de remise en état de l'éclairage fonctionnel et décoratif de l'allée piétonne de la zone C entre l'avenue Albert II et la rue du Campanin.

\* 704.920 - Egouts

Il s'agit en premier lieu de la réalisation des travaux (pose d'un nouvel égout séparatif) rue Suffren Reymond afin de diminuer la charge du collecteur du boulevard Rainier III et du déversoir d'orage de Fontvieille. En second lieu, la réfection par l'intérieur du collecteur d'égouts de la rue du Gabian et du déversoir d'orage du Portier ainsi que du collecteur d'égouts de Monaco-Ville est projetée.

\* 704.928/1 - Héliport Extension (rénovation)

A l'issue des études, le Gouvernement a décidé de procéder à la construction d'un bâtiment neuf d'un étage sur l'emprise des hangars situés à l'Est de l'actuelle héliport qui fera également l'objet d'une restructuration pour permettre notamment l'enregistrement des passagers jusqu'à leur destination finale.

La dotation demandée est destinée à financer la poursuite des études du bâtiment neuf jusqu'à l'établissement des dossiers de consultation des entreprises.

\* 704.957 - Marché de la Condamine et Rénovation de la Place d'Armes

Ce projet consiste en la transformation de la halle du marché de la Condamine. Les crédits inscrits correspondent à une provision pour études et au démarrage des travaux de création de surfaces de plancher supplémentaires dans la halle.

\* 704.983 - Télésurveillance extension

Cet article comprend en 2008 un programme de création d'un « mur d'images » et de réagencement du centre de commandement de la Sûreté Publique. En effet, le réseau radio numérique à ressources partagées va entraîner une restructuration du Poste de commandement technique et opérationnel de la Sûreté Publique et il a été nécessaire de repenser l'affichage mural des images de télésurveillance. En outre, il comprend deux programmes d'extension de la télésurveillance urbaine (délaiés SNCF, galerie Industria Minerve).

\* 704.986 - Station d'épuration

Il s'agit de l'opération d'amélioration des performances de l'usine de traitement des eaux actuelle.

Le nouveau programme de l'étude SMEAUX OTV consiste en la modification des installations existantes en vue d'améliorer les performances de la station d'épuration dans l'attente de la construction d'une

nouvelle station qui devra permettre de traiter également les eaux de l'extension urbanistique en mer. Ces travaux concernent :

- le réaménagement des décanteurs primaires,
- le réaménagement des traitements et stockage des boues,
- l'équipement de lavage des bio-filtres.

Le budget 2008 est ajusté selon cette nouvelle étude.

\* 704.994 - Développement durable et énergies renouvelables

Cet article retrace le financement d'études et de travaux dans le cadre de la politique de développement durable de la Principauté ; le budget 2008 comprend notamment deux programmes : l'utilisation de l'eau du Vallon de la Noix pour l'arrosage des espaces verts du quartier du Larvotto et la réalisation d'une plateforme de compostage des déchets verts générés par le service des Jardins du SDAU.

#### Equipement sanitaire et social

\* 705.915 - Opération La Cacheette

Cette opération prévoit la réalisation d'une école maternelle d'une capacité de 200 élèves, d'une crèche qui pourra accueillir 45 enfants et d'un parking de 30 places, sur la parcelle de la Villa la Cacheette sise boulevard de Belgique.

Les travaux de gros œuvre et des corps d'état techniques se poursuivent. La date objectif de livraison est maintenue à fin 2008.

\* 705.930 - C.H.P.G. (mise à niveau)

\* 705.930/6 - C.H.P.G. - Restaurant (mise à niveau)

La reprise par le C.H.P.G. de la gestion directe des crédits de travaux de mise à niveau de l'actuel hôpital dans son budget, qui est abondé par une subvention directe pour travaux ajustée en conséquence, engendre une forte variation des montants inscrits sur ces deux articles.

Le Service des Travaux Publics ne conserve que la gestion des crédits de l'opération en cours, de création d'un nouveau restaurant-caféteria, individualisés sur un nouvel article 705.930/6, ainsi qu'un montant provisionnel sur l'article 705.930 pour les reliquats d'opérations en voie d'achèvement.

\* 705.930/1 - C.H.P.G. /Centre de Gérontologie Clinique - Centrale d'énergie

Cette opération doit permettre de créer un Centre de Gérontologie Clinique de 210 lits sur l'emplacement de l'ancienne école d'infirmières, de réaliser une centrale d'énergie le long de la route de l'hôpital et de restructurer les services techniques et informatiques.

Les crédits 2008 doivent permettre le lancement des travaux de gros œuvre et des lots techniques du Centre de Gérontologie Clinique et de la Centrale d'énergie ainsi que la poursuite des études du Pôle logistique.

\* 705.930/4 - C.H.P.G. solution 5

Cette opération doit permettre de bâtir un nouvel hôpital de 482 lits, d'une surface dans œuvre d'environ 68.000 m<sup>2</sup> comprenant un parking de 1.100 places et des aires de livraison.

Un appel public à candidature a été lancé pour constituer un groupement de maîtrise d'œuvre. La durée prévisionnelle est de deux ans pour les études et de neuf ans pour les travaux qui sont prévus d'être réalisés en trois phases.

Les crédits 2008 devraient permettre le paiement des honoraires d'études, sondages et démolitions des immeubles HBM Pasteur.

\* 705.931 - Résidence « A Qietüdine »

Cette opération consiste en la création d'une résidence d'accueil pour personnes âgées dotée d'environ 70 lits en chambres simples répartis en unités de vie.

Les crédits 2008 devraient permettre le lancement des travaux de gros œuvre, des lots techniques et secondaires.

\* 705.933/6 - Zone A

Cette opération comporte l'édification de 199 logements domaniaux, de la crèche et garderie de la Croix-Rouge et des nouveaux locaux du Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie.

L'opération est en phase d'achèvement. Mais en raison de la nécessité d'aménager les locaux de l'Arche et de la galerie quai Jean-Charles Rey ainsi que des locaux pour loger les équipes qui travaillent sur le projet d'urbanisation en mer, un montant complémentaire de 4,5 M€ est prévu au présent budget.

\* 705.936 - Opération Industria/Minerve

Le projet qui a été confié à un promoteur comporte la construction de 148 logements et de 267 places de stationnement.

La date de livraison est prévue en 2 tranches. La première tranche comprend la livraison de 49 logements mi-2008. La deuxième tranche comprend la livraison de 99 logements mi-2009.

L'inscription correspond aux échéances du contrat de promotion.

\* 705.946 - Opération Testimonio

L'opération Testimonio étant à nouveau envisagée de manière globale et regroupée sur cet article ; des crédits pour la poursuite d'études ont été inscrits dans le présent budget.

\* 705.950 - Relogement Foyer de l'Enfance

Cette opération concerne la construction d'un établissement à caractère social destiné au Foyer de l'Enfance (20 enfants placés) sur une parcelle de terrain située au n° 9 de la rue Bellevue. La durée prévisionnelle de cette opération est de deux ans pour les études et de deux ans pour les travaux.

Les crédits 2008 permettront la poursuite des études de maîtrise d'œuvre entreprises avec la réalisation de la phase projet général, la consultation des entreprises ainsi que la reconnaissance des sols et la démolition du bâtiment existant.

\* 705.954 - Opération 21-25 rue de la Turbie

Ce projet doit permettre, par le biais d'un contrat de promotion, la construction de 20 logements domaniaux et de surfaces à usage de commerces.

L'immeuble d'habitation est livré. Les crédits 2008 doivent financer le solde des travaux de réalisation de la voie de desserte, menés en 2007.

\* 705.965 - Opération boulevard Rainier III

Il s'agit de l'édification de 33 logements domaniaux, d'un parc de stationnement de 72 places et près de 1.100 m<sup>2</sup> de surfaces à usage de commerces et de bureaux.

Les crédits 2008 financeront la fin de l'aménagement des abords et les soldes d'actualisation ainsi que l'aménagement de locaux pour loger l'association Fight Aids Monaco.

**Equipement culturel et divers**

706.919 - Yacht Club et musée de la Marine

Cette opération concerne la création d'un nouveau Yacht Club, de l'école de voile attenante, de locaux à usage de la Société Nautique (aviron) et du nouveau musée de la Marine, sur le Quai Louis II à créer en contrebas du Boulevard Louis II, entre l'ancienne digue nord et la contre jetée.

L'objectif est un démarrage des travaux après le Grand Prix 2008, si le projet général est validé en 2007.

\* 706.929 - Musée National Villa Paloma

Cette opération concerne la création d'une antenne du NMNM à la villa Paloma, boulevard du Jardin Exotique.

A l'issue des études de programmation muséographique et de maîtrise d'œuvre en 2007 commenceront en 2008 les travaux de restructuration prévus sur deux ans.

\* 706.945 - Bâtiments domaniaux améliorations

Des crédits ont été inscrits pour le programme de travaux à réaliser dans les bâtiments domaniaux au titre du présent budget.

\* 706.9481 - Rénovation du Petit Cours Saint Maur

Cette opération de rénovation qui devrait se dérouler sur trois ans.

\* 706.960 - Grimaldi Forum

Les crédits de paiement prévus en 2008 correspondent au montant estimatif du règlement des indemnités qui pourraient être versées à ces entreprises qui ont déposé des réclamations concernant plusieurs lots et à un litige concernant un cinquième lot faisant l'objet d'une procédure judiciaire.

\* 706.961/1 - Rénovation production de froid CCAM

Cette opération a été individualisée sur un nouvel article car elle concerne un nouveau chantier au C.C.A.M. Le système de production de froid installé depuis l'origine du bâtiment présentant des dysfonctionnements et ne répondant plus aux nouvelles réglementations, doit être remplacé.

Les crédits de paiement prévus en 2008 devraient permettre le démarrage des travaux.

\* 706.965/1 - Institut de Paléontologie Humaine - Rénovation

Cette opération concerne la réfection générale (toiture, façades, cages d'escalier et parties communes) de l'Institut de Paléontologie Humaine situé à Paris. Ces travaux s'échelonnent jusqu'en 2009.

**Equipement sportif**

\* 707.914/1 - Stade Louis II

Ce crédit est dédié à la mise en œuvre de travaux recommandés dans le cadre de l'audit technique de la structure.

Outre la poursuite des travaux de réhabilitation technique initiés les deux dernières années (vidéosurveillance, remplacement du système d'interphonie de sécurité du Stade, travaux d'amélioration des réseaux et équipements techniques de chauffage et climatisation, travaux de réhabilitation électrique du parking et de mise à niveau des installations électriques du Stade, travaux de réhabilitation des réseaux de plomberie, compartimentage du Stade), est initiée en 2008 la première phase de réhabilitation de l'ensemble des parties communes des bureaux commerciaux du Stade (électricité, peinture, revêtements de sols).

De plus, afin de moderniser le système audio-visuel du stade, il est prévu en 2008 de remplacer à la fois l'actuel écran par un écran vidéo de 50 m<sup>2</sup> et d'équiper le stade d'un second écran géant latéral de 30 m<sup>2</sup>.

\* 707.924/3 - Aménagement terrain de football

Il s'agit d'un projet de terrain de football. Pour ce projet à l'étude depuis 2007, les travaux pourraient commencer en 2009 et les crédits 2008 sont destinés à financer la poursuite des études correspondantes.

#### **Equipement administratif**

\* 708.902 - Réaménagement des bureaux de la Direction du Travail

Cette opération concerne l'extension des surfaces allouées à la Direction du Travail dans l'immeuble la Frégate à la Condamine par libération de trois appartements et réaménagement des locaux actuels.

Les études étant prévues au 2<sup>ème</sup> semestre 2007 les travaux commenceront le 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

\* 708.903 - Extension bureaux rue Marie de Lorraine

Le programme de surélévation et de restructuration de l'immeuble portant le n° 9 de la rue Princesse Marie de Lorraine concerne la rénovation de l'existant et la construction d'un étage supplémentaire en retrait.

Les crédits 2008 serviront aux honoraires d'études, aux travaux de démolition ainsi qu'à l'avance de démarrage du lot gros-œuvre.

\* 708.905 - Réseau radio numérique de l'administration

Cette opération concerne, à échéance fin 2008, le basculement sur un réseau radio numérique unique de l'ensemble des réseaux analogiques séparés des différentes entités de l'Administration (réseau T.R.U.N.K.).

\* 708.906 - Aménagement bureaux Les Abeilles

Cette opération concerne les travaux rendus nécessaires pour la modification de la distribution intérieure et l'aménagement de bureaux administratifs dans l'immeuble récemment acquis boulevard d'Italie, dénommé Les Abeilles.

\* 708.948 - Extension caserne des pompiers de Fontvieille

Cette opération prévoit la surélévation d'un ou deux étages de la caserne des sapeurs-pompiers de Fontvieille, afin d'augmenter les capacités d'hébergement. La dotation demandée est destinée à financer la poursuite des études de l'opération, qui présente une certaine complexité.

\* 708.979 - Amélioration et extension de bâtiments publics

Outre le plan annuel d'amélioration et de rénovation du service des Bâtiments Domaniaux, cet article comporte un programme de l'accueil de la Sûreté Publique et des crédits de relogement de la Direction des Relations Extérieures à l'annexe du Ministère d'Etat.

Le budget 2008 concerne des honoraires et des travaux préparatoires.

\* 708.992 - Projet de la Visitation

Cette opération concerne la construction du nouveau siège du Conseil National et comprend également l'extension du parking de la Visitation, la création d'une liaison piétonne avec le parking du chemin des Pêcheurs et le transfert du P.C. ORMOSE.

Le budget 2008 concerne des honoraires et des travaux préparatoires.

#### **Equipement industrie commerce**

\* 711.984/5 - Quai Antoine 1<sup>er</sup> Extension

Cette ligne comprend la réalisation d'un programme d'aménagement de bureaux (Institut des Arts culinaires, Pôle de la mer).

Les études sont prévues au 3<sup>ème</sup> trimestre 2007. Le démarrage des travaux est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

### **III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

Les comptes spéciaux du Trésor font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 1.556.500 €, soit 31.594.500 € de recettes et 33.151.000 € de dépenses.

Ce solde est stable par rapport au budget primitif 2007 du fait de l'impact du C.S.T. de fiscalité de l'épargne, de la matérialisation en recettes des remboursements sur le compte de prêts d'aide à la famille et de l'impact des variations sur le C.S.T. Avances dommages et de la fin de l'utilisation du C.S.T. Travaux Grimaldi Forum du fait de l'achèvement des travaux aux frais avancés de l'Etat sur le système de sécurité incendie.

a - Comptes d'opérations monétaires

Emission de pièces de monnaie (compte 8000)

En 2008, le quota de frappe attribué à Monaco sera utilisé selon son montant, soit pour la frappe courante soit pour des opérations numismatiques.

b - Comptes de commerce

Le compte 8120 créé en 2005 et destiné au préfinancement des congrès voit sa dotation diminuer en dépenses et stabiliser en recettes, les cas concernés ne semblant pas nombreux.

• Développement des approvisionnements en eau (compte 8125)

Les recettes sont composées de la ristourne, calculée sur le volume d'eau vendu aux usagers, que le concessionnaire est tenu de verser à l'Etat conformément aux dispositions du traité de concession.

Les dépenses comprennent :

- l'estimation de la participation contractuelle de Monaco aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création de canalisations effectués par VEOLIA sur les infrastructures permettant l'alimentation en eau de la ville ;

- le reversement en recettes du budget général d'une partie du solde créditeur du C.S.T.

c - Comptes de produits régulièrement affectés

Les comptes de produits régulièrement affectés enregistrent les montants correspondants aux produits versés temporairement par des tiers à l'Etat ou collectés temporairement et les montants des dépenses provenant de leur affectation.

On note dans cette rubrique l'ajustement du compte créé en 2006 destiné à l'enregistrement des opérations liées à la mise en œuvre des mesures équivalentes à celles que porte la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

En effet, dans ce cadre est prévu que l'Etat prélève une retenue à la source selon les modalités arrêtées par la directive ; il conserve 25 % des recettes ainsi générées et transfère 75 % de ces recettes à l'Etat membre de la Communauté européenne où le bénéficiaire effectif des intérêts a sa résidence.

Ce compte 8220 est doté en 2008 en dépenses et en recettes (une année complète). Les montants des dépenses correspondent d'une part à l'affectation du solde de l'exercice 2008 du Compte Spécial du Trésor au budget général et d'autre part, le reversement aux états de résidence pour l'exercice 2008.

d - Comptes de prêts et d'avances

Les comptes de prêts et d'avances enregistrent les crédits nécessaires aux octrois de prêts et avances habituellement accordés et à l'enregistrement des recettes provenant de leur remboursement.

• Prestations maladie en nature Mairie (compte 8343)

Ce compte créé en 2007 afin d'instaurer, à la demande de la Mairie dans le cadre du passage en dotation globale, un système de contribution forfaitaire concernant les dépenses maladie en nature de manière à lui assurer un niveau de dépenses forfaitisé et connu. Les dépenses réelles sont prises directement en charge par l'Etat qui dans un second temps (en N+2), se fait rembourser l'écart entre dépenses réelles et forfaitaires sur la base d'un forfait majoré. Il est doté en recettes et en dépenses.

• Avances dommages (compte 8410)

La somme globale de dépenses varie de manière sensible cette année, du fait d'une inscription exceptionnelle correspondant à une partie des travaux à réaliser suite au remboursement de l'Etat pour des sinistres de la ZONE J).

Les autres articles de cette nature ne connaissent pas d'évolution notable.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame le Directeur.

Je passe à présent la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Jean-Michel CUCCHI, pour le rapport qu'il a établi au nom de cette Commission sur le projet de Budget Primitif 2008.

Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Dernier projet de Budget de la législature, le Budget Primitif 2008 est avant tout l'occasion de dresser le bilan d'une mandature de cinq ans qui restera gravée dans les esprits comme une législature d'exception.

D'abord par les événements historiques majeurs dont elle a été le témoin avec, au plan politique et institutionnel, le décès, après près de soixante ans de règne, du Prince Rainier III et l'arrivée au pouvoir en avril 2005 d'un nouveau Souverain, en la personne de S.A.S. le Prince Albert II, dont le discours et la méthode de gouvernance, tout en s'inscrivant dans la continuité des traditions et le respect des spécificités dans lesquels s'ancre l'histoire de notre pays, ont résolument projeté Monaco dans la modernité.

Sous Son impulsion, la Principauté s'est fixé de nouvelles ambitions à la mesure des défis économiques et environnementaux qui caractérisent ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, tout en plaçant les valeurs d'éthique, de progrès social et de solidarité au cœur de son projet de société.

Au plan international, l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe, voulue par nos Souverains et concrétisée en octobre 2004 grâce à l'action et à la volonté d'ouverture de la nouvelle majorité du Conseil National élu en 2003, a insufflé un nouveau souffle démocratique à nos Institutions et signé l'entrée de notre pays dans le grand concert des nations européennes respectueuses des droits de l'homme et des libertés fondamentales, auquel elle appartenait naturellement.

Parallèlement, l'entrée en vigueur des nouveaux accords franco-monégasques, au travers de la ratification par S.A.S. le Prince Albert II du Traité de 2002, reposant sur une conception plus moderne et équilibrée des relations bilatérales entre les deux pays, et de la signature en novembre 2005, par les deux Chefs d'Etat réunis à Paris, d'une nouvelle convention de coopération administrative ayant permis d'ouvrir, pour la première fois aux Monégasques, l'accès à tous les emplois publics dans leur pays, a contribué à affirmer sur la scène internationale, le statut d'Etat souverain et indépendant de la Principauté.

Au plan interne, la législature 2003-2008 a été la première à mettre en pratique les nouveaux équilibres institutionnels issus de la Constitution révisée de 2002, qui a doté le Conseil National de prérogatives renforcées dans le domaine législatif, au travers de l'introduction du droit d'amendement et d'un pouvoir

de proposition renforcé, et élargi le champ de ses compétences en matière de ratification des traités internationaux.

Parallèlement, la réforme en 2002 de la loi électorale a introduit le pluralisme et une forme nouvelle de débat démocratique au sein de notre Assemblée, dont les effectifs ont été portés de dix-huit à vingt-quatre Conseillers Nationaux et qui a vu ses moyens budgétaires et humains renforcés à l'initiative du nouveau Conseil National élu en 2003, pour lui permettre de remplir, au mieux des intérêts du pays, ses nouvelles missions.

Législature d'exception, la législature 2003-2008 l'a également été par l'émergence d'une nouvelle méthode de travail et d'une nouvelle conception de ce que doit être l'action du Conseil National, au service de nos compatriotes et de Monaco.

Ni chambre d'enregistrement ni chambre d'opposition, le Conseil National se doit d'agir pour les Monégasques en partenaire indépendant du Gouvernement Princier et d'entretenir avec ce dernier, tout en défendant ses convictions avec fermeté, un dialogue basé sur la recherche du consensus qui est au cœur de l'esprit de nos Institutions et sans lequel, à Monaco, rien n'est possible.

C'est dans cet esprit, qui est celui de l'« évolution sereine » défendue par la majorité du Conseil National, que notre Assemblée a accompli son mandat de cinq ans, en s'attachant à exercer et à faire respecter pleinement ses prérogatives, dans le respect de celles du Gouvernement et dans la fidélité au Prince et à l'équilibre de nos Institutions, pour porter la parole des Monégasques et obtenir la prise en compte de leurs attentes et de leurs aspirations, dans la définition et la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

Le travail réalisé et les avancées considérables obtenues au cours des cinq années qui se sont écoulées attestent de la réussite de la méthode et de l'action de la majorité :

Au plan législatif, 23 propositions de loi ont été déposées et plus de 70 lois votées par notre Assemblée en cinq ans. Parmi celles-ci :

Près d'une dizaine de lois en matière économique et financière, dont la loi sur les sociétés votée fin 2006, qui a institué la SARL et modernisé les conditions d'exercice des activités en supprimant notamment l'obligation de renouvellement des autorisations d'exercer et en limitant à trois mois, le délai de réponse de l'Administration aux demandes de créations de sociétés, les lois votées dans le cadre de la session extraordinaire tenue en septembre dernier

pour permettre le développement de notre place financière ainsi que trois lois destinées à renforcer nos dispositifs de lutte contre le blanchiment et la délinquance en vue d'assurer la transparence et la sécurité des transactions, condition préalable indispensable pour pouvoir attirer de nouveaux investisseurs.

Six lois dans le domaine de la ratification de traités internationaux, parmi lesquelles la loi d'approbation d'adhésion au statut du Conseil de l'Europe, la loi d'approbation de ratification de la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la loi ayant approuvé la ratification par Monaco, à l'initiative de S.A.S. le Prince Albert II, du Protocole de Kyoto sur le réchauffement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Quatre lois visant au renforcement des droits et des libertés individuels, issues des engagements pris par Monaco dans le cadre de son adhésion au Conseil de l'Europe, parmi lesquelles la loi sur la liberté d'expression publique, qui a notamment consacré la liberté de la presse à Monaco, et la loi sur la motivation des actes administratifs, qui a réalisé une avancée essentielle pour les droits des administrés en obligeant depuis 2007 l'Administration à faire connaître les motifs de ses décisions de refus.

Près d'une dizaine de lois de modernisation dans le domaine des droits de la femme, de la famille et de l'enfant, parmi lesquelles les lois de 2003 et 2005 ayant permis de rattraper certaines inégalités entre l'homme et la femme dans la transmission de la nationalité à leurs enfants, la loi essentielle de modernisation de notre Code civil qui a consacré en 2004 l'égalité de l'homme et de la femme dans le couple et vis-à-vis de leurs enfants, et la loi d'initiative parlementaire sur le divorce, qui a introduit le divorce par consentement mutuel dans notre législation et permet désormais un règlement apaisé des conflits familiaux.

Après le rejet de la loi sur les salaires, qui visait à supprimer l'alignement des salaires minima sur ceux de la région voisine, le Conseil National a en outre voté six lois en matière sociale, dont celles ayant institué, à l'initiative du Conseil National, le congé de paternité et celles ayant permis le travail à temps partiel dans la Fonction Publique.

Une dizaine de lois supplémentaires vont encore être soumises au vote de notre Assemblée d'ici la fin de la session. Au total, ce seront près d'une centaine de textes qui auront été débattus dans cet hémicycle au cours de la législature, résultat d'un travail législatif

sans précédent du Gouvernement Princier et du Conseil National pour la modernisation de nos lois et la concrétisation dans notre droit des progrès et des évolutions attendus par tous.

Dans le domaine du logement pour nos compatriotes, qui correspondait à la toute première priorité exprimée par les Monégasques au travers de leurs suffrages en 2003, notre Assemblée a exigé que l'Etat se donne enfin les moyens de faire face à son devoir le plus élémentaire : celui de garantir que chaque Monégasque ait droit de cité et droit de vie, à Monaco. A notre demande, un effort de construction sans précédent de plus de 800 logements en cinq ans a été programmé, financé et réalisé sur la législature, pour résorber la pénurie de logements qui sévissait en 2002 et permettre à la Principauté de répondre, à l'horizon 2008, aux besoins légitimes de tous ses Nationaux. D'ores et déjà, plus de 600 appartements ont été livrés et depuis la mi-2007, il n'existe plus de pénurie pour les appartements de 3 et 4 pièces. Pour tous nos compatriotes, c'est un rêve inespéré qui est désormais devenu réalité. Dès janvier 2008, 223 logements neufs supplémentaires seront attribués au titre de la finalisation de la dernière tranche des chantiers de Fontvieille Zone A, Honoré Labande et Castelleretto et de la première tranche de l'opération Industria Minerve, auxquels viendront s'ajouter plusieurs dizaines d'appartements de récupération dont de nombreux F2 pour faire face à la demande importante de cette catégorie de logements. Avec l'achèvement des programmes et les dernières livraisons attendues, le Gouvernement estime « qu'un certain équilibre devrait alors être trouvé entre l'offre et la demande », synonyme que les besoins légitimes de tous les Nationaux auront pu être satisfaits.

Parallèlement, le Conseil National a travaillé en concertation avec le Gouvernement à la mise en place d'une nouvelle grille de critères plus juste et plus impartiale, et obtenu que les procédures d'attribution s'effectuent désormais de façon plus transparente par la communication systématique au demandeur, de son nombre de points et du nombre de points minimum nécessaires à l'obtention d'un logement.

Grâce à notre action, il a été mis fin à la pénalisation sans limite de durée des refus d'appartements et à la pratique inacceptable de l'Administration consistant, pour les femmes enceintes, à subordonner la remise des clefs d'un logement à la présentation du certificat de naissance. Et parce que le parc domanial, qui comptera bientôt près de 3.000 logements, a atteint une taille qui ouvre désormais de nouvelles perspectives et de nouvelles possibilités, le Conseil National a récemment agi pour une plus grande prise en compte

des aspirations de nos compatriotes à un meilleur confort de vie dans les Domaines. Depuis les dernières attributions, nous avons ainsi obtenu que les personnes malades ou à mobilité réduite, et les parents divorcés ayant la garde partagée d'un enfant ou un droit de visite d'un week-end sur deux et de la moitié des vacances scolaires à l'égard de deux enfants, puissent désormais bénéficier d'une pièce supplémentaire par rapport à l'estimation théorique de leurs besoins.

La poursuite de la politique ambitieuse de logement initiée sous cette législature est la meilleure garantie que les critères d'attribution pourront continuer d'évoluer dans le temps et « avec leur temps », pour non seulement demeurer au plus près des besoins et des situations réelles, mais également privilégier toujours davantage, le gain en qualité de vie de nos compatriotes. D'ores et déjà, le Conseil National a, en concertation avec le Gouvernement, commencé de préparer l'avenir, avec la programmation de près de 400 logements sur l'îlot Rainier III, à la Z.A.C. Saint Antoine et dans le cadre de la réalisation de la seconde tranche d'Industria-Minerve, livrables à échéance 2009/2012, auxquels viendront s'ajouter environ 150 logements dans le cadre de la programmation en cours de la nouvelle opération immobilière domaniale prévue sur les terrains du Testimonio.

Parce que ceux que nous appelons affectueusement les « enfants du pays » sont une partie intégrante de notre âme et de notre identité, et parce qu'ils ont contribué et contribuent encore à faire de Monaco ce qu'il est aujourd'hui, le Conseil National a obtenu de revenir sur les dispositions ultralibérales de la loi n° 1.235 adoptée fin 2000, qui prévoyait de faire disparaître le secteur protégé en 2007 en mettant à la porte du pays plusieurs milliers de « Monégasques de cœur ». Grâce à son action déterminée, une nouvelle loi a été votée en décembre 2004 pour préserver ce secteur d'habitation, enrayer la progression effrénée des loyers et assurer le droit au maintien dans les lieux de tous les locataires. Parallèlement, le Conseil National a obtenu la mise en place d'un dispositif d'aides au profit des petits propriétaires du secteur protégé, destiné à contribuer à la remise en état des appartements et au ravalement des façades des immeubles, dans l'attente que le Gouvernement s'attelle aux conditions de réalisation d'un secteur intermédiaire d'habitation que notre Assemblée n'a cessé de réclamer depuis cinq ans et qui seul permettra de libérer le secteur ancien, tout en assurant durablement une solution de logement pour la population stable de Monaco. La décision d'annulation partielle prise par le Tribunal Suprême en janvier 2006 rend désormais

plus que jamais urgente et nécessaire la création de ce secteur ; j'y reviendrai.

Prendre soin de nos aînés, c'est se souvenir d'où nous venons pour rendre meilleur ce que nous sommes. Le Conseil National a également agi dans ce domaine prioritaire, pour la prise en compte des besoins et l'amélioration du confort de vie des personnes âgées.

Comme cela était attendu par les pensionnaires depuis une décennie sans que rien n'ait été fait, le Conseil National a obtenu qu'il soit enfin remédié aux conditions de séjour déplorables au Cap Fleuri, par la réalisation des travaux de réhabilitation du Cap I, par la mise aux normes de sécurité du Cap II et par le recrutement d'une quinzaine d'infirmières et d'aides-soignantes supplémentaires dans ces établissements.

A sa demande, une réflexion globale a par ailleurs été engagée par le Gouvernement sur la prise en charge des problèmes liés à la dépendance qui a abouti à la création, en 2007, de la prestation d'autonomie, grâce à l'action efficace du regretté Conseiller Denis RAVERA, dont je salue ici la mémoire. Ce nouveau dispositif représente une véritable avancée pour toutes les familles confrontées au douloureux problème de la perte d'autonomie et pour toutes les personnes dépendantes désireuses de pouvoir continuer à vivre chez elles. Plus de 360 personnes âgées en bénéficient déjà et se sont ainsi vu offrir les services d'un auxiliaire de vie à domicile, avec l'appui et sous le contrôle du Centre de Coordination Gérontologique. Ainsi que le Conseil National en avait exprimé le souhait, cette prestation sera renforcée en 2008 au travers d'une augmentation de 80 % de l'enveloppe des crédits destinés à son financement, pour permettre en particulier d'en élargir le champ aux personnes de moins de 60 ans souffrant de troubles cognitifs.

Mais l'effort consenti pour le maintien à domicile ne diminue en rien la nécessité qui s'attache à prévoir la réalisation de nouveaux établissements au profit de nos aînés.

Après l'ouverture, à la mi-2007, du centre destiné à l'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer la majorité a obtenu qu'une nouvelle maison de retraite publique soit programmée au cœur de Monaco, sur les terrains du 5/7 avenue du Port, dont la première pierre a été posée le 4 décembre dernier par S.A.S. le Prince Souverain, en présence du Ministre d'Etat et du Président de notre Assemblée. 70 lits deviendront ainsi disponibles fin 2009 dans la future résidence A Qietüdine, permettant d'offrir à un plus grand nombre de nos aînés la possibilité de demeurer en Principauté en profitant du cadre de vie agréable que nous leur devons. Et comme nous l'avions



souhaité, une nouvelle maison de retraite s'ouvrira à terme sur le Rocher, dans le cadre d'un accord entre la Mairie et la Fondation Hector Otto, suite au logement du Foyer de l'Enfance sur le site de l'école des Dominicaines prévu fin 2010.

Parallèlement, 220 lits médicalisés seront livrés en 2010 dans le cadre de la construction du nouveau Centre de Gérontologie Clinique qui, en outre, permettront enfin le transfert des pensionnaires du Cap Fleuri II, nécessaire au démarrage des travaux de réhabilitation totale de ce bâtiment.

Au titre des autres mesures prises à l'initiative du Conseil National à destination de nos aînés, citons le dépistage systématique et gratuit depuis 2007 de l'ostéoporose chez les femmes de plus de 50 ans et les aides mises en place en 2004 et 2005 en faveur des retraités de la C.A.R.T.I. et du C.H.P.G., destinées à leur assurer une pension de retraite plus acceptable. En ce qui concerne les retraités du privé, le Conseil National s'est fermement opposé au projet de réforme du régime de retraite de la C.A.R. envisagé par la Direction des Caisses et qui aurait abouti à ce que des mesures de régression sociale soient prises au préjudice notamment du pouvoir d'achat des actuels retraités, sans nécessité réelle et en l'absence d'urgence démontrée.

Parce que le Conseil National est attaché au progrès social, notre Assemblée a obtenu depuis 2004 que le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des agents de l'Etat soit préservé au travers d'une revalorisation annuelle des traitements au moins égale à l'inflation.

Dans le domaine de la solidarité envers les plus démunis, il a été procédé à notre demande à des augmentations successives de l'allocation versée aux chômeurs en fin de droits, dont le montant était dérisoire en 2002 et qui représente, désormais, près d'une fois et demi le montant du R.M.I. français.

Pour nos jeunes, la révision du barème et l'augmentation de 50 % de l'enveloppe consacrée aux bourses d'études, qui correspondaient à une demande forte du Conseil National, ont permis de mieux prendre en compte les besoins de chaque étudiant et d'offrir à un nombre plus important de jeunes compatriotes la possibilité d'acquérir des qualifications de haut niveau en vue de leur ouvrir l'accès aux postes d'encadrement dans leur futur métier.

Afin de donner à chacun d'eux les meilleures chances de se réaliser au cours de leur scolarisation, le Conseil National a veillé à ce que la nouvelle loi sur l'éducation assure pleinement l'intégration et le suivi des enfants handicapés et a élaboré un texte sur

l'apprentissage destiné à permettre aux élèves qui le souhaitent de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions.

Parce que nous n'ignorons pas non plus la nécessité qui s'attache à rendre la ville plus « ludique » pour que nos enfants puissent s'y divertir et s'y épanouir, notre Assemblée a demandé et obtenu, en votant une loi de désaffectation, qu'un nouveau complexe de loisirs pour les jeunes, comprenant en particulier un bowling, une patinoire et une discothèque à prix abordables, soit bâti sur l'Anse du Portier, dont S.A.S. le Prince Souverain vient de visiter le site et dont les travaux démarreront à la fin de cette année. Ce complexe verra le jour dans le courant de la prochaine législature.

Enfin, et pour répondre aux besoins des plus petits et de leurs parents, le Conseil National a également veillé, en concertation là encore avec le Gouvernement, à l'augmentation du nombre de places en crèche, par la réalisation d'une nouvelle crèche de 45 berceaux, qui ouvrira ses portes au printemps 2009 sur le site de la Cachette.

Notre économie se porte bien. Pour soutenir son dynamisme, outre le vote des lois de modernisation économique et financière que j'évoquais tout à l'heure, notre Assemblée a obtenu depuis trois ans du Gouvernement qu'il engage un effort pour réduire les délais administratifs inhérents à la création d'entreprise et pour encourager l'esprit d'initiative par une politique plus volontariste d'autorisations. Désormais, les délais d'instruction ont été ramenés à deux mois en moyenne et les refus ne concernent plus que 5 % des dossiers, contre 12 % début 2003.

Afin d'aider les Monégasques à concrétiser leurs projets, le Conseil National a en outre demandé et obtenu l'abaissement du taux des prêts d'aide à l'installation professionnelle consentis par l'Etat aux Nationaux désireux de démarrer une activité et l'extension de la faculté de domicilier provisoirement une activité dans son appartement domanial, lorsque celle-ci ne requiert pas de locaux spécifiques ni de salariés. Par ailleurs et afin que les compatriotes à la recherche d'un emploi puissent également bénéficier du dynamisme économique, des mesures incitatives à l'embauche des Monégasques dans le secteur privé ont été mises en place à notre demande, au travers d'une exonération des charges patronales pendant deux ans, dont plusieurs dizaines de compatriotes ont déjà pu bénéficier.

Dans notre pays où l'espace est une denrée rare, le prix des loyers et la disponibilité des locaux constituent le premier obstacle et un frein important

à la création et à l'installation des entreprises. Parce qu'il ne sert à rien de chercher à attirer de nouvelles activités si nous ne pouvons pas les accueillir, le Conseil National a veillé, en parfaite concertation avec le Gouvernement, à ce que soit désormais programmée de façon prioritaire, la livraison de nouvelles surfaces de planchers permettant de loger les entrepreneurs, commerçants et professionnels de Monaco, ainsi que les entreprises que nous souhaitons voir s'y implanter. Après la livraison en 2007 de 800 m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces de bureaux et commerces à l'îlot Rainier III et rue de la Turbie, près de 15.000 m<sup>2</sup> supplémentaires de locaux d'activités domaniaux, livrables entre 2008 et 2013, ont d'ores et déjà été programmés.

Si j'ai été un peu long à rendre compte du bilan de la législature, c'est que le chemin parcouru et les progrès réalisés en cinq ans sont considérables. Ils attestent que sous l'impulsion d'un Conseil National plus déterminé et actif que jamais, le Gouvernement a su prendre en compte les attentes des Monégasques relayées par leurs élus et conduire les avancées, grandes ou petites, qui étaient souhaitées de lui dans tous les domaines prioritaires pour nos compatriotes.

\*  
\* \* \*

J'en viens, à présent, au Budget Primitif 2008 en lui-même, en remarquant d'abord que son exécution interviendra sous une nouvelle législature et qu'il appartiendra donc, en pratique, à la future majorité qui sortira des urnes en février prochain, de valider les choix qu'il engage pour l'avenir.

Le projet initial de Budget transmis à notre Assemblée s'ouvrait sur une prévision de déficit pour 2008 de 110,5 M€, en recul de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

D'emblée, ce projet de Budget s'inscrivait donc dans la perspective de poursuivre l'effort de réduction du déficit amorcé l'an dernier, au travers des arbitrages pratiqués par le Gouvernement à la demande du Conseil National au Budget Primitif 2007. Ces arbitrages avaient déjà permis de ramener la prévision de déficit à l'ouverture, de 134 M€ en 2006, à 125 M€ en 2007 et de terminer l'exercice sur une prévision encore améliorée, votée il y a quelques semaines dans le cadre du Budget Rectificatif, de 115 M€.

Pour 2008, le Gouvernement avait ainsi prévu de contenir l'augmentation annuelle des dépenses dans la limite de 4,9 %, soit un taux sensiblement inférieur au rythme moyen de progression des dépenses depuis 2003.

Parallèlement, les comptes de l'Etat profitent cette année de la forte hausse attendue des rentrées budgétaires, de 7,8 % à l'ouverture contre 4,4 % en 2007, essentiellement liée à la progression des postes de contributions qui génèrent à eux seuls un supplément de recettes de 50 M€ en 2008. Ce sont, en particulier, les encaissements nets au titre de la T.V.A. monégasque (+ 8,4 %) et les recettes d'impôt sur les bénéficiaires (+ 13,8 %), qui affichent les plus forts taux d'augmentation. Ces anticipations confirment les bonnes performances attendues une nouvelle fois cette année de notre économie, dont le chiffre d'affaires a déjà progressé de près de 40 % au cours des trois derniers exercices.

Dans ce contexte, la Commission ne pouvait qu'accueillir avec satisfaction les grandes tendances dégagées par le Gouvernement pour 2008 et l'annonce d'un déficit en repli, pour la deuxième année consécutive.

Elle a noté en revanche qu'après l'amorce d'une diminution de l'enveloppe totale allouée aux dépenses en 2007, qui est un gage de pouvoir durablement maîtriser l'évolution structurelle du déficit, le projet de Budget Primitif 2008 affichait à nouveau cette année, un record absolu de niveau de dépenses (893 M€).

Les dépenses de fonctionnement en particulier, bien que leur poids reste stable dans les dépenses (de l'ordre de 45 %), s'établissent pour la première fois au-dessus de la barre des 400 M€. Malgré l'augmentation contenue des dépenses de personnel, ces dépenses enregistrent une hausse de 5,8 % sous l'effet notamment de l'accroissement des dépenses de charges sociales, par nature difficilement compressibles, et des inscriptions spécifiques destinées à la mise en œuvre en 2008, des premières mesures de réforme arrêtées dans le cadre du plan de modernisation de l'Administration.

Les dépenses d'interventions publiques franchissent également, pour la première fois, la barre des 185 M€. Malgré tout, leur évolution reste maîtrisée (+ 1,8 %) du fait notamment de la stabilisation du poids de la politique sanitaire, en raison de l'augmentation anticipée des produits du C.H.P.G. et du Cap Fleuri qui a conduit le Gouvernement à revoir sensiblement à la baisse la subvention d'équilibre de ces deux établissements. Les dépenses du domaine culturel, qui représente le deuxième poste de dépenses en matière d'interventions, affichent quant à elles une hausse modérée de 2,3 %, en raison notamment de l'augmentation des crédits destinés au Nouveau Musée National. C'est le domaine international qui accuse

cette année la plus forte augmentation (+ 59 %), sous l'effet conjugué de la hausse de 25 % des crédits d'aide publique au développement, appelée à être reconduite jusqu'en 2015 afin d'atteindre l'objectif de 0,7 % du R.N.B., et de deux inscriptions spécifiques destinées à financer, d'une part, la participation de Monaco au programme I.T.E.R. et, d'autre part, la tenue en février 2008, à Monaco, de la 10<sup>ème</sup> session spéciale du Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement. Au total, près de 14 M€, contre 9 M€ en 2007, sont consacrés cette année aux interventions dans le domaine international et humanitaire.

Quant aux dépenses d'équipement et d'investissements, le Gouvernement prévoyait de les reconduire à un niveau sensiblement proche de leur niveau de 2006 (303 M€), exercice durant lequel l'investissement pour la réalisation des programmes de logements domaniaux était à son maximum.

En 2008, le coût de financement de ces programmes, compte tenu de l'achèvement de la plupart des chantiers, ne pèse plus que pour 17 % dans l'enveloppe des dépenses d'équipement et d'investissements de l'Etat. Ce niveau semble à la majorité du Conseil National, être celui qui devrait désormais être maintenu pour assurer la poursuite de la livraison régulière de nouveaux logements domaniaux pour nos compatriotes. En effet, il permettrait de capitaliser les acquis de l'effort de construction consenti sous cette législature pour éviter de connaître à nouveau, un jour, la situation de pénurie de 2002, tout en représentant moins de 5 % des dépenses totales du Budget de l'Etat.

Ce sont donc essentiellement les grands projets engagés pour le développement du tissu économique et urbain et des infrastructures à caractère social de la Principauté qui expliquent cette année le niveau important des dépenses d'équipement avec, d'une part, les sommes allouées à la poursuite des travaux engagés, parmi lesquels ceux liés à l'urbanisation des délaissés (56 M€), à l'aménagement du Port Hercule (15 M€), à la mise à niveau de la station d'épuration (7 M€), à la construction du Centre de Gérontologie clinique (35 M€), de la Qietüdine (12 M€) et de la Cachette (8,9 M€) et, d'autre part, les montants consacrés à la poursuite des études entreprises, en ce qui concerne notamment la réalisation du nouvel hôpital (11 M€) et le projet d'urbanisation en mer (9,8 M€). La Commission a par ailleurs relevé et s'est félicitée que le Gouvernement étudie actuellement un nouveau projet de rénovation du quartier du Casino destiné notamment à la reconstruction du Sporting d'Hiver dans un style belle époque plus cohérent avec l'esprit architectural de cette place centrale et hautement emblématique de Monaco.

Même si on ne peut qu'être d'accord, sur le fond, avec ces investissements, qui sont à la fois nécessaires et porteurs d'avenir pour la Principauté, il a semblé à la Commission, à l'analyse du projet de Budget présenté par le Gouvernement, que certaines inscriptions pratiquées au titre de ces dépenses étaient soit irréalistes, soit exagérées.

Dans un souci de rigueur et comme il l'avait déjà fait à l'occasion de l'examen du Budget Primitif 2007, le Conseil National a donc demandé au Gouvernement, dans le cadre des discussions tenues en séance privée, d'apporter un certain nombre de correctifs à son projet de Budget.

Ainsi, la Commission s'est à nouveau élevée cette année, contre le montant excessif de certaines inscriptions pratiquées au titre des opérations d'équipement triennalisées, paraissant très éloigné des perspectives réalistes d'engagement des dépenses. Même s'il faut reconnaître que le Gouvernement s'est efforcé, dans le cadre de ce Budget, de contenir son travers consistant à prévoir toujours et partout au plus large, le tout au préjudice de la sincérité budgétaire, ces « approximations » ont paru d'autant moins acceptables à la Commission cette année, que l'entrée en vigueur de la procédure de report de crédits permet désormais au Gouvernement de disposer pour l'exécution du Budget, en plus des crédits de l'exercice, des crédits votés et non consommés de l'exercice précédent.

A titre d'exemple, le Gouvernement avait prévu d'inscrire 8 M€ pour le démarrage des travaux de percement du tunnel ouest descendant. La Commission a demandé la diminution de ces crédits, sachant que l'enquête parcellaire vient juste de s'achever et que l'arrêté préfectoral de cessibilité, indispensable au lancement de la procédure d'expropriation devant permettre à l'Etat d'acquérir la maîtrise foncière du tréfonds, n'a pas encore été pris.

De même pour les 5,5 M€ inscrits au titre de l'amélioration de la sécurité des tunnels routiers. Malgré le caractère éminemment justifié de la mise aux normes des tunnels de la Principauté, il est bien évident que celle-ci ne peut pas s'effectuer dans tous les tunnels en même temps.

S'agissant des 6,1 M€ inscrits pour le démarrage des travaux d'extension de l'immeuble du quai Antoine 1<sup>er</sup>, destinés en particulier à accueillir l'Institut des Arts Culinaires, il paraît peu probable que ces crédits soient consommés sur l'exercice, dans la mesure où le Gouvernement nous a indiqué qu'Alain DUCASSE recherche toujours la part de financement

qui lui incombe pour la construction de l'Institut. La Commission a donc demandé au Gouvernement de procéder à un réajustement de ces crédits.

Le Conseil National a par ailleurs marqué sa vive désapprobation quant à la dérive financière de l'opération du nouveau Yacht Club, également destinée à abriter la Société Nautique, l'Ecole de voile et le Musée de la Marine, qui avait été inscrite au Triennal 2007 pour un montant déjà très significatif de 66 M€ et dont le coût a été porté à 99 M€ au Triennal 2008.

Si l'on peut comprendre les ambitions autour de ce projet architectural phare qui sera le point d'orgue du nouveau port, la réalisation de certains équipements somptueux en son sein ne nous a pas paru justifiée. Quelle est, par exemple, la justification de la réalisation d'une piscine alors qu'une nouvelle est prévue de l'autre côté du Port, d'une salle de bal alors que nous disposons d'une des plus belles salles d'Europe au Sporting, ou d'appartements de réception pour les hôtes de marque alors que notre pays peut s'enorgueillir d'établissements hôteliers prestigieux offrant un service haut de gamme ? La Commission a par ailleurs souligné la disproportion des surfaces allouées à ce projet (5.000 m<sup>2</sup> pour le Yacht Club, 2.000 m<sup>2</sup> pour l'Ecole de Voile et 1.500 m<sup>2</sup> pour le Musée naval), alors que nous manquons d'espace et que chaque mètre carré nous est précieux. Elle a donc demandé au Gouvernement de réfléchir à un redimensionnement du projet ou à une modification de l'utilisation projetée de ces surfaces dans l'optique d'en réserver une partie à d'autres usages d'intérêt général.

Le Conseil National a par ailleurs demandé au Gouvernement, comme il s'y était engagé à l'issue des débats budgétaires du Rectificatif 2007, d'inscrire des crédits spécifiques pour le maintien des bulletins météo de Monaco Radio, pour l'amélioration des finitions de la nouvelle digue ainsi que pour permettre la modification de programmes de construction domaniale en cours, en vue d'augmenter le nombre de F2 prochainement livrés.

De même, concernant les écritures en recettes, nous avons fait remarquer au Gouvernement, au plan de la sincérité budgétaire, que l'inscription prévue au titre de la redevance de Monaco Telecom ne prenait pas en compte la diminution à 4,5 M€ de la redevance que l'Etat avait été amenée à accepter à l'issue des négociations récentes sur le contrat de concession, en contrepartie des engagements pris par l'opérateur pour améliorer la politique tarifaire et l'offre de services aux usagers.

Nous nous sommes en outre émus que le Gouvernement ait décidé une baisse des recettes au titre de la Société des Bains de Mer, destinée à permettre à cette société d'intervenir plus largement au soutien de l'animation sportive en Principauté et notamment de l'A.S.M.-F.C., sans nous avoir consultés au préalable au travers de la Commission de Contrôle des Concessions dont le rôle est justement de se prononcer en amont, sur les modifications envisagées aux contrats passés entre l'Etat et ses sociétés concessionnaires. Si nous partageons l'objectif d'avoir un grand club de football à Monaco, générateur d'image pour notre pays de par la forte médiatisation de ce sport, et que nous ne sommes pas opposés au principe que la SBM puisse y participer, nous ne pouvons accepter une réduction des recettes de l'Etat sans avoir été convaincus des garanties prises pour assurer l'efficacité de cette aide. Le Conseil National a donc exigé la réinscription du montant correspondant au niveau actuel de la redevance, dans l'attente que ce débat se poursuive au sein de la Commission de Contrôle des Concessions.

Suite à ces séances de travail, le Conseil National a été rendu destinataire, par une lettre du Ministre d'Etat adressée au Président de notre Assemblée le 28 novembre, des modifications que le Gouvernement comptait apporter au projet de Budget pour 2008.

Concernant les recettes, outre le réajustement de la redevance de Monaco Telecom, le Gouvernement a proposé de reconduire, au titre de la S.B.M., les sommes figurant au Budget Rectificatif 2007, ces correctifs entraînant un réajustement à la hausse des recettes de 2 M€ et portant leur total à 784.702.400 €.

Concernant les opérations d'équipement et d'investissements, suite à nos remarques, des réajustements à la baisse d'un total de 12,6 M€ liés à des recadrages de planning ou à des modifications du programme de certaines opérations, ont été proposés. Parallèlement, le Gouvernement a confirmé l'inscription d'une somme de 450.000 € pour assurer le maintien et développer la qualité du service météo de Monaco Radio dans le cadre d'un accord à passer avec une société constituée par deux anciens salariés de Monaco Telecom, ainsi que l'inscription de deux crédits supplémentaires d'1 M€ destinés, pour l'un, à accélérer en 2008 les travaux d'aménagement et de décoration de la digue flottante et, pour l'autre, à permettre la transformation de certains logements en F2 dans le cadre de l'opération Industria-Minerve, et l'amélioration de l'environnement et de la qualité de ce bâtiment. En conséquence de ces correctifs, le montant des dépenses totales du Budget serait diminué de 10 M€ et s'établirait désormais à 883.198.900 €.

La Commission a noté que ces modifications conduiraient à ramener le déficit prévisionnel pour 2008 de 110,5 M€ à 98,5 M€ correspondant, selon les estimations du Gouvernement, à un déficit réel inférieur à 50 M€, largement couvert donc, par les produits de la capitalisation des O.P.C.V.M. du Fonds de Réserve.

Au-delà de son évidente satisfaction devant ces résultats, la Commission a été particulièrement sensible au pas franchi cette année dans le sens d'un plus grand respect par le Gouvernement du jeu institutionnel.

Si l'an dernier, en effet, le Gouvernement avait été contraint de revoir sa copie et de limiter les dépenses du Budget afin de garantir, conformément à la règle vertueuse sur laquelle il s'était engagé devant notre Assemblée, que la couverture du déficit n'entraîne pas un appauvrissement de la part mobilière du Fonds, cette année, cette condition indispensable était, au vu du déficit réel estimé, satisfaite dès l'origine.

Aussi, votre Rapporteur voit dans la prise en compte par le Gouvernement des remarques formulées par notre Assemblée et dans le dépôt consécutif par ce dernier d'un projet modifié de Budget, une preuve tangible de l'efficacité de la méthode de travail qu'il a toujours défendue : le Gouvernement présente un projet ; le Conseil National fait part de ses remarques ; le Gouvernement en tient compte en apportant des modifications dans le sens voulu par les élus des Monégasques. N'est-ce pas là, en effet, le véritable esprit de nos Institutions ?

La Commission s'est également réjouie d'avoir été entendue dans ses remarques concernant le projet du nouveau Yacht Club, dont le Gouvernement a proposé de réduire le coût de 9 M€ au Triennal, tout en confirmant son intention de rechercher une meilleure optimisation des surfaces permettant d'en affecter une partie à d'autres projets d'intérêt général. Ainsi, comme l'avait souhaité le Conseil National, ce nouveau bâtiment, tout en restant très prestigieux, ne prêtera pas le flanc à un faste déraisonnable.

De façon plus générale, la Commission a accueilli avec satisfaction l'engagement pris par le Gouvernement en séance privée, de ne plus inscrire d'opération au Triennal, avant que son programme et donc le coût global qui en découle, n'ait été validé en Conseil de Gouvernement. Trop souvent en effet, la Commission avait été amenée à reprocher les importantes variations de coût que subissent d'une année sur l'autre certaines opérations, empêchant notre Assemblée d'avoir une vision claire de leur périmètre et de leur montant réel et donc de donner un avis

pertinent sur ces projets. Cette nouvelle procédure contribuera ainsi, en évitant l'écueil des révisions intempestives de programmes, à une meilleure fiabilité des inscriptions portées au Triennal. A cet égard, la Commission souligne, s'agissant de la nouvelle présentation du Programme Triennal d'Équipement mise en place suite à l'adoption de la procédure de reports de crédits, qu'un effort reste à faire pour améliorer la lisibilité du document et permettre à notre Assemblée un suivi convenable, de l'utilisation des crédits sur chaque opération.

D'autres avancées ont également pu être obtenues dans le prolongement des discussions intervenues en séance privée, qui ont tout lieu de réjouir la Commission. Ces mesures, sur lesquelles le Gouvernement nous a officiellement confirmé son accord au travers de la lettre du 28 novembre du Ministre d'Etat, auraient vocation, quant à elles, à être comptabilisées au plan formel dès le prochain Budget Rectificatif.

Ainsi, le Conseil National demandait depuis plusieurs années que nos aînés puissent bénéficier de la gratuité des communications téléphoniques *intra-muros* de fixe à fixe, à tout le moins sur un quota de numéros, et avait réitéré cette demande avec force lors des débats sur le Budget Rectificatif 2007, afin que ceux-ci ne soient pas les grands oubliés de l'effort d'abaissement tarifaire obtenu de Monaco Telecom dans le cadre de la renégociation récente des accords de concession. Le Gouvernement s'était engagé à étudier un dispositif à visée sociale, permettant d'aider en priorité les personnes âgées nécessiteuses. Les échanges de vue intervenus dans le cadre des séances préparatoires sur le Budget Primitif 2008 ont réussi à convaincre le Gouvernement du caractère justifié de la mesure de gratuité générale demandée par le Conseil National au bénéfice de nos aînés, dont le coût est limité et qui s'inscrit par ailleurs dans le droit fil de dispositifs existants, en matière d'accès gratuit ou à tarif préférentiel aux bus ou aux spectacles notamment. Ces mesures s'appliquant, suivant le cas, à l'ensemble des résidents ou aux seules personnes de nationalité monégasque, au-dessus d'un certain âge ; le Conseil National avait en outre fait remarquer l'intérêt qui s'attacherait à harmoniser les catégories de bénéficiaires de ces différentes aides.

Nous sommes fiers aujourd'hui, de pouvoir annoncer officiellement à nos aînés, qu'ils bénéficieront désormais comme nous le souhaitons, de la gratuité des communications téléphoniques locales de fixe à fixe. Cette mesure tant attendue concernera tous les abonnés âgés de plus de 65 ans, sans restriction sur les numéros et dans la limite de 15 heures par mois.

En revanche, le dispositif proposé n'ayant vocation à s'appliquer qu'à la demande des usagers, le Conseil National insiste pour qu'une large publicité soit faite aussi bien par le Gouvernement que par l'opérateur lui-même autour de cette mesure, afin que tous ses potentiels bénéficiaires en soient bien informés.

Dans le droit fil de ces échanges, le Gouvernement a confirmé la généralisation à tous les Monégasques et à tous les résidents âgés de plus de 60 ans de la gratuité des autobus. La Commission a noté avec satisfaction que cette mesure de gratuité étendue serait mise en œuvre au travers de la délivrance par la Compagnie des Autobus d'une carte spécifique, sur le modèle de la « carte vermeil », qui évitera désormais à nos aînés d'avoir à en faire la demande auprès des Services de l'Etat.

Sur un autre sujet, le Conseil National avait saisi l'occasion des séances préparatoires pour sensibiliser le Gouvernement sur la nécessité qui s'attache à réévaluer le montant des allocations forfaitaires mensuelles accordées, en complément de l'allocation d'éducation spéciale, aux familles ayant à leur charge un enfant handicapé devant avoir recours à l'aide d'une tierce personne. En effet, le niveau actuel de ces allocations apparaît très faible au regard du coût de l'assistance quotidienne qu'elles ont pour objet de financer. La Commission se réjouit que le Gouvernement ait entendu cette juste demande et confirmé le doublement du montant de ces aides, qui permettra de soulager davantage ces familles de la charge financière à laquelle elles ont à faire face.

En ce qui concerne la réalisation du vaste programme de construction de logements domaniaux initié sous l'impulsion de la majorité dans cette législature, notre Assemblée avait été amenée à constater et à déplorer le caractère trop souvent inégal de la qualité et des finitions des immeubles, en fonction des prestataires retenus par l'Etat pour intervenir sur les chantiers et mener à bien les programmes. Nous nous félicitons que, suite à nos remarques, le Gouvernement ait décidé le lancement prochain d'un audit indépendant des prestations des logements domaniaux, destiné à vérifier le respect du cahier des charges mais également à apprécier le rapport qualité/prix des prestations fournies, afin d'en tenir compte dans le choix des prestataires qui seront retenus lors de prochaines opérations. Le Gouvernement, qui assume seul la responsabilité de la mise en œuvre des programmes définis avec notre Assemblée, a le devoir de s'assurer que les constructions livrées répondent aux exigences de fonctionnalité et de confort que nos compatriotes sont en droit d'attendre de notre pays.

Lors des débats sur le Budget Rectificatif 2007, nous avons demandé, compte tenu des forts taux de croissance enregistrés depuis cinq ans et du rythme de progression soutenu des rentrées budgétaires, de près de 23 % en trois ans, que le Gouvernement n'oublie pas ses agents, qui contribuent par leur travail quotidien au service du pays, aux bons résultats de nos finances et de notre économie. Afin que, selon le vœu de notre Souverain, « le développement de Monaco soit harmonieux et profite à tous », mais aussi parce qu'il importe, *a fortiori* cette année, de reconnaître et de valoriser les efforts et la participation générale enthousiaste des fonctionnaires et agents de l'Etat, au vaste plan de modernisation de l'Administration lancé en 2006, nous avons exigé du Gouvernement un geste fort au Budget Primitif 2008, en vue d'une revalorisation indiciaire des traitements qui aille bien au-delà de leur simple alignement sur le taux de l'inflation. Lors des séances préparatoires, nous avons réitéré cette demande avec insistance en soulignant l'impact limité au Budget d'une augmentation de 1 % de la valeur du point d'indice, qui permettrait de faire bénéficier des fruits de la croissance tous les personnels de l'Etat, actifs ou à la retraite. Nous sommes heureux que le Gouvernement ait fini par nous entendre et annoncé sa décision de consacrer une somme de 2 M€ en année pleine, soit l'équivalent du 1 % supplémentaire que nous demandions, à la majoration des traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat en 2008. Cette somme sera affectée, d'une part, à l'amélioration de l'avancement et du déroulement des carrières au travers d'une majoration plus importante des enveloppes de points accordées à chaque Service, pour les avancements au mérite et, d'autre part, à la revalorisation des plus petits indices. Ainsi, si nous avons réussi à convaincre le Gouvernement, sur le principe, de la juste nécessité d'accomplir ce geste et de réaliser, pour le pouvoir d'achat de ses personnels, ce qu'il s'attache à faire aboutir pour les salariés du privé, dans le cadre des négociations en cours sur la revalorisation des minima de salaires, il nous faut prendre acte que ce dernier n'a par contre pas estimé que cette mesure devait s'appliquer de façon générale et bénéficier à tous ses agents. Nous regrettons en particulier qu'elle laisse de côté les personnels retraités de l'Administration, qui méritent pourtant que l'Etat leur accorde toute la considération qu'appellent leur dévouement et leur travail passé au service du pays.

Pour autant, l'ensemble des avancées que je viens d'évoquer témoigne là encore de la qualité d'écoute dont a su faire montre le Gouvernement et de l'efficacité du dialogue que nous avons su nouer, pour

aboutir dans l'esprit de nos Institutions, au consensus qui est le socle de tout résultat.

J'en viens maintenant aux autres observations qu'a suscitées, de la part de la Commission, l'examen de ce projet de Budget.

Pour rester dans le domaine de la Fonction Publique, une récente réunion entre le Gouvernement et la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses du Conseil National a permis aux élus de se rendre compte des avancées dans la mise en œuvre du plan de réforme de l'Administration.

Les élus ont apprécié la présentation qui leur a été faite et qui portait notamment sur les nouvelles fiches de signalisation, les nouvelles fiches de poste et les nouvelles fiches d'évaluation des fonctionnaires. Ces trois nouveaux outils, qui seront mis en place dans les tout prochains mois, devraient permettre à terme d'améliorer la transparence dans les recrutements et les avancements, et d'optimiser la gestion des ressources humaines et les déroulements de carrières dans la Fonction Publique.

Il conviendra bien évidemment que l'Etat appuie cette démarche par le recrutement de personnel spécialisé en ressources humaines au sein de la Direction de la Fonction Publique, mais aussi en donnant au service informatique les moyens matériels et humains nécessaires à la mise en place des nouveaux outils d'évaluation et de gestion des carrières des fonctionnaires.

Sur le plan budgétaire, le Conseil National apprécie également l'effort financier qui est fait en faveur de la formation, au travers de l'augmentation de 20 % des crédits alloués à la formation continue en 2008, effort qu'il faudra poursuivre et amplifier dans les années à venir.

Cette réforme ambitieuse, longue et difficile à mettre en place, n'en est encore qu'à ses balbutiements. Nous souhaitons bien entendu qu'elle puisse être menée dans les meilleures conditions possibles. C'est, pour la majorité du Conseil National, une priorité et c'est par conséquent une priorité budgétaire. Monsieur le Ministre, soyez assuré que l'Assemblée votera avec enthousiasme tous les crédits et moyens que vous lui demanderez pour la réussite de ce projet qui concerne non seulement les fonctionnaires mais aussi tous ceux qui vivent, travaillent ou séjournent à Monaco.

Parmi les préoccupations majeures des Monégasques figure également le respect de la priorité d'emploi aux Nationaux, inscrite à la Constitution, et de la préférence donnée aux entreprises monégasques, dans l'attribution des marchés de travaux et de fourniture publics et

parapublics. Depuis le début de la législature, le Conseil National n'a pas manqué de dénoncer l'application trop souvent inégale faite de ces priorités et de réclamer avec force au Gouvernement la mise en place de mesures permettant d'assurer le respect effectif de la priorité nationale.

Dans la Fonction Publique, qui constitue la première source de débouchés pour les Nationaux et où, par définition, le respect de la priorité nationale doit s'imposer avec la plus stricte exigence, la majorité avait obtenu dès 2003 du Gouvernement la mise en œuvre d'une démarche d'harmonisation des profils de poste pour des emplois identiques, au travers de la création de fiches de postes visant à assurer la transparence et l'objectivité des avis de recrutement ou de concours. Il faut se féliciter que les nouveaux outils de gestion des ressources humaines dont le déploiement est en cours au sein des services de l'Administration permettent de parachever cette démarche, au travers notamment de la mise en ligne de l'ensemble des fiches de postes, qui seront désormais accessibles à tous les fonctionnaires via le réseau intranet de l'Administration et contribueront ainsi à renforcer encore l'information et la transparence autour des procédures de recrutement.

En ce qui concerne le secteur privé, qui ne compte qu'une infime minorité de Monégasques en-dehors des emplois liés aux casinos, force est de constater que les résistances à l'embauche de Nationaux perdurent, malgré les mesures incitatives mises en place à l'initiative de la majorité depuis 2006. Nous demandons donc au Gouvernement que ce dispositif soit renforcé, au travers d'une extension de la durée d'exonération des charges patronales et d'une augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée au financement de ces mesures. Nous insistons également sur la nécessité qui s'attache à ce que l'Etat et notamment la Direction du Travail, via le Service de l'Emploi, communique mieux sur l'existence de ce dispositif, tant à l'égard des employeurs que des Nationaux à la recherche d'un emploi, afin qu'il puisse réellement gagner en efficacité.

Que ce soit dans le domaine du respect de la priorité d'emploi à compétences et diplômes égaux, ou dans celui de la priorité accordée aux entreprises monégasques dans la passation des marchés, les sociétés concessionnaires de service public, les sociétés dont l'Etat est actionnaire ou celles qui tirent l'essentiel de leurs ressources de subventions versées par l'Etat ont, plus que d'autres encore, un devoir d'exemplarité. Certains exemples récents démontrent pourtant que la priorité nationale y est encore impunément bafouée. Lors des derniers débats sur le Rectificatif 2007, nous

avons une nouvelle fois buté sur le refus péremptoire et obstiné du Gouvernement d'autoriser la création d'une commission d'application de la priorité nationale qui constitue une demande forte de la majorité, pour permettre à la fois de mieux contrôler, en particulier dans ces sociétés, la mise en œuvre des priorités, mais également de fournir un lieu d'écoute et de médiation aux personnes se sentant lésées. Pour toute réponse, vous nous aviez, Monsieur le Ministre, taxé de façon quelque peu expéditive de vouloir faire du « dirigisme économique ». Nous n'avons été convaincus, ni par vos arguments, ni par la passe de cape – certes habile – par laquelle vous avez agité la *muleta* d'un libéralisme de circonstance pour masquer le *verdugo* d'un immobilisme de complaisance et porter l'estocade à l'idéalisme de transparence de nos compatriotes. Monsieur le Ministre, il faut que ce jeu cruel cesse. A moins de cautionner l'arbitraire et l'opacité, il n'y a que des avantages à permettre que les choix soient expliqués et que les conflits, lorsqu'ils se présentent, puissent être examinés et le cas échéant désamorçés ou résolus. Nous ne comprenons pas votre entêtement à refuser d'instaurer cette légitime transparence, d'autant plus que le Gouvernement lui-même a reconnu la juste nécessité de ce droit à l'information pour ses administrés, dans le cadre de la loi qui oblige depuis 2007 l'Administration à motiver ses décisions. Votre refus injustifié est maintenant devenu anachronique. Quant à nous, notre ténacité dans cette arène sera à la mesure de votre obstination. C'est pourquoi nous demandons à nouveau au Gouvernement de constituer, enfin, cette commission.

Lors des derniers débats budgétaires, nous avons annoncé que nous restions dans l'attente de la réunion de la Commission Consultative de Coopération avec la S.B.M., fixée par le Gouvernement au 22 novembre, pour faire le point de la relance des casinos en 2007.

Fin 2006, le Conseil National avait en effet obtenu en tapant du poing sur la table que des décisions concrètes soient enfin arrêtées pour relancer l'activité des jeux traditionnels en perte de vitesse et assurer ainsi le maintien des emplois et du pouvoir d'achat des centaines de compatriotes salariés de ce secteur.

Un an après, les premiers résultats sont là. Lors de cette réunion, les dirigeants nous ont ainsi confirmé les bons résultats de la société, qui enregistre une progression globale de 18 % de son chiffre d'affaires sur les six premiers mois de l'exercice, et surtout le redressement spectaculaire de l'activité des jeux de table, attesté par une progression de 33 % des recettes brutes des jeux et par une augmentation du nombre

de nouveaux clients, tendant à prouver que les mesures de relance demandées par notre Assemblée l'an dernier commencent à porter leurs fruits.

En ce qui concerne notre demande de renforcement du marketing des jeux, nous avons été sensibles en particulier aux efforts déployés par la société à l'international, au travers de la réalisation de nombreuses actions de promotion, tant dans les pays qui constituent le cœur de cible historique que sur les nouveaux marchés, afin non seulement de fidéliser la clientèle traditionnelle mais également d'attirer de nouveaux clients, du continent asiatique notamment. La Direction nous a par ailleurs indiqué qu'une révision du contrat des agents était en parallèle à l'étude, en vue de les inciter davantage à rechercher de nouveaux joueurs.

Devant l'échec, en revanche, du recrutement d'agents supplémentaires pour le marketing de salle, comme nous l'avions demandé pour améliorer la qualité de l'accueil et de la prise en charge des joueurs, nous avons réaffirmé la nécessité qui s'attache à ce que la société propose des rémunérations plus attractives pour parvenir à embaucher des professionnels reconnus.

En ce qui concerne notre demande d'augmentation des budgets d'invitation de la clientèle, le Président de la S.B.M. a confirmé qu'il avait donné des directives claires afin qu'il soit accédé sans restriction aux demandes d'invitation des clients des casinos et que le quota des chambres d'hôtels réservés aux joueurs soit revu à la hausse, en particulier lors des périodes de forte fréquentation.

Nous avons en outre été satisfaits d'apprendre qu'un vaste plan de gestion de la relation client (C.R.M.), destiné à assurer un service personnalisé à chaque client, quel que soit l'établissement de la société qu'il fréquente, avait été budgétisé et initié, dans l'optique notamment d'optimiser l'accueil et la prise en charge des joueurs.

Autre point positif à relever, car il témoigne d'une double volonté d'améliorer les relations avec la clientèle et de valoriser les compétences et le déroulement de carrière des personnels : la décision de la Direction d'investir davantage dans la formation continue des employés et cadres des jeux, en particulier dans le domaine du management et des langues, et d'accompagner cette mesure de la mise en place de procédures d'évaluation systématiques du personnel d'encadrement de la société. Ces efforts vont dans le bon sens et devront être poursuivis, en particulier en ce qui concerne l'information et la transparence des notations.



En ce qui concerne l'offre de carrières dans le secteur des jeux, nous avons obtenu la garantie que les croupiers issus de la récente école de poker organisée au Sun Casino seraient tous, sauf faute professionnelle, engagés en C.D.I. à l'issue d'une période maximale de deux ans. Ainsi, après trois ans d'absence totale de recrutement, et grâce à l'organisation de l'école des jeux de 32 places que nous avons obtenue au printemps dernier, et qui constituait la troisième mesure de relance que nous avons demandée, ce sont plus de 40 jeunes qui pourront bénéficier d'un emploi stable au sein des casinos.

A cette occasion, les représentants du Conseil National n'ont pas manqué de rappeler une nouvelle fois aux dirigeants que la S.B.M., qui bénéficie du monopole de l'exploitation des jeux en Principauté, a en contrepartie le devoir de fournir des emplois stables et bien rémunérés aux Nationaux et de mettre en œuvre une politique sociale avancée. A cet égard, à force d'avoir dénoncé le renouvellement abusif par cette société des contrats à durée déterminée, le Conseil National a fini par être entendu puisque la Direction nous a confirmé que la proportion de C.D.D. était en diminution et que, sauf rares exceptions liées à des remplacements d'absents, plus aucun salarié n'était maintenu en C.D.D. au-delà de deux ans.

Le bilan positif de cette réunion a néanmoins été entaché par le regret exprimé par le Président de la S.B.M., qu'en dépit des recherches engagées suite à nos demandes, aucun professionnel des jeux n'ait encore pu être désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration qu'il dirige. Monsieur le Ministre : chercher c'est bien, trouver c'est mieux. Si vos efforts sont louables, seule leur concrétisation constituera le symbole attendu de la place retrouvée du secteur des jeux au sein de la S.B.M..

Un autre rendez-vous attendu depuis avril dernier et réclamé par notre Assemblée au dernier Budget Rectificatif s'est tenu le 23 novembre, dans le cadre de la première réunion du groupe de travail mixte constitué à la demande du Prince Souverain, pour avancer sur le dossier de l'interruption médicale de grossesse.

Cette rencontre a été l'occasion pour le Conseil National de rappeler l'approche qui avait été la sienne dans la proposition de loi votée à l'unanimité moins trois abstentions en octobre 2006 et que nous continuons de défendre, car elle est modérée et respectueuse à la fois de nos spécificités et de la dignité et de la liberté de choix de chacun. Il s'agit pour nous, simplement, de donner aux femmes la

possibilité de décider en conscience et de manière éclairée de poursuivre ou d'arrêter leur grossesse, lorsque leur santé est menacée, lorsque le fœtus est atteint d'un handicap lourd et irrémédiable ou en cas de viol ou d'inceste. Nous espérons, au travers d'un débat serein et dépassionné, parvenir à lever les réticences que le Gouvernement avait exprimées, car il s'agit de situations de détresse extrême dans lesquelles un choix doit être permis. Nous avons également rappelé notre souhait que des mesures sociales d'accompagnement soient mises en place pour aider, notamment au plan psychologique et matériel, les femmes qui font le choix de poursuivre leur grossesse et les familles confrontées au handicap lourd d'un enfant.

Le Conseil National se réjouit de l'esprit constructif dans lequel se sont déroulées ces premières discussions. Cette rencontre a eu lieu dans un climat serein et consensuel et avec une volonté sincère de part et d'autre d'aboutir dans des délais rapides, à un accord sur le contenu d'un nouveau projet de loi qui pourrait être déposé dès le printemps prochain devant notre Assemblée.

Après plusieurs demandes et de nombreux mois d'attente vaine, nous avons également obtenu du Gouvernement qu'il provoque enfin la réunion de concertation que nous réclamions, pour envisager les aménagements législatifs à apporter à la loi n° 1.291, suite à la décision d'annulation partielle prise par le Tribunal Suprême en janvier 2006. Cette réunion, qui s'est déroulée le 27 novembre dernier, a permis de faire le tour des difficultés de mise en application de la loi mais surtout d'envisager les moyens de remédier aux conséquences iniques de la faculté à nouveau ouverte depuis deux ans à un propriétaire étranger, d'expulser sous trois mois un locataire monégasque ou enfant du pays. Sans qu'il semble possible de revenir sur le principe même du libre exercice par un propriétaire quel qu'il soit, de son droit de reprise, lorsqu'il désire habiter son bien ou y loger sa famille, nous avons insisté auprès du Gouvernement pour que des solutions soient trouvées, notamment au travers d'un allongement du délai de préavis, afin que ce droit s'exerce dans des conditions moins brutales, en particulier vis-à-vis des locataires âgés de ce secteur. Le Gouvernement nous a confirmé son accord pour conduire rapidement cette réflexion et saisir dans les tout prochains mois pour avis la Commission Logement du Conseil National d'un avant-projet de texte destiné notamment à instaurer un régime de protection spécifique des plus de soixante-cinq ans. Ce travail concerté en amont permettra, il faut s'en réjouir, d'aboutir rapidement à un texte consensuel et de

légiférer enfin pour apporter aux locataires du secteur ancien le répit qu'ils attendent depuis bientôt deux ans.

A cet égard, si les livraisons dans le domanial ont permis une bouffée d'air dans le secteur protégé en libérant des appartements au profit des demandeurs non monégasques, le secteur ancien demeure saturé et le nombre croissant de ventes d'appartements à des acquéreurs étrangers (+ 30 % en 2006) confirme l'urgence de mettre en place une solution nouvelle, permettant de répondre durablement au besoin de logement de la population stable tout en redonnant aux propriétaires du secteur ancien la libre jouissance de leur bien. La majorité demeure convaincue que la solution de secteur intermédiaire qu'elle propose, et dont elle a saisi le Gouvernement depuis quatre ans déjà, est la seule permettant de façon certaine et à moindre coût pour l'Etat d'atteindre ce double objectif. Voici deux ans, le Ministre d'Etat nous avait fait savoir qu'il n'y était pas favorable et souhaitait privilégier la piste d'une « contractualisation » du secteur protégé au travers d'une aide financière spécifique, allouée par l'Etat aux propriétaires qui s'engageraient sur une certaine période à ne louer leur bien qu'à des personnes protégées et pour un loyer plafonné. Qu'en est-il depuis ? Où sont les résultats de la réflexion engagée ? Monsieur le Ministre, vous aviez dit vous-même que l'Etat avait, en ce domaine, une « obligation de résultat ». Nous espérons que la prochaine législature verra aboutir des résultats concrets, car notre pays a besoin de ces « enfants », qu'il a vu grandir et qui contribuent à sa prospérité et à son âme.

Et notre âme justement, ce sont nos racines. Pour enraciner les Monégasques sur leur sol et permettre que notre pays soit plus qu'une terre de « location », la majorité a réussi l'exploit de réactiver le dossier de l'accession à la propriété, bloqué depuis près de quinze ans, en obtenant fin 2006 le dépôt d'un projet de loi conforme dans l'esprit, aux grandes orientations défendues par notre Assemblée et visant à permettre à tous les Monégasques locataires ou tributaires d'un appartement domanial, d'accéder à la propriété aménagée de leur logement. Les nombreux échanges intervenus depuis lors entre le Gouvernement et le Conseil National ont permis d'aboutir à un accord sur tous les aspects de ce texte, à l'exception d'un point central du dispositif, qui concerne la définition du prix de vente. A cet égard, nous avons démontré que le référentiel de prix retenu par le Gouvernement dans son projet et qui est basé sur le coût actuel de la construction, ne permettrait, même assorti du dispositif de bonification ultérieurement proposé, qu'à un faible nombre de compatriotes de bénéficier de cette loi. Le Gouvernement ayant lui-même rappelé dans son

programme gouvernemental d'action pour 2008 que le dispositif mis en place devait avoir, je cite : « comme objectif, la possibilité pour une majorité de Monégasques d'accéder à la propriété aménagée de leur logement domanial », le Conseil National va donc amender ce projet de loi en proposant une autre méthode de calcul du prix basée cette fois, sur la valeur locative moyenne des appartements, qui mettra le prix d'achat à la portée du plus grand nombre de foyers. Cet objectif, qui a toujours été celui de la majorité, étant désormais partagé par le Gouvernement, le vote de ce texte essentiel pour nos compatriotes a été inscrit à l'ordre du jour de la séance publique législative du 18 décembre prochain et devrait donc pouvoir intervenir d'ici quelques jours.

Après des années d'errance et d'atermoiements, cette législature a enfin permis de choisir le programme de notre nouvel hôpital et d'engager concrètement les premières actions nécessaires à sa réalisation. L'appel à candidatures a été lancé ; le concours de maîtrise d'œuvre initié ; ses résultats sont désormais en cours de dépouillement et le choix du lauréat sera connu dans quelques mois. Il nous faut par contre regretter une fois de plus que le Gouvernement se soit montré bien trop optimiste dans ses estimations de délais pour l'achèvement de cette opération : comme nous l'avions craint, ce n'est pas en 2015, comme initialement annoncé, mais fin 2021, que la Principauté pourra enfin disposer de son nouvel hôpital.

Depuis cinq ans, le Conseil National a, à maintes reprises, dénoncé l'absence de définition d'une véritable politique de santé ou tout du moins, son absence de visibilité, rendant difficile si ce n'est impossible, le positionnement non seulement des élus mais de l'ensemble des acteurs impliqués sur les orientations à définir ou les choix à effectuer. Cette absence de schéma sanitaire global a trop souvent conduit le Gouvernement à mettre la charrue avant les bœufs, en procédant par exemple à des recrutements de personnel médical hautement qualifié, avant que les structures adaptées dans lesquelles il devait s'intégrer n'aient été achevées voire même, dans certains cas, clairement définies et programmées.

Une première étape avait été franchie quand, il y a deux ans, le Ministre d'Etat, dans sa réponse à mon rapport sur le Budget Primitif 2006, avait confirmé qu'il fallait rapidement définir le schéma directeur du C.H.P.G. et exposer la politique sanitaire du Gouvernement. A cette occasion, le Ministre d'Etat avait également confirmé que le Gouvernement rejoignait l'approche du Conseil National, quant aux missions dévolues au nouvel hôpital, à savoir « répondre aux besoins de santé prioritaires de notre

bassin de population et disposer de quelques pôles spécialisés de référence, assurant sa visibilité et son image et s'intégrant dans l'offre de soins du réseau hospitalier régional ».

Ce n'est que depuis quelques semaines que nous avons pu prendre connaissance du schéma d'orientation sanitaire 2008/2012, transmis le 2 novembre dernier à notre Assemblée. Même si l'on doit regretter que malgré nos multiples demandes, le Gouvernement n'ait pas tenu à nous associer à sa réalisation, nous avons pris note de son accord pour procéder avec nous à un examen conjoint de ce document, qui sera l'occasion de confronter dans le détail nos points de vue. Si le rapport du Budget n'est pas le lieu de rentrer dans les détails techniques de nos observations, votre Rapporteur soulignera quand même que ce schéma a le mérite de définir clairement la situation actuelle, les objectifs à atteindre et les contraintes à prendre en compte et de donner enfin à l'ensemble des intervenants du monde de la santé, un cadre de référence.

Dans mon rapport sur le Budget Rectificatif 2007, j'avais eu l'occasion d'exposer longuement la priorité qui s'attache désormais, pour la majorité, à l'amélioration de notre cadre et de notre qualité de vie, par le biais de la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les nuisances du bruit et de la circulation, mais également par la poursuite d'une politique active en matière de préservation de notre environnement et de développement durable.

Cette politique doit s'appliquer à tous les niveaux et, dans un pays aussi urbanisé que le nôtre, tout particulièrement à la construction. Il est bien évidemment du devoir de l'Etat de faire preuve d'exemplarité dans ce domaine et, à cet égard, nous avons été heureux d'obtenir récemment confirmation du Gouvernement que la démarche H.Q.E. serait désormais systématiquement intégrée lors de la programmation de tout nouveau chantier public. C'est un premier pas certes important, mais il est nécessaire de généraliser cette démarche. La majorité du Conseil National demande donc à ce que ces normes soient rendues obligatoires pour tous les nouveaux projets de construction, qu'ils soient publics ou non, au travers d'une modification du règlement général d'urbanisme et que la délivrance des permis de construire soit subordonnée au respect effectif de ces normes.

L'édification des nouvelles constructions dans le respect des normes de Haute Qualité Environnementale doit désormais devenir la règle afin que le développement urbanistique de Monaco préserve à la fois notre qualité de vie présente et notre avenir.

Parce qu'en matière de protection de l'environnement chaque geste compte, la Commission se félicite que 2008 voie enfin la concrétisation des actions que nous demandions depuis cinq ans, en vue d'une amplification des mesures de collecte sélective des déchets, qui sera réalisée au travers de l'installation de 50 nouvelles stations de tri et du lancement dès la mi-janvier, d'une grande campagne de sensibilisation au tri sélectif auprès des résidents et des entreprises.

Dans le domaine des transports et de la circulation, les crédits que nous seront amenés à voter cette année permettront la poursuite de la politique volontariste d'incitation à l'usage du bus, au travers d'une hausse de 27 % de la subvention versée à la Compagnie des Autobus de Monaco, destinée à la reconduction de la nouvelle politique tarifaire mise en place fin 2006, et du doublement des crédits consacrés à l'essai de nouvelles lignes qui permettra notamment la mise en place du Noctabus que nous réclamions de longue date.

De même, après le vote par notre Assemblée au Budget Primitif 2007, de 22 M€ destinés à l'acquisition de 5 rames TER supplémentaires en vue d'améliorer la desserte ferroviaire de Monaco, ce sont 18 M€ qui seront consacrés cette année à la poursuite de cette opération. Il faut se féliciter que la mise en service anticipée d'une partie de ces rames permette dès la fin de cette année, d'augmenter de 12 % la fréquence des trains. Fin 2008, ce seront 100 rames qui circuleront tous les jours, permettant ainsi aux pendulaires de privilégier davantage la solution du train pour rallier Monaco.

En ce qui concerne la demande prioritaire que nous avions faite, de programmation de parkings relais aux portes de Monaco permettant de contenir l'afflux des véhicules entrants, nous avons pris note avec satisfaction, lors de la récente réunion de la Commission des Grands Travaux, de l'avancement des projets en cours sur l'îlot Rainier III et à la Z.A.C. Saint-Antoine pour la livraison à l'horizon 2012/2013 de deux grands parkings de 850 et 700 places, et de la construction prévue d'un parc relais d'environ 500 places dans le cadre du projet en cours de programmation sur les terrains du Testimonio.

Le haut niveau de sécurité dont nous bénéficions à Monaco fait également partie de notre qualité de vie. Nous avons à cet égard tout lieu de nous réjouir de l'annonce par le Gouvernement, au cours des séances privées, de la baisse continue des chiffres de la délinquance, déjà extrêmement bas : le nombre des actes de délinquance de voie publique, en particulier, a encore chuté de 7 % depuis le début de l'année.

Ce constat conduit à relativiser la couverture souvent alarmiste faite par la presse d'événements isolés, qui donne une image faussée du niveau de sécurité à Monaco, lequel reste exemplaire.

Parce que la sécurité est et doit demeurer l'un des atouts majeurs de la Principauté, nous avons obtenu du Gouvernement, lors des débats du Budget Primitif 2005, que l'ensemble du dispositif de télésurveillance des voies publiques soit remplacé par un dispositif numérique répondant aux spécifications techniques les plus exigeantes. Il faut se féliciter que cette exigence de maintien de nos installations sécuritaires à la pointe de l'évolution technologique se traduise en 2008 par la modernisation du réseau radio de la Direction de la Sûreté Publique, au travers du basculement prévu en fin d'année, de l'ensemble des réseaux analogiques sur un système unique de radiocommunications numérique à ressources partagées, qui assurera désormais une interopérabilité des moyens radio entre tous les différents acteurs de la sécurité en Principauté. Le perfectionnement de notre dispositif de télésurveillance se poursuivra en parallèle avec la création d'un « mur d'images » au sein du centre de commandement de la Sûreté Publique et l'installation de nouvelles caméras, en particulier sur les Délaissés et dans la galerie d'Industria Minerve, qui viendront s'ajouter à celles récemment installées à notre demande rue Malbousquet et à proximité de la chapelle du Collège Charles III.

Je ne saurais terminer ce rapport sans évoquer brièvement le grand projet d'extension en mer, qui entrera l'an prochain dans une phase décisive avec le dépouillement des offres des cinq groupements candidats en lisse et la désignation du lauréat du concours. Dès l'origine, le Conseil National avait souligné l'importance qui s'attache à ce que le choix du projet fasse l'objet de la concertation la plus large et que le projet retenu fédère l'adhésion de tous, car au-delà des choix techniques et urbanistiques, il s'agit d'abord et avant tout, d'inventer l'avenir de Monaco. Le Gouvernement ayant annoncé que les résultats de la consultation seraient rendus publics et qu'une maquette des projets serait exposée afin de permettre à la population de s'informer et de se forger un avis, nos compatriotes pourront donc prochainement voir s'ériger sous leurs yeux tous les futurs possibles de Monaco et participer à la décision finale. D'ores et déjà, le Conseil National a obtenu d'être associé en amont à ce processus, au travers de la commission d'analyse qui sera instituée pour examiner les offres et dont les réunions devraient débiter prochainement, à l'issue de la procédure de certification. Dans la mesure où les modalités de financement envisagées

pour cette opération impliquent de procéder à une désaffectation du domaine public maritime, notre Assemblée demande naturellement à ce que le projet de loi qui lui sera soumis et dont le Gouvernement a confirmé le dépôt dans le courant du premier semestre 2009, contienne tous les éléments de nature économique et financière, mais également liés à l'impact urbanistique et environnemental du projet, nécessaires à lui permettre d'émettre un avis éclairé. Elle rappelle également l'importance qui doit être accordée aux équipements publics sur cette extension et la part qui devra être laissée, parmi ceux-ci, aux logements domaniaux pour les Monégasques.

\*  
\* \*

L'examen de cette dernière loi de Budget de la législature a été l'occasion de revenir sur les avancées exceptionnelles dont notre pays a pu bénéficier grâce à l'action conjointe du Gouvernement Princier et des élus des Monégasques.

La terrible pénurie de logements domaniaux ne sera bientôt plus qu'un cruel souvenir pour nos compatriotes.

Le retard législatif accumulé en ce qui concerne l'adaptation de nos lois aux réalités de notre société, que ce soit dans le domaine du droit de la famille, des droits de la femme et de l'enfant ou des libertés individuelles, est en grande partie comblé.

En matière de droit économique, des textes importants et nécessaires au développement de la Principauté ont été votés.

Des équipements destinés à nos aînés ou à nos jeunes et qui nous faisaient défaut sont lancés.

Dans le domaine de la santé, la construction du nouvel hôpital est initiée, le Centre de Gérontologie Clinique va bientôt sortir de terre et la villa Speranza a accueilli ses premiers patients il y a quelques mois.

Depuis un an, la relance des casinos est enfin amorcée.

Notre économie est florissante et notre Pays finance, sur ses propres ressources, de grands projets ambitieux au service de son développement.

Nos finances publiques sont saines et l'Etat continue de s'enrichir. En cinq ans, le Fonds de Réserve Constitutionnel s'est accru de près d'un milliard d'euros, soit le tiers de sa valeur, et les seuls produits de ses placements en valeurs mobilières ont généré, sur la même période, une plus-value déflatée de 149 M€, après couverture de l'ensemble des déficits.

Les nouvelles priorités sont fixées. L'avenir s'ouvre devant nous sous les traits de l'extension en mer.

Mais même un bilan aussi positif n'aurait pu suffire à lui seul à emporter l'adhésion de la Commission quant à la loi de Budget qui nous est soumise.

Pour la deuxième année consécutive, le Gouvernement, suite aux observations formulées par le Conseil National, a modifié son projet, permettant ainsi de réduire de 10 M€ le déficit prévisionnel qui passe sous la barre des 100 M€ et sera, cette année encore, largement couvert par les produits de la capitalisation des OPCVM du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Mais surtout, ce Budget voit la concrétisation de nouvelles avancées attendues par nos compatriotes et la prise en compte de nouvelles demandes exprimées par notre Assemblée. Citons en particulier :

Pour les aînés de la Principauté, la gratuité des communications téléphoniques locales de fixe à fixe dans la limite de 15 heures par mois, et la gratuité des transports en bus.

Le doublement du montant de l'allocation de tierce personne pour les familles ayant à leur charge un enfant handicapé.

L'amélioration de l'avancement et du déroulement des carrières des fonctionnaires et agents de l'Etat et la revalorisation des plus petits indices.

Le maintien et la pérennisation des activités météo de Monaco Radio.

L'accélération des travaux d'aménagement et de décoration de la digue flottante.

Avant de conclure, votre Rapporteur voudrait souligner que la méthode qui a présidé à l'élaboration de cette loi de Budget, basée sur la priorité donnée au dialogue et la recherche du consensus, et qui a toujours été défendue par la majorité, procède de la bonne lecture de nos Institutions et permet d'obtenir des résultats tangibles.

Comme l'affirmait ici-même notre Prince Souverain lors de Sa visite officielle au Conseil National en juin 2006, je Le cite : « Ainsi, quand chacun – Gouvernement et Conseil National – fait un pas vers l'autre, aucune des deux Institutions n'est perdante et c'est, en définitive, notre législation, et donc notre pays, qui en retirent le plus grand profit ».

Chers Collègues, je vous propose que nous fassions ensemble ce pas, en adoptant le présent projet de loi de Budget Primitif pour l'exercice 2008.

**M. le Président.**- Monsieur le Président, je vous remercie pour la qualité exceptionnelle de votre rapport, qui vous a demandé, je le sais, beaucoup de temps, d'énergie, d'investissement personnel et je voudrais aussi associer à ces remerciements l'ensemble des membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et l'ensemble de nos équipes permanentes qui vous ont aidé dans ces travaux.

Monsieur le Ministre, nous allons à présent écouter votre intervention en réponse au rapport de la Commission des Finances. Pour la bonne information de chacun, je précise que le Conseil National a eu connaissance de votre intervention aujourd'hui même en fin de matinée, à midi, et que Mme la Secrétaire Générale s'est immédiatement chargée de la diffuser auprès de tous les Elus. Nous avons donc tous eu quelques heures pour prendre connaissance des réactions du Gouvernement au rapport de la Commission des Finances sur le Budget 2008.

Monsieur PALMARO, vous souhaitez dire que vous n'avez pas reçu cette intervention ?

**M. Vincent PALMARO.**- Non. Je sais téléphoniquement, que je l'ai reçue, mais je n'étais pas chez moi et je n'ai pas le document.

Y a-t-il un document disponible ?

**M. le Président.**- Bien sûr, nous allons vous donner une copie papier immédiatement.

**M. Vincent PALMARO.**- Je vous remercie.

**M. le Président.**- Il n'y a que quelques heures entre le moment où il a été reçu et le moment où nous allons l'entendre lu par le Ministre lui-même en séance publique. Donc, donnons une copie à tous les Elus qui n'auraient pas eu le temps de consulter leurs mails en fin de matinée et depuis.

A présent, nous écoutons Monsieur le Ministre d'Etat.

**M. le Ministre d'Etat.**- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je tiens en premier lieu à adresser mes remerciements à M. Jean-Michel CUCCHI pour le rapport très complet établi par la Commission qu'il préside et que nous venons d'entendre.

Je souhaiterais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour vous dire que je partage votre regard, Monsieur le Rapporteur, sur la situation générale de notre Pays. Vous n'avez pas manqué de rappeler à cet égard la santé remarquable de notre économie et des finances publiques, l'attention portée dans le domaine social aux catégories des personnes les plus fragilisées, la modernisation de notre législation dans bien des domaines, la mise en œuvre de programmes d'équipement particulièrement ambitieux ou encore l'accroissement sans précédent de l'offre de logements domaniaux ... je m'arrêterai ici car la liste serait trop longue et ne serait que répétition de ce que vient de dire M. le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dont je partage l'analyse.

Toutes ces avancées, et je m'en félicite, ont été rendues possibles par un dialogue, une recherche de consensus constants entre le Gouvernement Princier et le Conseil National, preuve du fonctionnement harmonieux de nos Institutions.

Je crois qu'il s'agit là d'un constat objectif qui démontre combien, sous la Haute Autorité du Prince Souverain, la Principauté a continué et continue à se développer pour le bien des Monégasques, des résidents et de ceux qui viennent chaque jour y travailler.

Avant d'aborder dans le détail les différents points soulevés dans son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je voudrais énoncer les grandes lignes du projet de Budget Primitif 2008 qui s'inscrit dans le cadre des orientations et priorités fixées par S.A.S. le Prince Souverain.

Le Budget qui vous est proposé est un budget que je qualifierai à la fois de vertueux dans la mesure où il maîtrise les dépenses de fonctionnement et tend à réduire les déficits. C'est également un budget ambitieux puisqu'il permet le lancement de plusieurs opérations d'envergure pour la Principauté et son rayonnement. Il s'agit enfin d'un budget de proximité tant il donne une priorité aux actions sociales et à celles qui touchent à la qualité de la vie des habitants de Monaco.

\*  
\* \*

Je me propose de développer brièvement les trois caractéristiques du projet de Budget 2008 en commençant par insister sur la rigueur budgétaire voulue par le Gouvernement.

En effet, au cours de l'année à venir, les dépenses augmenteront moins vite que les recettes, permettant ainsi, évidemment, une réduction du déficit prévisionnel.

L'occasion me sera donnée par la suite de revenir sur les données chiffrées de ce projet de Budget qui démontrent nettement cette tendance.

Je voudrais, en outre, rappeler encore une fois, vous l'avez dit, Monsieur le Rapporteur, mais je le rappelle encore une fois, que contrairement à ce qui est affirmé ici ou là, le Fonds de Réserve Constitutionnel, loin de s'appauvrir, continue à croître régulièrement, malgré la couverture des déficits par une partie des produits financiers. C'est ainsi que les placements financiers du fonds (les O.P.C.V.M.) sont passés de 1.662 millions d'euros, en 2003, à environ 1,9 milliard d'euros à ce jour, soit une croissance de plus de 14 % en 4 ans, chiffre très supérieur à l'inflation qui pour la même période est de l'ordre de 6 %. Ce calcul a été effectué bien sûr après la prise en compte des déficits annuels. Je précise que du 1<sup>er</sup> janvier à fin novembre 2007, malgré les turbulences des marchés financiers pendant l'été et même pendant l'automne, notre Fonds s'est encore accru d'environ 60 M€ couvrant déjà plus que le déficit réel que nous constatons pour 2007, qui devrait se situer nettement en deçà de ce montant, compte tenu des fortes rentrées, au cours de cette année 2007, des recettes liées au développement économique, qui devraient être sensiblement supérieures aux prévisions. Cela prouve notre développement économique mais cela permettra de réduire encore, très certainement en-dessous de 50 M€, le déficit réel et cela dès l'année 2007 et encore plus, pour l'année 2008, compte tenu de ce qui a été expliqué tout à l'heure par M. le Président de la Commission des Finances.

La première caractéristique de ce Budget est donc la rigueur puisqu'il marque la volonté du Gouvernement Princier de maîtriser les dépenses de fonctionnement et les interventions publiques.

Cependant, ce Budget, je l'ai dit tout à l'heure, est aussi ambitieux puisque les dépenses d'investissements continuent de s'accroître, certes de 2 %, mais malgré la réduction du coût des logements domaniaux, et s'établissent à 292 M€ entièrement autofinancées dans le cadre de notre Budget.

Nos grands projets se poursuivent à un bon rythme pour doter Monaco des grandes infrastructures nécessaires à la poursuite du développement économique. Je citerai simplement les opérations nouvelles qu'il est prévu d'engager en 2008 :

- Le tunnel descendant,
- Le nouvel hôpital,
- L'équipement portuaire avec notamment le nouveau Yacht Club et les superstructures de la digue flottante,

- La maison pour personnes âgées du 5-7 avenue du Port dont les travaux commencent ce mois-ci en même temps que ceux du Centre des Jeunes du Portier.

A ces grands projets s'ajoutent de nouvelles opérations pour les logements domaniaux et des espaces de bureaux pour les activités économiques et notamment les espaces nécessaires au développement de la place financière.

Il s'agit là d'un domaine auquel le Gouvernement est attentif et à propos duquel il a déjà eu l'occasion de présenter au Conseil National un certain nombre de propositions.

Je rappelle enfin que d'importants crédits d'études sont prévus pour l'engagement de l'opération d'urbanisation en mer. 2008 sera l'année décisive du choix du projet et une mission de pilotage de cette grande opération sera en place dès que le Conseil National aura donné son avis sur le nouvel organigramme des Services relevant du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Budget rigoureux, budget ambitieux, mais j'en viens à mon troisième et dernier point : budget donnant priorité à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de Monaco.

Le logement domanial tout d'abord, point sur lequel le Gouvernement a tenu ses engagements et son calendrier.

En 2008, comme vous le savez, nous attribuerons encore 250 logements domaniaux : cela bénéficie bien sûr aux Monégasques mais a également une répercussion positive, vous l'avez dit, sur le logement des enfants du pays grâce à la libération de logements dans le secteur protégé. Cette action sera poursuivie, certes, à un rythme plus modéré. Nous prévoyons 100 nouveaux logements en 2009 et préparons de nouveaux programmes pour 2011. Nos efforts communs ont donc porté leurs fruits en matière de construction de logements domaniaux et je voudrais, à cette occasion, remercier et féliciter tous les agents de l'État qui ont contribué à ces réalisations et permis de tenir les délais sur lesquels le Gouvernement s'était engagé.

Dans le domaine de la santé et de l'action sociale, je rappellerai les efforts déployés pour la réalisation du nouvel hôpital pour laquelle un concours de maîtrise d'œuvre a été engagé, le lauréat devant être désigné dans les prochaines semaines, et l'année 2008 sera consacrée à la mise au point et au lancement des appels d'offres des travaux de ce très grand projet, travaux devraient commencer sur le terrain, je l'espère, en 2009. Je pense que votre calendrier,

Monsieur le Rapporteur, est un peu pessimiste, au moins pour la livraison de la première tranche de ce grand projet qui, j'espère, devrait se situer aux alentours sinon de 2015 mais vers 2016. J'ai parlé de la première tranche, vous avez raison sur la date, si je dis la totalité du projet, mais la première tranche sera très importante, très certainement.

Par ailleurs, s'agissant de la mise en œuvre du programme d'ensemble que le Gouvernement Princier a défini en faveur des personnes âgées, 2008 sera une année de travaux pour la maison A Qietüdine qui devrait être achevée à la mi-2009 et pour le Centre de Gérontologie qui devrait s'achever en 2010.

Ces réalisations permettront alors d'engager sans délai, comme je l'ai déjà indiqué, la rénovation du Cap Fleuri. Je rappelle aussi que notre plan en faveur des personnes âgées comporte également des actions importantes pour favoriser le maintien à domicile et la montée en puissance de l'aide à la dépendance qui devrait atteindre 3 M€ en 2008, soit un accroissement, je le souligne, de 45 % par rapport à 2007, c'est dire que ce Budget prévoit un effort très important pour nos anciens les plus dépendants.

Permettez-moi de souligner que ce plan d'ensemble en faveur des personnes âgées a été élaboré par le Gouvernement Princier il y a juste deux ans puisque il vous a été présenté lors de la session budgétaire de fin 2005. Je tiens à évoquer en cet instant la mémoire de Denis RAVERA qui fut l'artisan de ce plan et à remercier tous ceux qui ont apporté leur concours à sa mise en œuvre, puisque deux ans après son élaboration, ce programme ambitieux a été très largement engagé et commence aujourd'hui à porter ses fruits.

L'action du Gouvernement ne saurait laisser de côté, par ailleurs, la sécurité qui, vous l'avez rappelé, Monsieur le Rapporteur, demeure naturellement une priorité incontournable avec de nouveaux investissements pour améliorer encore nos dispositifs de télésurveillance et le caractère opérationnel sur le terrain de nos policiers. La Principauté a le taux de délinquance le plus bas d'Europe et le Gouvernement Princier, et tout particulièrement M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, s'attachent à prendre toutes les mesures pour maintenir ce très haut niveau de sécurité.

Il convient également d'évoquer la démarche initiée sous l'impulsion du Prince Souverain en faveur de la modernisation de l'Administration qui se poursuivra activement en 2008 avec un effort particulier sur les investissements destinés à améliorer l'accueil des

usagers. 6 M€ seront dépensés avec, notamment, la réorganisation de l'accueil du public à la Direction de la Sécurité Publique et à la Direction du Travail.

De même, ce Budget 2008 consacrera une attention particulière à l'amélioration des transports en commun et je constate à cet égard avec satisfaction que la desserte ferroviaire sur la ligne Nice-Monaco-Vintimille s'est déjà accrue et, vous l'avez également rappelé, Monsieur le Rapporteur, se poursuivra avant même la livraison des nouvelles rames qui permettront, à compter de 2009, de comptabiliser 100 trains par jour. Je rappelle aussi l'effort important fait pour l'amélioration en qualité et en tarif de la desserte autobus.

S'agissant de l'environnement, vous savez combien ce domaine tient à cœur à notre Prince Souverain et constitue pour nous une ardente obligation au centre de nos priorités. C'est toute une politique globale que nous envisageons avec une politique de l'eau, une politique des transports mais aussi une nouveauté cette année que vous n'avez pas manqué d'évoquer, Monsieur le Rapporteur, à savoir le tri sélectif des déchets.

Je confirme, en outre dès 2008, l'adoption de la démarche de Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) pour les bâtiments publics, qui sera étendue progressivement à la construction privée, une nouvelle réglementation étant à l'étude. Par ailleurs, afin d'encourager le développement d'énergies renouvelables, notamment l'utilisation du solaire pour le chauffage de l'eau et l'électricité pour les véhicules automobiles, nous étudions la mise en œuvre de subventions significatives pour en accélérer le développement.

J'arrête ici mon énumération qui est loin d'être exhaustive : budget vertueux, ambitieux, proche des préoccupations des habitants, et je terminerai par les actions touchant à notre rayonnement.

Nous poursuivons en effet une action très volontariste, comme vous le savez, dans le domaine de la culture, du sport, du développement de la recherche et de l'innovation.

Nous poursuivons aussi nos actions en faveur du rayonnement international. Après la création de l'Ambassade de Washington et du Consulat Général à Londres, nous nous attacherons à enrichir encore nos relations diplomatiques avec nombre de pays et dans le cadre des Institutions internationales. Une ligne spéciale est prévue dans le Budget 2008 pour l'accueil en février de l'Assemblée générale du P.N.U.E..

Enfin, je ne voudrais pas terminer mon propos dans ce domaine sans évoquer bien sûr la coopération internationale qui est aussi une de nos grandes priorités. Son budget passera de 4,3 M € à 5,7 M € en 2008. Et ce n'est qu'une étape car nous sommes déterminés à doubler ces crédits en quelques années afin d'être exemplaires en ce domaine. J'y vois là l'une des caractéristiques de notre pays attaché au bien-être de ses habitants, mais aussi préoccupé à venir en aide à des populations qui, sur d'autres continents, n'ont pas la chance de bénéficier du même développement qui est le nôtre.

\*  
\* \*

J'en viens à présent aux différents points soulevés dans le rapport établi par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

En effet, bien que l'appréciation portée sur l'action du Gouvernement et ses perspectives soit globalement positive – je vous en remercie, Monsieur le Rapporteur – il convient de revenir sur certains points qui continueront certainement à alimenter le dialogue entre le Conseil National et le Gouvernement, dans les jours, les semaines et les mois à venir.

Je commencerai par le sujet qui, à mon sens, pose un véritable problème, vous l'avez rappelé, à savoir la création d'une commission d'application de la priorité nationale. La question récurrente que vous soulevez ici, Monsieur le Rapporteur, est celle de savoir à qui incombe la responsabilité de faire appliquer le dispositif législatif et réglementaire qui organise ces dispositions non seulement au profit des nationaux, mais également des autres prioritaires, des personnes résidant en Principauté et plus largement dans les communes limitrophes. A cet égard, je rappelle que cette responsabilité incombe par nature aux Services de l'Etat qui assument cette mission avec vigilance et, je le crois vraiment, avec efficacité.

J'avais énoncé à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2007 les chiffres démontrant cette efficacité en insistant sur la nécessité d'agir en amont pour ce qui concerne la priorité d'emploi, ce que réalise le Service de l'Emploi, plutôt qu'en instituant un organe de contrôle administratif supplémentaire qui pourrait s'avérer au contraire contre-productif.

Par ailleurs, s'agissant plus largement de l'ensemble des domaines concernés par la priorité nationale, j'entends rappeler que l'application de la loi relève du pouvoir exécutif qui assume pleinement cette mission et que toute décision émanant d'une entité publique ressentie comme contraire à la législation en



vigueur est susceptible de faire l'objet d'un recours devant la justice, d'abord bien sûr d'un recours gracieux mais également d'un recours contentieux. D'autant plus qu'il existe désormais une obligation formelle de motivation des actes administratifs, du moins pour les décisions de l'Administration.

Plus généralement, je ne puis à cet égard que renouveler mes réserves à la mise en œuvre de tout nouveau dispositif en matière d'application de la priorité nationale, non pas par principe ou par volonté de m'opposer à une proposition émanant du Conseil National mais parce qu'il s'agirait d'un dispositif supplémentaire qui viendrait s'ajouter à des procédures avérées qui fonctionnent. Il tendrait à instaurer une sorte de contrôle collégial de l'action de l'Administration et favoriserait l'exercice de pressions, pas les vôtres, Mesdames et Messieurs, mais de pressions car chacun s'estime toujours lésé quand la décision n'est pas positive pour l'intéressé, donc favoriserait l'exercice de pressions dans un domaine où le Gouvernement doit appliquer la loi avec objectivité et sérénité.

J'ajoute que toute personne qui estimerait être lésée dans le cadre de l'exercice de la priorité nationale peut adresser un recours gracieux, elle peut aussi s'adresser à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, et je vous demande de me les faire parvenir car personnellement, je réexaminerai avec beaucoup d'attention, toute demande qui tendra à constituer un recours gracieux. Je rappelle également qu'un recours contentieux est enfin possible à l'encontre de la décision prise par l'Administration. Même s'il existe nécessairement quelques cas particuliers qu'il nous convient de réexaminer, je crois pouvoir affirmer que le Gouvernement Princier et son Administration appliquent avec équité et efficacité la loi sur la priorité nationale. Il s'agit là d'une responsabilité pleine et entière de l'exécutif et il ne paraît pas opportun que le pouvoir législatif empiète en ce domaine sur la responsabilité du Gouvernement.

S'agissant du domaine du logement et plus particulièrement de la création d'un secteur intermédiaire pour les enfants du pays, solution proposée par une majorité de Conseillers Nationaux, je ne puis que vous confirmer les termes de la réponse écrite qui vous a été adressée dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2008. Cependant, je reste ouvert à toute réflexion en ce domaine tant le problème du logement pour les enfants du pays se pose souvent en termes difficiles.

Certains points contenus dans le rapport établi par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale méritent par ailleurs des éclaircissements que je souhaiterais apporter.

Ainsi, dans le domaine de la Fonction Publique, vous avez fait allusion, Monsieur le Rapporteur, à la présentation récemment faite à certains élus de la mise en place de nouveaux outils de gestions des ressources humaines, telles que les fiches signalétiques, les fiches de poste et les fiches d'évaluation-appréciation. Je me félicite tout comme vous de ces avancées concrètes réalisées dans le cadre du processus de modernisation de l'Administration, qui se poursuit à un rythme soutenu. Je confirme que la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines se verra effectivement dotée des moyens humains et matériels nécessaires à la bonne exploitation de ces nouveaux outils. Certes le temps est nécessaire pour juger des résultats, parce que, vous le savez bien, il faut un peu bousculer les habitudes. Mais je tiens à dire combien notre Administration est mobilisée et saluer les efforts de tous ceux qui s'inscrivent – et ils sont très nombreux – et s'investissent dans cette démarche voulue par le Prince Souverain.

S'agissant de la S.B.M., je me félicite, Monsieur le Rapporteur, des améliorations constatées et des résultats obtenus, notamment la progression des jeux de table que nous avons enregistrée cette année, progression d'autant plus remarquable qu'elle ne correspond pas du tout – elle est à l'inverse – aux tendances constatées dans les pays européens pour les jeux de table. Heureusement, je pense que les dispositions prises notamment dans le domaine du marketing commencent à porter leurs fruits. Vous regrettez qu'un ancien spécialiste des jeux n'ait été nommé au sein du Conseil d'Administration. J'ai eu l'occasion de vous le dire ; je trouve cette idée intéressante mais à ce jour je ne connais pas de candidat ayant ce profil et remplissant les conditions pour être administrateur de la S.B.M.. Je continuerai à chercher.

Enfin, je souhaiterais revenir sur deux sujets évoqués dans le cadre de votre rapport et dont l'importance m'incite à rappeler toute l'attention que porte le Gouvernement sur le maintien d'un dialogue constructif avec le Conseil National.

Le premier, l'interruption thérapeutique de grossesse, a fait récemment l'objet d'une première réunion du groupe de travail mixte dont le Prince Souverain avait souhaité la création. Il a été convenu de créer deux sous-groupes de réflexion, l'un technique et l'autre juridique. Le premier devrait se réunir dans

le courant du mois de janvier et l'autre quelques semaines après. Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Rapporteur, cette reprise du dialogue s'est déroulée dans un climat de respect et d'écoute qui est de bon augure et à la hauteur des enjeux et de l'importance d'un tel sujet.

Le second thème, particulièrement important, sur lequel je souhaitais revenir brièvement, est celui de l'accession au droit d'habitation des appartements domaniaux. J'espère, tout comme vous, Monsieur le Rapporteur, que ce projet de loi qui nous réunira ici même dans les prochains jours fera l'objet d'un consensus au travers de la définition d'un prix de vente raisonnable. Vous le savez, comme vous, je suis attaché à la préservation de notre patrimoine national que constitue le parc domanial. Vous m'avez remis récemment les résultats d'une étude très intéressante que vous avez conduite à partir d'un immeuble. J'ai demandé à mes Services d'étudier cette proposition et d'effectuer des simulations sur l'ensemble du parc immobilier. Nous n'avons pas le droit à l'erreur et je ne sais si nous aurons le temps de boucler ce dossier dans quelques jours, mais nous pourrions au moins peut-être nous mettre d'accord sur nos objectifs. Je vous le dis ce soir, mais nous en reparlerons dans quelques jours, l'objectif du Gouvernement Princier est de trouver un mode du calcul du prix de la cession de ce droit à l'habitation qui permettra à au moins 60 % de la population monégasque de pouvoir acquérir ce droit s'il le souhaite.

\*  
\* \*

J'en reviens maintenant au projet de Budget qui a été déposé sur le Bureau de votre Assemblée le 28 septembre 2007. Ayant pour guide les priorités fixées par le Prince Souverain, le Gouvernement a engagé, comme le veulent nos Institutions, des discussions avec le Conseil National, lors de séances plénières privées, dans un esprit de transparence et d'ouverture, considérant que l'apport et la contribution des élus étaient essentiels dans l'établissement des lignes directrices de l'action publique.

Je dois dire que nous partageons largement les mêmes priorités et que nos débats n'ont pas conduit à leur remise en cause, loin s'en faut. Mais il ne faut pas mésestimer l'importance de ces échanges et l'intérêt de nos débats.

C'est pourquoi, suite aux discussions intervenues à cette occasion, certaines modifications, qui ont été rappelées par M. le Rapporteur, vous sont proposées, afin de répondre aux observations ou demandes exprimées par le Conseil National. Je tiens ici à

confirmer la teneur de mon récent courrier à l'attention du Conseil National qui vous a été distribué, je crois, en énonçant brièvement l'ensemble de ces modifications.

Je commencerai très volontiers par le domaine social qui se trouve cette année encore au centre de nos préoccupations communes. Sans entrer dans le détail des mesures que le Rapporteur a développées avec justesse et précision, j'indiquerai que s'agissant de l'aide à nos aînés, deux mesures, je le confirme, seront prises en compte :

- La gratuité des communications téléphoniques *intra-muros* de fixe à fixe pour les abonnés âgés de plus de 65 ans qui en feront la demande, dans la limite de quinze heures par mois. Bien sûr, une campagne d'information sera menée en liaison avec l'opérateur pour faire connaître ce nouveau dispositif.

- Par ailleurs nous allons généraliser pour tous les Monégasques et à tous les résidents âgés de plus de 60 ans la gratuité des autobus ; une carte sera délivrée, comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, Monsieur le Rapporteur, à toutes les personnes concernées par la Compagnie Monégasque des Autobus. Cette formule sera plus simple, une sorte de « carte vermeil » délivrée gratuitement à tous les ayants-droits qui s'adresseront à la Compagnie.

S'agissant de l'aide aux personnes handicapées, comme indiqué au cours des séances privées, le montant de l'allocation de tierce personne servie en complément de l'allocation d'éducation spéciale à certains mineurs handicapés sera doublée.

Dans un domaine tout autre, et conformément aux engagements pris au moment du Budget Rectificatif, je confirme que le service météo de Monaco Radio sera maintenu et modernisé dans les conditions qu'a rappelées M. le Rapporteur.

Pour la Fonction Publique, le Gouvernement Princier a décidé de consacrer une somme supplémentaire de 2 M € en année pleine. Cette somme représente environ 1 % des traitements. Elle sera affectée, pour une part, à la modernisation et à l'amélioration de l'avancement et du déroulement des carrières ainsi que, pour une autre part, à la revalorisation des plus petits indices. Le Gouvernement privilégie cette approche qui s'inscrit dans le processus de modernisation plutôt que celle d'une majoration uniforme des traitements.

Dans le domaine du logement, suivant la suggestion formulée par plusieurs Conseillers Nationaux, un audit indépendant des prestations des logements domaniaux récemment loués ou prochainement mis en location va être lancé. Il aura pour mission de vérifier le respect

du cahier des charges, mais également d'apprécier le rapport qualité/prix des diverses prestations dans les différentes opérations. C'est important pour l'avenir.

Par ailleurs, une inscription budgétaire complémentaire de 1 M€ à l'article 705.936 « Industria Minerve » sera inscrite afin de pouvoir transformer des logements en F2 qui font l'objet, comme vous l'avez rappelé, de demandes importantes et afin d'améliorer l'environnement et la qualité de ce bâtiment domanial.

Au niveau de l'aménagement portuaire, conformément à votre demande, je confirme qu'une somme supplémentaire de 1 M€ serait ajoutée à l'article 703.904 « Superstructure digue flottante » afin d'accélérer en 2008 les travaux d'aménagement et de décoration de cette digue.

Pour ce qui concerne les recettes, je rappelle que la diminution des recettes de la SBM pour permettre d'augmenter la contribution de cette société à l'animation culturelle, éducative et sportive en Principauté, conformément à ce qu'elle peut faire d'après ses statuts, a fait l'objet de nombreuses discussions en Commission. Aussi, le Gouvernement considère-t-il que cette question fera l'objet d'un examen avec la Commission des Concessions compétente en la matière. Dans l'immédiat et dans l'attente de cet examen par la Commission, il propose de reconduire en recettes les sommes figurant au Budget Rectificatif 2007.

Je souhaiterais à présent évoquer les ajustements à la baisse par rapport au projet de Budget 2008 dus à la modification de l'échéancier de certaines opérations d'équipement. Celles-ci se justifient par un recadrage du planning ou par une modification du programme de certaines opérations intervenues depuis l'élaboration du Budget suite aux observations notamment formulées par votre Commission des Grands Travaux.

Plusieurs opérations sont concernées :

- au titre de l'amélioration et de la sécurité du tunnel, un report d'une partie de l'opération de 2 M€ se justifie bien qu'il ne s'agisse en aucune manière de retarder d'un seul jour ces travaux de sécurité, mais le rythme réaliste permet de réduire de 2 M€ ;

- pour ce qui concerne le tunnel descendant et compte tenu de l'avancement des procédures au niveau de l'Administration française, une diminution de 6 M€ pourrait être appliquée à l'article 701.908. J'indique que les crédits qui restent inscrits devraient permettre, car je l'espère bien, le début des travaux pendant cette année 2008, au cours du deuxième semestre. Les crédits seront suffisants ;

- s'agissant des délaissés S.N.C.F. et de l'îlot Prince Pierre, un ajustement de crédit de l'article 701.913/6 pourrait conduire à diminuer l'inscription de 3,5 M€ ;

- enfin un ajustement de 1,1 M€ peut être effectué au titre de l'opération de l'extension de l'immeuble du quai Antoine I<sup>er</sup> (article 711.984/5).

Dans ces conditions et au final, compte tenu des propositions de modification évoquées, le montant général des dépenses du budget primitif 2008 s'établirait à 883.198.900 €, alors que les recettes s'élèveraient à 784.702.400 €.

Le déficit prévisionnel 2008 serait par conséquent ramené à 98.496.500 €. Vous constaterez, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs, l'effort de rigueur entrepris pour réduire encore le déficit prévisionnel. Le déficit du Budget Primitif continue ainsi à se réduire d'année en année, et ce de manière significative, j'en suis fort fier, puisqu'il est passé de 134.033.100 € en 2006 à 125.730.200 € en 2007 et donc à 98.496.500 € pour 2008. Cela devrait se traduire par un déficit réel inférieur à 50 M€ qui, une nouvelle fois, devrait être largement couvert par les produits de la capitalisation des O.P.C.V.M. du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Nous pouvons ainsi poursuivre et développer une action publique forte et cohérente en faveur des Monégasques, des résidents et de nos travailleurs, tout en nous fondant sur des finances publiques saines et en préservant notre avenir.

S'agissant du Triennal, votre Haute Assemblée a exprimé des réserves sur le coût de l'opération du nouveau Yacht Club dont les travaux commenceront en 2008. Pour cette opération, je précise qu'il n'est pas envisagé de modifier l'architecture ou de retarder les travaux de cet équipement phare de 10.000 m<sup>2</sup> environ qui sera le symbole emblématique du nouveau port lorsqu'il sera achevé. D'ailleurs, il est tout à fait souhaitable, dans cette opération, de réaliser le maximum de mètres carrés sinon ce serait dommage, à l'endroit où elle est située, que de perdre des mètres carrés constructibles.

Cependant une réflexion est engagée pour optimiser l'utilisation de ces surfaces afin de prévoir d'en affecter une part à d'autres projets d'intérêt général. La réaffectation de plusieurs surfaces et la révision de certaines prestations, également comme vous l'avez indiqué, permettent d'envisager de ramener les sommes

globales inscrites dans le Budget Triennal pour le Yacht Club, l'Ecole de Voile, la Société Nautique et le Musée Naval à 90 M€.

\*  
\* \*

En conclusion, je voudrais indiquer que le Gouvernement s'attache, dans toute la mesure du possible et en tenant compte des contraintes qui s'imposent à ceux qui sont en charge de mener à bien l'action publique, à respecter les engagements qu'il prend devant la Haute Assemblée. C'est ainsi qu'il pense avoir, dans le respect des orientations établies et fixées par le Prince Souverain, pris en compte les principales observations formulées par le Conseil National, alliant ainsi le souci de rigueur à celui de répondre à certaines préoccupations sociales exprimées par votre Assemblée.

Au moment où nous allons entamer la discussion générale et l'examen de ce Budget 2008, je souhaiterais remercier encore M. CUCCHI, Rapporteur et Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, pour la qualité du travail réalisé. Son sens de l'écoute et du dialogue ont permis, dans l'esprit même de nos Institutions, d'apporter des améliorations au projet de Budget. Je puis lui dire en terminant que j'ai toujours apprécié l'intelligence et l'esprit constructif qui ont conduit son action à la tête de la Commission des Finances de votre Assemblée.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette déclaration largement consensuelle qui reflète bien l'état d'esprit de nos débats préparatoires à cette loi de Budget 2008.

Je tiens tout d'abord, et ça ne vous surprendra pas, à m'associer à l'hommage pleinement justifié que vous venez de rendre à l'intelligence et à l'esprit constructif de mon Collègue et ami Jean-Michel CUCCHI, le Président de la Commission des Finances et de l'Economie de notre Assemblée.

Nous avons toujours pensé, depuis le début de la législature, que l'intérêt de la Principauté est d'avoir des débats sereins. Chacun, Gouvernement et Conseil National, doit défendre ses positions et ses convictions, mais il faut le faire dans le respect de l'autre. C'est ainsi que depuis cinq ans, ce Conseil National s'est montré ferme et a défendu son programme, celui que les Monégasques ont choisi, avec détermination. Et globalement nous avons réussi à être entendus pour l'essentiel et pour ce Budget 2008, nous sommes encore parvenus au consensus, dans l'intérêt du Pays.

Et pourtant, les premières réponses écrites du Gouvernement, il y a quelques semaines, n'étaient pas satisfaisantes. Elles étaient rédigées dans un esprit langue de bois. Aucune précision, pas de délai, pas d'engagement ferme... On restait sur notre faim et nous vous l'avons dit largement en séance privée. Mais après les deux dernières Commissions Plénières d'Etude, durant lesquelles le Conseil National est monté au créneau, nous avons obtenu des réponses complémentaires satisfaisantes et les avancées importantes que le Rapporteur et vous-même, d'ailleurs, Monsieur le Ministre, venez de rappeler juste avant moi.

Je ne reviendrai que quelques instants sur l'exemple de la Fonction Publique.

Nous souhaitons revaloriser le traitement des fonctionnaires de 1 % au-delà de l'indice I.N.S.E.E. de l'inflation, dont on sait d'ailleurs qu'il est contesté même en France, cet indice qui ne prend pas forcément en compte la réalité de l'augmentation des prix. Les recettes de l'Etat sont en effet en hausse de 7 % environ chaque année. Il n'y a donc pas de raison que les fonctionnaires soient les oubliés de la croissance. Après discussion avec le Conseil National, vous nous avez indiqué, Monsieur le Ministre, dans votre lettre du 28 novembre dernier, qu'une enveloppe budgétaire de 2 M€, équivalente à 1 % des traitements, serait affectée aux fonctionnaires pour augmenter le nombre d'avancements au mérite, et pour revaloriser en 2008 les traitements les plus bas. C'est un pas en avant que nous apprécions, mais vous n'avez pas entendu notre demande concernant les retraités de l'Administration et nous demeurerons vigilants pour que cela ne reste pas un geste isolé, mais que cet effort soit poursuivi et étendu aux retraités, dans le cadre du vaste plan de modernisation de la Fonction Publique.

Par contre, nous avons toujours – je suis forcé de le constater – un véritable point de désaccord en ce qui concerne notre demande de création d'une Commission d'application de la priorité nationale. Je prends acte, certes, que votre position sur le sujet n'a pas changé mais, Monsieur le Ministre, je m'interroge... parce que vos arguments pour refuser l'instauration de cette Commission nous sont toujours aussi incompréhensibles.

Alors peut-être, en effet, que nous ne nous comprenons pas sur ce point. Parce que je ne veux pas croire que vos réticences soient liées à une volonté de cautionner dans certains cas l'arbitraire et l'opacité actuelle, je pense, sincèrement, que nous ne nous sommes pas compris.

Vous avez l'air de dire que cette Commission empièterait sur les prérogatives de l'exécutif en instaurant une sorte de contrôle collégial de l'action de l'Administration en matière de respect des priorités. Vous dites qu'elle viendrait se surajouter à des dispositifs existants et, pour reprendre vos termes, je cite : « à des procédures avérées qui fonctionnent », fin de citation. Monsieur le Ministre, vous vous doutez bien que s'il n'y avait aucun problème dans l'application de la priorité nationale, si la priorité d'emploi à compétences égales était toujours respectée dans l'Administration et dans le privé pour nos compatriotes, et si les entreprises monégasques étaient toujours sollicitées en priorité pour intervenir dans les marchés attribués à Monaco, eh bien nous n'en serions pas à vous demander depuis cinq ans la création de cette commission ! Mais ce n'est pas le cas et on ne dénombre plus le nombre d'injustices qui sont commises, au détriment des actifs monégasques et résidents et des entreprises de notre tissu économique local, malgré les lois et règles en vigueur et malgré les recours qui, si je vous en crois, existent pour faire respecter ces lois.

Mais de quels recours parlez-vous exactement ? Vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Ministre, la loi oblige désormais l'Administration à motiver ses décisions, c'est une loi votée pendant cette législature, et les administrés ont dorénavant une réelle possibilité de recours lorsqu'ils estiment avoir été lésés par une décision qui n'irait pas dans le sens du respect des priorités. Mais quelles sont exactement leurs possibilités de recours, lorsqu'il s'agit non pas d'une décision administrative, mais d'une décision d'une société publique ou parapublique, de ne pas faire appel à telle ou telle entreprise basée à Monaco ? Ce recours n'existe pas, parce qu'il n'existe aucune obligation, à l'heure actuelle, de justifier, voire même tout simplement d'expliquer les choix qui sont faits par les dirigeants de ces sociétés publiques. C'est là tout le problème, et vous voyez bien qu'on ne pourra pas le résoudre sans trouver une manière d'instaurer plus de transparence dans ces choix, plus de dialogue autour de ces décisions, plus d'interactivité en somme, ce qui suppose de le faire dans le cadre d'une structure qui soit à la fois collégiale, pour assurer l'impartialité des décisions, représentative, pour que les acteurs économiques y jouent leur rôle à part entière, et souple pour pouvoir répondre sans délai aux situations qui se présentent. C'est en ce sens que nous souhaitons la création d'une commission mixte, pas pour qu'elle se substitue à l'action de l'Administration bien sûr, mais pour qu'elle la complète là où son action s'arrête. Notre demande a beau vous heurter visiblement, elle n'a rien de choquant, quand on sait qu'il existe déjà

une vingtaine de commissions de ce type pour traiter de tous les grands dossiers comme le logement, l'urbanisme et la construction, les concessions de service public, le tourisme, etc... Qu'y a-t-il d'inconcevable à vouloir qu'une nouvelle commission soit constituée pour traiter de ce sujet primordial qu'est la priorité nationale ?

Je ne peux pas non plus vous laisser dire que cette commission servirait de prétexte pour exercer des pressions là où la loi doit au contraire s'appliquer avec objectivité et sérénité. C'est nous faire à tous un faux procès. Notre objectif, au contraire, est celui de l'équité et de la transparence et c'est la situation actuelle qui au contraire, parce qu'elle favorise l'opacité et l'arbitraire, empêche l'objectivité dans l'application de la loi.

Les Monégasques nous le disent, il faut désormais faire du respect de la priorité nationale une « priorité nationale ». Si tous nous le disent, si nous le constatons sur le terrain, c'est bien la preuve que les dispositifs actuels ne sont pas suffisants, d'abord pour assurer le respect effectif des priorités et ensuite pour prévenir et réparer leur violation.

Et il ne s'agit pas en disant cela de cautionner certains comportements isolés de nationaux, dont ceux qui n'aiment pas notre communauté se gargarisent, car nous ne nions pas que seules les requêtes justifiées de nos compatriotes victimes d'ostracisme et de discrimination anti-monégasque doivent être prises en compte. Car il faut le dire, malgré la loi qui devrait garantir à compétences égales la priorité aux nationaux, il existe encore trop d'exemples dans ce pays qui démontrent qu'on ne donne même pas toujours des chances équivalentes d'embauche ou d'évolution de carrière à nos compatriotes. C'est pour nous, élus des Monégasques, absolument inacceptable et ça devrait l'être aussi pour le Gouvernement.

C'est pourquoi, nous avons demandé et demandons encore au Gouvernement d'agir en dehors du simple cadre juridique existant, comme il le fait d'ailleurs depuis trois ans à notre demande, en mettant en œuvre des mesures destinées à faire en sorte que les priorités d'emploi soient mieux respectées.

Dans la Fonction Publique, la création, et bientôt la mise en ligne des fiches de postes, permettront une véritable transparence dans les recrutements ce qui, là encore il faut bien le dire, n'était pas toujours le cas par le passé, dans tous les Services et pour tous les postes concernés.

Dans le privé, un dispositif incitatif à l'embauche des Monégasques a été mis en place, comme nous le

souhaitions. Voilà typiquement un exemple qui démontre que le Gouvernement sait, quand il veut, ne pas s'en tenir à l'énoncé des principes – car pourquoi inciter au respect de la loi si nous avons vraiment les moyens effectifs de la faire respecter partout et toujours ? – mais qu'il sait aussi être pragmatique et aller plus loin quand il le faut pour garantir que la priorité d'emploi soit mieux appliquée dans la réalité. Ce dispositif incitatif a déjà permis à plusieurs dizaines de compatriotes d'être recrutés dans le secteur privé ; il faut maintenant le renforcer, et c'est une demande du Rapporteur à laquelle il ne semble pas que vous ayez répondu dans votre intervention, Monsieur le Ministre. J'attendrai donc que vous nous répondiez sur ce point dans le cours de nos débats.

Pour les priorités d'emploi, donc, des progrès ont été faits et il est vrai, aussi, que le Service de l'Emploi est, dans ce domaine, en mesure d'exercer un contrôle efficace – il le fait, et je voudrais d'ailleurs rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs de ce Service, pour leur travail, qu'ils doivent exercer parfois dans des conditions difficiles. A ce sujet, je ne saurais trop vous rappeler la nécessité de mettre rapidement à leur disposition des locaux plus vastes et plus adaptés. C'est une demande depuis de nombreuses années de notre Assemblée. Mais pour les entreprises, car c'est bien là ce soir le problème, installées à Monaco, Monsieur le Ministre, la question demeure entière car il n'est pas acceptable qu'elles puissent se voir préférer, souvent sans justification économique réelle, des entreprises venues de l'extérieur, qui n'offrent pas un meilleur rapport qualité/prix. C'est cela qui est véritablement « contre-productif » pour nos salariés, pour nos entreprises et pour notre économie en général. C'est là que nous avons une action aussi à mettre en œuvre.

Vous le constaterez avec moi, la question n'est pas et je vous cite : « à qui incombe la responsabilité de faire appliquer le dispositif législatif et réglementaire qui organise les priorités », fin de citation, mais bien « comment faire pour que ce dispositif soit mieux appliqué dans l'intérêt des entrepreneurs et des commerçants de la Principauté ? ». Et là, Monsieur le Ministre, le sujet est trop grave pour que le Gouvernement s'arc-boute sur des questions de principe qui l'amènent à défendre l'immobilisme en lieu et place d'une démarche constructive au service d'un meilleur respect de ces priorités. Il nous faudra donc poursuivre ce débat avec détermination car sur ce point aussi important, il faut que le Conseil National et au-delà de lui, les Monégasques, soient mieux entendus.

\*  
\* \*

Mais, même si j'ai mis l'accent sur un des rares points majeurs de divergence qui demeurent à l'issue de nos débats préparatoires, je n'oublie pas le consensus très large que nous avons réussi à trouver conformément à l'esprit de nos Institutions, sur la grande majorité des questions essentielles, vous l'avez rappelé après le Rapporteur, Monsieur le Ministre, je n'y reviens pas. C'est bien là ce qu'il faut d'abord retenir de nos débats préparatoires et je ne veux surtout pas l'oublier en conclusion.

Ces discussions constructives avec le Gouvernement se sont faites en toute transparence. Les 24 Conseillers Nationaux ont pu assister à toutes les séances des commissions préparatoires. Tout le monde, bien évidemment, a pu s'exprimer en séance plénière ou en Commission des Finances avant d'entamer ce débat en séance publique. Rien n'est caché. Les lettres du Ministre d'Etat contenant les arbitrages ont été elles aussi diffusées à tous les élus. Et je ne doute pas que les nombreuses heures de débat sur ce Budget, que tous ceux qui le souhaitent pourront suivre sur le site, en direct et en intégralité, [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc), confirmeront publiquement notre volonté commune d'appliquer l'esprit de nos Institutions, dans un respect mutuel, pour ensemble faire avancer Monaco. C'est en tout cas, sachez-le, dans cet état d'esprit que les élus abordent ce débat, ce soir.

Je vous remercie pour votre attention.

Je vais maintenant donner la parole à tous les Elus qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de Budget 2008.

Tout d'abord, je vois se lever la main de M. le Rapporteur, puis de M. Daniel RAYMOND.

**M. Jean-Michel CUCCHI.** - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord vous remercier pour les propos sympathiques que vous avez eus à mon égard et qui me vont droit au cœur.

Ce Budget, je voudrais encore le souligner, a été le fruit d'une collaboration fructueuse entre nos deux Institutions et je suis heureux d'avoir pu y contribuer aux côtés de l'ensemble de mes Collègues.

Cette année encore, de nouvelles avancées ont été concrétisées au-delà de celles, nombreuses, visées dans mon rapport et sur lesquelles vous avez déjà eu l'occasion de revenir, Monsieur le Ministre. Je relève également que vous venez de nous confirmer qu'une modification du règlement d'urbanisme est

actuellement à l'étude, pour généraliser, comme nous le souhaitons, à l'ensemble des constructions, l'application des normes H.Q.E.. Il s'agit d'une avancée supplémentaire dans le domaine du développement durable à laquelle nous sommes très sensibles.

Je note en revanche que nous n'avons toujours pas réussi à vous convaincre du bien-fondé de notre demande de création d'une commission d'application de la priorité nationale, mais le Président s'est déjà exprimé en détail sur le sujet. Je n'y reviendrai pas, sauf pour souligner que vous ne proposez pas de solution alternative qui permettrait de mieux garantir le respect de la priorité nationale, en particulier dans le secteur parapublic. Or, et c'est un fait, si les priorités ne sont toujours pas respectées aujourd'hui, c'est que les dispositifs actuels ne sont pas suffisants.

S'agissant du secteur protégé, force est de constater que votre réflexion n'a pas avancé depuis un an s'agissant des moyens d'assurer durablement le logement des enfants du pays tout en redonnant aux propriétaires du secteur ancien la libre jouissance de leur bien. Il me semble que la prochaine législature pourrait être l'occasion de la création d'un groupe de travail entre nos deux Institutions afin de réfléchir ensemble aux propositions qui ont été avancées de part et d'autre et d'aboutir concrètement.

Je terminerai sur un autre dossier essentiel de la politique du logement : celui de l'accession au droit de la propriété aménagée dans les domaines. Je suis heureux que vous nous ayez confirmé la volonté du Gouvernement de faire en sorte que ce droit soit ouvert à la majorité de nos compatriotes. Cela suppose, vous l'avez dit, de trouver un mode de calcul du prix adapté à cet objectif. Nous vous avons fait part de notre proposition et je vous ai moi-même remis des éléments pour étayer nos arguments. J'attends donc avec impatience de connaître les résultats des simulations auxquelles vos Services sont en train de se livrer. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir dans quelques jours puisque ce texte figure à l'ordre du jour de notre prochaine séance publique législative.

Je voudrais vous redire en conclusion ma satisfaction quant aux avancées déjà obtenues qui augurent bien de l'ouverture de ces débats sur le Budget actuel.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur.

Nous allons à présent écouter le Président de la Commission du Logement, Monsieur Daniel RAYMOND, puis M. CELLARIO.

**M. Daniel RAYMOND.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre excellent rapport – c'est la formule consacrée – en réponse à celui de M. le Président de la Commission des Finances. Votre réponse suscite néanmoins de ma part quelques interrogations.

La première concerne le domaine de la santé et de l'action sociale puisque rappelant en page 5 « ... les efforts déployés pour la réalisation du nouvel hôpital pour laquelle un concours de maîtrise d'œuvre a été engagé, le lauréat devant être désigné dans les prochaines semaines... », vous précisez à ce sujet « ... que l'année 2008 sera consacrée à la mise au point et au lancement des appels d'offres de ce très grand projet... » Je me permets d'attirer votre attention sur la notion « d'appel d'offres », (s'agissant par ailleurs de la consultation auprès d'entreprises appelées à la concurrence) qui ne pourra certainement pas voir le jour avant fin 2010, (voire 2011 !). En effet, deux bonnes années devront sans aucun doute être consacrées aux études qui sont nécessaires pour pouvoir réaliser les dossiers de consultation et lancer les appels d'offres auprès des entreprises. Je vous remercie d'avance de bien vouloir, dans une prochaine réunion, nous fixer la date à laquelle vous pensez pouvoir effectivement consulter les entreprises.

Ma seconde interrogation concerne la mise en place du nouveau dispositif en matière d'application de la priorité nationale pour laquelle vous renouvelez une fois encore votre opposition, (en page 10 de votre rapport). Si je puis me permettre, au nom des principes, il en est un qui me semble souvent oublié, c'est le contrôle par les organismes concernés de l'offre d'emploi par laquelle doit nécessairement passer toute nouvelle demande de l'employeur tendant à l'embauche. Or, dans une société qui nous est chère – pour ne pas la nommer la S.B.M. – par une simple note d'information, cette Société vient d'annoncer le remplacement d'un poste très sensible, celui du Directeur des Travaux et des Services techniques – qui occupait depuis trente-quatre ans ce poste – par une personne qui n'est ni monégasque, ni enfant du pays. Pourriez-vous dire à cet effet que la S.B.M., dans cette embauche, a bien respecté la loi ? Qu'elle a agi en amont comme vous l'indiquez et que le Service de l'Emploi a bien été saisi de ce dossier ? Si tel n'était pas le cas, Monsieur le Ministre, vous conviendrez alors de l'utilité de la création d'une Commission d'application de la priorité nationale qui aurait été en mesure de contrôler cet état de fait.

Pour ce qui concerne un thème qui nous est particulièrement cher, l'accession à la propriété aménagée, je relève avec satisfaction que vos Services « planchent » avec vigueur sur les tableaux de simulation de loyers sur l'ensemble du parc immobilier ; exercice qui nous est apparu incontournable afin de pouvoir se faire une idée précise de l'accessible et de l'inaccessible en matière de fixation des prix de vente des logements. Alors, permettez-moi, Monsieur le Ministre – à condition que vos calculs soient justes, bien sûr – d'espérer enfin une issue favorable à notre projet de loi. Rendez-vous le 18 décembre prochain !

Dans le domaine du logement qui m'est particulièrement cher, comme vous le savez, la Commission attend avec impatience les conclusions de l'audit que vous allez prochainement lancer et j'espère que sur ce sujet, qui nous tient particulièrement à cœur, nous aurons l'opportunité, une fois encore, de pouvoir vous faire part de notre analyse, ayant été particulièrement sensibles à votre déclaration par laquelle vous affirmez « l'esprit de transparence et d'ouverture dans lesquels nous plaçons nos travaux, considérant que l'apport et la contribution des Elus sont essentiels dans l'établissement des lignes directrices de l'action publique ». Alors, Monsieur le Ministre, je puis vous assurer que cette dernière déclaration m'est allée droit au cœur.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RAYMOND.

Le Ministre d'Etat souhaite faire une intervention.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais répondre très brièvement.

Je voudrais tout d'abord dire que je crois que c'est avec un trait d'humour que vous demandez quand est-ce que sera fixée la date précise de l'appel d'offre pour les travaux de l'hôpital, puisque, comme vous le savez, le concours de maîtrise d'œuvre n'est pas terminé. Donc il faudra attendre un peu avant que je vous apporte une réponse sur ce point précis.

Je voudrais rappeler que dans les critères que nous avons adressés aux candidats qui planchent, le délai de réalisation est un des critères fondamentaux et que les années de leur engagement des travaux que vous évoquez seraient vraiment, pour nous, une raison d'éliminer des candidats qui ne pourraient pas, avant trois ans, faire les travaux préparatoires pour lancer cet hôpital. Mais je suis sûr que nous aurons une réponse à ces questions prochainement.

Quelques mots, puisque c'est évoqué par plusieurs. La Commission de la priorité nationale. Il s'agit de décisions individuelles. Une Commission qui discute de la politique touristique discute d'une politique générale. Mais là, il s'agit de cas individuels, de recours individuels et c'est une prérogative régaliennne de l'Administration, du Gouvernement sous le contrôle de la Justice que de les traiter, car il s'agit de mesures individuelles et je ne pense pas que ce soit le rôle d'une commission collégiale, avec des représentations diverses, de traiter de problèmes individuels, nominatifs, personnels. Voilà la raison fondamentale qui fait que je différencie cette commission des autres. Ce n'est pas une commission qui discute d'une politique, c'est une commission appelée à examiner des situations individuelles et pour cela, il y a éventuellement le Juge qui peut le faire si on conteste la décision de l'Administration. En premier ressort, c'est effectivement la Direction du Travail. Alors, je ne dis pas que c'est parfait. L'exemple de la S.B.M. que vous avez pris, c'est possible...

**M. Claude CELLARIO.-** C'est même certain.

**M. le Ministre d'Etat.-** J'ai dit et je répète que nous examinerons avec soin toutes les demandes. Mais c'est extraordinaire, très peu remontent jusqu'à moi. Alors, envoyez-les moi, je les examinerai, je répondrai à chacune des demandes.

Je ne reviens pas sur l'accession au droit d'habitation, nous en reparlerons dans quelques jours.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit sans réagir, parce que si les Commissions mixtes composées de représentants du Gouvernement, de représentants du Conseil National et d'ailleurs, très souvent aussi, du Conseil Communal, l'autre Assemblée élue par les Monégasques, ne devaient traiter que de dossiers d'ordre général et pas de requêtes individuelles, vous devriez alors en supprimer de nombreuses. D'ores et déjà, je peux vous dire que vous devriez supprimer la Commission mixte des Bourses d'Etudes, car ce sont bien des requêtes de Monégasques et de résidents, personnelles, qui sont adressées à cette Commission ; vous devriez alors supprimer aussi la Commission d'attribution des logements domaniaux, parce que jusqu'à preuve du contraire, on traite bien des requêtes individuelles des Monégasques qui demandent des appartements. Donc, c'est un mauvais argument. Il y a des Commissions qui traitent de requêtes personnelles



et individuelles, celle sur la priorité nationale n'en serait qu'une de plus.

**M. le Ministre d'Etat.-** Non, Monsieur le Président. Excusez-moi, je ne peux pas laisser dire ce que vous dites, car il faut distinguer une Commission qui attribue des choses, une Commission d'aides sociales, bien normal que les élus soient représentés, la Commission des Bourses, bien normal que les élus soient représentés. Mais là, il s'agit d'autre chose : il s'agit de mettre en accusation un Chef de Service, un employeur, devant une Commission collégiale. Eh bien, moi je ne suis pas d'accord au nom de la liberté individuelle. On peut le faire devant un Tribunal mais pas devant une Commission où il y a des représentants. Ce n'est pas vous qui êtes en cause, ce serait aussi vrai pour des représentants de la Commune, des représentants de la Chambre de Développement, etc... ; dès lors qu'il y a des cas individuels, c'est à l'Administration de les traiter et à la Justice d'intervenir si l'Administration s'est trompée. Excusez-moi, c'est un principe de base et je m'opposerai, je le dis, avec fermeté, à la création d'une telle Commission.

**M. le Président.-** Ça, on avait bien compris, mais néanmoins nous continuons de dire qu'il s'agit de ne juger personne, donc on ne peut pas vous laisser nous prêter des intentions que nous n'avons pas. Il s'agit d'examiner de manière collégiale et impartiale des requêtes visant à démontrer que des principes inscrits dans la loi et dans la Constitution de notre pays ne sont pas respectés et le cas échéant, il s'agit de les faire respecter. Vous estimez vous que les élus des Monégasques, du Conseil National, de la Mairie, les représentants élus des commerçants, des entrepreneurs, de la Chambre de Développement Economique, de la Fédération patronale n'ont pas à être associés à cela. Ce n'est certes pas notre point de vue. Donc nous avons clairement une grosse divergence sur ce sujet.

J'ai vu se lever la main du Président de la Commission des Finances. Monsieur CUCCHI, vous souhaitez dire quelques mots sur le même sujet.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je voudrais signaler l'existence de la Commission de Contrôle des Jeux qui statue au cas par cas sur le retrait d'agrément de certains employés de jeux.

**M. le Président.-** Et il y a des Conseillers Nationaux, vous, par exemple, Monsieur CUCCHI, qui participent à cette Commission. Donc vous voyez que, là encore,

si on creuse un peu les choses, on se rend compte que nous ne faisons pas des demandes à la légère.

Je continue le tour de parole dans le cadre de la discussion générale budgétaire.

Monsieur Claude CELLARIO, Président de la Commission de Législation, nous vous écoutons.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le projet de Budget 2008 envoyé au Conseil National pour étude présentait un déficit initial d'un montant d'environ 110,5 M€. Lors des séances privées, la majorité du Conseil National vous avait fait part de plusieurs observations sur ce Budget et vous demandait de revoir certaines dépenses ne paraissant pas acceptables. Suite à ces observations, par lettre en date du 29 novembre 2007, vous avez proposé des modifications à ce projet de Budget et nous avons été destinataires d'un document dans lequel le montant du nouveau déficit s'élèverait à 98,5 M€ environ.

Cette situation appelle de ma part trois observations.

La première, n'en déplaise aux sceptiques, la concertation entre nos deux Institutions a bien fonctionné. La preuve en est que le Gouvernement a entendu les demandes pressantes de la majorité du Conseil National et, personnellement, Monsieur le Ministre, je tiens à vous remercier pour cette concertation. Permettez-moi de rappeler quelques-unes de ces avancées déjà précisées par Monsieur le Rapporteur et vous-même :

- gratuité des communications intra-muros de fixe à fixe pour les abonnés de plus de 65 ans,

- généralisation à tous les Monégasques, à tous les résidents, âgés de plus de 60 ans de la gratuité dans les autobus,

- majoration supplémentaire de 1 % des traitements des fonctionnaires pour la revalorisation des plus petits indices,

- de l'amélioration de l'avancement et des déroulements de carrières,

- enfin, ajustement à la baisse des dépenses attribuées à certaines opérations d'équipement.

Tout cela fait que le déficit a été diminué d'environ 12 M€.

La deuxième : le déficit provisionnel du Budget Primitif continue de se réduire de manière continue et cela va dans la bonne voie. En 2006, 134 M€ environ, en 2008, 98,5 M€.

La troisième : une fois de plus – mais je ne fais que me répéter – les finances de l'Etat sont parfaitement saines puisqu'en 2008, le déficit réel devrait être inférieur à 50 M€, largement couvert par une partie des intérêts du Fonds de Réserve Constitutionnel. Fin juin 2007, le chiffre d'affaires de la Principauté était en progression d'environ 9 % et le nombre global de salariés hors fonctionnaires était d'environ 47.000 personnes. On voit bien que la santé économique de la Principauté est florissante et que son activité économique ne s'arrête pas. Tous les indicateurs sont en place pour démontrer le dynamisme de notre pays et son embellie économique.

Malheureusement, avons-nous conscience que ce tableau, qui ferait pâlir de jalousie plus d'un responsable d'un autre pays, ne montre pas toujours la réalité quotidienne de la Principauté ? L'article, Monsieur le Ministre, du Monaco-Matin du 4 décembre 2007 est édifiant. Il parle de plus de 50 commerces vides en Principauté de Monaco. En ce qui concerne la gestion des problèmes liés au commerce, le constat est atterrant. Nombre de magasins dans les quartiers les plus commerçants sont vides : rien que dans le quartier de la Condamine, 28 locaux sont inoccupés ; que dire de l'avenue Princesse Grace qui mène à des hôtels prestigieux où cet espace confine au coma économique ? Pour un pays qui désire être une vitrine de l'excellence, quelle image donne-t-il vraiment de lui-même alors que le promeneur peut remarquer ici et là des vitrines sales et abandonnées ? Pour un Etat avec une croissance à deux chiffres et un développement du tourisme, cette situation est un comble, elle est indigne de notre Pays. Nous connaissons une partie des raisons. Les loyers comme le droit aux baux sont exorbitants. Un exemple : rue Grimaldi, un local commercial de 160 m<sup>2</sup> : droit au bail : 600.000 €, loyer mensuel : 5.000 €. Quel commerçant pourrait accepter de telles conditions ? Seuls des locataires comme des banques, des brokers ou assureurs peuvent payer des loyers très élevés, mais cela ne crée pas, Monsieur le Ministre, de l'animation et on désespère de voir le samedi les trottoirs clairsemés de la Principauté. Non, Monsieur le Ministre, le Gouvernement ne peut plus se désintéresser de la situation des commerces. Il y a urgence à ce que ce problème devienne une priorité de votre Gouvernement avec stratégie et projets ambitieux. Aussi, lorsqu'il est question de cadre de vie, d'excellence, de développement harmonieux, il est temps de réfléchir en profondeur et d'apporter des solutions durables. Attention ! Ignorer ou sous-estimer ce problème ne pourrait que ternir grandement l'image de notre pays.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CELLARIO.

Nous allons continuer ce tour de parole dans le cadre de la discussion générale sur ce Budget.

Nous allons à présent écouter notre Collègue Bruno BLANCHY.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une remarque qui rejoint un peu ce que vient de dire le Président de la Commission de Législation en rapport avec les loyers exorbitants atteints actuellement par les locaux commerciaux.

Mais, tout d'abord, j'aimerais remercier le Ministre d'Etat pour les efforts que le Gouvernement a réalisés en ce qui concerne la réduction du déficit budgétaire d'une part, et d'autre part pour l'ensemble des mesures sociales prises par le Gouvernement tant en établissant qu'en finalisant ce Budget 2008. J'apprécie entre autres, outre l'aide supplémentaire apportée aux familles de handicapés et aux personnes âgées, que la revalorisation du traitement des fonctionnaires soit ciblée préférentiellement sur les indices les plus bas évitant ainsi d'appliquer sans nuance le même pourcentage à tous, solution de facilité accentuant les écarts entre hauts et bas salaires. Toutefois, on peut regretter que certaines catégories comme celle des retraités semblent avoir été oubliées.

Maintenant concernant le Budget lui-même, un déficit de 98 M€ environ annoncé se traduirait sans doute par un déficit réel de 50 M€ à la clôture des comptes. Ce qui est discutable mais paraît raisonnable. A première vue en tout cas. Le Fonds de Réserve Constitutionnel couvrira ce déficit final probable facilement, semble-t-il, avec les seuls intérêts des O.P.C.V.M. après déduction de l'inflation courante. Sans doute si on retient les chiffres classiques de l'inflation. Cependant, Monaco – et là je rejoins ce que disait mon Collègue Président de la Commission de Législation – a la particularité de connaître une spéculation foncière sans précédent et sans commune mesure avec ce qui existe dans les pays voisins. Dès lors, l'inflation véritable à retenir pour Monaco devrait en partie prendre en compte cette inflation foncière puisque l'espace est une donnée vitale de notre développement. Pour pallier quelque peu l'équivalent du territoire qui se dérobe sous nos pieds en même temps que la montée vertigineuse des prix fonciers, il conviendrait logiquement d'augmenter la part immobilière en immeubles et terrains monégasques entrant dans le Fonds de Réserve Constitutionnel qui reste à l'heure actuelle très faible.

Par ailleurs, puisqu'on a parlé de l'accession à la propriété et indépendamment du bien-fondé ou non du processus envisagé pour l'accession à la propriété, si celle-ci entre en vigueur prochainement, on pourra imaginer que l'afflux de capitaux résultant de ce processus sera reconverti en investissements massifs fonciers dans notre pays. Je suppose que le Gouvernement agira naturellement dans ce sens, mais je crois que dès maintenant cette particularité monégasque mérite une large réflexion. En effet, pour résumer, je dirai que si à travers le Fonds de Réserve Constitutionnel, on s'enrichit par rapport aux autres pays, je crains qu'on ne s'appauvrisse par rapport à nous-mêmes. Je pense que si on ne fait rien pour essayer de juguler cette tendance, hé bien nous aurons des difficultés plus tard.

Merci pour votre attention.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BLANCHY.

Nous écoutons la réaction du Ministre d'Etat.

**M. le Ministre d'Etat.-** Sur un point, Monsieur BLANCHY. Le dernier point que vous évoquez, je voudrais souligner que le Gouvernement a augmenté fortement le rythme des préemptions, donc il se rend aussi propriétaire un petit peu partout dans Monaco d'immobiliers. D'ailleurs quand je parle de l'augmentation, comme je ne veux parler que de choses précises, je ne parle que de l'augmentation de nos réserves en OPCVM. Là, ce sont des chiffres, c'est facile. Mais je ne pense pas que le Gouvernement s'appauvrisse en préemptant davantage d'autant plus que cette préemption a toujours un objet social, la plupart du temps, pour répondre à des situations en priorité difficiles de familles monégasques, de personnes âgées, etc. Donc, je crois qu'on remplit à la fois un objet social par le développement des préemptions et qu'on va dans le sens que vous indiquez, parce qu'on acquiert aussi un patrimoine complémentaire immobilier dans la Principauté. Et ce rythme a fortement augmenté, je crois qu'il faut continuer, c'est important, petit à petit l'Etat devient propriétaire d'appartements un peu dans tout Monaco.

**M. le Président.-** Absolument. C'est une politique à laquelle, vous le savez, nous sommes très favorables et pour laquelle nous avons toujours demandé une action déterminée du Gouvernement, qui a été rendue possible par le vote en 2004 de la loi n° 1.235 que nous avons voulue, et qui a élargi le droit de préemption de l'Etat.

Y a-t-il d'autres interventions dans le cadre de cette discussion générale ?

Monsieur PALMARO.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

A vous écouter, j'ai eu l'impression à un moment donné qu'il y avait une constitution d'admiration mutuelle. C'est peut-être cela le consensus ! Je ne connais pas les résultats, il faut attendre pour les voir.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Ce Budget Primitif 2008 clôture d'emblée la législature actuelle et ouvre la prochaine. 2008/2012 sera la première législature sous la conduite toute entière de notre Souverain le Prince Albert II dont la vision stratégique pour Monaco est de mener la Principauté vers la modernité, le progrès et le bien-être dans le respect de la tradition et de faire de notre Pays un pays souverain et responsable, au sein de la communauté internationale.

Mes réflexions – compte tenu du temps imparti porteront sur trois points :

- Le premier, c'est le bilan, (le passé récent)
- le deuxième, la situation actuelle (le présent)
- et le futur.

Le bilan : A l'écoute du rapport qui vient de nous être exposé, on pourrait penser que tout a été fait. Ce rapport fait une large part au logement qui était une vraie attente de nombreux Monégasques. Tous les membres du Conseil National, à mon sens, ont participé à leur mesure, à la réalisation de cette action. Par exemple, lors d'une réunion gouvernementale en décembre 2003, la définition de 837 logements a été obtenue par les 3 élus présents : Daniel RAYMOND, Claude BOISSON (absent) et moi-même. Nous ne prétendons pas être les seuls à l'origine de ce dossier...

*(Rires).*

**M. le Président.-** Je vous en prie, poursuivez Monsieur PALMARO.

**M. Vincent PALMARO.-** ... mais on peut dire que ce nombre de 837 logements a été conçu et retenu lors de cette réunion et conservé depuis comme la référence, on peut le dire.

Par ailleurs, j'ai quelques remarques : la qualité des caractéristiques des logements n'est pas identique à celle des logements attribués précédemment ; le programme de construction n'est pas conforme à la typologie des besoins – on le constate en ce moment – les délais prévus ne sont pas respectés, les coûts ont été largement dépassés.

Ce rapport expose d'autres évolutions, par exemple l'aide aux personnes âgées, qui est importante, dans le cadre du plan du Gouvernement, ou des avancées dans le domaine du droit de la femme. A ce sujet, concernant la nationalité, il reste néanmoins à instaurer plus de cohérence entre la situation des membres d'une même famille. De même que la transmission de la nationalité monégasque par les femmes mariées depuis cinq ans reste à obtenir.

Le rapport souligne encore l'augmentation des bourses d'études mais aussi la revalorisation fin 2007, du pouvoir d'achat des fonctionnaires, etc...

Je n'irai pas plus loin ; nous avons entendu l'ensemble des faits qui ont été réalisés et les évolutions qui ont eu lieu.

Sur le plan législatif, quelques mots : 75 lois ont été ou seront probablement votées à la fin décembre. On constate en moyenne que sur 10 lois votées, un peu plus d'une loi est d'origine Conseil National, 9 d'origine gouvernementale. Une majorité de ces lois a été votée pour répondre aux conditions d'adhésion au Conseil de l'Europe (Droits de l'Homme, réglementation de la gestion des finances internationales...)

Enfin la législature 2003/2008 présente, à mon sens, de vraies faiblesses.

Premièrement, les principes, le comportement, l'attitude et les méthodes. Ce sujet est trop long à développer ici. Mais la majorité des Monégasques et des habitants de la Principauté a eu l'occasion d'être convaincue, en lisant la presse ces dernières années, en particulier celle du premier trimestre 2007.

Deuxièmement : faiblesse au plan financier : la législature 2003/2008 s'est peu intéressée aux Finances publiques, bien que j'aie fait, dès décembre 2003, le constat des difficultés pour établir les prévisions budgétaires. J'ai, à cette époque, proposé un « chantier » concernant la modernisation des Finances publiques. Cette déclaration n'a jamais reçu un écho favorable, à l'exception du Gouvernement, par la voix de M. le Ministre qui a cité « la LOLF » qu'il faut bien sûr adapter aux spécificités monégasques.

Troisièmement : au plan du développement économique. La législature ne s'est pas préoccupée du développement économique fort dont la base indispensable est avant tout le foncier. Pour répondre à cette situation critique, j'ai dès décembre 2004 proposé l'extension en mer.

Quatrièmement : le respect des engagements de 2003 par la majorité. Pressé par le temps, je donnerai ici une approche succincte. Il en ressort que 15 à 20 % au maximum des engagements en 2003/2008 ont été respectés et il y a le logement, en grande partie dans ce pourcentage. 25 à 28 % des engagements moyennement respectés. Ensuite, 24 % d'engagements faiblement ou médiocrement respectés et 36 % d'engagements pratiquement pas ou très peu respectés. C'est le contrat avec les objectifs.

*(Rires).*

Je me permets de lire quelques extraits, de ce contrat passé par la majorité vers les Monégasques pour février 2003 à février 2008. Je cite : « Parce que la confiance est le fondement sur lequel nous voulons faire reposer nos rapports avec vous, nous vous proposons ce contrat d'objectifs. Il contient douze principes que nous nous engageons à mettre en œuvre prioritairement. Si dans cinq ans, les engagements qui suivent n'ont pas été tenus, si vous estimez que ce contrat n'a pas été respecté, nous en assumerons les conséquences car pour nous, le mot de responsabilité politique a un sens. Il est le contraire de la démagogie ».

Le deuxième point, porte sur la situation actuelle. La situation financière actuelle reste saine...

**M. Bernard MARQUET.**- Monsieur le Président, il y a un règlement pour le temps, excusez-moi.

**M. le Président.**- Oui, je vous invite à conclure, Monsieur PALMARO, mais je vous accorde bien volontiers encore quelques instants supplémentaires.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.**- Le Président a parlé plus de 12 minutes.

**M. Vincent PALMARO.**- Merci.

La situation financière actuelle reste saine et équilibrée grâce notamment aux apports successifs au fonds de réserve durant de nombreuses années. Cependant, la situation présente met en évidence le manque de recettes nouvelles, compte tenu des déficits,

et porte un risque de déficit chronique. L'on peut estimer aujourd'hui le déficit global réel à près de 300 M€ sur une période de six années consécutives.

La législature qui se termine s'est placée sous le signe du social et du déficit. Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, je ne fais pas un lien « grossier » entre social et déficit, mais simplement un constat.

- D'une part, si les douze engagements de la majorité n'ont pas été tous tenus correctement, le logement domanial est une action sociale importante.

- D'autre part, quelle que soit leur nature, les dépenses ne peuvent pas, sur une longue période, dépasser les recettes. (Ceci est une évidence pour la ménagère en fin de mois confrontée à l'équilibre de son porte-monnaie). Il est nécessaire parfois de préférer les paroles qui sauvent à celles qui plaisent ; il s'agit là de l'équilibre évident entre nos droits et nos devoirs.

Le dernier point : le futur. Budget Primitif 2008 :

Deux remarques pour l'instant. Manifestement, ce Budget ne fait pas assez d'efforts pour les recettes, de même que pour la formation – supérieure et par l'apprentissage – des jeunes Monégasques afin de les préparer aux responsabilités futures.

En synthèse, la législature 2008-2013 doit être placée sous les signes de l'extension en mer, la croissance des recettes (l'équilibre financier), le développement durable et la politique climatique pour l'équilibre de la planète, la bonne gouvernance de l'Etat (modernisation des finances publiques, modernisation de la Fonction Publique déjà entreprise par le Gouvernement).

Voilà l'essentiel. Est-ce à dire que le social est absent ? Non.

Je propose en ce sens la création par l'Etat d'un observatoire social pour déceler les vrais cas sociaux, suivre et résoudre les cas de vrais défavorisés pour une société toujours plus juste.

Cet observatoire social agira en concertation et en cohérence avec les unités existantes.

En conclusion, avec des idées nouvelles, généreuses, réalistes, la prochaine législature participera à la réussite de l'orientation de notre Souverain, celle de faire de Monaco à sa manière une grande puissance, je cite le Prince Albert II : « Cette puissance sera avant tout une puissance éthique et une puissance modèle ».

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez un mot à dire ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Un mot très rapide, Monsieur le Président.

Au sujet des déficits et des actions budgétaires prioritaires. Je n'ai pas très bien compris ce que vous vouliez dire sur « agir sur les recettes », parce que moi, ce sont les acteurs économiques qui font entrer de l'argent dans les caisses de l'Etat. On essaie d'encourager les acteurs économiques à bien travailler et ils ne travaillent pas mal puisqu'on doit être une exception en Europe à avoir une croissance des recettes cette année à deux chiffres. Je ne vois pas ce qu'on peut bien faire pour augmenter plus vite les recettes. Je vous signale quand même qu'il y a deux ans, je présentais un Budget, que vous avez voté, à 135 M€ de déficit, il est rendu à 98 M€. Je n'ai pas compris du tout non plus le déficit cumulé que vous nous annoncez, parce que je pense qu'il sera très en-dessous. En deux ans, nous avons ramené de 135 M€ à 98 M€, j'espère bien qu'en deux ans, nous allons ramener de 98 M€ à 50 M€ et ainsi de suite. Donc, je pense que c'est une perspective vertueuse en matière de gestion des finances publiques.

**M. Vincent PALMARO.-** Je vais vous répondre, Monsieur le Ministre.

Pour l'effort sur les recettes, évidemment, le Gouvernement ne va pas créer des sociétés lui-même, mais il s'agit d'une incitation maximale aux recettes. Pourquoi est-ce que je parle des recettes ? Parce que je constate un déficit six années de suite, même sept ans si on inclut 2002. La totalité de ces déficits de 2003 à 2008, estimés à 50 M€ en clôture et non pas en résultat du Budget Primitif, est de l'ordre de 280 à 300 M€. Dans ce cas, le déficit devient inquiétant et c'est pour cela qu'il faut se poser la question d'un effort supplémentaire sur les recettes ; car sans cela, le déficit pourrait être qualifié de chronique. Pour conclure, si un simple déficit n'est pas forcément un problème, un déficit chronique devient grave.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vais arrêter ce débat financier.

Comme j'aime bien rendre à César ce qui appartient à César, je dirais que, quand je suis arrivé il y a deux ans et demi ici, le premier à m'avoir parlé de l'extension en mer, c'était le Prince Souverain, ce n'était pas vous, Monsieur PALMARO.

(Rires).

**M. Vincent PALMARO.-** Monsieur le Ministre, je n'ai pas l'honneur de rencontrer le Prince Souverain souvent, si bien que je ne le savais pas. Mais je regrette alors que depuis la Séance publique du 13 décembre 2004 (date de ma première annonce sur l'ardente obligation d'une extension en mer pour le XXI<sup>ème</sup> siècle) personne n'ait jugé utile de faire allusion à ce que vous venez de m'apprendre à l'instant.

**M. le Président.-** Je peux juste confirmer que le lancement de l'extension en mer est une initiative, une volonté, un projet du Prince Albert II. Je peux vous l'assurer.

Monsieur le Rapporteur et M. LICARI ensuite.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je ne peux pas laisser M. PALMARO dire que le Conseil National, dans cette législature, ne s'est pas préoccupé de l'économie. Outre qu'en effet, quand il était Président de la Commission des Finances, il a précisé qu'il était important de moderniser les finances publiques, ce que la majorité de la Commission partageait entièrement, notre Commission a depuis, souvent et régulièrement, interpellé le Gouvernement sur la nécessité d'envisager une allocation stratégique plus performante des activités du Fonds de Réserve pour augmenter sa performance. D'autre part, nous avons voté beaucoup de lois dans le secteur économique et financier pour moderniser la Principauté et lui permettre de mieux répondre aux attentes d'investisseurs et donc de potentielles entrées budgétaires et enfin, nous avons demandé et obtenu du Gouvernement une réduction des délais administratifs pour la création de sociétés de manière à faciliter justement la création de ces sociétés. Donc je ne peux pas laisser dire que nous n'avons rien fait dans le domaine économique.

**M. le Président.-** Rapidement, Monsieur PALMARO.

**M. Vincent PALMARO.-** Pour répondre à M. CUCCHI.

Lorsqu'on constate que les dépenses sont supérieures aux recettes, on doit se préoccuper de l'augmentation de ces recettes. Inciter au maximum le développement des recettes, au-delà de ce qui est fait. Je ne dis pas que rien n'est fait, mais il faut aller au-delà de ce qui est fait. Ou alors, on se pose des problèmes plus « existentiels » et beaucoup plus ardues à résoudre. Je me cantonne sur la recherche de recettes.

**M. le Président.-** Monsieur LICARI, est-ce que c'est sur un autre sujet ou c'est dans la suite de l'intervention de M. PALMARO ?

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Non, c'est ma propre intervention, j'ai ma propre inspiration, excusez-moi !  
(Rires).

**M. le Président.-** Donc, nous écoutons d'abord les réactions à l'intervention de M. PALMARO.

Monsieur SIPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

**M. Christophe SPILOTIS-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Si M. PALMARO reçoit les mêmes documents budgétaires que nous, il a pu constater que les recettes n'ont jamais autant augmenté que depuis ces cinq dernières années.

**M. Vincent PALMARO.-** Monsieur SPILOTIS-SAQUET, ce que vous dites est probablement vrai, mais ce que je dis est vrai aussi : il y a un déficit depuis plusieurs années. C'est tout.

**M. le Président.-** Monsieur BORDERO

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais juste corriger une inexactitude, puisque vous avez dit, Monsieur PALMARO, que les logements qui ont été livrés ces trois dernières années étaient de moins bonne qualité que précédemment ; c'est tout à fait faux, il faut rendre aussi hommage aux Services techniques, aux Services du Gouvernement qui nous font des logements de bonne qualité, même si parfois il y a des problèmes qui justifient d'ailleurs l'audit qui va être diligenté, mais on sait que c'est sur un immeuble ou un groupe d'immeubles et guère plus. D'ailleurs, comparons cela avec des immeubles privés soi-disant luxueux dans le Département voisin, vous verrez que nous avons des prestations nettement supérieures dans nos immeubles domaniaux. D'ailleurs, il suffit de prendre – on peut citer trois opérations – le Magellan à Fontvieille où les finitions font l'unanimité, Testimonio qui est un immeuble magnifique et aussi les immeubles d'Honoré Labande où là aussi, les finitions sont de très bonne qualité. Donc, on ne peut pas dire que les immeubles qui ont

été livrés étaient de mauvaise qualité. C'est tout à fait faux.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BORDERO.

Nous arrivons donc à M. Jean-Pierre LICARI pour son intervention dans le cadre de la discussion générale.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** A propos du rapport de la Commission des Finances relatif au projet du Budget Rectificatif 2007, j'avais parlé des prouesses de la majorité dans les registres du hors sujet, de l'autosatisfaction et de l'illusion. Je peux aujourd'hui reprendre les mêmes termes tant le rapport qui nous a été présenté – je devrais plutôt dire infligé – est dans ces registres une « resucée », au demeurant parfaitement indigeste, du précédent.

A propos du hors sujet, on se demande ce que vient faire dans un rapport concernant le projet de Budget pour l'année 2008 la réforme de la loi électorale intervenue en 2002. Des raisons de s'interroger sur cette présence sont au moins de trois ordres :

- 1) le décalage chronologique bien sûr ;
- 2) la quasi-absence d'incidence budgétaire ;
- 3) le fait que cette réforme ait été votée lors d'une précédente législature par une autre majorité.

Au passage, on notera que l'U.P.M. revendique l'héritage de l'U.N.D. alors même que la loi n° 1.250 du 9 avril 2002 est un des textes des plus calamiteux qu'ait voté l'U.N.D..

A ce propos de l'héritage de l'U.N.D., il faudrait qu'un jour l'U.P.M. nous explique clairement sa position, si c'est possible, si cette position n'est pas simplement celle du grand écart permanent ; un coup je revendique, un coup je ne revendique pas, voire je condamne. On navigue à vue entre l'hommage à un ancien Président du Conseil National, Jean-Charles REY pour ne pas le nommer, en séance publique, et la critique plus ou moins véhémente de la politique menée par le mouvement dont il était le leader, critique formulée hors de cette enceinte. C'est sans doute cela le « consensus » : le double langage permanent. Mais la note comique manquait encore, heureusement M. CUCCHI est là pour nous l'apporter...

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je vous en prie.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Nous apprenons donc, je cite : « que la réforme en 2002 de la loi électorale a

introduit le pluralisme et « tenez-vous bien » une forme nouvelle de débat démocratique au sein de notre Assemblée. » Dites-moi, il n'y a jamais eu de pluralisme au Conseil National avant 2003 ? Il n'y a jamais eu d'Elus de différentes listes ? Il n'y a jamais eu d'opposants ?

Quant à « la forme nouvelle de débat démocratique au sein de notre Assemblée », il faudra que vous m'expliquiez deux choses, Monsieur CUCCHI : la première, c'est en quoi une loi électorale peut avoir une influence sur ce qui se passe après les élections elles-mêmes, plus précisément sur la façon dont le débat s'organise au sein de l'Assemblée ; la seconde, c'est en quoi le débat démocratique au sein du Conseil National a été renouvelé au cours de cette législature.

L'U.P.M. a été encore plus intolérante que ne l'était l'U.N.D. avec l'opposition, et même avec ses composantes minoritaires. Il ne faut pas vous étonner, dans ces conditions, que les membres de l'opposition se fassent rares dans les Commissions (au demeurant, pas tellement plus que ceux de la majorité). Mis à part leur travail technique que la majorité s'approprie sans vergogne, comme l'a déjà dit ma voisine qui me fait face, leurs voix divergentes sont accueillies avec exaspération et en définitive passées sous silence dans les rapports, mais ce doit être encore ça le « consensus ».

Comme dans le rapport concernant le Budget Rectificatif, la majorité nous assène qu'elle a tout fait. Ce qui est dommage, c'est que le laborieux inventaire de dix pages qu'elle nous inflige est totalement découplé du programme de l'U.P.M. de 2003. C'est évidemment plus pratique pour l'U.P.M., ou du moins de ce qu'il en reste, pour camoufler toutes les lacunes dans la réalisation du programme, et puis ça permet de tout agglomérer : les réalisations d'origine purement gouvernementale, celles qui correspondent aux projets initiés sous l'ancienne majorité, en un mot celles qui de toutes façons auraient eu lieu. Dans ce magma d'autosatisfaction, on en vient même à avoir le plus grand mal à discerner le fait du non fait, du « en train d'être fait », du « en train d'être discuté », du « sera peut-être fait un jour » tant la confusion est grande et volontairement entretenue. Mais qu'on se le dise, tout le mérite de ce qui a été fait, est fait ou sera fait dans la Principauté doit revenir à l'U.P.M., voilà le message à peine subliminal de ce délire électoraliste.

Et le Budget dans tout ça ? Il en passerait presque au second plan. Il est vrai que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Et ce qui était à corriger l'a déjà été puisque le Rapporteur se félicite que « pour la deuxième année consécutive, le Gouvernement, suite

aux observations formulées par le Conseil National, a modifié son projet ». On se demande donc de quoi nous allons pouvoir encore discuter lors de ces séances, d'autant plus que tout semble joué puisque le Rapporteur appelle au vote du Budget.

Dans ces conditions, vous comprendrez que c'est sans aucun enthousiasme que les élus de P.F.M. abordent ces débats budgétaires tant ils relèvent du théâtre d'apparence.

**M. le Président.-** Monsieur le Rapporteur veut réagir à ces propos, alors que vous, Madame PASQUIER-CIULLA, vous souhaitez faire une intervention.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Non, vous n'étiez pas souvent là !

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Le rapport fait état, je cite : « de nouveau souffle démocratique à nos Institutions ». Je réponds : exercice du pouvoir tellement opaque, hégémonique et contraire aux engagements pris que pas moins de cinq membres de la majorité élue s'en sont désolidarisés et nombre d'entre eux ne « re-signent » pas. J'ajouterai que le long bilan qui suit cette expression du rapport n'a pas grand-chose à voir avec le Budget et ne fait que la démonstration que la majorité utilise notre Assemblée pour faire sa propagande profitant de l'absence de règles permettant une campagne équitable que vous aviez pourtant promise, Monsieur le Ministre d'Etat. *Ce n'est ni plus ni moins qu'un abus de position dominante mais cela aussi, nous y sommes désormais habitués. La majorité considère ce Conseil National comme sa chose, son bien, son outil de campagne. Le seul point sur lequel je serais d'accord avec le Rapporteur est quand il qualifie la législature écoulée « d'exception ». Oui, elle fut exceptionnelle d'opacité, d'interventionnisme abusif, de démagogie.* Alors, le « nouveau souffle démocratique », parlons-en ! Qu'en est-il de la reconnaissance des droits et du travail de la minorité ? Où est la transparence donnée aux Monégasques permettant à la démocratie de s'exprimer en conscience dans les urnes ? Où est la défense de l'intérêt général permettant à chacun de se sentir concerné par l'avenir de son pays et non à quelques-uns de voter pour un appartement, une promotion ou un quelconque avantage individuel ? *La démocratie, c'est aussi de reconnaître que les autres peuvent apporter leur pierre à l'édifice. Que construire en tenant compte de tous, c'est construire pour durer. Ce travail, vous ne l'avez pas fait et il a fallu se battre pour obtenir des choses aussi simples que des*

documents sur nos finances publiques ou encore une présence dans les Commissions mixtes autres que la Commission des Colonies de Vacances. Et aujourd'hui encore, il est impossible aux membres de la minorité d'être clairement identifiés quand ils proposent des amendements dans le cadre des travaux législatifs. *Nous venons de l'entendre : vous considérez un rapport de Commission comme un discours de campagne et une loi comme un outil électoral. Tout cela a le mérite d'être clair, mais n'est en rien démocrate.*

En cette période particulière, nous franchissons une étape car la majorité dispose, en plus, d'un complice de choix, le Gouvernement. Dans une interview donnée à un hebdomadaire local, M. VALERI s'est fait le champion de la transparence en expliquant que les négociations budgétaires se faisaient avec le Gouvernement, en présence de tous les Conseillers, que chacun avait la parole, que tout était visible, etc... on connaît la musique. Là encore, je me demande si nous avons assisté aux mêmes séances, j'y étais et j'entends encore M. le Ministre nous expliquer qu'il ne ferait pas suite à certaines demandes de la majorité. Quelle ne fut donc pas ma surprise de voir ces mêmes demandes validées aujourd'hui, par une opération qui relève plus du tour du passe-passe que du débat budgétaire. *Peut-être, comme le disait Jacques RIT y a quelques temps, devrions-nous simplement nous passer d'élections ? Peut-être le Gouvernement et la majorité devraient-ils coopter ensemble les prochains représentants des Monégasques ?* En parallèle, le spectacle de la soudaine montée d'agressivité de la majorité face au Gouvernement lundi dernier sur le projet de loi n° 812 n'a trompé personne et chacun pourra constater qu'elle n'était qu'une scène dans une histoire que vous souhaitez jouée d'avance.

Pendant ces prochains jours, nous allons parler du Budget de l'Etat. Je n'ai, comme M. LICARI, aucun doute sur la teneur des débats. *A défaut de parler de fond, nous allons probablement le toucher. Gratuité, école des jeux, décoration de la digue, en revanche personne ne pose la question de savoir si les dépenses publiques ont été financées hors Budget. Cela, ça n'intéresse personne.*

Alors, pour ma part, j'aborderai ces débats en défendant les valeurs que j'ai toujours défendues : l'intérêt général, par-dessus tout, la transparence de l'action publique, la volonté d'apporter des réponses pérennes, c'est la ligne de conduite que je suis depuis le début de cette législature et que je continuerai à rejeter toute forme de démagogie jusqu'au bout de mon mandat. *Je n'entrerai pas dans la spirale démagogique qui, à mes yeux, pollue tout ce que le mot politique a de noble.*



*Non, Monsieur VALERI, ce n'est pas en créant une Commission qui générera encore plus d'interventionnisme, qu'on permettra aux Monégasques d'être respectés. C'est en commençant par les respecter nous-mêmes.* Notre Constitution prévoit que la loi résulte de l'accord des volontés du Prince et des représentants des Monégasques élus au suffrage universel. *Si les élus et le Gouvernement considèrent les Monégasques comme une population immature en ne leur offrant que du pain et des jeux, comment notre Prince pourrait-il s'appuyer sur Son peuple pour construire durablement ?*

**M. le Président.-** Nous écoutons donc Monsieur CUCCHI qui a demandé la parole avant votre intervention.

Je rappellerai ensuite quelques faits incontestables qui ont été oubliés dans certaines interventions ces dernières minutes.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Président.

Je vais répondre à quelques points des délires électoralistes de l'opposition.

D'abord, pour rappeler un fait : il est d'usage – et pas uniquement dans notre pays – que le dernier Budget de la législature soit l'occasion de faire un bilan. Il ne m'a pas semblé avoir fait le bilan de la majorité, mais celui du travail de notre Assemblée depuis près de cinq ans. Je comprends que certains ici pensent que c'est le bilan de la majorité, vu qu'ils ne peuvent pas s'y associer. Pourtant c'est bien le bilan du Conseil National. Et dans un bilan, on fait quelques rappels de la situation que nous avons connue, comme de citer la loi électorale qui a introduit de manière définitive le pluralisme au sein de notre Assemblée, ce qui n'était pas le cas avant. Donc, je ne vois pas en quoi le fait de citer, en deux lignes sur quarante pages, un rappel d'une loi électorale a quelque chose de tellement choquant, Monsieur LICARI.

Quant au programme, au bilan de la législature, je peux comprendre que vous ne soyez pas content des réalisations obtenues et que vous aimeriez qu'il y en ait plus. Moi aussi ! Mais qu'est-ce que vous proposez ? Qu'est-ce que vous avez obtenu ? Quelle est votre méthode ? On la connaît et on sait ce que ça donne. Alors, vous avez le droit d'avoir vos opinions, moi aussi, et je dis que je suis tout à fait content de défendre une méthode qui prône la recherche du consensus et la discussion avec le Gouvernement pour obtenir des avancées concrètes.

Ensuite, vous parlez du problème des minorités. Alors là, Madame PASQUIER-CIULLA, les bras m'en tombent ! Vous, ex-élue de l'U.N.D., vous avez la mémoire bien courte ! Qui a proposé l'avancée démocratique ? Qui vous a proposé des postes dans les Commissions, y compris dans d'autres que la Commission des Colonies de Vacances ? Il ne m'a pas semblé que vous ayez tellement eu besoin de vous battre pour qu'on vous le propose ! On l'a fait naturellement, mais bien sûr...

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Relisez les débats.

**M. le Président.-** S'il vous plaît, Madame PASQUIER-CIULLA, respectez le règlement. On ne vous a pas interrompue. Vous n'interrompez pas les orateurs, ni les uns, ni les autres et j'y veillerai.

Continuez, Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Qui vous a proposé de participer aux organismes internationaux ? Ce n'est pas ma faute si vous n'avez pas le temps d'y aller, je le regrette, mais vous ne pouvez pas en tenir rigueur à la majorité.

Un dernier point parmi tous ceux que vous avez soulevés. Je voudrais savoir quelles sont vos demandes ou les soi-disants amendements que vous auriez formulés et qui n'auraient pas été portés à votre crédit ? Dans les rares présences que vous avez eues dans les Commissions auxquelles j'ai pu participer avec vous, je ne parle pas des autres, j'aimerais savoir quand est-ce que vous avez fait des remarques ? Est-ce que les membres de la Commission n'ont pas entendu vos explications ? Est-ce que nous ne vous avons pas répondu ? C'est complètement faux. Il est évident que si on ne vient pas participer, il est difficile après qu'on tienne compte des remarques qu'on voudrait formuler, sans l'avoir jamais fait ! Voilà.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre souhaite intervenir.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais dire mon étonnement, Madame, que vous mêliez le Gouvernement à un débat que j'ai cru plus politique qu'autre chose, parce que le Gouvernement n'a pas à se mêler de ce débat et j'ajouterai, Madame, que je regrette une chose, c'est que vous n'avez pas compris. Il y a peut-être des élections, mais il y a aussi le

Budget et la vie continue, et en ce moment, nous discutons du Budget et comment voulez-vous – je crois que c'est dans l'esprit même des Institutions – que ça se passe comme vous le dites, je le dis aussi à Maître LICARI, il est tout à fait normal, c'est organisé ainsi, il y a des Commissions, je l'ai déjà dit devant vos Commissions, quand certains d'entre vous me sommaient de dire « oui, il y a telle demande » et je disais « je ne répondrai pas aujourd'hui, je vous écoute, mais j'en tiendrai compte lorsque je reviendrai devant vous ». C'est ce que j'ai fait. Je ne vois pas comment je pourrais faire autrement. Vous m'expliquerez, Madame, ce que je dois faire. Parce que ou je tiens compte de ce que disent les Conseillers Nationaux – et comme partout il y a une majorité dans le Conseil National, je n'y peux rien – ou je n'en tiens pas compte...

**M. le Président.-** C'est ce qu'on appelle la démocratie.

**M. le Ministre d'Etat.-** ... et vous me direz que ce n'est pas normal, ce n'est pas bien et vous auriez raison. Quand j'en tiens compte, vous reprochez au Gouvernement de tenir compte d'observations qui ont été faites par le Conseil National. Alors, je ne sais pas comment faire, parce que je crois que c'est cela le jeu des Institutions : le Gouvernement présente un projet de Budget, les Conseillers Nationaux font des observations, posent des questions, donnent leur avis et ensuite le Gouvernement doit en tenir compte dans la mesure de ce qu'il estime possible, pas de tout, hein, il doit en tenir compte pour répondre à ce qu'il a entendu. Ça me paraît simplement l'application stricte des Institutions et ce n'est pas de la politique, c'est la discussion budgétaire qui revient chaque année de cette façon. Alors, je regrette que vous ayez mêlé le Gouvernement à ce débat politique.

**M. le Président.-** Monsieur LICARI souhaite intervenir.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je voudrais répondre à M. CUCCHI sur deux points.

La loi électorale : ne dites pas que vous n'avez fait que la citer, Monsieur CUCCHI, ce n'est pas honnête. Vous la vantez, cette loi. Vous dites qu'elle a introduit une nouvelle forme de débat démocratique au sein de notre Assemblée, ce qui est faux, ce qui est d'ailleurs absurde parce que ce n'est pas la loi électorale qui peut se substituer à la loi concernant l'organisation du Conseil National et au Règlement intérieur. Vous

la vantez cette loi, à telle enseigne que lorsque j'ai déposé ma proposition de loi, vous avez défendu la loi électorale bec et ongles pour qu'elle reste telle qu'elle est. Donc, vous assumez de ce point de vue là au moins l'héritage de l'U.N.D..

En ce qui concerne la méthode. Vous dites « on connaît votre méthode » – certes, on l'a suffisamment expliquée – et « ça ne marche pas », mais qu'est-ce que vous en savez, on n'a jamais pu l'appliquer ! On n'a pas pu l'appliquer parce que la majorité U.P.M. qui était d'accord pour l'appliquer au début de la législature...

**Plusieurs Conseillers Nationaux de la majorité UPM.-** Non, non !

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Si, si, vous avez la mémoire courte ! Vous étiez d'accord pour l'appliquer.

**M. le Président.-** S'il vous plaît, laissez parler les intervenants. On respecte tous les Collègues, on n'interrompt personne jusqu'à la fin de son intervention. Ça vaut pour tout le monde.

Continuez, Monsieur LICARI.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je le répète haut et fort : la majorité U.P.M., qui était d'accord pour appliquer cette méthode au début de la législature, a vite tourné casaque et, pardonnez-moi l'expression, s'est « dégonflée ». Et M. PALMARO a rappelé tout à l'heure le terme de « contrat d'objectifs » qui prouve bien que ce que je dis ne tombe pas de la planète Mars et a été utilisé dans un document que vous avez, Monsieur MARQUET, relisez-le...

**M. Bernard MARQUET.-** Relisez-le, va !

**M. Jean-Pierre LICARI.-** C'est le contrat avec les Monégasques...

**M. le Président.-** Je vous donnerai la parole juste après, mais laissez terminer l'orateur.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Cette méthode devait être appliquée par la majorité. En tout état de cause, ne dites pas que ça ne marche pas, elle n'a pas été

appliquée. Donc, le jour où elle sera appliquée, si elle ne marche pas, vous pourrez le dire, mais à mon avis, c'est justement le contraire qui se passera.

**M. le Président.-** Mme POYARD-VATRICAN souhaite réagir aux propos de M. LICARI.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** J'ai l'habitude de répondre à Maître LICARI sur le contrat d'objectifs, pour autant, je ne voudrais pas vous voler la vedette, sur ce pur produit P.F.M., qui, n'a jamais été le souhait de la majorité U.P.M. ; la meilleure preuve, c'est que vous avez quitté la majorité U.P.M. justement à cause de ce contrat d'objectifs. Nous avons une approche et une méthodologie différentes, et le Rapporteur l'a bien expliqué dans son rapport. Que vous pensiez que votre méthode soit la meilleure, je l'entends, nous verrons ce qu'en pensent les Monégasques lors du prochain suffrage, mais je pense que ce n'est pas le sujet de ce soir. Nous sommes ici, pour parler du Budget, et même si je peux comprendre que vous vouliez en faire une arène politique en vue des élections, pour autant c'est du Budget de l'Etat qu'il s'agit. Nous parlons des avancées qui ont été obtenues, des points déjà évoqués en séance privée et nous développons nos arguments sur les éléments majeurs du Budget, et ce comme tous les Budgets. Tout le monde a reçu le même niveau d'information, les mêmes documents, n'en déplaise à Mme Christine PASQUIER-CIULLA, maintenant c'est à chacun de développer son point de vue. Quand au contrat d'objectifs auquel vous tenez tant, c'est un plaisir de vous répondre à chaque fois...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Ce n'est pas moi qui en ai parlé ce soir, dans mon intervention.

**M. le Président.-** Monsieur LICARI, respectez comme les autres le règlement, on va jusqu'au bout de l'intervention de l'orateur.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Vous venez de l'évoquer, je vous réponds. Ne me gênez pas le plaisir de vous répondre sur le contrat d'objectifs.

**M. le Président.-** Juste sur ce point du contrat d'objectifs et puis on réécoute encore Mme PASQUIER-CIULLA qui attend son tour de parole. Je voudrais bien mettre les choses au point en rappelant des faits : il y a eu un contrat, M. PALMARO s'est trompé, qui a été adressé aux Monégasques, il ne s'appelait pas d'objectifs....

**M. Jean-Pierre LICARI.-** C'est dans le texte.

**M. le Président.-** ... mais contrat avec les Monégasques qui nous engageait, nous, les candidats, vis-à-vis de nos électeurs, les Monégasques. C'est important, la sémantique parce que vous savez bien que pour PFM, le contrat d'objectifs, ce n'est pas ça, donc c'est facile, mais c'est intellectuellement malhonnête, d'utiliser des expressions, des appellations qui disent des choses différentes, en voulant leur faire dire la même chose. Je précise donc. Le contrat de la majorité s'adressait aux Monégasques, il n'engageait que la liste de l'Union pour Monaco, candidate aux élections du 9 février 2003 envers ses compatriotes, alors que le contrat d'objectifs de P.F.M., vous savez bien que ce n'est pas ça ; c'est un contrat que P.F.M. veut faire signer au Gouvernement du Prince sur le programme de la majorité parlementaire...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Ce n'est pas ça non plus.

*(Rires).*

**M. le Président.-** Hé bien, une fois de plus, vous expliquerez ce que personne décidément ne comprend alors, mais moi je vous dis ce que j'ai compris...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Surtout ceux qui ne veulent pas comprendre.

**M. le Président.-** Ecoutez-moi comme je vous ai écouté, parce que, Monsieur LICARI, la tolérance et le respect mutuel imposent que chacun aille au bout de son intervention sans être interrompu. J'ai demandé à ce qu'on vous laisse poursuivre tout à l'heure, quand on voulait vous interrompre...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Merci !

**M. le Président.-** Donc ayez la courtoisie et montrez que vous avez, vous aussi, l'esprit démocratique d'écouter quelqu'un qui ne partage pas vos idées et de ne pas l'interrompre. C'est cela la tolérance. Donc, je vais jusqu'au bout, s'il vous plaît.

Le contrat d'objectifs de P.F.M. tel que tout le monde l'a compris, sauf apparemment M. LICARI et peut-être quelques autres membres de P.F.M., il nous le dira, c'est d'imposer au Gouvernement du Prince un contrat d'objectifs sur la base du programme de la majorité parlementaire, eh bien cela, je vous le

redis, ce n'est pas l'esprit de nos Institutions. Et d'ailleurs, Le Prince Souverain, le 23 juin 2006 L'a dit ici devant notre Assemblée, de manière implicite et le Chef de Son Gouvernement, le Ministre d'Etat, présent à ma droite ce soir, vous l'a dit de manière explicite et claire, le Gouvernement du Prince ne veut pas signer un contrat avec la majorité parlementaire, que vous appelez « contrat d'objectifs » et qui imposerait au Gouvernement d'appliquer le programme de la majorité avec un échéancier précis de réalisation. Pour moi, c'est le régime parlementaire, d'ailleurs, ce que vous proposez, même si vous dites le contraire. En tout cas, puisque le Ministre d'Etat, Chef du Gouvernement Princier, vous dit qu'il ne veut pas l'appliquer, moi, j'aimerais bien savoir, malin comme vous êtes, comment vous feriez pour le lui faire appliquer, si un jour vous aviez la majorité dans cette Assemblée. Ah si ! Je crois savoir : bloquer la Principauté, bloquer les Institutions, ne pas voter les budgets nationaux, voilà votre réponse. Eh bien moi, je vous le dis, ce serait un échec très grave pour notre pays, ce serait mettre en danger nos Institutions et l'avancée de la Principauté ; nous n'en voulons pas, je vous le redis encore une fois. Nous, nous sommes satisfaits quand nous arrivons à trouver un consensus et quand chacun, Gouvernement et Conseil National, fait un pas l'un envers l'autre. Imaginez qu'on exige le contrat d'objectifs, que se passe-t-il, Monsieur LICARI ? Que se passe-t-il quand le Gouvernement du Prince ne veut pas signer ? Qu'est-ce que vous faites ?

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je peux m'expliquer en plus de 10 secondes ?

**M. le Président.-** Vous avez tout le temps nécessaire, bien sûr.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je vais réexpliquer ce que c'est puisque apparemment, bien que vous l'avez défendu à une certaine époque...

**M. le Président.-** Jamais ! Monsieur LICARI, vous dites des contre-vérités...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je croyais qu'il ne fallait pas interrompre l'orateur. Alors allez-y, interrompez-moi.

**M. le Président.-** Vous déformez les faits. J'ai participé à la réalisation du programme de l'U.P.M. en 2003, j'ai veillé, alors que René GIORDANO voulait

inscrire le contrat d'objectifs avec le Gouvernement dans le programme de l'Union Pour Monaco, j'ai veillé à ce qu'il ne figure pas dans le programme de l'U.P.M.. Nous l'avons relu attentivement et je peux vous dire que vous ne le trouverez pas dans le programme de l'Union Pour Monaco de 2003, car nous avons veillé à ne pas accepter cette demande de P.F.M.. Donc, vous déformez la vérité, nous n'avons jamais voulu d'un contrat d'objectifs avec le Gouvernement Princier car c'est le régime parlementaire, c'est imposer par le rapport de forces le programme de la majorité au Gouvernement, c'est changer de régime. Nous n'en voulons pas, ce n'est pas l'esprit de nos Institutions. J'ai veillé, avec les représentants de l'U.P. et de l'U.N.A.M., à ce que ce terme ne figure pas dans ce programme de l'U.P.M.. Vous ne pouvez pas le trouver car il n'existe pas dans le programme U.P.M. de 2003 !

Nous vous écoutons.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Tout d'abord, je pense que le contrat avec les Monégasques, vous vous en rappelez, et le terme de « contrat d'objectifs » était utilisé.

**M. Bernard MARQUET.-** Non.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** C'est extraordinaire ! Relisez-le, le terme de « contrat d'objectifs » est dedans.

**M. Bernard MARQUET.-** On n'en voulait pas et on a fait attention à ce qu'il n'y soit pas.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** C'est archi-faux, Monsieur MARQUET. Je suis désolé de ne pas avoir le document en main, je vous le relirai mercredi, vous verrez. On verra ceux qui ont la mémoire courte, ce soir. Mon ami NIGIONI me le donne. « Parce que la confiance et le fondement sur lequel nous voulons faire reposer nos rapports avec vous, nous vous proposons ce contrat d'objectifs ». Je dois vous le mettre sous les yeux, Monsieur le Président ?

**M. le Président.-** Ce contrat était destiné aux Monégasques, pas au Gouvernement ! C'est précisément ce que j'ai dit.

**M. Bernard MARQUET.-** C'est de la manipulation !

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je croyais que non ! Je peux m'exprimer ou pas ?

**M. le Président.-** S'il vous plaît, Messieurs, vous répondez à la fin de l'intervention de M. LICARI.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je croyais qu'il ne fallait pas interrompre l'orateur, mais vous avez montré, tous, que vous êtes des grands démocrates, une fois de plus.

Donc, il faudrait qu'on m'explique comment on peut appliquer un contrat d'objectifs avec les Monégasques si on ne l'applique pas avec le Gouvernement ? Comment on peut garantir des résultats aux électeurs si on n'a pas une méthode qui permet, dans une certaine mesure, d'obliger le Gouvernement à remplir certains points ?

Alors, le contrat d'objectifs, contrairement à ce que vous dites, ce que vous avez répété durant toute la législature, à chaque fois je vous ai répondu, mais je vais le faire encore une fois ce soir, il ne s'agit évidemment pas de changer de régime. J'ai déjà expliqué, comme l'a rappelé Mme PASQUIER-CILLA, que la Constitution prévoit que la loi implique l'accord du Prince et du Conseil National, mais ne donne pas le mode d'emploi pour arriver à cet accord ; or, la méthode la plus aboutie, la plus moderne, c'est la méthode contractuelle. Il ne s'agit pas d'obliger qui que ce soit, nous privilégions aussi la discussion et ce contrat d'objectifs, contrairement à ce que vous dites, ne porte pas sur l'intégralité du programme. Il porte sur certains points prioritaires qui sont définis, année par année, et suivant la réalisation de ces points prioritaires, je le redis, la majorité décide de voter ou de ne pas voter le Budget. Voilà ce que c'est la méthode du contrat d'objectifs, ce n'est pas du tout le changement de régime, comme vous le répétez en essayant de convaincre quelqu'un.

Par ailleurs, le blocage. Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Président, que vous-même, dans un meeting électoral, avant les élections de 2003, vous avez brandi « l'arme thermonucléaire » en utilisant ce terme s'agissant du refus du vote du Budget ; on a vu ce que vous en avez fait de l'arme thermonucléaire, depuis. Mais c'est un droit, c'est un pouvoir qui est reconnu constitutionnellement au Conseil National. Je voudrais bien qu'on m'explique pourquoi l'exercice par le Conseil National d'un des rares véritables pouvoirs qu'il ait serait quelque chose de scandaleux, serait quelque chose qui porterait atteinte aux Institutions alors qu'au contraire, c'est un pouvoir, c'est un droit qui lui est reconnu par la Constitution. Donc là, il y a quand même quelque chose que je ne

comprends pas. Je pense que c'est moi et P.F.M. qui respectons plus les Institutions que vous qui refusez catégoriquement de faire usage d'un pouvoir qui est reconnu constitutionnellement au Conseil National. Les vraies personnes respectueuses de la Constitution, c'est nous, et nous n'avons de leçon à recevoir absolument de personne sur ce chapitre.

Quant à ce que vous avez dit sur les déclarations du Souverain, d'abord, sur la forme, je trouve indigne que vous vous retranchiez derrière des paroles du Souverain que vous extrayez de leur contexte pour essayer de vous les approprier et de les manipuler. Moi, c'est quelque chose que je répugne à faire et que je ne ferai jamais.

Deuxièmement, je ne suis pas du tout certain, loin de là, qu'elles aient le sens que vous leur avez accordé et c'était simplement à mon sens une mise en garde contre ceux qui voudraient un changement de régime dans le sens de l'adoption d'un régime parlementaire et qui ne sont peut-être pas ceux qui proposent des méthodes différentes. Peut-être ceux qui dans des séances privées éventuellement en parlent...

**M. le Président.-** Monsieur LICARI, d'abord, vous avez bien reconnu, et j'en suis satisfait, que le « contrat avec les Monégasques » de l'U.P.M., je me le suis fait donner entre temps, c'est clair, s'adressait évidemment aux Monégasques et pas au Gouvernement du Prince. Le contrat d'objectifs, vous l'avez rappelé, s'adresse au Gouvernement du Prince. Donc, on ne peut pas, sans une mauvaise foi évidente, vouloir faire des amalgames entre les deux, qui n'ont pas lieu d'être.

Vous dites que nous n'avons pas de méthode : ceux qui suivent les débats de cette Assemblée depuis cinq ans savent bien que oui, nous avons une méthode, simplement ce n'est pas la même que la vôtre, ce n'est pas celle du contrat d'objectifs. La nôtre, c'est la recherche du consensus par le dialogue sur les points essentiels du programme choisi par les Monégasques, choix qu'ils expriment par leur vote lors des élections. Chaque année, budget après budget, depuis 5 ans, nous avons fait réaliser les principaux objectifs de la majorité, mais on l'a fait sans avoir besoin du contrat d'objectifs. Chaque année, le Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de la majorité fait état d'un certain nombre de priorités fondamentales et le Gouvernement, à notre demande, les a prises en compte et nous avons voté les Budgets parce qu'à la fin de cette législature, effectivement, la plupart des priorités essentielles que les Monégasques avaient soutenues en 2003 ont été réalisées. Si c'est ça que vous voulez appeler un contrat d'objectifs, on le

pratique déjà. Par contre, si c'est inscrire l'ensemble du programme de la majorité dans un contrat avec le Gouvernement et avec un planning précis de réalisation sur la législature, le Gouvernement du Prince a dit dans cette enceinte que cette méthode-là ne lui convient pas et qu'il ne veut pas du contrat d'objectifs avec le Conseil National.

Vous n'avez pas répondu à ma question, comment faites-vous puisque le Gouvernement n'en veut pas ?

**M. Jean-Pierre LICARI.**- Attendez, déjà, je me permets de vous rappeler que les Conseillers Nationaux ne sont pas nommés par le Gouvernement, ils sont élus par le peuple.

**M. le Président.**- Comment faites-vous à imposer un contrat au Gouvernement ou à voter une loi ou un Budget sans l'accord de l'autre partenaire institutionnel ? Expliquez-nous. Comment faites-vous, dans ce système institutionnel qui repose sur la recherche du consensus à avancer quand il n'y a pas de consensus ? Comment faites-vous ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.**- Excusez-moi, mais on est loin du Budget ? On n'est pas sur un débat budgétaire ?

**M. le Ministre d'Etat.**- Président, j'allais dire que je croyais que nous examinions le Budget.

**M. le Président.**- Mais Madame PASQUIER-CIULLA, votre objectivité vous amènera à dire qui a parlé le premier dans cette enceinte du contrat d'objectifs !

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.**- Pour une fois, ce n'est pas M. LICARI !

**M. le Président.**- Mais c'est un membre de l'opposition !

**M. le Ministre d'Etat.**- Monsieur le Président, il me semble que j'assiste malgré moi à un débat de nature politique que je regrette, j'étais venu pour discuter du Budget. Alors, si vous ne revenez pas au Budget, je m'en vais et vous me préviendrez quand vous reparlerez du Budget. Je ne m'en vais pas parce que je suis fâché mais j'étais venu pour le Budget.

**M. le Président.**- Je pense comme vous que la campagne électorale qui va s'ouvrir permettra à chaque formation politique de poursuivre ce dialogue et ces discussions et ce soir, il est temps effectivement de revenir à l'examen du Budget.

**M. Jean-Pierre LICARI.**- Elle a été commencée par M. CUCCHI qui a fait dix pages de résumé de la prétendue action de la majorité, alors, excusez-moi. Ce n'est pas nous qui avons commencé la campagne électorale dans cet hémicycle !

**M. Jean-Michel CUCCHI.**- Monsieur, dans les dix pages, je cite deux fois la majorité.

**M. Jean-Pierre LICARI.**- Un dernier mot, si vous permettez, et qui concerne directement le Budget. Je me permets de vous rappeler l'article 73 de la Constitution qui montre que le cas de non-vote du Budget est prévu par la Constitution, que la première absence de vote n'entraîne pas le blocage qui constituerait une semonce sérieuse adressée au Gouvernement...

**M. Claude CELLARIO.**- Nous savons tout cela !

**M. Jean-Pierre LICARI.**- ... qui est raisonnable et qui en tirerait sûrement les conséquences, « dans le cas où le vote des crédits demandés par le Gouvernement conformément à l'article 71 ne serait pas intervenu avant le 31 décembre, les crédits correspondant aux services votés peuvent être ouverts par Ordonnance Souveraine, le Conseil d'Etat entendu ». Donc, votre fantasme du blocage du pays, c'est purement un épouvantail électoral, celui-là.

**M. le Président.**- Nous, nous sommes satisfaits d'avoir trouvé chaque année le consensus avec le Gouvernement Princier et nous sommes contents d'avoir fait réaliser les avancées attendues par les Monégasques dans le consensus, sans crise ni blocage. Donc là, on est bien sur la méthode budgétaire, effectivement et sur la loi de Budget, Madame.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.**- Méthode, je ne sais pas.

**M. le Président.-** Par contre, on est bien d'accord, on passe à présent au débat budgétaire. Donc, plus de remarque qui n'ait pas de rapport avec le Budget, nous sommes tous d'accord.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je fais une remarque sur la réponse à M. CUCCHI a fait à mon intervention tout à l'heure.

**M. le Président.-** Vous venez pourtant de souhaiter qu'on revienne au débat budgétaire...

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je ne vais pas parler du contrat d'objectifs... si vous ne m'écoutez pas.

**M. le Président.-** Nous vous écoutons.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci.

Je voudrais répondre à Jean-Michel CUCCHI qui a indiqué, tout à l'heure, puisqu'on parle bien du rapport de la Commission des Finances, on est bien sur le sujet du Budget, il nous dit « je n'ai pas du tout fait au nom de la majorité, je l'ai fait au nom du Conseil National ». Si on prend la 1<sup>ère</sup> page, on parle de la « nouvelle majorité du Conseil National », (ça fait quand même cinq ans), à la 3<sup>ème</sup> page, on parle « défendu par la majorité du Conseil National », « l'action de la majorité », etc... Je ne vais pas tout vous lire parce que c'est long... mais c'est convaincant.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Dites combien de fois sur le bilan, dites-le !

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je n'ai pas tout fait. Sur 3 pages, trois fois déjà.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Non, sur les dix pages du bilan, combien de fois ?

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je croyais qu'il ne fallait pas interrompre l'orateur ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Laissez-moi parler ! Je vous répondrai.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Vous avez une vision de la démocratie qui est un peu unilatérale.

**M. le Président.-** S'il vous plaît, dans le respect de chacun, nous écoutons Mme PASQUIER-CIULLA jusqu'au bout.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci.

Ensuite, je voudrais revenir sur le fait que, et là aussi c'est budgétaire, le travail de l'opposition n'est pas respecté dans cette enceinte. Quand M. CUCCHI indique « comme d'habitude, vous n'avez qu'à venir aux Commissions », c'est très facile. Quand nous venons aux Commissions et que nous faisons des propositions d'amendements, ces propositions d'amendements sont récupérées par la majorité...

**Mme Catherine FAUTRIER.-** C'est faux !

**M. le Président.-** Madame FAUTRIER, je vous donnerai la parole tout à l'heure. Laissons terminer Mme PASQUIER-CIULLA.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** A aucun moment elles ne sont rendues dans le cadre du rapport, à celui qui a fait la proposition. Jamais ! A la différence des autres Parlements démocratiques où c'est le cas. C'est simplement une question de fonctionnement. J'en ai terminé avec M. CUCCHI.

Pour ce qui concerne, Monsieur le Ministre d'Etat. *J'adore, Monsieur le Ministre, quand vous faites semblant de ne pas comprendre ce que je dis et je pense que c'est ce qui me manquera le plus de ces débats.*

*(Rires).*

Parce que vous vous mettez d'accord, bien sûr, vous vous mettez d'accord, mais entre vous. Parce que moi qui assiste aux débats en séance privée : le Gouvernement a une position, le Conseil National en a une autre. Il y a un certain nombre de crispations sur certains sujets et puis tout le monde repart, rien n'a bougé. Et quand on arrive en séance publique, comme par hasard, vous chantez « chabadabada ». Alors, c'est bien qu'il s'est passé quelque chose entre les deux. Et ce qui s'est passé, nous ne le savons pas. Par exemple, parce qu'il faut en parler de ce Budget, qu'est-ce qui a été sacrifié dans ce Budget ? Les 100 M€ du Yacht Club sur lesquels la majorité était contre ? Dites-le ! Disons-le aux Monégasques...

**M. Claude CELLARIO.-** Mais pas du tout !

**M. le Président.-** Vous répondrez juste après.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** *Disons-le aux Monégasques si c'est le cas. Moi, je ne suis pas contre le fait qu'il y ait des négociations. Je suis contre le fait qu'elles ne se fassent pas dans cette enceinte en public. Voilà ce qui me dérange.*

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre d'Etat va intervenir.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais vous rappeler que même si certains le regrettent, le pouvoir d'amendement budgétaire n'existe pas. Donc, le Ministre d'Etat, le Gouvernement dans son entier assistent à plusieurs séances de Commissions Plénières qui ne sont pas publiques mais au cours de lesquelles les membres du Conseil National, tous confondus, parce qu'il y a aussi des choses qui sont dites par des gens qui ne sont pas forcément de la majorité dans ce qui est retenu ; le Conseil National dans son entier exprime ses observations sur divers points. Le Gouvernement doit en tenir compte, mais il n'a pas l'obligation de tout reprendre alors, il s'en va, il réétudie et on se réunit et on en discute, mais il se réunit à huis clos, tout seul, il a noté – parce qu'on note quand on vient en Commission Plénière d'Etude – tout ce qui nous a été demandé. Alors, là, on dit : « est-ce que c'est possible ? Est-ce que ce n'est pas possible ? ». On prend ce qu'on peut prendre ou ce qu'on estime – parce qu'on n'est pas parfait – nous, devoir prendre. C'est le rôle du Gouvernement qui doit assumer sa responsabilité de dire « le Conseil National a demandé cela, est-ce qu'on peut y donner suite ? ». Parce qu'on est quand même de bonne volonté. On essaie de donner suite à ce qu'on peut donner suite. Je crois que c'est une attitude que vous ne pouvez pas reprocher au Gouvernement. Le Gouvernement Princier écoute le Conseil National et décide, sereinement, tranquillement, lui tout seul, les points auxquels il va donner satisfaction aux demandes du Conseil National et à la fin, je fais une lettre, pour consigner tout cela et je l'adresse au Président qui la distribue au Conseillers Nationaux. Je suis désolé, il n'y a pas une espèce de négociation « je te passe le sel, tu me passes le poivre et un peu de moutarde »...

*(Rires).*

... ce n'est pas comme cela que ça se passe, je vous assure. C'est vraiment à partir des séances des

Commissions, c'est une réunion du Gouvernement lors de laquelle on étudie – et on n'est d'ailleurs pas toujours d'accord entre nous – et on finit par se mettre d'accord entre nous parce qu'on pratique aussi le consensus au sein du Gouvernement Princier. Je dis cela parce qu'il ne faut pas s'imaginer qu'il y a quelque chose de mystérieux. Je vous dis franchement que si on continue à parler de méthode et pas de Budget, je m'en vais et quelqu'un m'appellera quand vous aurez décidé de revenir à la discussion sur le Budget.

**M. le Président.-** Nous y sommes revenus, Monsieur le Ministre, je vais y veiller.

J'ai deux lettres que vous m'avez adressées, je le confirme, le 28 novembre et le 29 novembre qui sont complètes, si on les ajoute, elles doivent faire 10 ou 12 pages ; je les ai fait diffuser immédiatement à tous les élus et évidemment, elles confirment ce que vous venez de dire, personne de bonne foi ne peut donc faire semblant de découvrir ce soir les concessions qu'a faites sur cette loi de Budget le Gouvernement au Conseil National. Donc, pour tous les élus qui n'ont pas pris le temps de les lire, on les tient à leur disposition.

Madame FAUTRIER, nous vous écoutons.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Désolée, Monsieur le Ministre, je vais prendre deux minutes, non pas pour parler du Budget mais pour parler de la méthode, encore une fois, Madame PASQUIER-CIULLA, je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit au sujet de votre travail. Dans toutes les Commissions où vous avez participé, quand vous avez participé, relisez les procès-verbaux de Commissions, votre nom est mentionné, dans toutes les propositions que vous avez faites, systématiquement. Mais ensuite, M. LICARI, aucun amendement ne porte le nom de M. CUCCHI, pas plus que de Mme FAUTRIER, les amendements sont faits au nom de la Commission. C'est la méthode qui veut cela. Je ne peux pas vous laisser dire que votre travail n'est pas reconnu et j'ajoute une chose, Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la mémoire courte puisque nous vous avons quand même proposé de co-signer des propositions de loi, vous vous en êtes d'ailleurs même satisfaite en séance publique, donc s'il vous plaît, revenez à la raison et arrêtez de dire des contre-vérités.

**M. le Président.-** Madame DITTLLOT.



**Mme Michèle DITLOT.-** Excusez-moi, Monsieur le Ministre, de prendre encore une minute l'attention de cette Assemblée pour compléter ce que vient de dire ma Collègue Catherine FAUTRIER.

Madame PASQUIER-CIULLA, vous savez pertinemment que ce que vous venez de dire n'est pas la réalité, je vous dirai simplement qu'en Commission de la Culture, nous avons l'honneur d'avoir M. PASTOR, membre très actif qui nous fait profiter de son expérience et de ses remarques pertinentes ; nous ne manquons pas de les mentionner dans tous les procès-verbaux que nous faisons et je vous rappelle que M. PASTOR, à qui nous avons proposé de co-signer la proposition de loi sur le statut des artistes, l'a fait et je l'en remercie publiquement.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je ne peux pas me laisser traiter de menteuse. J'ai beaucoup de défauts, mais pas celui-là... je voudrais juste rappeler que j'ai eu ce débat en privé avec Mme FAUTRIER et qu'elle m'a indiqué que si ça ne dépendait que d'elle, bien entendu, les amendements seraient mentionnés dans le rapport comme étant ceux de l'opposition. Et ne dites pas que ce n'est pas vrai parce que nous avons eu ce débat en privé.

**M. le Président.-** Mais quand avez-vous donc fait un amendement pour la dernière fois, Madame PASQUIER-CIULLA ? ...

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je pense sur la loi sur le divorce, j'ai dû en proposer quelques-uns.

**M. le Président.-** ...parce que moi, je lis tous les procès-verbaux des Commissions et à ma connaissance, il y en a eu un en 2003 et un deuxième en 2005. Je n'en vois pas d'autres. Si oui, dites-nous ce soir, moi, je n'ai pas trouvé de trace de vos interventions en Commissions à part ces deux-là.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Relisez les procès-verbaux.

**M. le Président.-** Je les ai relus ! Je lis les procès-verbaux des Commissions.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Ah bon, vous les avez tous relus. Moi, je n'ai pas le temps, je m'amuserai à le faire quand j'aurai le temps parce que là, ce n'est vraiment pas possible.

**M. le Président.-** Donnez-nous un seul autre exemple : une fois en 2003 et une fois en 2005. Voilà le travail dont vous parlez. Il faut quand même le rappeler une fois pour toutes. Est-ce que vous avez d'autres exemples d'interventions ou d'amendements ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Ce n'est pas la question qu'ils aient ou pas été retenus par la Commission. La question est de rendre à l'opposition le travail de l'opposition comme c'est dans tous les Parlements. Ne prenez pas les gens pour des imbéciles.

**M. le Président.-** Mais alors quand avez-vous fait une remarque qui n'ait pas été prise en compte dans un procès-verbal et qui justifierait votre intervention désobligeante de tout à l'heure ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Mais je n'en sais rien, je n'ai pas noté.

**M. le Président.-** Eh bien moi non plus parce qu'il n'y en a pas !

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Vous n'étiez pas aux travaux des Commissions auxquelles je participe, d'abord.

**M. le Président.-** Je crois qu'on s'est suffisamment exprimé de part et d'autre sur tout cela. Je souhaiterais que nous ayons des débats respectueux de tous, dans la tolérance entre élus. Je voudrais qu'on n'oublie pas cet état d'esprit qui doit être le nôtre, certes avec le Gouvernement Princier, mais aussi entre Conseillers Nationaux et je ne peux que regretter, chaque fois que quelqu'un est agressif ou intolérant dans cette enceinte, car cela dessert l'ensemble du Conseil National. Donc, tenons-nous en à des expressions d'idées dans le respect de chacun.

Monsieur le Doyen voudrait intervenir.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Je voulais faire une observation sur le rapport de la Commission des Finances et vous allez être surpris ; c'est simplement pour dire qu'à la page 8 et à la page 13, on parle de la Qietüdine. J'ai fait des recherches très poussées : ça ne prend pas de « u » à la première syllabe, c'est « Qie » comme cela est bien écrit dans le rapport du Ministre d'Etat. Correction. Peut-être cela peut donner envie d'aller nous restaurer !

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Doyen !

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Doyen.

On continue et on termine ces interventions. Madame Michèle DITLOT qui n'est pas encore intervenue.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Avant tout, je tiens à souligner la qualité, la pertinence et l'exhaustivité du rapport de Jean-Michel CUCCHI, Président de la Commission des Finances.

Je voudrais toutefois aborder deux points.

En tant que Présidente de la Commission de la Culture, commission initiée par cette législature, je tiens à rappeler qu'avec la création de l'Annuaire des Artistes, nous avons voulu mettre en lumière la vitalité et la diversité artistique du creuset monégasque.

Tout récemment, c'est pour reconnaître ces artistes que nous avons déposé une proposition de loi portant création d'un statut des artistes. Ce texte souligne la nécessité d'établir un cadre juridique qui accorde la qualité d'artiste. Pour nous, l'artiste est avant tout un créateur, même s'il ne peut pas toujours vivre de l'expression de son art. Qui nierait aujourd'hui que Van Gogh était un artiste de génie ? Et pourtant, il a vécu presque misérablement de la vente hasardeuse, irrégulière de quelques-unes de ses toiles qui sont à présent reconnues unanimement comme des chefs d'œuvre !

Notre proposition de loi met en outre en évidence le besoin d'accorder une couverture sociale à l'artiste et elle réclame aussi une véritable politique d'aide et d'incitation à la création artistique nationale.

J'invite le Gouvernement à répondre promptement en renvoyant au Conseil National un projet de loi qui s'inspire de notre texte afin de donner un sens et une dimension à l'expression « culture monégasque ». Je serai très attentive – comme vous l'êtes vous-même, Monsieur le Ministre, je le sais – à ce que la liberté d'expression et de création soit la pierre angulaire de ce texte. Après avoir fait connaître ses artistes, permettez à leur pays, Monsieur le Ministre, de les reconnaître.

Mon deuxième point concerne le projet d'extension en mer. Avec ce projet, l'avenir de Monaco est tracé. Dans cette entreprise ambitieuse, il serait bon, Monsieur

le Ministre, que dès sa conception, la culture y ait toute sa place. Et pas seulement au travers d'un seul bâtiment, aussi exceptionnel soit-il !

En cette fin d'année, je forme le vœu que cette nouvelle presque île soit en elle-même – et dans sa globalité – une œuvre d'art. Que ce nouveau quartier, tourné vers le large, soit le phare du troisième millénaire de la Principauté.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame la Présidente de la Commission de la Culture. Vous avez éclairé de ce phare notre débat qui en avait besoin ! Nous sommes donc revenus au débat budgétaire.

Y a-t-il une autre intervention ?

Monsieur le Vice-Président qui ne s'est pas encore exprimé dans la discussion générale.

Dès qu'on a terminé cette discussion, je suspendrai la séance pour que nous puissions nous restaurer.

Je donnerai la parole à M. RIT juste après.

Monsieur Bernard MARQUET, je vous en prie.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

En préambule, je voudrais rappeler au Gouvernement que pour éviter les futurs discours de la méthode, peut-être faudrait-il faire la loi du Conseil National.

Monsieur le Ministre d'État, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Nous voici réunis pour le dernier Budget Primitif de cette législature exceptionnelle, comme vient de le rappeler le Président et Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Cinq ans, ça paraît long lorsqu'on les a devant soi. Et pourtant ils sont passés, ils sont derrière nous maintenant. De sorte qu'aujourd'hui, l'heure est au bilan. Nul ne contestera, sauf quelques rabat-joie de mauvaise foi, que tout au long de cette mandature, les élus des Monégasques ont eu du cœur à l'ouvrage. Mais comme l'a écrit Baudelaire : « l'art est long et le temps est court ».

Pourtant, cette mandature a réellement été exceptionnelle et je n'hésite pas à dire avec fierté, qu'elle nous a permis d'assister, de vivre et de participer à un tournant décisif et historique dans l'évolution des Institutions de notre pays. En effet, cette législature a mis en pratique la réforme

constitutionnelle de 2002 impulsée par l'adhésion au Conseil de l'Europe et conséquence des volontés de nos Princes.

A ce jour et avant la séance législative du 18 décembre prochain, il y a eu pour les projets de lois :

- 9 projets de loi retirés par le Gouvernement,
- 3 projets de loi rejetés,
- 22 projets de loi en cours
- et 70 projets de loi votés.

Pour les propositions de loi :

- 4 propositions de loi retirées,
- 5 propositions dont le processus a été interrompu par le Gouvernement,
- 18 propositions de loi adoptées par le Conseil National,
- 2 propositions de loi en cours
- et 11 propositions de loi déjà transformées en projet de loi.

Cet intense travail législatif explique en partie pourquoi le temps est passé si vite. Il témoigne clairement de notre volonté pugnace de faire évoluer sereinement la Principauté de Monaco, en réalisant le programme choisi par les Monégasques ; un travail effectué avec le Gouvernement Princier dans la recherche du consensus, clé de voûte de notre Constitution.

C'est ce que nous avons réalisé en restant fidèles à la fois à nos Institutions et à nos principes de transparence, de modernité et de justice.

Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vous déclarez : « Toutes ces avancées, et je m'en félicite, ont été rendues possibles par un dialogue et une recherche de consensus constants entre le Gouvernement Princier et le Conseil National, preuve du fonctionnement harmonieux de nos Institutions. »

Fonctionnement harmonieux, Monsieur le Ministre ? Il y a un bémol, car je regrette, comme tous mes Collègues, que cette année la qualité des réponses des Services ait régressé, certains pensant encore qu'ils n'ont pas de compte à rendre à la représentation nationale et s'étonnant des vives réactions des élus.

Ils font une mauvaise lecture de nos Institutions. Ils font une mauvaise lecture de notre Constitution !

Cette attitude persistante de quelques technocrates, ultra-minoritaires dans la Fonction Publique, en contrariant nos travaux, pénalisent la Principauté, son économie, son évolution, les Monégasques, les travailleurs venant à Monaco et les Résidents.

La modernisation de l'Administration ne se décrète pas à coups d'arrêtés ministériels, ai-je déjà déclaré l'an dernier de manière prémonitoire, quand vous avez eu le courage d'entreprendre cette réforme indispensable qu'il faut mener d'urgence. Et vous savez que vous pouvez compter sur nous pour voter les budgets nécessaires pour l'avenir du pays.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir pris la peine de remettre les points sur les « i » au sujet du Fonds de Réserve Constitutionnel. Cela permettra de faire taire les insinuations perfides d'une opposition qui essaye de réchauffer un plat vieux de cinq ans, celui de cette méthode méprisante de la peur irraisonnée, qui, à l'époque, avait consisté à déguiser l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe sous la forme d'un épouvantail.

Foin de ces peurs primitives qui relèvent plus de la superstition que de la raison, chacun a pu constater combien l'adhésion a été profitable au pays, jouant un effet accélérateur sur l'évolution de nos Institutions. Les résultats sont là, et tous ceux qui avaient voté pour nous en 2003 savent aujourd'hui qu'ils ont fait le bon choix.

Une enquête parue dans un hebdomadaire local nous apprend que le prix de l'immobilier à Monaco a encore augmenté de 50 % en deux ans. J'en suis ravi pour l'économie du secteur, pour les acteurs du secteur et les spéculateurs, mais je n'ose pas imaginer ce qui se serait passé si notre majorité n'avait pas dès le début du mandat pris ses responsabilités pour la construction d'immeubles domaniaux, en utilisant en accord avec le Gouvernement Princier, une petite partie des revenus des O.P.C.V.M. du Fonds de Réserve Constitutionnel, pour compenser le déficit issu de la réalisation de cette priorité nationale.

Et je pose une question : si ce grand projet n'avait pas été réalisé, où serait aujourd'hui plus d'un demi-millier de familles Monégasques ?

Dans le pays voisin, comme avaient commencé à le faire massivement nos prédécesseurs ?

Que se serait-il passé si nous n'avions pas, pour arrêter l'hémorragie de l'exode des enfants du pays, voté la loi n° 1.291 ?

Comme vous, Monsieur le Ministre, j'y vois là la parfaite expression du bon fonctionnement de nos Institutions et des avancées pour la Principauté, mais il serait de bon aloi de se poser cette question essentielle : qui défend et soutient les Institutions ? Nous n'attendons ni une médaille, ni des remerciements, mais j'ose humblement espérer que les Monégasques auront bien compris et bien mesuré tout le travail que la majorité UPM a accompli.

La majorité est sensible aux paroles aimables que vous avez bien voulu dire au sujet du Président et Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ainsi que sur le travail de la Commission des Finances.

Ceux qui nous critiquent encore aujourd'hui se trompent de pays, mais surtout, je crois qu'ils se trompent de millénaire. Ils revendiquent l'immobilisme, le passéisme ou la contestation systématique, sans propositions constructives, maniant la désinformation, la démagogie et essayant de créer des peurs irraisonnées. Saviez-vous, Monsieur le Ministre, qu'il y en a même qui vont jusqu'à proposer que Monaco sorte du Conseil de l'Europe pour retourner 50 ans en arrière ? Laissons-les rêver, ils ne sont pas crédibles. A nous d'être réalistes et pragmatiques.

Et qui est allé défendre nos spécificités, nos Institutions et notre monarchie héréditaire au Conseil de l'Europe ? Pas l'opposition qui a refusé d'y aller, mais les élus de la majorité UPM !

Sachez, Monsieur le Ministre que je partage votre politique de transparence et d'information du public, commune à toute démocratie et respectueuse de la représentation nationale.

Et c'est sur cette base que nous allons nous présenter au suffrage des Monégasques le 3 février 2008, et, forts de cette unité de vues que partagent le Gouvernement et la majorité du Conseil national, j'ose augurer que nous recevrons la confiance de nos concitoyens, afin qu'ensemble nous poursuivions l'évolution sereine.

L'avenir de Monaco est en marche.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président.

Pour sans doute une des dernières interventions dans le cadre de la discussion générale, nous écoutons notre Collègue Jacques RIT.

**M. Jacques RIT.-** A la lecture de votre rapport, Monsieur CUCCHI, deux sentiments se sont emparés de mon esprit : l'émotion tout d'abord devant cette description d'une collaboration aussi parfaite entre notre Conseil National et le Gouvernement. Qu'avais-je donc devant les yeux pendant ces cinq années pour ne pas avoir perçu cet état de grâce ? Cette réflexion a, un instant, introduit le second sentiment : le doute. Et ce dernier n'a pas eu le temps, en moi, de donner naissance à des pensées déviantes, je veux dire non consensuelles, tant il fut rapidement balayé par la lecture de l'ultra-chaleureuse réponse de notre Ministre d'Etat.

Par une déformation de l'esprit désormais chronique, je me suis même, devant cet exemple de collaboration parfaite, posé un instant la question de l'existence d'une sorte de lien contractuel entre nos deux Institutions.

Enfin une idée m'a même traversé l'esprit, avide que j'étais d'apporter une modeste contribution à cette fête. Une idée simplement : pour décorer la digue du large, une fresque géante glorifiant les vertus du consensus et en boucle sur Monaco Radio l'ode au consensus sur fond d'Orchestre Philharmonique. Mais si cette idée vous intéresse, un conseil tout de même, soyez extrêmement vigilants, gens de la majorité, si vous voulez que ces deux commandes soient faites à des artistes de nationalité monégasque.

Mais le goût sucré de cépage s'est bien vite dissipé pour laisser la place à la sensation nettement plus amère d'un assemblage de compromis travestis en consensus. En appliquant comme vous le faites la méthode consensuelle, dans le débat historique sur l'abolition de l'esclavage, les défenseurs de cette noble cause se seraient probablement arrêtés à mi-chemin en acceptant la notion d'esclaves à mi-temps et dans le débat sur l'abolition de la peine de mort, le consensus se serait éventuellement fait sur un mode d'exécution de type aléatoire. La roulette russe, par exemple. Quant à la citation qui est faite dans le rapport des propos de notre Souverain, elle se trouve vidée de son sens profond, si pour faire ce pas l'un vers l'autre, le Gouvernement emprunte les chaussons d'un petit rat de l'Opéra alors que le Conseil National doit enfiler les bottes de sept lieux.

En le relisant dans le silence, on croit entendre entre les lignes de ce rapport, condamnés à errer indéfiniment, de fantomatiques dossiers vous adresser leur plainte. Des exemples. Lorsque nous fut présenté après un retard de plus de 10 ans le projet du futur hôpital, nous pressentions déjà que le nouveau-né ne commencerait à marcher qu'à l'âge de sa majorité : 2021. Heureusement, cette maladie vraisemblablement

orpheline ne touchera certainement pas le futur chantier du Yacht Club. L'urbanisation en mer est un projet dont la dimension financière, l'impact économique et social à long terme sont sans précédent. Pensez-vous que les Conseillers Nationaux qui seront amenés à se prononcer sur le vote de la loi de désaffectation du domaine maritime seront libres de leur décision ? Je rappelle qu'à ce stade, l'affaire sera suffisamment avancée pour qu'un vote négatif ait des conséquences létales sur notre économie. D'ailleurs, n'avons-nous pas déjà fait à toute petite échelle la même expérience avec la désaffectation du tréfonds public à un point où le chantier de l'IM2S était déjà très, très avancé ?

Les parades guerrières des parlementaires régulièrement déclenchées par les discussions en séance privée avec le Gouvernement sur la SBM ou les grandes associations subventionnées par l'Etat, les lynchages réguliers des amendements du Parlement lors de la gestion laborieuse de certains projets de loi ne sont que quelques exemples des limites de la méthode du consensus. Mais ils sont surtout autant de raisons de rechercher d'autres méthodes de fonctionnement Gouvernement / Parlement, dans le respect attentif de notre monarchie constitutionnelle. Cette interrogation, ce doute salutaire, c'est bien là l'élément fondamental qui manque désespérément dans ce rapport.

**M. le Président.-** Bien.

Monsieur RIT s'est exprimé avec beaucoup d'humour, comme il le fait toujours, mais il me permettra de lui dire tout en respectant ses idées qui ne sont pas les miennes, que nous sommes effectivement une majorité, dans cette enceinte, à préférer les vertus du consensus que vous dénoncez aux risques de l'affrontement sans solution entre le Gouvernement Princier et le Conseil National, au blocage, à la crise, qu'un refus de voter le Budget entraînerait pour Monaco. Si un jour cela devait advenir, Monsieur RIT, je vous le dis, ce serait un échec, ce serait un mauvais fonctionnement de nos Institutions et nous sommes une majorité, dans cette enceinte à ne pas le souhaiter et à avoir agi pour que ça n'arrive pas ; on n'aurait pas pu y arriver si sur des points essentiels pour notre Assemblée, le Gouvernement Princier n'avait pas le même état d'esprit. On n'est pas d'accord sur tout, le 3 décembre, vous avez pu constater, en ce qui concerne le projet de loi sur le contrôle des subventions publiques, que sur un principe fondamental, quand il y a désaccord, la majorité défend ses convictions avec courage et d'ailleurs il y a eu un blocage, mais nous n'avons pas cédé. Mais ce n'était pas sur la loi du Budget, c'est

vrai. Donc, s'il doit y avoir des blocages, on est prêt à les assumer pour défendre nos valeurs, mais on ne s'en réjouira jamais pour Monaco, jamais.

**M. Jacques RIT.-** Une précision, Monsieur le Président, je ne condamne en aucun cas la méthode du consensus, je souhaite seulement l'améliorer.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RIT.

Je crois que tous ceux qui le souhaitaient ont eu l'occasion de s'exprimer dans le cadre de la discussion générale. Je vais donc suspendre la séance trois quarts d'heure, le temps qu'on puisse se restaurer et nous reprendrons ensuite au chapitre premier des Recettes.

La séance est suspendue.

\_\_\_\_\_

**(La séance est suspendue pour trois quarts d'heure, à 21 heures 05)**

\_\_\_\_\_

**(La séance est reprise)**

\_\_\_\_\_

**M. le Président.-** La séance est reprise avec le quorum, c'est-à-dire une majorité absolue de Conseillers Nationaux présents.

Je donne immédiatement la parole à Mme le Chef de Cabinet pour le chapitre premier du Budget en commençant par les Recettes de l'Etat.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## RECETTES

## Chap. 1 - PRODUITS &amp; REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

*A - Domaine immobilier*

011.100 - Domaine immobilier.....	48.941.200
011.200 - Parkings Publics .....	22.927.500
011.400 - Produits de cessions .....	38.000
	<u>71.906.700</u>

*B - Monopoles**1) - Monopoles exploités par l'Etat*

021.100 - Régie des Tabacs .....	13.571.000
021.300 - Postes & Télégraphes .....	12.893.300
021.400 - O.E.T.P. ....	4.607.000
021.500 - Public. officielles .....	1.075.200
021.700 - Centrale chauffe-Droits Raccor. ....	100
021.900 - Eaux - Extension du réseau .....	4.000.000
	<u>36.146.600</u>

*2) - Monopoles concédés*

031.101 - S.B.M. ....	29.442.000
031.102 - Prêts sur gage .....	120.000
031.103 - Radio Monte-Carlo .....	628.200
031.104 - MC Radio .....	50.000
031.105 - Tele Monte-Carlo .....	30.000
031.106 - Monaco Telecom .....	4.240.000
031.108 - SMEG .....	1.400.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto .....	2.300.000
031.111 - SMA / UIOM Vente Prod. Energie .....	80.000
031.112 - SMA / UIOM Vente Prod. Vapeur .....	600.000
031.113 - Télédistribution .....	320.000
031.115 - SAM des Ports .....	6.300.000
	<u>45.510.200</u>
	<u>81.656.800</u>

*C - Domaine financier*

041.100 - Domaine financier .....	13.191.600
TOTAL DU CHAP. 1 .....	<u>166.755.100</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Oui, Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, Monsieur le Président, je vais intervenir sur un chapitre sur lequel vous avez l'habitude de m'entendre puisque ça concerne Monaco Telecom. Ah, Monsieur le Conseiller pour les Finance se fait du souci...

A la lecture des documents budgétaires, Monsieur le Président, il apparaît donc que le Gouvernement fait une ristourne de 4,5 M€ sur la redevance de Monaco Telecom pour permettre le financement de la politique tarifaire et Monaco Telecom a cette année versé 23 M€ de dividendes à ses actionnaires et s'apprête à en verser 20 autres. On verse donc des dividendes à coups de dizaines de millions ! Il m'apparaît que cet argent pourrait être fort utilement utilisé dans le cadre d'investissements en Principauté de Monaco, et notamment pour le financement peut-être d'une gratuité complète des communications locales pour les personnes de plus de 65 ans et peut-être aussi pour une participation des salariés ou un intéressement des salariés puisque malgré tout, la richesse d'une entreprise, ce sont ses salariés, ceux qui rendent le service et qui font tourner cette entreprise de haute technicité. Donc, je regrette que ces dividendes colossaux quittent la Principauté alors qu'ils pourraient être utilisés sur place à la fois au bénéfice de la communauté monégasque et aussi au bénéfice des salariés de Monaco Telecom.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO.

Monsieur le Conseiller CALCAGNO, nous vous écoutons.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Monsieur GARDETTO, comme vous l'avez rappelé, les relations entre l'Etat de la Principauté de Monaco et le concessionnaire de la Société Anonyme Monégasque Monaco Telecom sont régies par un contrat de concession, donc des rapports contractuels entre un Etat et une société privée. C'est dans ce cadre que nous avons renégocié le contrat, d'ailleurs en prenant en compte les demandes qui avaient été faites par le Conseil National, afin de réduire les tarifs offerts par Monaco Telecom, notamment vis-à-vis des entreprises pour leur permettre d'être compétitives. Nous avons également travaillé sur les tarifs offerts aux particuliers. A la suite, effectivement, de nouveaux échanges avec le Conseil National, le Ministre d'Etat a confirmé que l'Administration négociait avec Monaco Telecom la gratuité des communications intra-muros, de fixe à fixe, dans la limite de 15 heures par mois, pour les personnes âgées résidant à Monaco de plus de 65 ans.

L'ensemble des résultats de cette négociation doit se traduire prochainement dans des avenants au contrat de concession, qui ont donné lieu à près d'un an de travail et qui, pour être signés par les deux parties, doivent faire l'objet d'accords. Je rappellerai également que Monaco Telecom est une société anonyme monégasque et à ce titre, comme toutes les SAM, elle a comme objectif de réaliser des profits pour rémunérer son capital et verser des dividendes à ses actionnaires.

Dans le cadre de ces négociations, le Gouvernement a effectivement souhaité limiter la distribution des dividendes faites aux actionnaires. Je rappellerai que la Principauté de Monaco est un actionnaire important qui possède 45 % du capital de Monaco Telecom. Donc 45 % des dividendes sont versés à l'Etat. Nous avons souhaité que ces dividendes soient contraints et limités et que Monaco Telecom garde dans ses caisses 20 M€, afin de financer l'investissement d'équipements supplémentaires pour une amélioration de la qualité et du système productif de Monaco Telecom, et pouvoir suivre les évolutions technologiques et les innovations. En plus de ces 20 M€ réservés à des investissements pour le système productif à l'intérieur de Monaco, nous avons également réservé 20 M€ pour les deux prochaines années, pour permettre à Monaco Telecom de continuer son développement à l'international. Donc, pour synthétiser, 20 M€ pour le développement à Monaco.

**M. le Président.-** Je crois qu'on connaît à peu près vos positions respectives puisque vous les avez déjà développées lors du Budget Rectificatif.

Monsieur GARDETTO, vous souhaitez dire à nouveau quelques mots.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je connais la substance des explications données par M. le Conseiller, d'ailleurs je le remercie d'avoir bien voulu les rappeler, c'est toujours utile. Mais ce n'était pas le sujet de mon intervention. Mon intervention portait outre les 20 M€ qui ont été mis en réserve d'une part, et les 20 M€ mis en réserve d'autre part, sur les dividendes qui ont été versés. L'Etat de Monaco a subventionné Monaco Telecom en lui faisant une ristourne de 4,5 M€ mais parallèlement à cela, la société Monaco Telecom a versé sans restriction à ses actionnaires 23 M€ d'une part et s'apprête à en verser 20 autres. Ces sommes, qui sont quand même colossales, à mon sens, auraient pu, dans une plus large partie, trouver à s'investir en Principauté de Monaco, que ce soit pour une couverture plus importante de la gratuité pour les personnes âgées, que ce soit dans des investissements complémentaires

ou que ce soit au bénéfice des hommes et des femmes qui, par leur labeur acharné, font de Monaco Telecom une société qui rend de bons services, donc ils auraient peut-être pu aussi en percevoir un petit peu les fruits. Cet argent part vers des actionnaires dont une grande partie se trouve à l'étranger alors que ces sommes colossales aurait pu être réinvesties sur place. Voilà le sens de mon intervention, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO, pour avoir précisé encore votre pensée.

Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, c'est une demande. Vous avez dit que vous avez renégocié le contrat de concession, vous devez réunir la Commission. En conséquence je voudrais avoir connaissance d'une date éventuellement retenue.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Oui, bien entendu, Monsieur CELLARIO. Pour l'instant, nous avons tenu une réunion de travail en Commission Plénière d'Étude du Conseil National pour aborder l'ensemble de ces discussions, d'ailleurs nous avons tenu compte des positions exprimées par le Conseil National lors de cette réunion de travail. Depuis, nous avons continué à négocier avec la société Monaco Telecom la mise en place de ces avenants au contrat de concession. Je rappelle encore une fois que les rapports entre l'État et cette société sont des rapports contractuels, en cours de négociation. Ces avenants sont en voie de finalisation, donc dans les toutes prochaines semaines et d'ici la fin de l'année, je les soumettrai dans un premier temps au Gouvernement, une fois ceux-ci approuvés par le Gouvernement, nous les proposerons au Conseil National en vue de réunir la Commission de Délégation de Services publics que vous présidez.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

**M. Jean-Luc NIGIONI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur la SBM, je regrette que M. le Ministre ne soit pas là, mais

M. TONELLI qui est en charge du problème se fera mon écho.

Il y a deux points que je voudrais souligner. Le premier, c'est le plus important, il s'agit des priorités d'emploi. Ce sujet a été évoqué tout à l'heure dans la première partie, par un exemple assez criant donné par M. RAYMOND, moi, j'en ai un autre, et justement M. le Ministre nous a proposé de lui soumettre les cas particuliers. J'ai évoqué deux fois la question : la première fois, c'était au Budget Rectificatif, on m'a proposé, à juste titre, d'en discuter lors de la Commission tripartite, j'ai posé la question à la Commission tripartite et n'ayant pas eu de réponse, je vous repose la question : comment se fait-il qu'au Sun Casino, il n'y ait pas un responsable des jeux monégasque ? Cela fait partie des aberrations du système et pour moi, ce n'est pas acceptable. C'est une société où il y a énormément de Monégasques, où il y a un nombre de personnes compétentes suffisant pour occuper les postes à responsabilités et donc je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas, dans ce secteur, un responsable de nationalité monégasque.

Deuxième point, pour en terminer, je voudrais dire quelques mots sur le problème de dépolitisation de la société. Depuis quatre ans, je me plains de cette situation : il y a toujours, pour le fonctionnement ordinaire de la société, des interventions extérieures et, c'est pour ma part, de la responsabilité pleine et entière de la société. Il est temps, à un moment donné, que cette société soit majeure et n'ait de comptes à rendre qu'à l'actionnaire majoritaire. Les Conseillers Nationaux sont là pour faire évoluer les choses, pour faire en sorte que cette société marche et c'est normal que le Conseil National s'inquiète de l'avenir de cette société. Ceci dit, en dehors des grands principes et des objectifs de la société, il faudrait qu'elle soit un peu autonome et que les gens qui ont des responsabilités en interne prennent leurs responsabilités et ne soient pas en permanence sous tutelle extérieure, quelle qu'elle soit.

**M. le Président.-** Avant d'écouter le Gouvernement, je voudrais confirmer que lors de cette Commission mixte de coopération avec la SBM, sur ces deux points, il y a eu une unanimité de la délégation représentant le Conseil National, dont M. NIGIONI faisait partie, aussi bien pour dire, d'une part, que nous souhaitons vivement qu'un Monégasque soit nommé à la tête du Sun Casino, car effectivement il y a suffisamment de Monégasques dans nos casinos, pour qu'on ne revienne pas sur cette tradition acquise, il y a déjà plusieurs décennies, de donner à nos compatriotes les fonctions de direction.



D'autre part, l'unanimité s'est faite pour réclamer la mise en place d'une politique d'évaluation du travail dans les casinos qui se fasse toujours davantage sur des critères impartiaux et objectifs et de manière collégiale dans les notes, pour que ce soit bien le mérite et la compétence qui constituent les critères de promotion. C'est l'intérêt de tout le monde, pour avoir des casinos performants, pour donner envie à tous les salariés de faire les efforts nécessaires et de tirer tout le monde vers le haut dans cette société.

Nous vous écoutons, Monsieur le Conseiller.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Monsieur le Président, ce sont des sujets qui ont été abordés dans le cadre de la Commission mixte et c'est bien, à mon avis, l'enceinte adéquate pour aborder ce genre de problèmes, tant celui de la priorité d'emploi que celui de la question de la dépolitisation et le fait d'une appréciation objective des résultats des salariés. De ce point de vue, il me semble que les informations données par la SBM à ce sujet qui étaient justement sur une amélioration et un renforcement des modalités d'appréciation du travail des uns et des autres allaient dans le sens que souhaite le Conseil National ce soir.

**M. le Président.-** Un mot encore, Monsieur NIGIONI.

**M. Jean-Luc NIGIONI.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur le problème du poste de responsable, c'est le black out total, il n'y a toujours aucune réponse.

Sur le problème des avancements, on nous a promis la mise en place d'un système, mais ce que je déplore, c'est que ça fait quand même quatre ans, voire cinq ans que nous dénonçons cette situation et qu'on continue à constater des implications extérieures. J'entends bien, vous nous dites que ça va se faire, mais ça fait plus de quatre ans que vous nous le dites et au bout d'un moment, ce n'est plus crédible. C'est vrai que c'est peut-être difficile d'empêcher des implications extérieures, mais moi, je suis persuadé que ça ne l'est pas car c'est une société privée. J'ai du mal à continuer à croire les promesses qu'on nous fait parce que ce sont de grands principes, qu'on a tous les mêmes idées, qu'on est tous d'accord, mais dans la concrétisation, il y a très loin de « la coupe aux lèvres » et je le déplore encore une fois ce soir.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je ne peux que partager votre approche du fait que c'est une société privée qui donc doit être gérée comme telle et encore une fois, que l'appréciation du service rendu par les salariés doit relever d'une appréciation objective de la part des supérieurs. C'est effectivement ce vers quoi on doit tendre et c'est je pense l'objectif que se fixent les responsables de cette société.

**M. le Président.-** Est-ce que d'autres Collègues souhaitent intervenir sur ce chapitre premier ?

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci.

Je souhaiterais intervenir sur le chapitre de Monaco Telecom.

Dans la correspondance du Gouvernement du 28 novembre dernier, celui-ci indiquait accéder à la demande de la majorité d'offrir aux personnes âgées la gratuité des communications téléphoniques locales, dans la limite de 15 heures par mois.

Etre attentif au besoin de nos aînés est, sans aucun doute, une priorité, mais la présente réponse est-elle la bonne ?

En réalité, le vrai problème est que Monaco Telecom devrait pouvoir, comme tous les opérateurs du pays voisin, faire passer les communications téléphoniques par la connexion ADSL, ce qui aurait pour conséquence d'offrir la gratuité pour tous pour un coût tout aussi raisonnable.

N'est-ce pas le rôle de l'Etat concédant d'inclure ce genre de mesure sans un cahier des charges ?

Il me semble donc que la solution choisie est une solution d'arrière-garde, purement électorale, prenant en otage des personnes parmi les plus fragiles.

On fait de l'affichage sans apporter de vraies réponses modernes et d'intérêt général.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, je vous en prie.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Madame PASQUIER-CIULLA, ces questions ont été largement débattues en Commission Plénière d'Étude et je tiens à vous rassurer pleinement. Monaco Telecom offre la solution de téléphonie par ADSL et la solution,

je le dis tout à fait clairement, de téléphonie illimitée par ADSL. Elle est incluse dans l'offre « double play », dont les tarifs ont été encadrés par les négociations qui se sont déroulées dans le courant de l'année 2007 et lors de ces débats en Commission Plénière d'Etude. De façon tout à fait transparente, les Conseillers Nationaux nous ont fait remarquer que si cette offre profitait aux personnes jeunes et adultes, les personnes âgées étaient un peu moins à l'aise avec cette solution internet et qu'il fallait peut-être une sorte de compensation, donc privilégier une approche sociale et un remboursement, dans une certaine limite, des communications *intra-muros*.

**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux.

**M. Alexandre BORDERO.-** Je voulais justement préciser qu'on avait voulu, en demandant cela, privilégier les gens qui avaient des difficultés avec les nouvelles technologies. Il était hors de question de prendre les personnes âgées en otage, Madame PASQUIER-CIULLA.

**M. le Président.-** Objectivement, on a eu un débat sur ce point et j'avais cru que le consensus s'était dégagé car vous n'étiez pas intervenue, Madame PASQUIER-CIULLA, lorsqu'on a abordé ce sujet en Commission Plénière d'Etude. Quand la décision fut prise, il n'y a eu aucune intervention pour proposer autre chose. Ce n'est jamais trop tard pour le faire, mais ça n'avait pas été fait jusqu'à présent.

Madame BOCCONE-PAGES.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.101 - Force Publique : Prestations .....	400
012.102 - Sûreté Publique : Prestations .....	533.200
012.103 - Musée d'Anthropologie Préhistorique.....	40.000
012.104 - Commerce et Industrie - Brevets.....	2.110.000
012.105 - Domaines : Produits divers.....	152.400
012.106 - D.E.E.U. - Redevances.....	62.200
012.108 - Serv. Judiciaires - Droits Chancellerie .....	102.000
012.109 - Travaux Publics - SMEG Fr. Contrôle.....	1.600
012.110 - Autres recettes.....	500.000
012.111 - Action Sanitaire & Sociale Prestations .....	180.100
012.112 - Education Nationale - Produits divers.....	324.500
012.113 - Service de la Circulation.....	2.800.000
012.115 - Droits de Greffe.....	153.000
012.116 - Aviation Civile - Hélicoptère Monaco.....	200.000

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci.

Lors de la réunion jeunesse et sécurité, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, nous vous avons demandé s'il était possible d'avoir la gratuité éventuelle du contrôle parental sur internet. Avez-vous eu le temps de réfléchir à la question ? Monsieur CAMPANA était également présent à cette réunion. Avez-vous eu le temps depuis de voir s'il était possible de faire quelque chose parce que ça me paraît indispensable ?

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Pas pour l'instant, mais nous allons l'examiner.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Dans l'offre internet de Monaco Telecom ADSL haut débit, le contrôle parental fait partie du paquet offert par Monaco Telecom.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Si vous me le dites, parfait.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y en a plus, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

012.118 - Interventions publiques trop perçu sur subventions .....	500.000
012.119 - Sûreté Publique - P.V. / Alarmes .....	1.200.000
012.120 - Activités des détenus .....	3.000
012.123 - Remboursement par Ets privés et divers .....	2.517.600
012.124 - Expositions & Foires .....	100.000
012.126 - Théâtre des Variétés.....	13.000
012.128 - Licences Expl. Stat. Radio-Elect. ....	135.000
012.129 - Chapelle Visitation .....	7.200
012.130 - Monte-Carlo Festival.....	93.000
012.132 - Assurances Foires Prospection .....	12.500
012.133 - Tourisme - Recettes diverses.....	80.000
012.135 - Auditorium Rainier III.....	128.000
012.136 - Colonies - Participation parents.....	50.000
012.137 - Internat Foyer Sainte Devote.....	100.000
012.138 - Hélicoptère - Carburant .....	1.200.000
012.300 - Service Informatique.....	140.000
012.450 - Musée Timbre-Monnaies.....	55.000
012.500 - Stade Louis II .....	4.169.200
012.602 - Droits divers .....	235.000
012.606 - Garages à bateaux.....	77.400
TOTAL DU CHAPITRE 2.....	<u>17.975.300</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

*1) Droits de douane :*

013.101 - Droits de douane.....	26.300.000
	<u>26.300.000</u>

*2) Transactions juridiques :*

023.101 - Droits de mutations.....	51.500.000
023.102 - Droits sur autres actes Civ. Adm. ....	18.200.000
023.103 - Droits sur autres actes Jud. ....	50.000
023.104 - Droits d'Hypothèques .....	1.500.000
023.105 - Droits de Timbres .....	600.000
023.106 - Taxes sur les Assurances.....	8.300.000
023.107 - Pénalités .....	200.000
023.108 - Amendes de condamnations.....	200.000
023.109 - Frais de Poursuites - Recouvrements .....	1.000
023.110 - Fiscalité de l'épargne.....	4.000.000
	<u>84.551.000</u>

<i>3) Transactions commerciales :</i>	
033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	422.400.000
033.106 - Pénalités .....	250.000
	<u>422.650.000</u>
<i>4) Bénéfices commerciaux :</i>	
043.101 - Impôt sur les bénéfices .....	66.000.000
043.102 - Pénalités .....	50.000
	<u>66.050.000</u>
<i>5) Droits de consommation :</i>	
053.101 - Droits sur Vins, Cidres & Poires .....	10.000
053.102 - Droits sur les Alcools.....	200.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux .....	110.000
053.104 - Pénalités .....	1.000
053.106 - Taxe sur Boissons alcooliques .....	70.000
053.107 - Droits spécifiques sur bières.....	30.000
	<u>421.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3.....	<u>599.972.000</u>

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est une question sur laquelle nous faisons le point régulièrement. Où en est-on de l'ouverture des commerces le dimanche ? Je l'ai proposé il y a cinq ans, je ne m'attendais pas à avoir le soutien de M. SARKOZY : maintenant c'est à l'ordre du jour en France, donc nous sommes « tendance », Monsieur le Président. Alors, où en sommes-nous à Monaco ?

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Nous n'avons pas attendu que la France agisse parce que pour autant que je sache, il y a des expériences en Principauté maintenant depuis au moins deux années et effectivement, l'objectif est bien de parvenir à une disposition qui permettra d'avoir aux périodes de grande fréquentation touristique une ouverture des commerces le dimanche. Dans cette perspective, avec mon Collègue des Affaires Sociales, nous devons voir les partenaires sociaux de façon à dégager les conditions dans lesquelles au-delà de ce qui est pratiqué jusqu'à maintenant et qui sera encore pratiqué

l'été prochain, on peut arriver à officialiser une ouverture le dimanche des commerces dans les périodes les plus propices à ce type d'activité.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, M. le Conseiller pour les Finances est à la fois encourageant et quand même un peu inquietant. Encourageant parce qu'il annonce, effectivement, que l'expérience sera apparemment institutionnalisée mais aussi inquietant, parce qu'il ne parle que des périodes touristiques, estivales je suppose. Actuellement, le débat, et c'est un débat européen, est sur l'ouverture régulière des commerces le dimanche et certains jours fériés. Il est bien évident que des adaptations de la législation du travail sont nécessaires. Je souhaiterais savoir si l'on peut envisager une ouverture le dimanche et les jours fériés, car les gens sont en Principauté et ils sont disponibles. C'est à ce moment-là qu'il faut les accueillir. Le Président français a été bien clair sur ces sujets-là : ce n'est pas quand les gens ne sont pas là pour acheter qu'on va ouvrir, donc il faut profiter de l'apport de clientèle. Est-ce qu'on peut envisager une solution pour qu'à Monaco, on ne se retrouve pas en marge, puisque la France, elle, va ouvrir tous les dimanches maintenant avec la législation que proposent les Autorités françaises ? Il n'y aura plus qu'à Monaco que les commerces seront fermés

le dimanche. Est-ce qu'on peut s'acheminer vers une solution d'ouverture régulière le dimanche avec les adaptations des règles sociales appropriées pour le permettre ?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales, je vous en prie.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Je pense qu'en France, on est loin d'une ouverture systématisée de tous les commerces le dimanche. D'après ce que j'ai cru comprendre, ce serait sur la base du volontariat, avec un doublement des rémunérations des salariés concernés. Donc, il y a un certain nombre d'éléments qui sont en cours d'examen ou de réflexion.

A Monaco, c'est vrai qu'on souhaite, parce que c'est légitime, privilégier le dialogue social et donc réunir les partenaires sociaux de ce secteur pour voir quelle est leur position et, le cas échéant, envisager de reconduire cette expérience sur la base d'accords qui seraient intervenus entre partenaires sociaux du secteur.

**M. le Président.-** Notre Collègue Jean-Luc NIGIONI souhaite intervenir.

**M. Jean-Luc NIGIONI.-** Merci, Monsieur le Président.

Quand j'ai entendu M. le Conseiller parler d'expérience, je voulais quand même préciser qu'à mon sens, cette expérience s'est déroulée en contradiction avec les textes actuels applicables sur la législation du travail et cela me gêne beaucoup. Alors, je souhaite – j'ai eu confirmation – qu'il y ait des avancées sur l'ouverture des commerces le dimanche,

c'est probablement quelque chose d'utile, mais cela ne peut pas faire se faire sans qu'il y ait de dialogue entre les partenaires et sans qu'il y ait, *in fine*, un texte de loi et que le Parlement soit saisi d'un texte pour le mettre au goût du jour, parce qu'à mon sens, il ne serait pas sain de faire comme ça s'est passé au sujet de la loi sur les salaires par rapport au SMIG où il y a eu des dérogations à la loi qui sont tout simplement inacceptables. Alors, le Parlement est là pour changer les lois si elles doivent être changées, il est possible que les lois soient changées, le débat doit s'instaurer, il y a des améliorations à porter, avec des garanties, il y a des pistes à suivre, pas forcément comme en France, mais c'est peut-être une piste. Je le demande officiellement au Gouvernement – qu'il n'agisse pas tout seul, même si c'est avec les partenaires sociaux et sur la base d'accords d'entreprise, il faut aussi que la loi suive et permette l'application réglementée de cette ouverture et donc, je souhaite que le Conseil National soit saisi au moment opportun.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** C'est bien l'esprit avec lequel la démarche est effectuée. Si on parle d'expérience pour les phases passées, c'est bien qu'on avait conscience du fait que c'était en dehors des règles existantes et que donc il importait, pour l'avenir, de parvenir à concilier ces règles existantes avec cette nécessaire ouverture de commerces certains dimanches.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre.

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

Chap. 1 - S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 - Et Famille Princière ..... 11.650.000

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 - Frais de personnel.....	<u>1.574.700</u>
-----------------------------------	------------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

CHAP. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.010 - Frais de personnel.....	1.649.800
-----------------------------------	-----------

103.020 - Frais études et formation .....	1.188.000
---	-----------

103.030 - Frais de fonctionnement .....	1.752.000
---	-----------

	<u>4.589.800</u>
--	------------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 4 - ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 - Frais de personnel.....	234.500
-----------------------------------	---------

104.030 - Frais de fonctionnement .....	103.100
---	---------

	<u>337.600</u>
--	----------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

CHAP. 6 - CHANCEL. DES ORDRES PRINCIERS

106.030 - Frais de fonctionnement .....	<u>120.000</u>
---	----------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

CHAP. 7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE

107.010 - Frais de personnel .....	3.804.100
------------------------------------	-----------

107.030 - Frais de fonctionnement .....	18.165.000
---	------------

	<u>21.969.100</u>
--	-------------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

Chap. 1 - CONSEIL NATIONAL

201.010 - Frais de personnel .....	1.160.500
------------------------------------	-----------

201.030 - Frais de fonctionnement .....	1.619.000
---	-----------

	<u>2.779.500</u>
--	------------------

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA souhaite intervenir.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Dans un courrier en date du 13 novembre dernier, vous nous informiez de la mise à disposition du Conseil National de locaux supplémentaires à l'usage, je cite : « *des besoins administratifs* ». C'est un début, mais cela ne répond pas à la question de fond.

Permettez-moi d'interpeler le Gouvernement sur les avancées sur la modernisation de notre loi d'organisation et notre Règlement intérieur. Nous avons entamé ce chantier en 2002, lors de la précédente législature, et dans le prolongement naturel de la révision de notre Constitution. Nous arrivons aujourd'hui à la fin de l'actuelle législature, et ce travail n'a pas avancé d'un pouce.

La majorité, qui par ailleurs se plaît à jouer de temps à autre la partition du rapport de force, n'a pas vraiment montré d'empressement à faire avancer les choses...

*Pourtant, nous voyons chaque jour – et nous l'avons vu encore tout à l'heure – les dysfonctionnements que génère une réglementation qui date de 1964 et qui ne tient pas compte du fait que nous sommes désormais en pluralité obligatoirement.*

Nos besoins – et donc nos moyens – sont plus importants et impliquent une gestion de nos finances internes plus transparente.

Je pourrais aussi parler de la présence du cabinet politique à usage exclusif du Président qui, dans nos textes, n'existe pas. Ou encore du refus du Gouvernement de répondre à des questions budgétaires hors Commission.

*Nous représentons tous ici des Monégasques, que nous soyons élus au sein de la majorité ou pas.*

*Si l'on défend l'idée d'un système pluraliste, alors il faut que celles et ceux qui n'appartiennent pas au groupe majoritaire aient la possibilité d'assumer leur mandat indépendamment de ce groupe.*

Donc, pour en revenir à ces quelques bureaux que vous accordez généreusement, j'ai bien peur que, comme pour de nombreux points que soulèvent ces débats budgétaires, ils ne participent qu'à un effet d'annonce permettant d'esquiver la vraie question et de gagner du temps.

Dans moins de deux mois, de nouveaux élus siégeront dans cet hémicycle et eux aussi, ils devront se « dépatouiller », excusez du terme, avec un

fonctionnement obsolète qui n'est plus en accord ni avec notre composition, ni avec nos prérogatives.

*Ceci constitue probablement un des échecs majeurs de cette législature qui démontre parfaitement que ce n'est pas parce que l'on change les têtes que l'on change fondamentalement la façon de faire.*

**M. le Président.-** Madame, je voudrais d'abord vous rappeler quelques faits : ni dans la liste des questions que chaque Conseiller National peut adresser à la Commission des Finances, ni dans les deux Commissions Plénière d'Etude, où chacun a pu longuement et largement s'exprimer, vous n'avez jamais abordé ce thème. Je le regrette. Vous parlez d'effet d'annonce, moi, je regrette justement ces effets d'annonce que vous réservez pour les séances publiques, parce que vous savez très bien que ce n'est pas la bonne méthode pour avancer. On va bien sûr vous répondre en public, on va improviser, mais si on veut avancer constructivement, sans effet d'annonce devant les journalistes, je pense que c'est effectivement dans nos Commissions qu'il faut qu'on travaille ensemble en se respectant. On découvre ce genre de remarques ce soir. Je voudrais quand même aussi vous rappeler qu'à l'initiative de la majorité, une proposition de loi pour moderniser le fonctionnement de notre Assemblée a été votée par le Conseil National, que cette proposition de loi, comme la Constitution le veut, a donné lieu à une position, six mois plus tard, du Gouvernement Princier, que le Gouvernement a dû s'expliquer, comme la Constitution le veut, en séance publique pour motiver le retrait de notre proposition. Je fais appel à la mémoire et à la bonne foi de tous, lisez le Journal Officiel, rappelez-vous la réaction très vive et très forte du Conseil National à ce retrait qui a valu, d'ailleurs, des mots très forts qui nous ont été reprochés par la suite : de mémoire, le Président de la Commission des Finances, ce soir-là, a parlé de « honte pour Monaco », par exemple. Donc depuis, le Gouvernement s'est engagé à déposer un projet de loi et, avant cela, à créer un groupe de travail auquel moi, je ne participe pas, mais auquel vous avez été associée, Madame PASQUIER-CIULLA, comme d'autres membres de l'opposition et bien sûr des élus de la majorité. Ce groupe de travail n'a pas pour le moment abouti à des conclusions et à un projet de loi et je le regrette, mais je pense qu'on ne peut pas en faire le grief aux Conseillers Nationaux.

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.



Je voulais rappeler que nous avons fait cette proposition de loi. Lors de la séance extraordinaire que nous avons tenue en début d'année, j'ai posé la question ; j'ai téléphoné au secrétariat du Ministre d'Etat au mois de juin pour demander quand serait la prochaine réunion, et à ce jour, je n'ai toujours pas de réponse. Alors, quand vous dites que la majorité n'a rien fait, vous vous moquez de nous, excusez-moi ! Est-ce qu'il y a un Conseiller National qui trouve aujourd'hui normal que nous n'ayons pas d'attachés parlementaires ? Est-ce que c'est normal que pour les prochaines élections, chaque liste n'ait que 25.000 € ? Si vous voulez, on peut faire un débat toute la nuit, mais vous savez, on fait des séances préparatoires, il y a des commissions pour parler de ce sujet, sinon, c'est très facile de dire qu'on n'a rien fait. Là, tous les Monégasques vous prennent en flagrant délit de mensonge, ils lisent les débats du Conseil National.

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je serai très brève.

Primo, vous ne pouvez pas soutenir que je vous surprends dans mon propos, parce qu'à chaque débat public, j'interviens sur le sujet du Conseil National et sur les moyens qui sont mis à la disposition du Conseil National. Ensuite, pour ce qui concerne la commission, j'en fais partie, effectivement, et j'ai, avec un autre groupe politique, adressé un certain nombre de propositions qui sont d'ailleurs restées totalement lettre morte, puisque c'est renvoyé *sine die*, comme vous venez de le confirmer Monsieur MARQUET. *Je ne vous dis pas que vous mentez, je dis simplement qu'il y a des sujets sur lesquels vous faites des efforts pour obtenir des avancées, et d'autres, un petit peu moins.*

**M. le Président.-** On a voté une proposition de loi, on a réagi vivement comme la Constitution le veut, en public, au retrait de cette proposition par le Gouvernement, qui a créé un groupe de travail, auquel nous participons de manière pluraliste. Nous rappelons évidemment régulièrement au Ministre d'Etat, mais c'est vrai qu'on ne le fait pas forcément avec des effets de manche en public, qu'il est important que ce texte soit redéposé. D'ailleurs, le Gouvernement n'y est pas hostile, mais c'est un des sujets où les choses n'avancent pas assez vite. Il y en a d'autres. Ce n'est pas de notre fait.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque factuelle pour relever la modicité du budget du Conseil National par rapport à d'autres postes.

Le budget du Conseil National est de 2.779.500 €, on peut le comparer au seul budget du Centre de Presse qui est de 3.387.200 € et on peut le rapporter aussi au budget total de l'Administration qui est de 125.695.700 €. Ce sont des clopinettes pour un des piliers de l'Etat, le pilier législatif. Je trouve que nous sommes très modestes.

Nous avons vraiment besoin d'améliorer nos moyens, Monsieur le Président, c'est mon sentiment.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Vous osez dire cela en public ?

**M. le Président.-** C'est pour cela que nous nous battons pour avoir aussi un nouveau bâtiment dans la prochaine législature, alors que d'autres veulent rester dans ces locaux actuels désuets et totalement sous-dimensionnés par rapport aux besoins des permanents et des élus. C'est pour ça aussi qu'en cinq ans, avec l'accord du Gouvernement – car vous savez qu'on ne peut pas inscrire nous-mêmes les dépenses du Conseil National, ça fait partie de la loi de Budget, on n'a pas le droit d'amendement, ça passe par l'accord du Gouvernement – comme on avait trouvé un Conseil National, c'est vrai, qui avait vraiment, alors là, je vous rejoindrai, très peu de moyens pour travailler, il y avait 13 permanents à peine, il y en a 27 aujourd'hui, on a donc doublé le nombre de nos permanents en cinq ans. C'était bien nécessaire, avec les nouveaux pouvoirs constitutionnels suite à la révision de 2002, le droit d'amendement du Conseil National, notamment, et puis l'initiative des lois renforcée, c'était bien nécessaire aussi par rapport au nombre de requêtes considérable qui a doublé en cinq ans par rapport à 2003, que nous recevons. Le Budget du Conseil National reste modeste, vous avez raison, Monsieur Gardetto, mais a augmenté en cinq ans pour faire face aux nouvelles missions, bien sûr aussi pour payer les nouveaux fonctionnaires qui travaillent dans cette Assemblée, et les indemnités des élus, il y en avait dix-huit dans la législature précédente, il y en a vingt-quatre, donc tout ceci, hors inflation, ça doit faire une augmentation de 65 ou 70 % en cinq ans du budget. On peut toujours trouver que ce n'est pas assez, mais je considère que par rapport au Conseil

National que nous avons trouvé, il y a cinq ans, en fin de législature, nous avons un outil de travail plus performant et plus efficace, dans l'intérêt du pays et des Monégasques.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, vous avez raison, il y a une amélioration, mais nous venons de loin, de très loin...

**M. le Président.-** C'est vrai.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Et le terrain à couvrir, le retard restent colossaux.

**M. le Président.-** Eh bien ce sera une belle tâche de la prochaine législature, cher Collègue, pour continuer l'action entreprise.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

CHAP. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 - Frais de personnel.....	221.400
202.030 - Frais de fonctionnement .....	62.100
	<u>283.500</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

CHAP. 3 - CONSEIL D'ETAT.

203.030 - Frais de fonctionnement .....	<u>21.300</u>
---	---------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

CHAP. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.030 - Frais de fonctionnement .....	<u>129.100</u>
---	----------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

CHAP. 5 - COMMISSION DE SURVEILLANCE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.010 - Frais de personnel.....	472.000
205.030 - Frais de fonctionnement.....	208.200
	<u>680.200</u>

**M. le Président.-** Nous écoutons une intervention de Mme Christine PASQUIER-CIULLA.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Monsieur le Ministre, le 3 septembre, j'étais la seule à voter contre la loi n° 1.338 sur les activités financières. Outre les points soulevés de possible inconstitutionnalité, je mettais en avant le manque d'ambition et de substance d'une Commission de Contrôle des Activités Financières dont la mission de régulation était conçue comme administrative pour l'essentiel.

De mémoire, vous m'aviez rétorqué à l'époque qu'« être contre ce projet de loi, c'était être contre le développement de la place financière de la Principauté ». Les membres de la majorité, quand à eux, n'ont eu d'autres arguments à m'opposer que de me taxer de n'avoir pas participé aux travaux d'une commission dont je ne fait pas partie.

L'Ordonnance Souveraine d'application de cette loi a été arrêtée le 10 septembre. Elle était identique au projet transmis aux élus lors de l'examen de cette loi.

Vous imaginez ma surprise quand j'apprends que cette Ordonnance est modifiée, dans l'urgence et presque à la sauvette, onze jours après sa promulgation. Vous nous sortez alors du chapeau la création d'un Secrétariat Général de la CCAF censé conforter l'indépendance de cette institution et sa crédibilité sur la scène internationale.

*J'ai du coup un peu de mal à comprendre pourquoi vous m'avez si durement répondu lors de l'examen de la loi alors que vous avez fini par me donner raison... Mais passons.*

Il faut malheureusement constater que vous avez donc confondu vitesse et précipitation dans la mesure

où le Secrétariat Général créé par l'Ordonnance aurait bel et bien dû figurer dans le texte de loi.

Mais il y a pire, selon moi. L'objet essentiel de cette loi repose dans la création d'une forme d'autorité administrative indépendante de régulation, qui réponde aux exigences, vous nous l'avez expliqué, de nos Conventions avec la France, et qui est censé, entre autres, renforcer la confiance des grands investisseurs.

Eh bien, chez moi les mots ont un sens.

*Et je note qu'une nomination par le Gouvernement - à la différence de la France, où c'est le Président de l'AMF qui nomme son Secrétaire Général - n'est pas de nature à renforcer l'indépendance de la Commission.*

Et qu'en est-il du statut des personnels et de l'autonomie financière de la commission indispensable à l'indépendance de la commission ?

Enfin, et sans remettre en cause la qualité des personnes, quand je regarde la liste des membres qui composent aujourd'hui la CCAF, je ne laisse pas de m'interroger. *Outre les membres de droit, cinq des membres sur sept sont issus de l'AMF ou de la Banque de France.*

*Si j'étais cynique, j'évoquerais le terme de tutelle mais je me contenterai de vous faire remarquer qu'hors la Principauté et la France, il existe quand même d'autres pays. D'autres pays qui ont d'ailleurs, sans doute, mieux réussi le développement et la régulation de leur place financière.*

**M. le Président.-** Nous écoutons, pour sa réponse, Monsieur le Ministre d'Etat.

**M. le Ministre d'Etat.-** Chère Madame, je ne comprends pas votre étonnement, parce que la constitution de cette autorité autonome, ce n'est pas une exigence de la France, c'est une exigence internationale comme dans tous les pays du monde, il y a une autorité financière. Maintenant c'est ainsi, avec la mondialisation et donc, cette création n'est pas une réponse à la France, c'est une réponse normale pour un pays souverain qui doit avoir une autorité financière indépendante, c'est le cas.

Le fait qu'il y ait dans cette autorité financière et dans son conseil un certain nombre d'autorités françaises, c'est simplement qu'il est probable qu'on n'aurait pas pu, pour notre propre reconnaissance, trouver tous les membres dans la Principauté, il faut que ce genre d'autorité soit reconnue sur le plan international. Donc, qu'on ait recours encore à des gens de la Banque de France n'est pas choquant pour moi. Je ne sais pas si ça l'est pour vous, mais moi, je pense que ça fait partie de notre « establishment » pour exister au plan international. Je crois que c'est un pas important qui compte dans la souveraineté de la Principauté, puisqu'on crée une autorité indépendante, ce n'est plus maintenant le Ministre d'Etat qui agréé, ça me paraît normal, le Ministre d'Etat n'a pas la compétence pour cela et dans tous les pays du monde, ce ne sont pas les Gouvernements qui agréent maintenant les fonds et les établissements financiers. Je ne comprends pas la question que vous posez, parce que je crois qu'un pas important a été fait par la création de cet établissement autonome. Là, on prévoit des crédits parce qu'il faut bien qu'il fonctionne, il doit fonctionner en autonomie, donc effectivement, il passe de 72.000 à 680.000 € dans le Budget qui vous est proposé, simplement parce que maintenant, comme tout organisme indépendant, il doit avoir son propre budget et il ne doit pas dépendre pour acheter ce qu'il a besoin d'acheter. Donc ils ont leur propre budget.

Je ne comprends pas votre interpellation. Vous me dites « vous me donnez raison », mais vous critiquez quand même. Qu'est-ce que vous souhaitez ? Quel est votre problème ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Mon problème c'est que vous m'avez donné partiellement raison, effectivement, là, j'en suis relativement heureuse, de ce point de vue-là, en revanche, c'est le Gouvernement, aujourd'hui, qui nomme le Secrétaire Général, alors que ce n'est pas le cas dans les autres institutions...

**M. le Ministre d'Etat.-** Non, non. Ce n'est pas le Gouvernement qui nomme. Le Gouvernement a proposé, certes, une personnalité, mais c'est le Président qui a nommé le Secrétaire Général.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Le Président de quoi ?

C'est une Ordonnance Souveraine ?

**M. le Ministre d'Etat.-** C'est une Ordonnance Souveraine sur la proposition du Président.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Très bien.

**M. le Ministre d'Etat.-** C'est pareil dans les autres pays, non ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** En France, c'est le Président de l'AMF qui nomme son Secrétaire Général, par exemple.

**M. le Ministre d'Etat.-** Enfin, c'est avec son accord. C'est même sur sa proposition.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Vous le savez certainement mieux que moi, Monsieur le Ministre...

**M. le Ministre d'Etat.-** Il fallait bien une Ordonnance Souveraine puisque c'était quelqu'un qui appartenait au Cabinet du Souverain.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Encore une fois, il n'est pas question de remettre en cause la qualité des personnes, du tout. C'est une question de l'indépendance de l'Institution. Je me pose la question. Vous me dites qu'elle est indépendante, tant mieux.

**M. le Ministre d'Etat.-** Elle est complètement indépendante, je ne m'en occupe plus. Je suis content de ne plus m'en occuper. On a enfin un « petit truc » en moins.

*(Rires).*

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Le deuxième point que j'ai abordé, c'est que je regrette que cinq des sept membres soient issus de l'AMF ou de la

Banque de France. Je n'ai rien contre ces gens-là, mais encore une fois, je pense que la finance a été mieux défendue dans d'autres pays.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Excusez-moi, c'est quatre et non cinq de la Banque de France ou l'AMF.

**M. le Ministre d'Etat.-** Les choses peuvent évoluer, mais aujourd'hui, il n'y a aucune raison...

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Dont acte, Monsieur le Ministre qu'elles évoluent, je serai ravie.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** De toute façon, Madame PASQUIER-CIULLA, c'est bien l'esprit avec lequel cette démarche a été faite. Vous avez constaté comme nous que la Commission n'a pas été modifiée entre avant et après, donc on a voulu très rapidement pour encore une fois respecter les standards internationaux, donner son indépendance et son

autonomie à cette entité et bien évidemment, on a conservé sa composition telle qu'elle était auparavant, avec notamment à sa tête quelqu'un qu'on ne peut pas suspecter d'une quelconque partisanerie d'un plan ou d'un autre.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Il n'est pas question de suspecter qui que ce soit de partisanerie. Que ce soit bien clair. Je le répète. Je ne mets pas en cause la qualité des personnes qui ont intégré cette commission ; je dis simplement qu'elle doit rester indépendante et indépendante à tout point de vue.

**M. le Président.-** Est-ce qu'il y a d'autres Conseillers qui souhaitent intervenir sur ce chapitre ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).*

#### **Mme le Chef de Cabinet.-**

##### Chap. 6 - COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 - Frais de personnel.....	299.800
206.020 - Frais études et formation .....	23.500
206.030 - Frais de fonctionnement .....	110.600
	<u>433.900</u>

**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président MARQUET souhaite intervenir.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Peut-être tout le monde à Monaco n'a pas compris quel est l'intérêt de cette commission et son importance, mais c'est vraiment important dans une démocratie. Ça empêche de mélanger des fichiers, de faire des recoupements, ça peut éventuellement s'occuper des caméras de surveillance, par exemple. On a un projet de loi qui nous a été transmis et il faudra, après les nombreuses urgences, lors de la prochaine législature,

s'en occuper rapidement parce que les textes ont besoin, là aussi, d'évoluer pour la protection du citoyen.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 8 - CONSEIL DE LA MER

208.030 - Frais de fonctionnement .....	<u>27.500</u>
---	---------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES

A) MINISTERE D'ETAT

Chap. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 - Frais de personnel.....	2.423.200
301.020 - Frais études et formation .....	105.000
301.030 - Frais de fonctionnement .....	714.000
301.040 - Achat & entretien matériel.....	57.000
	<u>3.299.200</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CHAP. 4 - CENTRE DE PRESSE

304.010 - Frais de personnel.....	843.700
304.030 - Frais de fonctionnement .....	297.000
304.060 - Frais propres activité service .....	2.246.500
	<u>3.387.200</u>

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA.**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je suis la seule à parler ce soir.

Ça ne vous intéresse plus le Budget ?

Monsieur le Ministre,

Notre Centre de Presse est aujourd'hui un organe de diffusion, un média à part entière. Pourtant, aucune règle n'encadre ses activités, ce qui m'amène à poser un certain nombre de questions.

Lors d'un précédent débat, au sujet de la rediffusion des séances du Conseil National, la majorité m'avait reproché mon vote contre. J'avais répondu que mon vote de l'époque portait sur l'absence de cadre qui entourait le projet, et non le principe lui-même.

Et force est de constater que j'avais encore raison, désolée !

En effet, quelques éléments peuvent être soulignés comme :

L'émission « La Vie Parlementaire » qui ressemble plus à un clip électoral qu'à un compte-rendu de nos travaux.

La présence du Centre de Presse, organe d'état, dans le plaidoyer du Président au moment de son inculpation par la justice monégasque.

L'absence totale de cadre entourant la campagne électorale, permettant ainsi à la majorité de disposer gratuitement de moyens dont les autres formations ne disposent pas. Pour ne citer que trois exemples parmi les plus frappants...

Tous les pays démocratiques se sont interrogés sur la question des médias, admettant par là même qu'elle constitue une problématique majeure.

*Notre Constitution dans son article 2 précise que notre pays est attachée au respect des libertés fondamentales, la liberté de la presse en est une...Le Centre de Presse devrait donc constituer une entité indépendante au même titre que la CCAF...à mon sens.*

*Et d'une manière plus large, que dire de ces journalistes du privé écartés de la couverture des affaires politiques au motif d'avoir donné ou trop donné la parole à l'opposition ?*

*Le plus comique c'est que nous avons voté une loi sur la liberté d'expression... dans les faits, la réalité est malheureusement toute autre...*

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, le Centre de Presse dépend de votre autorité, est-ce que vous souhaitez réagir ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Soyons clairs, oui, je réagis, parce que le Centre de Presse n'est pas un organe de presse, c'est le centre d'information du Gouvernement. Il ne faut pas se cacher derrière son crayon et il y en a comme ça dans tous les pays, que ce soit en France, en Allemagne, en Angleterre, il y a le Service de Presse du Premier Ministre qui existe et qui diffuse de l'information au nom du Gouvernement. C'est ça le Centre de Presse. Mais le Centre de Presse, ce n'est pas la presse, elle est libre, elle fait ce qu'elle veut, le Centre de Presse collabore, c'est son travail, avec la presse et c'est bien ainsi mais vous n'allez pas faire de l'organisme gouvernemental un organisme indépendant. Que la presse soit indépendante, oui, mais pas le Centre de Presse du Gouvernement ! Donc il restera sous l'autorité du Gouvernement. De là à dire qu'il fait de la propagande pour Pierre, Paul ou Jacques, excusez-moi, je ne le crois pas. Le Centre de Presse essaie, déontologiquement, de ne pas entrer dans le cadre des polémiques politiques locales ; je crois qu'il cherche une certaine objectivité. D'ailleurs, il retransmet objectivement les travaux parlementaires, parce que lorsque le Conseil National demande des retransmissions, à ma connaissance, comme le Conseil National est un organisme de l'Etat, je ne refuse jamais que le Centre de Presse retransmette les travaux du Conseil National qui est une Institution officielle de l'Etat monégasque. Franchement, je ne crois pas que vous pouvez taxer le Centre de Presse de faire de la politique, mais c'est vrai qu'il est chargé de porter la parole du Gouvernement Princier, à telle enseigne que le Directeur du Centre de Presse est en même temps le Conseiller en communication auprès du Ministre d'Etat. Je ne le cache pas, tout le monde le sait. Ce n'est pas cela la liberté de la presse. On vient de créer – j'en suis heureux parce qu'on en a souvent parlé ici – une radio monégasque qui vient de commencer à diffuser, en accord avec le CSA français et son Président et en utilisant aussi une fréquence de Monaco. On a obtenu que cette radio privée puisse commencer, parce que c'est le début, à émettre sur l'ensemble des Alpes-Maritimes, Monaco bien sûr, et même un bout de Ligurie. Elle a une couverture d'1,2 million d'habitants environ. Je m'en réjouis, c'est une radio libre, elle est privée, elle diffuse ce qu'elle a envie de diffuser, mais comme c'est une radio monégasque, on lui apporte le soutien, c'est-à-dire que le Centre de Presse lui apporte ce qu'il peut apporter en termes d'informations, comme on le fait avec TMC ou d'autres. Ça n'a rien à voir avec la liberté de la presse. Les journalistes disent ce qu'ils veulent et ils ont bien raison et moi, je respecte cela.

**M. le Président.-** Je voudrais rappeler que, pour la première fois dans l'histoire du Conseil National, de nombreuses séances publiques législatives ont été diffusées à la télévision depuis 2003, par exemple le 3 décembre dernier, c'est tout récent, la séance publique a été diffusée intégralement concernant la loi sur le contrôle des subventions publiques et il est évident que les vingt-quatre Conseillers Nationaux sont présents en séance publique et toutes les interventions, du début à la fin, sont retransmises, y compris évidemment celles de Mme PASQUIER-CIULLA quand elle s'exprime, comme celles des vingt-trois autres Collègues, ça va sans dire.

Pour l'émission parlementaire, vous avez eu l'occasion, Madame PASQUIER-CIULLA, parce que je regarde cette émission, très récemment, dans une tribune libre, là encore comme tous les élus du Conseil National, de vous exprimer, de critiquer largement, comme vous avez l'habitude de le faire, le Gouvernement et la majorité à la télévision, c'était en octobre dernier. Donc il y a vingt-quatre tribunes libres qui auront été diffusées pendant cette législature ; là encore, c'est un progrès car, croyez-en mon expérience d'ancien opposant, moi, on ne m'a jamais donné accès une seule fois à la télévision quand j'étais un opposant à la majorité du Conseil National pendant dix ans.

La campagne électorale : je voulais intervenir, parce que ça fait la deuxième fois ce soir que vous faites la remarque. Je ne peux pas, cette fois-ci, la laisser passer. Il y a cinq ans, il y a eu une campagne officielle à la télévision. On va le demander au Ministre d'Etat, mais je souhaite comme vous qu'il y ait une campagne officielle à la télévision en 2008 aussi. Rappelez-vous, Madame PASQUIER-CIULLA, vous étiez vous-même une candidate du R.P.M., vous vous êtes exprimée comme moi d'ailleurs en 2003 à la télévision, mais moi c'était pour l'U.P.M.. Il y aura bien sûr une campagne officielle à la télé, mais comment voudriez-vous aujourd'hui, alors qu'il n'y a qu'une seule liste qui est connue pour l'instant, la liste de l'Union Pour Monaco, alors qu'on ne sait même pas qui se présente dans l'opposition, avec qui et dans quelle liste, comment voulez-vous qu'il y ait déjà une campagne à la télé ? Il y aura une campagne en janvier, comme en 2003, lorsque toutes les listes se seront présentées et qu'on les connaîtra. On va demander au Ministre d'Etat de nous rassurer tous. S'il y a eu une campagne officielle à la télé, il y a cinq ans, qui a donné la parole aux deux listes, j'espère et je ne doute pas qu'il y aura une campagne officielle en janvier qui donnera la parole à toutes les listes. Est-ce que ce seront deux, trois, quatre, cinq, six listes ? Je n'en sais rien, je le répète, il n'y en a qu'une pour l'instant qui est connue, mais dès qu'elles seront connues, en

janvier, évidemment, il faudra qu'il y ait une campagne officielle à la télévision. Après, le bon timing, on peut discuter. Est-ce que ce sont les deux ou trois dernières semaines du mois de janvier ? La dernière fois, de mémoire, ça a duré une semaine à la fin janvier.

Monsieur le Ministre ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Là-dessus, je vais être très clair, je serai amené à me prononcer officiellement sur ce sujet avant Noël parce que je pense que même si la campagne officielle ne dure que huit jours, je pense qu'après les fêtes, elle commence dans la réalité, elle est même déjà commencée, on l'a vu ce soir, n'est-ce pas ?

Je vais dire des choses qui vont plaire ou déplaire aux uns et aux autres, mais il est bien évident que dans cette affaire, le Centre de Presse sera amené, puisqu'il dispose du câble, à participer à donner des temps de parole. Je suis désolé, je vais décevoir le Président, mais se fondant sur le code électoral qui donne l'égalité d'affichage, il donnera l'égalité de temps de parole à chacune des listes qui se présenteront et il recommandera – parce qu'il ne peut pas faire autre chose – en vertu de la liberté de la presse – il y a quelques journalistes ici et je le ferai officiellement, il recommandera à la presse d'essayer de veiller à des règles déontologiques pour permettre l'expression de toutes les sensibilités de manière égale auprès du public. Mais ce qu'il peut faire d'autorité vis-à-vis du Centre de Presse, qui est un organe gouvernemental, il le fera simplement en rappel de déontologie et de bonne conduite avec les éléments de la presse écrite ou parlée extérieure, mais là, chacun sa liberté puisqu'il y a liberté de la presse, mais je souhaite que tout le monde puisse s'exprimer de manière égale, Madame.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur le Centre de Presse ?

Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Un rappel, Monsieur le Président : le Conseil National a été amené à plusieurs reprises à rappeler qu'il était opportun de dissocier le canal local du Centre de Presse justement en application de ce que disait M. le Ministre d'Etat. Le Centre de Presse est l'organe de presse du Gouvernement et le canal local devrait être une chaîne de télévision locale, sans lien avec le Gouvernement. C'est une demande qui a été formulée à plusieurs reprises et renouvelée par le Conseil National. Je la répète une nouvelle fois.



**M. le Président.-** Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ne suis pas d'accord avec vous. Je laisserai toute la liberté à une télévision locale de s'installer mais je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne pourrait passer ses messages, les messages du Prince, Ses messages, à la population de Monaco. Donc, je favoriserai toute initiative consistant à créer une chaîne locale, mais le Centre de Presse ne doit pas être indépendant. Je suis désolé, Monsieur GARDETTO, je ne suis pas de votre avis. Le Prince et le Gouvernement ont le droit d'avoir un moyen d'informer les Monégasques. Point final.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Il ne s'agissait pas d'avoir un Centre de Presse non indépendant, il s'agissait d'avoir un canal local indépendant.

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, si vous voulez. C'est libre. Faites-le !

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, alors le canal local devrait être dissocié du Centre de Presse.

**M. le Ministre d'Etat.-** Non ! N'importe qui peut créer une télévision locale. Allez-y, Monsieur GARDETTO !

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Il n'y a pas le consensus, là, apparemment.

**M. le Président.-** Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 5 - DIRECTION DU CONTENTIEUX

305.010 - Frais de personnel.....	293.800
305.020 - Frais études et formation .....	150.000
305.030 - Frais de fonctionnement .....	411.500
	<u>855.300</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 6 - CONTRÔLE GÉNÉRAL DES DÉPENSES

306.010 - Frais de personnel.....	702.000
306.030 - Frais de fonctionnement .....	6.700
	<u>708.700</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 7 - FONCTION PUBLIQUE - DIRECTION

307.010 - Frais de personnel.....	1.909.300
307.020 - Frais études et formation .....	600.000
307.030 - Frais de fonctionnement.....	29.400
307.040 - Achat & entretien matériel.....	2.500
	<u>2.541.200</u>

**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit dans le rapport sur la réforme de la Fonction Publique, je signalerai quand même aux Collègues que ce matin beaucoup de fonctionnaires ont reçu le mode d'emploi pour remplir leur fiche individuelle, ce qui prouve que les choses se mettent en place peu à peu.

Par contre, j'aimerais revenir sur votre réponse, Monsieur le Ministre, et vous demander un éclaircissement parce qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas bien. Vous nous dites : « Pour la Fonction Publique, le Gouvernement Princier a décidé de consacrer une somme supplémentaire de 2 M€ en année pleine ». Jusque là ça va, cette somme représente 1 % des traitements. « Elle sera affectée pour une part à la modernisation et à l'amélioration de l'avancement et du déroulement des carrières (...) et à la revalorisation des plus petits indices. » Alors, pour la revalorisation des plus petits indices, je comprends, on peut choisir les indices les plus faibles, leur donner soit un certain nombre de points, soit un pourcentage et cela peut être fait le 1<sup>er</sup> janvier. Par contre, ce que je ne comprends pas et j'aimerais que vous puissiez nous donner le mode d'emploi, c'est : « elle sera affectée pour une part à la modernisation et à l'amélioration de l'avancement et du déroulement des carrières ». Qu'est-ce que cela veut dire et comment comptez-vous procéder ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Ce n'est pas très compliqué mais il faudra quand même quelques consultations, on en parlera d'ailleurs dans votre Commission. L'idée, c'est d'affecter une partie des crédits, c'est une proposition d'un des Conseillers Nationaux, n'est-ce pas, pour les plus petits traitements, voyez, on écoute et on prend en considération ce que disent les Conseillers Nationaux...

**M. Bruno BLANCHY.-** Je vous en remercie. Oui, effectivement.

**M. le Ministre d'Etat.-** Sur ces 2 M€, on aura une part significative pour les plus petits indices. Ce n'est pas très compliqué, ce qui fait que les plus petits salaires auront plus d'1 % par définition et pour le reste, vous savez qu'on affecte, actuellement, 1,3 % pour les promotions, pour le déroulement de carrière, chaque année. On va augmenter ce taux pour permettre d'avoir davantage d'avancements. Je vous signale que c'est plutôt intéressant pour les fonctionnaires parce que ça veut dire que c'est cumulable, ils vont gagner plus de points, on aura plus d'avancements en quelque sorte. A partir du moment où on fait l'évaluation, il faut tout de même qu'il y ait une conséquence positive à cette évaluation, c'est-à-dire qu'il y aura une partie au mérite. On fera plus d'avancements de carrière. Globalement, tout le monde s'y retrouvera parce que l'un dans l'autre, il y a 80 ou 90 % des fonctionnaires qui bénéficient d'avancements de carrière tous les trois ans. Evidemment, si on va plus vite, ça sera peut-être tous les deux ans. Donc, finalement, tous ceux qui font bien leur travail, ce qui est grande majorité, heureusement, verront leur carrière avancer plus vite qu'avant. Donc une partie sera affectée pour relever les petits indices, une autre partie sera affectée pour

augmenter ce coefficient d'1,3 %, peut-être à 2 %, je ne sais pas, il faut qu'on fasse quelques calculs, puisque c'est quelque chose qu'on a décidé très rapidement car c'est le résultat des réunions avec la Commission. Donc, il faut qu'on le mette en musique, mais voilà l'idée.

**M. le Président.-** Monsieur BORDERO.

**M. Alexandre BORDERO.-** Mais j'ai un problème de calendrier dans votre façon de procéder, parce qu'en général, les propositions d'avancement au mérite, se font en juin de l'année N pour l'année N + 1, c'est-à-dire que lorsque vous allez faire des propositions en 2008, on va les faire aux alentours de mai, juin et ensuite les fonctionnaires touchent leur bonification, leur avancement au mérite en 2009 et là, votre argent, vous l'avez en 2008. Il faut que vous le dépensiez si vous voulez faire une exécution budgétaire correcte. Alors, il faut refaire une évaluation début janvier pour faire profiter en 2008 ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Non, on ne va pas changer tous les calendriers d'avancements de la Fonction Publique, ce serait considérable et énorme. C'est vrai que la mesure « petits traitements » peut être très rapide car ce n'est pas très compliqué, l'autre, elle viendra dans le calendrier à l'heure normale des avancements, simplement, il y aura plus d'avancements que d'habitude et chaque année il y aura désormais plus d'avancements que d'habitude. Je vous signale que ce que l'on fait-là, je sais que mon Collègue du Gouvernement Gilles TONELLI n'est pas content de ce que je dis, mais si vous réfléchissez, vous verrez que ce qui va pour les petits salaires, c'est « one shot », ce qui va comme augmentation pour l'avancement, c'est cumulable, donc ce sont 2 M€ en année pleine

mais plus tard, ça fera beaucoup plus de 2 M€. On en reparlera en Commission, si vous voulez.

**M. Alexandre BORDERO.-** Oui, mais cette année, vous n'allez pas pouvoir le dépenser, ce 1 M€ puisque la partie que vous conservez...

**M. le Ministre d'Etat.-** Si, on va vous les dépenser, ne vous inquiétez pas.

*(Rires).*

**M. Alexandre BORDERO.-** Je n'en doute pas !

**M. le Président.-** Oui mais s'il vous plaît, pour les fonctionnaires, pas pour autre chose ! On est bien sur le chapitre...

*(Rires).*

**M. Alexandre BORDERO.-** La partie que vous consacrez à l'avancement au mérite, vous ne pourrez pas la dépenser avant 2009 puisque vous allez faire vos propositions en 2008, à moins que vous ayez des rattrapages.

**M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** Vous êtes très fin connaisseur de la matière. Il est vrai que nous sommes assez avancés dans le processus d'avancement pour 2008, mais nous allons revoir soit en augmentant les quotas d'avancements dans les Services, et donc nous allons dépenser, ne vous faites pas de souci, cette somme en 2008 et je crois que les fonctionnaires l'attendent.

**M. le Président.-** Monsieur le Secrétaire Général, vous êtes incollable !

Qui demande encore la parole dans le cadre de ce chapitre ?

Personne. Je le mets alors aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 9 - ARCHIVES CENTRALES

309.010 - Frais de personnel.....	266.400
309.030 - Frais de fonctionnement .....	70.000
309.040 - Achat & entretien matériel.....	1.000
	<u>337.400</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 - Public. officielles.....	<u>1.385.200</u>
------------------------------------	------------------

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, le Gouvernement nous annonce régulièrement qu'un site internet juridique de type LégiMonaco serait opérationnel rapidement. Nous n'avons pas de nouvelles et c'est un instrument qui fait défaut et qui est important pour les praticiens comme pour les justiciables. Quand ce site sera-t-il opérationnel ?

**M. le Ministre d'Etat.-** En 2008.**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Quand en 2008 ?

**M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** Nous espérons au milieu 2008.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** C'est-à-dire juin 2008 ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ne peux pas vous dire si c'est avant ou après les vacances.

**M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** Monsieur GARDETTO, vous aussi, vous êtes un

fin connaisseur en la matière, vous savez que les crédits sont inscrits en 2008, donc vous imaginez qu'il ne nous est pas possible d'avoir déjà pris les engagements pour pouvoir passer les contrats parce que ce n'est pas conforme.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Ce ne serait pas la première fois.

**M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** Pas dans la Fonction Publique. Il nous faut le temps maintenant de finaliser les discussions. Une fois que ces discussions seront finalisées, nous mettrons en œuvre et j'espère qu'en juin ou juillet 2008, ce sera mis en place.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Donc il y aura à la fois les textes et la jurisprudence sur ce site ?

**M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** Il y aura les textes et une partie de la jurisprudence.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Pourquoi qu'une partie ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Parce qu'il va s'enrichir progressivement.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Vous nous dites donc qu'il y aura la jurisprudence telle qu'elle existe plus la jurisprudence à venir ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, sûrement.

*(Rires).*

On va attendre un peu... vous nous en demandez trop, Monsieur GARDETTO, en demandant la jurisprudence à venir.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je suis sûr que le Gouvernement est de taille.

**M. le Président.-** Je crois que M. GARDETTO voulait dire au fur et à mesure que la jurisprudence évoluera.

**M. le Ministre d'Etat.-** Bien entendu. Je l'ai compris. Au fur et à mesure le site s'enrichira. C'est normal, il va démarrer avec une base et il va s'enrichir au fur et à mesure. Je vous rassure là-dessus, je crois qu'on fera quelque chose de bien.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Alors rendez-vous en juin 2008.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions ? Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 11 - SERVICE INFORMATIQUE

311.010 - Frais de personnel.....	1.301.600
311.030 - Frais de fonctionnement.....	14.000
311.040 - Achat & entretien matériel.....	550.000
	<u>1.865.600</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 12 - CENTRE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

312.010 - Frais de personnel.....	185.600
312.030 - Frais de fonctionnement.....	13.200
	<u>198.800</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 14 - DIRECTION DES AFFAIRES LÉGISLATIVES

314.010 - Frais de personnel.....	417.500
314.020 - Frais études et formation .....	100
314.030 - Frais de fonctionnement .....	105.300
	<u>522.900</u>

**M. le Président.-** Est-ce que le Président de la Commission de Législation a une remarque ou une déclaration à faire sur les Affaires Législatives ?

**M. Claude CELLARIO.-** La remarque est toujours la même : si le Gouvernement estime qu'il faut renforcer ce Service, le Conseil National est prêt à le suivre.

Je vous rappelle tout de même, Monsieur le Ministre, que récemment vous avez observé des retards dans des lois. Le Gouvernement fait des annonces et malheureusement, il a des difficultés à présenter le projet de loi qui suit ces annonces. Sur ce point, je réitère nos dires de renforcer ce Service pour obtenir davantage de performance par rapport à la constante

augmentation des projets de loi à étudier. Nous sommes prêts à vous suivre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci. C'est en cours, mais vous avez raison car c'est un Service qui a besoin d'être étoffé.

**M. le Président.-** Nous sommes tous d'accord.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

Chap. 15 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

315.010 - Frais de personnel.....	1.134.700
315.020 - Frais études et formation .....	190.000
315.030 - Frais de fonctionnement .....	101.000
315.040 - Achat & entretien matériel.....	5.300
315.060 - Frais propres activité service .....	246.000
	<u>1.677.000</u>

**M. le Président.-** Je me tourne vers notre Président de la Commission des Relations Extérieures. Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, je tiens à dire à Monsieur le Conseiller pour

les Relations Extérieures que je regrette que nous n'ayons pas été informés des actions de lutte contre la traite des êtres humains qui semblent être menées en Russie et que j'ai apprises par le Centre de Presse, justement. Cela aurait été bien que le Conseil National soit informé en priorité. Donc, pour mémoire, ce serait

bien que vous nous informiez avant la presse de ce type d'action qui d'ailleurs met en valeur le Service de la Coopération Internationale auquel je tiens à rendre hommage puisque c'est un Service très efficace avec des personnels dévoués et volontaires, qui vont sur le terrain, qui mettent en place une coopération bilatérale bien orchestrée. Je crois que c'est bien de procéder de cette manière-là. Il faut continuer, surtout il faut penser à être présent sur tous les continents parce qu'il n'y a pas de raison de se limiter à une zone géographique. Bien sûr, on ne peut pas couvrir tous les pays, mais c'est bien que Monaco soit présent sur tous les continents pour montrer effectivement qu'on a une vocation globale. Il faut également continuer à augmenter les budgets de coopération, puisque je crois qu'on avait annoncé une augmentation de 25 % par an pour arriver au fameux 0,27 % du RNB qui est la règle internationale.

Enfin, je souhaiterais que le Département des Relations Extérieures puisse disposer de locaux décents et appropriés pour remplir sa mission, mission qui est appelée à s'amplifier et qui est absolument fondamentale pour l'image de la Principauté.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO.

Nous écoutons à présent le Ministre d'Etat.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur GARDETTO, sur le deuxième point, puisqu'on a prévu en 2008 de réaliser des travaux dans ce qu'on appelle la « Salle de la Maquette » pour y permettre l'installation du Département des Relations Extérieures dans la partie « noble » du Ministère d'Etat, je crois que c'est bien.

La deuxième question sur la coopération, c'est vrai que nous augmentons cette année les crédits de 25 % mais nous devons le faire pendant plusieurs années pour atteindre les 0,27 % qui est notre objectif.

Alors vous allez me dire : pourquoi est-ce qu'on ne va pas plus vite ? Parce qu'il faut gérer derrière et la coopération, il ne faut pas faire n'importe quoi. Nos Services n'auraient pas la capacité de doubler d'un seul coup les crédits de coopération parce qu'il faut quand même faire les choses sérieusement, surtout dans le domaine de la coopération. Comme vous le savez, on privilégie la coopération bilatérale, parce que je pense qu'un petit Etat comme Monaco a tout à fait, pour valoriser ses actions, intérêt à développer la coopération bilatérale plutôt que de mettre son argent dans le « grand tout » des coopérations multinationales ou des ONG internationales mais relativement anonymes où nous serions une petite pièce

dans le dispositif. Donc on privilégie les actions bilatérales, ça se passe bien. Là aussi, d'ailleurs ça aura une incidence indirecte sur le Service du Conseil National, bénéfique, Monsieur le Président, la Direction de la Coopération rejoindra, très prochainement, puisqu'elle est appelée à s'étoffer, les locaux à Fontvieille, à l'Athos Palace, ce qui libérera les locaux actuels que nous mettrons à la disposition du Conseil National, et c'est très proche, c'est dans les semaines qui viennent.

**M. le Président.-** Ça c'était un engagement pris au Budget Rectificatif. Ce sont environ 50 m<sup>2</sup> très intéressants pour nous, car juste à côté de l'actuelle annexe du Conseil, à la rue Princesse Marie de Lorraine. Nous avons huit ou neuf de nos collaborateurs entassés dans nos locaux annexes, on aura là un peu d'espace pour qu'ils puissent travailler dans de meilleures conditions. Merci, Monsieur le Ministre, de tenir cet engagement pris au Budget Rectificatif.

Monsieur le Conseiller pour les Relations Extérieures souhaite-t-il intervenir ? Je vous en prie.

**S.E. M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-** Monsieur le Président, en réponse aux observations de M. GARDETTO, je regrette ne pas avoir informé le Conseil National sur les opérations que nous avons faites sur la lutte contre la traite des êtres humains, ça s'est fait en coopération avec l'OSCE qui gère l'opération pour nous, en fait, et qui a des contacts avec une association russe à Saint Petersburg qui s'occupe des enfants, objets de la traite des êtres humains.

A ma décharge, je dois dire que la Direction de la Coopération et, d'une manière générale, le Département des Relations Extérieures a des opérations de coopération qui sont soit directement en coopération bilatérale dans les pays, par exemple, d'Afrique noire ou d'Afrique maghrébine, mais également avec un grand nombre d'organisations internationales, que ce soit le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, l'ONU, l'ONU SIDA et maintenant l'OSCE. Je ne pense pas que le Conseil National soit informé à chaque fois de ces opérations parce qu'il y en a 60 ou 70. Ce qui est quand même considérable. Quelquefois, on informe le Centre de Presse et quelquefois aussi on ne l'informe pas, parce qu'on a beaucoup d'opérations, comme par exemple au Niger, au Mali, on en a avec le Conseil de l'Europe un grand nombre, donc c'est une question que je vais voir.

Sur la deuxième observation de M. le Président de la Commission des Relations Extérieures au sujet d'assurer une présence sur tous les continents, c'est possible mais je dois dire que le volume d'aide que nous consacrons à l'aide publique au développement, quoiqu'en augmentation forte d'une année sur l'autre, et ça va continuer jusqu'en 2015, n'a pas un volume aussi considérable pour couvrir tous les continents. C'est pour cela qu'actuellement, nous avons cinq pays prioritaires qui sont en Afrique avec des opérations, en bilatéral en tout cas, bénéficiant aussi à d'autres pays, mais nous avons des pays prioritaires. L'augmentation de l'aide devrait nous amener à redéfinir des pays prioritaires qu'on pourrait peut-être porter à dix pays prioritaires sur lesquels l'aide sera concentrée avec également quelques autres pays qui peuvent être, par exemple, un ou deux en Asie, un ou deux en Amérique Latine, si on trouve des opérations. Mais actuellement, en l'état de la réflexion du Département, on devrait quand même rester concentrés sur un certain nombre de pays pour avoir une action à la fois importante et visible. Importante, non seulement pour nous, mais surtout pour le pays qui reçoit, et visible pour nous. Si on se disperse trop sur tous les continents, on va perdre à la fois l'efficacité et la visibilité. Mais on est au début de la réflexion sur ce domaine.

Pour les autres budgets de coopération, M. le Ministre d'Etat vient de vous répondre : l'augmentation est de 25 % jusqu'à 2015.

Pour les locaux, la réponse vous a été donnée également par le Ministre d'Etat.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller, pour ces réponses précises.

Avez-vous quelque chose à ajouter, Monsieur le Président de la Commission ?

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Pas à ce stade, Monsieur le Président, si ce n'est effectivement souhaiter une information plus régulière sur les initiatives de coopération. Encore une fois, je tiens à saluer le personnel du Département des Relations Extérieures qui est présent sur beaucoup de terrains et en particulier celui de la Coopération Internationale qui donne une très bonne image de la Principauté.

**S.E. M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-** Je remercie M. le Président de la Commission des

Relations Extérieures, je transmettrai ses félicitations à mon personnel. Merci.

**M. le Président.-** Nous écoutons à présent Madame Anne POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Concernant la circulation de l'information, je voudrais attirer votre attention sur le fait que les informations concernant les actions de Monaco via la coopération internationale sont importantes surtout vis-à-vis des organisations dans lesquelles nous sommes présents, comme l'OSCE. Même si je comprends qu'on ne puisse pas facilement être associé à toutes les démarches qui sont faites, il n'en est pas moins vrai qu'il est important que nous soyons informés. Pour mémoire je rappelle qu'au sein de l'OSCE, M. GARDETTO est Président de la Commission politique, Commission majeure de cette organisation dans la partie parlementaire et à ce titre, il est important que nous puissions disposer de toutes les données.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller.

**S.E. M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-** Oui, je suis tout à fait d'accord pour fournir au Conseil National des informations sur les organismes où le Conseil National est présent dans une Assemblée parlementaire.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres Collègues qui souhaitent intervenir sur ce chapitre des Relations Extérieures ?

S'il n'y en a plus, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).



**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 16 - POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 - Frais de personnel.....	4.248.900
316.030 - Frais de fonctionnement .....	2.693.700
316.040 - Achat & entretien matériel.....	21.000
	<u>6.963.600</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. &amp; CONSULAIRES

317.010 - Frais de personnel.....	224.500
317.030 - Frais de fonctionnement .....	132.500
	<u>357.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 18 - DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.010 - Frais de personnel.....	261.500
318.030 - Frais de fonctionnement .....	6.500
	<u>268.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 19 - DIRECTION DE LA COOP. INTERNATIONALE

319.010 - Frais de personnel.....	226.300
319.030 - Frais de fonctionnement .....	165.000
	<u>391.300</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Chap. 20 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.010 - Frais de personnel.....	1.101.700
320.020 - Frais études et formation .....	25.500
320.030 - Frais de fonctionnement .....	287.200
	<u>1.414.400</u>

**M. le Président.-** Nous écoutons le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur BORDERO.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je fais une intervention au niveau du Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur en tant que tutelle de la Mairie et elle a trait à l'organisation des élections de février prochain, en 2008. Au niveau des procurations, on peut utiliser une procuration uniquement en cas de maladie, de déplacements professionnels ou de résidence à l'étranger. Or là, on se retrouve avec un cas un peu particulier pour le week-end du 3 et 4 février, c'est le Rallye historique. Il y a des personnels de l'Automobile Club de Monaco qui ne sont pas des salariés, justement, ce n'est pas leur temps de travail mais ils participent à l'organisation, donc ils font en quelque sorte un travail pour l'Automobile Club de Monaco ; le Rallye historique est attaché à l'image de Monaco. Il faudrait donc peut-être essayer de voir s'il n'y avait pas moyen, dans l'interprétation de la loi sur les procurations, de considérer que le fait d'organiser et de participer à

l'organisation de cette manifestation ne pourrait pas être considéré comme un travail. Voilà la question que je vous pose et que je soumets à votre réflexion.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** C'est une question en tout cas qui mérite d'être examinée avec attention. Ce que je ferai au plus vite.

**M. le Président.-** Merci donc d'examiner cette requête.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010 - Frais de personnel.....	5.016.000
321.030 - Frais de fonctionnement .....	225.500
321.040 - Achat & entretien matériel.....	390.700
	<u>5.632.200</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 22 - SÛRETÉ PUBLIQUE - DIRECTION

322.010 - Frais de personnel.....	22.453.900
322.030 - Frais de fonctionnement .....	169.100
322.040 - Achat & entretien matériel.....	1.608.900
322.060 - Frais propres activité service .....	645.700
	<u>24.877.600</u>

**M. le Président.-** Monsieur le Rapporteur a fait une intervention importante dans son rapport sur ce chapitre, ça a donné lieu aussi récemment, d'ailleurs, à des déclarations du Conseiller pour l'Intérieur dans les médias. La délinquance zéro et le paradis de la sécurité absolue n'existent dans aucun pays du monde. Je pense qu'il est important de rappeler – chacun fait son travail, la presse fait le sien lorsqu'il y a un incident à relater, c'est tout à fait normal – qu'au-delà des incidents ponctuels qui peuvent arriver, y compris dans le pays le plus sûr du monde, c'est-à-dire notre Principauté, Monsieur le Conseiller, j'ai apprécié et je ne suis pas le seul à Monaco, vos réactions pour rappeler que les statistiques globales qui sont les seules au fond à donner une vision réelle et objective de la situation, démontrent que notre Sûreté Publique est toujours la plus efficace du monde et que la délinquance globalement est en baisse à Monaco. Eh oui, ça peut surprendre, parce qu'il peut aussi y avoir des incidents à Monaco ; c'est normal, on en parle, vu que la presse est libre dans ce pays et tant mieux ! Mais le Gouvernement et le Conseil National doivent rappeler quelles sont les réalités et défendre l'image de notre Principauté et de sa Sûreté

Publique. Ça a été fait et je crois que beaucoup de gens l'ont apprécié, je tenais à vous le dire, le Rapporteur l'a fait aussi à sa façon dans le rapport.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, un rappel, comme j'ai eu l'occasion de le faire lors de plusieurs débats budgétaires. Il est important pour le bon fonctionnement des personnels de pouvoir les associer à des missions sur le terrain avec des Etats voisins et amis de manière à acquérir les réflexes nécessaires, outre les simples formations et entraînements.

Le Ministre d'Etat avait d'ailleurs donné un accord de principe.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Sur le principe, nous sommes tout à fait d'accord et d'ailleurs nous coopérons avec les polices essentiellement françaises et italiennes et il est bien évident que nous continuerons à le faire.

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 23 - THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

323.010 - Frais de personnel.....	261.000
323.030 - Frais de fonctionnement.....	65.300
323.040 - Achat & entretien matériel.....	25.400
	<u>351.700</u>

**M. le Président.-** Madame la Présidente de la Commission de la Culture, Michèle DITTLLOT.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je rappelle une fois de plus que cette salle est très occupée tout au long de l'année par les diverses associations diverses de la Principauté. Il y a donc très peu de place pour trouver un créneau libre pour une représentation théâtrale ou quelque autre concert. Aussi je rappelle au Gouvernement que la salle du CRI – Centre de Rencontres Internationales – est, elle, très peu utilisée et mériterait de l'être d'avantage, après avoir été restaurée de manière à la rendre apte à recevoir des spectacles ou conférences organisées par ces différentes associations.

Merci.

**M. le Président.-** Je souscris totalement à votre intervention, d'autant que je suis allé récemment à une réunion de la Jeune Chambre Economique de Monaco organisée au CRI. Je peux vous dire que je suis depuis encore plus convaincu par ce que vous dites. Pour aller souvent au Théâtre des Variétés, pour entendre aussi souvent les associations se plaindre d'un planning trop plein, mais cela personne n'y peut rien, tant mieux, Monaco a une vie culturelle et une vie associative extrêmement riches par rapport à sa population ; on peut s'en réjouir mais n'empêche que n'avoir que la Salle des Variétés pour répondre à ces demandes, aujourd'hui, rend cette salle totalement saturée.

J'ai donc assisté récemment à une réunion de la Jeune Chambre Economique dans cette salle du C.R.I. qui, manifestement, mériterait une petite rénovation pour qu'elle soit vraiment digne de l'image de Monaco mais qui, par ailleurs, est parfaite : vous avez environ 250 à 300 places assises, avec une scène certes plus limitée qu'aux Variétés mais qui existe, elle permettrait, franchement, de désengorger la Salle des Variétés. Vous avez totalement raison, Madame la Présidente. Je crois qu'on peut demander au Gouvernement de regarder de plus près, même si c'est un peu compliqué parce que la salle, vous le savez, est en gestion SBM... c'est bien cela, Monsieur le Conseiller ?

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Elle appartient à la SBM et elle est gérée par l'Auditorium.

**M. le Président.-** Donc elle appartient à la SBM et elle est gérée par les équipes de l'Auditorium qui, elles, concentrent leurs efforts sur l'Auditorium, c'est bien logique ; ce qui peut aboutir à l'aberration suivante : lorsqu'il y a une demande pour la Salle des Variétés et qu'il est répondu : « On ne peut pas, malheureusement, on est plein », on déleste en théorie sur le C.R.I. qui répond : « On ne peut pas, on n'a pas de personnel ». Pourquoi ? Parce que le personnel est déjà pris à l'Auditorium. Donc, je crois que ça vaut le coup, franchement, de renforcer de quelques personnes les effectifs dits, à tort, de l'Auditorium en l'occurrence parce qu'elles pourraient gérer alors la salle du C.R.I. Vu la saturation actuelle des Variétés, votre demande est plus que pertinente et plus que d'actualité, Madame DITTLLOT.

Monsieur le Conseiller, regardez s'il faut nous demander quelques crédits au Budget pour avoir deux ou trois postes pour permettre à des dizaines d'associations culturelles et diverses, parce qu'on peut également y faire des assemblées générales d'associations de tous types ; n'hésitez pas, Monsieur le Conseiller, à nous demander ces deux ou trois postes, car c'est le bon sens de ne pas laisser une salle potentiellement utile, vide quasiment tout au long des 365 jours de l'année.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Avec la particularité, Monsieur le Président, Madame la Présidente et nous l'avons dit en séance privée, que cette salle servira à la SBM pendant la restructuration du Sporting d'Hiver. Il faut le savoir. Pendant un certain temps, cette salle sera inutilisable pour les utilisations que vous indiquez parce qu'elle sera reprise effectivement par la SBM, son propriétaire, pour y rapatrier un certain nombre d'activités qui sont actuellement au Sporting d'Hiver.

**M. le Président.-** Oui, mais même en étant optimiste, Monsieur le Conseiller, la restructuration du Sporting d'Hiver, ce n'est quand même pas pour 2008.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ce n'est pas pour 2008 mais ça peut venir plus vite qu'on ne le croit.

**M. le Président.-** Monsieur Claude CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis d'accord, mais elle va être utilisée par la SBM pendant les travaux, mais après qu'advientra-t-il ? En ce qui nous concerne, nous sollicitons un nouvel endroit dans la mesure où la Salle des Variétés a un planning chargé et c'est heureux. *A priori* il tombe dans la logique que le CRI doit être utilisé.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 24 - AFFAIRES CULTURELLES

324.010 - Frais de personnel.....	609.700
324.030 - Frais de fonctionnement.....	26.000
324.060 - Frais propres activité service.....	203.500
	<u>839.200</u>

**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président.

**M. Bernard MARQUET.-** A moins que le Gouvernement ait dans ses cartons un projet sur les délaissés avec la fameuse Maison des Associations où il pourrait y avoir un petit théâtre ?

**M. le Président.-** Oui mais, là encore, ce n'est pas pour 2008 puisqu'il faudra trois ou quatre ans pour la réaliser.

Je pense qu'en attendant les travaux du Sporting d'Hiver, il faut créer les postes nécessaires et utiliser cette salle, dans un pays où l'espace est la chose la plus rare et la plus précieuse. C'est vraiment un gâchis, il n'y a pas d'autre mot, que de voir cette grande et belle salle du C.R.I., d'abord, franchement, tombée en déliquescence, parce que j'ai observé quelques dégradations qui mériteraient qu'on rénove tout cela, et ensuite c'est dommage d'avoir autant d'espace gâché et inutilisé.

Merci, Madame DITTLOT, de nous l'avoir rappelé ce soir.

Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

**M. Daniel RAYMOND.-** Pour les optimistes, Monsieur le Président, il y a le Fort Antoine, quand il fait beau, parce que c'est un lieu magique.

**M. le Président.-** Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y en a plus, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

**M. le Président.-** Madame la Présidente de la Commission de la Culture, avez-vous d'autres remarques plus générales sur la politique culturelle ? Non, rien à ajouter.

Alors, je donne la parole à Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, je voudrais dire du bien du Printemps des Arts. Je trouve qu'il a pris une dimension supérieure à ce qu'il était et je voudrais encourager justement cette démarche pour qu'elle continue à s'améliorer chaque année. Je pense qu'elle a un retentissement à l'extérieur de la Principauté qui est intéressant sur toute la région de la Côte d'Azur. J'ai d'ailleurs participé l'année passée, à un certain nombre d'événements qui étaient amusants, notamment les voyages surprise où l'on monte en bus et l'on ne sait pas où l'on va pour assister à un concert inconnu. C'était sympa. Je pense que c'est un format intéressant à développer et à encourager.

**M. le Président.-** Tout le monde est d'accord sur ce point.

Mais je voudrais revenir un instant sur une idée qui est chère à la Présidente de la Commission de la Culture pour que le Gouvernement puisse nous apporter des précisions. On nous dit que dans les crédits qui vont être utilisés pour le transport public, vous allez mettre en place ce fameux Noctambus, Madame DITTLLOT, dont vous avez été la première à parler il y a déjà plus d'un an dans cette enceinte. Ce Noctambus, qui existe dans les Alpes-Maritimes, permettra en Principauté de rentrer après un spectacle, c'est-à-dire à des heures où il n'y a plus évidemment de bus réguliers de la Compagnie des Autobus de Monaco. Puisque les crédits sont en place pour 2008 – mais les crédits, c'est bien, mais le bus, c'est mieux, concrètement, quand est-ce qu'on peut espérer voir le Noctambus circuler à Monaco ?

Je me tourne vers le responsable du dossier des transports, Monsieur CALCAGNO.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire tout de même que le Gouvernement est tout à fait favorable à cette mise en place et ça fait maintenant déjà plusieurs mois, voire plusieurs années que nous travaillons là-dessus. Le Souverain Lui-même est très attentif au développement du transport public, Il est attaché effectivement à la mise en place d'un Service de transport public à la suite des spectacles.

Nous travaillons là-dessus, il faut effectivement d'une part, faire voter les crédits, ceci, je l'espère, sera fait d'ici quelques jours avec le Budget 2008 et c'est prévu avec une augmentation de la contribution à la société concessionnaire Compagnie des Autobus de Monaco pour faire fonctionner ce service de nuit, acheter des autobus et faire travailler du personnel. Je peux vous préciser que ce service sera mis en place au tout début de l'année 2008. On est en train d'y travailler pour le mettre en place le plus tôt possible. La question c'est non seulement de travailler sur des rotations à horaires réguliers mais également, si possible, de mettre en place un service adapté avec un, voire deux autobus qui soient à la sortie des spectacles les plus fréquentés. Nous travaillons avec la Compagnie des Autobus de Monaco et au plus tard, au début de l'année 2008, ce dispositif sera mis en place.

**M. le Président.-** Très bien. Quand vous dites au début de l'année, c'est pour la fin du mois de janvier ou c'est plutôt fin du premier trimestre ?

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Il nous faut encore travailler, mais non, ce sera rapidement.

**M. le Président.-** Le plus tôt sera le mieux, bien évidemment, pour tous ceux qui l'attendent.

Je vais me permettre une petite digression, mais je pense que c'est à ce moment qu'il faut la faire dans la logique du débat. Dans les bus un peu particuliers, mais néanmoins utiles pour la population de la Principauté, après le Noctambus, Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales, il y a le bus pour les personnes handicapées, à mobilité réduite, qui ne peuvent pas aujourd'hui utiliser, vous le savez, tous les autobus, loin s'en faut, de la Compagnie des Autobus de Monaco. Est-ce que vous pourriez aussi nous confirmer que les choses avancent et nous donner des précisions ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** On en a parlé également dans le cadre des séances privées. C'est un minibus qui a été offert par l'Ordre de Malte, le Club Allemand international et des donateurs privés, à la D.A.S.S. qui l'a mis en service pour les besoins du Centre Speranza Albert II qui, d'ailleurs, grâce à cela a augmenté assez largement son recrutement. Il devrait, pendant les périodes non utilisées par le Centre Speranza, être mis à la disposition

des personnes handicapées avec un système de transport à la demande. On peut penser que cela sera mis en place, là aussi, au début de l'année 2008.

**M. le Président.-** Voilà un sujet qui est très cher à M. GARDETTO, qui nous en parle depuis longtemps.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, absolument, Monsieur le Président. J'en ai parlé avec M. le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme et M. le Conseiller pour les Affaires Sociales. La situation des handicapés en Principauté et l'accessibilité de la ville sont des sujets qui me préoccupent. Puisque vous avez mis le doigt, Monsieur le Président, sur les bus, effectivement j'en ai parlé à plusieurs reprises, il faut qu'on arrive à avoir une flotte de bus qui soit totalement « handicapés friendly », si je peux dire. C'est-à-dire que tous les bus soient équipés d'une plate-forme. J'ai la chance de voyager, en raison de mes fonctions, dans d'autres pays et de voir que ça fonctionne parfaitement. Ces bus disposent à la fois d'une plate-forme pour handicapés, et d'un moteur au gaz naturel ou un carburant propre respectueux de l'environnement. Et en plus de cela, c'est le chauffeur qui a la responsabilité d'aider le handicapé à faire rouler son fauteuil dans le bus et à l'amarrer dans une zone du bus qui est consacrée à cet effet. Donc, si l'on pouvait faire de même à Monaco, ce serait vraiment un pas important qui serait fait. Après, il reste toute la politique d'intégration des handicapés, mais c'est un autre débat.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales va vous répondre.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Sur ce point-là, je crois qu'on avait précisé également en séance privée qu'il y a déjà trois bus qui sont équipés et que la flotte sera renouvelée avec des bus qui, effectivement, comportent les aménagements qui permettent de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. Alors, restent des problèmes de largeur de trottoirs aux arrêts de bus qui peuvent effectivement empêcher l'utilisation de ces dispositifs et là, c'est M. GALTIER, notre Délégué aux personnes handicapées, qui, en relation avec les Services de l'Aménagement Urbain, essaie de prendre en compte ces difficultés, mais c'est quelque chose qui se fait au fur et à mesure et en fonction des difficultés qui peuvent être détectées.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Uniquement pour chanter en chœur avec mon Collègue des Affaires Sociales, nous travaillons la main dans la main avec M. GALTIER sur ces sujets et c'est véritablement une priorité du Gouvernement. Monsieur GARDETTO, promenez vous à Monaco et vous verrez aussi des bus accessibles aux handicapés. Nous en avons discuté ensemble, vous le savez parfaitement et nous sommes en train de renouveler notre flotte d'autobus, comme cela se fait régulièrement ; nous ne pouvons pas, du jour au lendemain, mettre à la casse l'ensemble des anciens autobus pour les remplacer par de nouveaux autobus...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** On peut en faire cadeau à un pays en développement.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Mais sachez, Monsieur GARDETTO, qu'effectivement, la flotte des autobus de Monaco est de très loin une flotte extrêmement jeune et qui est renouvelée régulièrement et les anciens autobus, on en fait souvent profiter des gens qui en ont besoin. Nous avons testé avec succès quatre autobus avec des plates-formes qui permettent l'accès des handicapés et dorénavant nous systématisons l'achat de ce type d'autobus. De même, vous avez vu un peu partout en Principauté de Monaco l'aménagement de bateaux qui permettent aux personnes à mobilité réduite de traverser correctement aux passages piétons. Nous sommes en train d'aménager les arrêts d'autobus pour que ceux-ci puissent s'adapter à la plate-forme. C'est un travail de longue haleine mais nous y travaillons vraiment très activement.

**M. le Président.-** C'est évidemment souhaitable et je partage pleinement l'avis de M. GARDETTO. Mais plus vite encore peut être mis en place, je dirai dans les jours qui suivent, le taxi-bus pour personnes à mobilité réduite, car là, il s'agit d'un seul autobus qui est déjà mis à la disposition de la D.A.S.S. par l'Ordre de Malte, comme vous nous l'avez indiqué, Monsieur le Conseiller. Est-ce que l'Association des Handicapés moteurs en a été informée ? Parce qu'un taxi-bus, c'est pour demain. Si la plage horaire qu'on consent pour ce taxi-bus est large, ça peut répondre déjà aux

demandes les plus importantes et les plus régulières des handicapés de la Principauté.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** C'est un système qui sera mis en place début de l'année prochaine puisqu'il faut avoir le temps de se coordonner avec le Centre Speranza pour déterminer les créneaux de disponibilité de ce mini-bus et puis on réfléchit aussi pourquoi pas, au recrutement d'un autre chauffeur pour pouvoir, le cas échéant, ouvrir ce service le week-end, puisqu'aujourd'hui, le Centre Speranza ne fonctionne pas le week-end.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 25 - MUSEE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 - Frais de personnel.....	331.700
325.030 - Frais de fonctionnement.....	32.600
325.040 - Achat & entretien matériel.....	15.800
	<u>380.100</u>

**M. le Président.-** Madame la Présidente de la Commission de la Culture, nous vous écoutons.

**Mme Michèle DITLOT.-** Je ne pensais pas faire cette intervention maintenant puisque je voulais la coupler avec une intervention sur le Musée National Villa Paloma. Est-ce que vous me permettez de la faire maintenant ?

**M. le Président.-** Oui, je vous en prie.

**Mme Michèle DITLOT.-** Dans le programme triennal d'équipement qui nous a été distribué, on nous fait part de travaux muséographiques et architecturaux prévus entre 2008 et 2010 dans l'actuelle Villa Paloma d'un montant de 4.500.000 € tenant compte, nous dit-on, de la réévaluation du programme par le maître d'œuvre de l'opération. Cela m'amène à poser quelques questions à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. Pour autant, ces travaux vont-ils permettre à cette villa de devenir un Musée temporaire en attendant que le projet d'extension en mer prenne forme ? Ces travaux permettront-ils à cet établissement d'accueillir un public ? D'y faire des expositions qui

**M. le Président.-** Ça semble indispensable, évidemment, le week-end étant toujours forcément prisé par tout le monde pour se déplacer.

Merci, Monsieur le Conseiller.

Après cette petite digression, mais je pense que c'est là qu'il fallait la faire, sur les bus spécialisés, nous revenons au chapitre 24 « Affaires culturelles ».

S'il n'y a plus d'interventions, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

*(Adopté).*

remplaceront celles qui se tenaient Quai Antoine 1<sup>er</sup> ? Si les réponses sont « oui », alors pourquoi pas, mais autre question : pourquoi le Gouvernement se montre-t-il si généreux d'un côté alors qu'il est si frileux pour permettre au Musée d'Anthropologie préhistorique tout proche d'entreprendre des travaux et ce, pour une somme beaucoup plus modique de 355.000 €, afin de se moderniser pour devenir plus attractif ? Cette subvention, je le rappelle, de « relookage » a été refusée au Budget 2008.

**M. le Président.-** Nous écoutons M. le Conseiller pour l'Intérieur.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** En ce qui concerne le Musée d'Anthropologie préhistorique, il y a effectivement un projet de nouvelle scénographie pour moderniser la présentation des collections, je crois que c'est d'ailleurs important pour permettre à ce Musée d'attirer de nouveaux visiteurs. Il est sûr que ce Musée, incontestablement, aujourd'hui, au niveau de la présentation des collections, a vieilli, d'où une nécessaire mise à jour, une nécessaire modernisation. Ce projet n'est pas du tout abandonné et sera revu



dans le cadre du Budget de 2009, Madame la Présidente.

En ce qui concerne la Villa Paloma, oui, effectivement, il s'agit d'un Musée qui ne sera pas un Musée définitif. Il permettra de présenter un certain nombre d'expositions. Il n'est pas certain d'ailleurs que ce Musée soit exclusif des expositions qui sont accueillies au Quai Antoine I<sup>er</sup>. En tout état de cause, vous savez que nous disposons d'une collection Van Dongen qui est en train de s'étoffer. Il est bien évident que la Villa Paloma est un endroit tout à fait adapté à l'exposition de ces œuvres de grande qualité, que la Principauté peut s'enorgueillir d'avoir acquis.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci.

Est-ce que vous entrevoyez donc de l'ouvrir au public ?

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** La Villa Paloma ? Bien sûr. Lorsque les travaux de rénovation auront été réalisés, bien sûr, elle sera ouverte au public.

**M. le Président.-** Avez-vous un calendrier prévisionnel ?

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je ne pourrai pas vous donner, ce soir, un calendrier prévisionnel très affiné. Mon Collègue de l'Équipement est en train d'enclencher le

début des travaux. Vous avez rappelé tout à l'heure les montants. Je crois que ce sont des travaux quand même compliqués à réaliser dans une villa existante et dont il faut respecter le caractère. Je pense que l'ouverture pourrait être réalisée vers le début 2010.

**Mme Michèle DITLOT.-** Excusez-moi. Je ne saurais trop vous suggérer de ne pas oublier l'accès aux handicapés si vous faites ces travaux.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je rebondis sur ce que vient de dire Mme DITLOT. Tout à l'heure, M. BORDERO a parlé des élections, je voudrais qu'on s'assure que des itinéraires handicapés soient balisés et signalés et qu'il y ait une publicité qui soit faite pour ces itinéraires pour pouvoir permettre aux handicapés de voter dans des conditions adéquates.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 25 ?

S'il n'y en a plus, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 26 - CULTES

326.010 - Frais de personnel.....	1.024.300
326.030 - Frais de fonctionnement.....	110.000
326.040 - Frais propres activité service.....	562.300
	<u>1.696.400</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

*(Adopté).*

Il est près de minuit, je vous propose que nous levions la séance pour la reprendre mercredi 12 décembre, à 17 heures.

Nous reprendrons donc au chapitre 27 « Education Nationale – Direction ».

Je vous remercie toutes et tous.

La séance est levée.

**(La séance est levée à 23 heures 55).**





---

IMPRIMERIE  
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00